

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 320. — MERCREDI, 1 FÉVRIER 1882
Saint-Ignace, évêque, d'Antioche, mort vers 107.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.
(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)
Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 11° et 12°.
Hauteur barométrique, 768.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.004.
Vent, à 8 h. m. N-O. faible — à 3 h. s. N-E. faible
Etat du ciel, couvert.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

Ciel couvert. Assez beau temps.

Le Ministère

De Freycinet, affaires étrangères et présidence du conseil.

Léon Say, finances.

Jules Ferry, instruction publique et beaux-arts.

René Goblet, intérieur.

Humbert, justice et cultes.

Général Billot, guerre.

Amiral Jauréguiberry, marine.

Varroy, travaux publics.

Tirard, commerce.

De Mahy, agriculture.

Cochery, postes et télégraphes.

Les Sous-Secrétaires d'Etat

Varambon, justice et cultes.

Develle, intérieur.

Berlet, marine et colonies.

Rousseau, travaux publics.

BASTIA

LA FÊTE DE SAINTE-DÉVOTE

La Société de Secours mutuels a célébré dimanche la fête de sa Patronne.

Un peu avant dix heures, les Membres de la Société se sont réunis à la Mairie pour prendre le Maire.

Notre Maire n'avait pas cru devoir se rendre à cette invitation. Il s'était fait représenter par M. l'adjoint Molinari.

Le cortège, précédé de la fanfare de la ville,

s'est dirigé de là vers Sainte-Marie. Plusieurs Conseillers municipaux et beaucoup de membres honoraires marchaient immédiatement après le bureau de la Société.

Une messe a été dite par M. l'abbé Battisti. Après l'Evangile, M. l'abbé Battisti a prononcé un petit discours de circonstance.

L'orateur a parlé du travail envisagé au double point de vue social et chrétien.

Il a d'abord montré le Fils de Dieu se faisant, volontairement, par choix, pauvre ouvrier dans un obscur atelier de Nazareth, et réhabilitant par son sublime exemple le travail et le travailleur. Il a ensuite énuméré les conquêtes du travail sur la nature et les immenses bienfaits dont la Société lui est redevable. Il a aussi montré le bonheur de l'ouvrier laborieux et intelligent. Examinant le travail au point de vue chrétien, il a dit « que l'homme n'est pas seulement une belle machine intelligente, un simple travailleur de la nature, » mais qu'il vient de Dieu et qu'il doit retourner à Dieu ; que l'ouvrier, quoiqu'absorbé par son travail journalier, peut et doit pourvoir en même temps aux besoins matériels de la vie qu'aux besoins de son âme immortelle. L'orateur a ensuite montré comment, par le travail chrétien, l'ouvrier pouvait expier des fautes, se perfectionner moralement, enfin, accumuler de grands mérites devant Dieu, sans rien changer à ses occupations habituelles. Il a ensuite ajouté : « La pensée de Dieu vous fera prendre aussi tous les ans, à pareille époque, le chemin de ce sanctuaire vénéré pour appeler les bénédictions du Ciel sur votre Société, par l'entremise de la vierge-martyre Sainte Devote, votre patronne, qui appartenait, comme vous, à la classe des travailleurs, et qui a prouvé, par son exemple, que le travail se concilie admirablement avec la pratique des vertus chrétiennes, avec l'observance parfaite des préceptes de Dieu et de l'Eglise. » L'orateur a terminé en exhortant les ouvriers au travail, à la probité et à la pratique des devoirs de la famille et de la religion.

Après la messe les Sociétaires, ont reconduit jusqu'à la mairie M. l'adjoint municipal, puis leur Président et les membres du bureau jusqu'au siège de la Société, place de la fontaine neuve.

A onze heures un grand banquet a réuni dans les salons de la Brasserie nationale Figli et Passalacqua plus de quatre-vingts sociétaires.

Trois discours ont été prononcés.

M. l'adjoint Molinari a fait ressortir les avantages de l'institution des sociétés de secours mutuels et a prêché la fraternité.

M. Ramaroni, conseiller municipal, l'un des médecins de la Société, a porté un toast aux membres du bureau et à la prospérité de la Société.

Enfin, M. Noël Boeri, horloger, a remercié M. Ramaroni des vœux qu'il venait de faire pour l'œuvre commune, et a engagé ses camarades à maintenir parmi eux les sentiments d'une parfaite union.

Cette journée s'est terminée par un feu d'artifice préparé par M. Brunelli, artificier, qui a été tiré sur la place Favalelli, à 8 heures du soir.

Le Port Saint-Nicolas

Bastia, le 30 janv. 1882.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais.

Nous avons l'honneur de vous adresser quelques observations sur le projet d'achèvement du nouveau port, en vous priant de leur réserver une petite place dans votre excellent journal.

Après nous être rendus compte des travaux projetés, et instruits par des voyages continus entre le port de Bastia et les ports de la Méditerranée, nous avons constaté que le vent le plus à craindre, pour le port Saint-Nicolas, est le S. S.-O. qui vient de la partie Sud du nouveau port, dont les fortes rafales produisent un ressac très-fort qui empêche toute manœuvre dans l'intérieur, et qui est même dangereux, car nous avons pu voir des navires de l'Etat et du commerce jetés en travers de la jetée, après avoir chassé sur leurs ancres.

Pour mettre le nouveau port en état de sûreté, il faudrait construire à l'embouchure du Faogo un débarcadère de 150 mètres environ.

La partie Nord du port, qui est celle où le commerce se porte le plus, serait complètement abritée par cette jetée, dont les frais de construction ne seraient pas trop élevés, parce qu'il y a peu de fond. Cette jetée présenterait d'autres avantages : elle protégerait le reste du port contre la houle et les fortes rafales du S. S.-O.

La partie comprise entre le débarcadère et les quais formerait un rectangle dans lequel les navires trouveraient un refuge très sûr, où leurs mouvements seraient faciles, et qui leur permettrait de trouver sur tous les points des amarrages.

Le débarcadère partant du côté Nord de l'embouchure du Faogo suivrait la direction Est 15° vers le Sud.

Les opérations sur les quais seraient plus aisées, et on éviterait, ce qui arrive quelquefois,

de voir les marchandises placées sur le quai Nord, submergées par les éclaboussures du vent et de la houle.

La construction de ce débarcadère qui ne demanderait pas beaucoup de temps, devrait précéder celle du prolongement de la jetée, parce que, ainsi, nos navires se trouveraient très-prochainement, en abri sûr, et en lui donnant une certaine largeur, on pourrait faire de ce débarcadère, situé en face de la gare, le point d'embarquement des marchandises destinées au chemin de fer.

Veuillez, agréer, etc.

JOSEPH-MARIE BONELLI.

CLAUDE COLLARI.

Capitaines-marins.

REJET DU POURVOI ANZIANI

Par arrêt en date du 26 janvier, la chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi de Barthélemy Anziani, condamné à mort, par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

Si le recours en grâce de ce malheureux n'est bien accueilli par le chef de l'Etat, c'est dans notre ville que l'exécution aura lieu.

Cette redoutable éventualité sera, nous l'espérons, épargnée à notre population.

PETITE GAZETTE

C'est en vain que nous avons rappelé plusieurs fois aux agents de la police et aux gendarmes qu'il existe une loi Grammont qui punit de peines sévères les mauvais traitements exercés sur les bêtes.

Tous les jours, en pleine Traverse, très souvent même sous les yeux de ceux qui sont chargés de faire respecter la loi, nous voyons des charretiers frapper sans pitié leurs bêtes qui ne peuvent avancer parce que le chargement est au-dessus de leurs forces, ou parce qu'elles sont exténuées de fatigue.

Nous entendions hier un groupe d'étrangers, de passage en notre ville, faire cette constatation, accompagnée de considérations que nous ne reproduirions pas, mais qui n'étaient pas flatteuses pour la police.

On a affiché à la porte de l'hôtel de ville divers jugements de condamnation contre des marchands de lait coupables de fraude.

Puisse cette punition publique produire de bons résultats !

Il n'est plus possible de se promener sur le quai sud. Les dalles sont boueuses, et la chaussée inabordable. On pourrait exiger de ceux qui se servent des quais, qu'ils les balayent une fois leurs opérations terminées. Il n'est pas juste que pour la commodité de quelques industriels, toute une population soit obligée de s'abstenir de profiter d'une promenade très agréable.

On continue à jeter des terres sur la place Saint-Nicolas, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, après les premières pluies, formera une immense mare, et empêchera même les troupes de l'artillerie et de la ligne de faire leurs manœuvres.

Hier au soir, à minuit, un des artistes du théâtre rentrait chez lui avec sa femme, lorsqu'un individu qui se tenait caché dans le vestibule de la maison qu'il habite, près de l'hôtel Staffe, se précipita sur lui et lui asséna un violent coup de bâton à la tête. M. L. quoique surpris par cette attaque, et étourdi par la blessure, déchargea sur son agresseur deux coups de revolver, sans l'atteindre, et appela au secours.

Malgré l'heure avancée, plusieurs personnes accoururent immédiatement, mais ne purent parvenir à arrêter l'agresseur qui s'était enfui du côté des Terrasses.

M. L. est assez grièvement blessé et ne pourra paraître sur la scène avant une dizaine de jours au moins.

Nous recevons le premier numéro du journal *La Corse*, organe de la colonie cyrénienne, qui paraît à Marseille, sous la direction de M. Philippe Tonelli.

Nous souhaitons la bienvenue à notre confrère.

Correspondance

On nous écrit de Corte.

Le tribunal civil a été appelé à juger l'affaire des chandronniers grecs.

L'audience de vendredi a été prise tout entière par le réquisitoire et les plaidoiries.

M. Renucci, substitut du procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

M^e Giacobbi a présenté la défense de Soliva, Marie-Félicité ; Casanova, Marcel ; et Thomas Thomas.

M^e Zuccarelli, celle de Santiagi, Dominique. M^e Alexandre Santelli, celle de Galliani, Sauveur ; Castellani, Don-Joseph ; et Ferricelli, Jean-André.

A cause de l'heure avancée, le tribunal a renvoyé le prononcé du jugement à la première audience.

L'adjudication du Marché aux denrées du Guadello aura lieu jeudi 2 février prochain, à 2 heures de relevée. La mise à prix est de 600 francs.

M. Nicoud, Auguste-Albert, percepteur des contributions directes à La Chambre (Savoie), a été nommé receveur particulier des finances de Calvi, en remplacement de M. Poli, Noël, qui est appelé aux mêmes fonctions dans l'arrondissement d'Orange.

Recettes de l'Octroi

du 21 au 25 janvier

Bureau de la Marine	1,296,43
— St-Joseph	765,75
— St-Nicolas	102,43
— Filippina	75,78
Total fr.	2,240,39

Les Constitutions

Au moment où on propose de réviser la Constitution, il n'est pas sans intérêt de rappeler que nous avons déjà expérimenté vingt Constitutions qui sont,

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 75.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XVIII. (Suite)

— Nous n'oublions pas que nous vous avons connu en d'autres temps, et nous serons toujours disposés à nous en souvenir.

— Je suis touché, comme je le dois, de cette preuve de bonté ; mais j'espère bien n'en abuser jamais.

— Ah ! nous ne pouvons encore joindre les effets à de stériles paroles, car nous vous recevons en ancienne connaissance au milieu d'un camp qui est tout notre cortège, dans la cellule du prieur d'un couvent qui est notre seul séjour.

— Votre Majesté se fait tort à elle-même : il me semble avoir vu, en arrivant, des officiers de cérémonie, des chambellans du palais, aussi bien dressés que ceux de Florence ou de Turin.

— Ceux sont de vieux amis qui ne nous ont abandonné ni dans la bonne, ni dans la mauvaise fortune.

— Et des comtes, des marquis, des excellences, en nombre fort souhaitable.

— Oui, oui ; nous avons cru devoir décorer quelques-uns de nos sujets pour contribuer à la splendeur de notre royaume.

Le chevalier avait une irrévérencieuse envie de gauler les sujets, le royaume et le monarque ; mais il se dit qu'il fallait voir qui aurait le dernier, et il ajouta du ton le plus simple :

— Votre majesté doit éprouver de grandes peines au milieu de sa splendeur, car les événements sont pressés et graves.

— Nous savons quelle est la condition des rois, et nous nous résignons aux devoirs que Dieu impose à ceux qu'il a marqués pour le trône.

— Au moins, doit-on espérer que vous avez confiance en l'avenir de la Corse ?

— J'ai confiance en Dieu, chevalier. Il n'a

pu me susciter pour ne pas me soutenir. Sa providence acquittera tout ce qu'il doit à moi et à mes sujets.

— Véritablement, se dit le chevalier en lui-même, ce baron-là prend la chose au sérieux. Il faudra que je le grise un jour pour le remettre dans son état naturel.

On ne peut savoir si la providence était en ce moment du parti du chevalier ; mais on apportait le souper. Théodore fit un signe majestueux, et dit à M. de Montry :

— Si nous étions dans ma capitale, je serais condamné à bien de rigueurs d'étiquette, mais, ici, à l'armée, dans un camp, je m'en affranchis et veux que vous soupiez avec moi.

— Votre majesté me fait trop d'honneur, répondit le Français : j'accepte comme je dois, et serai charmé de connaître ainsi les magnificences de la maison royale.

— Oh ! la maison royale est simple, et vous ne vous en offenserez pas. Nous n'avons ici ni le Palais-Royal, ni Versailles.

(La suite à demain.)

La Constitution du 3 septembre 1791.
 La Constitution de 1795.
 La Constitution provisoire révolutionnaire du 19 vendémiaire an II.
 La Constitution de l'an III.
 La Constitution de l'an VIII.
 Le Sénatus-Consulte organique du 16 thermidor, an X.
 Le Sénatus-Consulte organique du 29 floréal, an XII.
 La Constitution du Sénat de 1814.
 L'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire.
 La Constitution du gouvernement provisoire, des cent jours.
 La Charte de 1830.
 La Constitution de 1848.
 La Constitution de 1852.
 Le sénatus-consulte du 7 novembre 1852, modifié successivement le 25 décembre 1852, le 27 mai 1857, le 17 février 1858, le 12 juin 1860, le 2 février 1861, le 31 décembre 1861.
 Le sénatus-consulte du 8 septembre 1869.
 Le sénatus-consulte du 20 avril 1870.
 Le pacte de Bordeaux.
 La Constitution Rivet.
 La Constitution du septennat.
 La Constitution Wallon modifiée déjà une première fois par le vote du Congrès qui a autorisé la translation des deux Chambres et du gouvernement à Paris.

LOTÉRIE ALGÉRIENNE

TIRAGE DU 26 JANVIER

Les numéros suivants ont gagné chacun un lot de 500 francs :

2.028.929	344.657	3.985.724	3.298.846
477.559	4.200.223	4.031.893	4.103.675
4.315.226	4.053.453	4.031.617	2.643.891
3.940.359	3.124.004	2.737.463	4.609.731
1.062.837	1.786.606	3.853.629	4.870.505
2.537.722	3.986.657	3.823.887	210.535
3.663.801	4.543.699	4.289.849	4.965.643
3.515.852	2.447.324	3.594.101	4.954.201
4.157.707	2.744.398	4.914.725	2.518.814
4.887.036	2.962.080	4.343.260	4.385.156
4.097.807	36.167	2.401.029	633.632
4.662.552	4.977.087	4.918.077	291.652
3.768.618	580.122	4.986.926	3.720.051
1.224.020	672.117	382.657	787.157
3.994.216	4.960.756	309.689	3.487.617
2.120.089	4.889.523	4.001.621	3.236.563
2.691.083	3.622.570	4.411.458	2.875.595
2.599.700	371.969	4.302.475	313.079
2.384.820	4.209.310	3.667.775	3.323.773
4.202.882	4.744.900	2.578.014	204.029
3.455.918	4.058.319	2.453.834	4.043.522
2.839.242	2.906.405	4.640.094	4.984.992
875.724	16.971	2.821.922	994.350
4.258.785	3.376.667	241.790	3.360.997
240.720	4.813.546	4.455.955	3.769.957
4.414.818	2.406.300	4.229.070	4.828.631
4.268.231	4.623.905	4.723.556	3.664.734
393.476	753.851	3.862.087	633.781
256.680	51.510	3.999.584	4.445.735
488.834	4.540.380	466.058	2.013.431
4.418.810	731.942	4.427.483	2.787.330
3.237.908	2.697.308	115.736	3.975.952
4.036.189	4.300.051	839.662	3.744.539
764.095	4.813.750	532.679	2.432.058
4.469.415	2.828.562	4.724.416	3.703.538
3.405.650	596.910	4.302.756	4.939.387
3.323.254	3.873.504	4.470.289	2.537.975
2.558.728	4.434.715	4.650.009	3.910.720
2.486.251	4.424.242	8.478	4.490.842

Nous donnons aujourd'hui la suite du travail de M. le docteur Félix Brémont sur le croup.

LE CROUP

Contre une maladie aussi terrible, la science possède-t-elle des moyens curatifs ?

Nous n'hésitons pas à répondre oui, mais nous nous gardons bien d'indiquer en quoi ils consistent. En présence d'une affection qui fait trembler toutes les mères, il ne nous paraît pas prudent de tenter une vulgarisation fatalement incomplète, et dès lors, plus dangereuse qu'utile.

Si notre exposé des symptômes de l'angine couenneuse a pu éclairer à temps les parents sur les dangers courus par les êtres qui leur sont chers, notre but est atteint. Renseignés sur le péril, ils pourront courir plus vite à celui-là seul qui sait le conjurer ; ils appelleront le médecin à la première période du mal, et l'homme de l'art n'assistera pas impuissant — comme cela a lieu trop souvent — à l'agonie d'un pauvre petit être secouru trop tard.

★ ★

Le croup doit être classé parmi les maladies essentiellement contagieuses. Vainement Michaelis, Home, Jurine, Royer-Collard et Bricheteau ont voulu nier la transmission directe de ce mal terrible : des faits viennent trop souvent renverser, avec une brutale éloquence, leurs affirmations optimistes ; à chaque nom qui s'ajoute au long martyrologe des médecins — et des mères — qui meurent pour avoir soigné de trop près quelque enfant atteint du croup, une démonstration nouvelle surgit proclamant la contagion.

Puisque le croup est susceptible de se transmettre, avec la plus grande facilité, des individus malades aux individus sains, existe-il des moyens certains de le prévenir ?

La science ne permet pas de répondre absolument oui à cette question, mais elle indique des précautions propres à diminuer considérablement les chances de contagion. Nous allons les faire connaître.

Parmi les moyens prophylactiques à mettre en usage, les uns sont du domaine de l'hygiène pure, les autres touchent à la thérapeutique.

La Chambre des députés d'Italie a procédé au scrutin secret sur le projet de loi relatif à la réforme électorale.

Le projet de loi a été approuvé par 217 voix contre 65.

Il sera soumis incessamment à la sanction royale.

Aussitôt après l'interpellation de M. Ricotti sur la politique étrangère, qui est fixée à mardi prochain, la Chambre discutera la question du scrutin de liste.

Un de nos concitoyens nous adresse l'anagramme suivant sur le nom du nouveau président du conseil, formé avec les noms des ministres qui composent le Cabinet.

JUL	DE	E MAHY
		S FERRY
DE	REYCINET	
HUMBÉ	T	
GOBL	T	
VARRO		
CO	HERY	
B	LLOT	
LEO	SAY	
JAUR	GUIBERRY	
	IRARD	

Le rapatriement des troupes

Une réunion du conseil supérieur de la guerre a examiné la question de rapatriement des troupes de Tunisie et d'Algérie, et les conditions

dans lesquelles il serait possible de les faire rentrer dès maintenant successivement ; elle examinera ensuite les bases de la constitution du noyau des troupes permanentes pour l'armée d'Afrique, et l'organisation en France des troupes disponibles en dehors de la constitution normale des corps d'armée.

Une jolie ceinture de femme avec chaîne et anneau en acier contenant 6 petites clés a été trouvée par M. Adolphe Micolin, s'adresser au bureau de police.

AVIS

Navire sous charge

Le Brick-Goëlette français la *Foi*, capitaine Aicardi, jaugeant 92 tonneaux, partira de Bastia pour Calvi, samedi prochain.

Pour frêt s'adresser à M. Sinibaldi, expéditionnaire sur la Marine.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 31 janvier, 8 h. s.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui à onze heures sous la présidence de M. Grévy.

Le Président du Conseil a soumis la déclaration qui doit être lue au Sénat et à la Chambre, et qui a été approuvée.

— M. de Freycinet a eu encore aujourd'hui une très longue entrevue avec M. Gambetta. L'entente entre ces deux hommes politiques semble complète.

— Il est question de M. Dréo pour remplacer M. de Mahy à la questure de la Chambre.

Déclaration du Gouvernement

SÉNAT

Au début de la séance, M. le Président du conseil donne lecture de la déclaration du gouvernement.

Cette déclaration est très bien accueillie.

Voici les points principaux de ce document :

Ajournement de la révision des lois constitutionnelles ;

Réforme judiciaire ;

Loi sur l'armée, admettant la réduction du service militaire à 3 ans ;

Loi sur les sous-officiers

Loi sur les associations ;

Après cette communication le sénat a voté le projet de loi portant prorogation des traités de commerce.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

Ordre du jour : Election du Président.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Après la lecture de la déclaration du gouvernement, la Chambre a épuisé son ordre du jour sans incidents, et renvoyé sa prochaine séance à jeudi.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 4 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Bulletin financier

Paris, 30 janvier 1882.

Le début du marché est plus faible que la veille, il ne faut voir dans cette inaction que l'influence qu'exerce sur la Bourse les graves difficultés de la liquidation de fin de mois. Bien des questions ont été résolues, mais les conséquences d'une crise comme celle que nous venons de traverser se feront longtemps sentir. La clôture indique des tendances meilleures.

Sur le 3 0/0 on ouvre à 82,10. — L'amortissable à 81,00 et 81,85. — Le 5 0/0 à 113,35 et 113,67 1/2.

La Banque de France est aujourd'hui à 5100. — Les nouvelles venues de l'étranger sont mauvaises.

Le désarroi général dont la Bourse est le théâtre n'arrête pas les achats au comptant. Les capitalistes qui ont des fonds disponibles profitent de la baisse pour acheter des valeurs sûres comme les actions et les obligations du Crédit Foncier.

Les autres valeurs de nos Sociétés de Crédit bien qu'à des cours inférieurs aux précédents trouvent des achats considérables au comptant qui amèneront un relèvement rapide des prix cotés actuellement.

Le Crédit Lyonnais est à 800, c'est donc pour l'épargne un moment favorable pour acheter et mettre ces titres en portefeuille.

Les bons de l'Assurance Financière restent en dehors des grands mouvements de bourse qui viennent d'atteindre toutes les valeurs. Quand la situation générale se sera améliorée, l'épargne se portera sur ce titre qui garanti par un dépôt de rentes de plus de 250 francs, présente des chances de plus-value.

Et à 790 sur les actions de la Société Nouvelle ces titres offrent aux capitaux de placement un refuge contre les coups de la spéculation. — Bon courant d'affaires sur la Banque du Mexique a des cours qui font espérer que cette valeur s'élèvera à un niveau plus en rapport avec son avenir. — On achète la Compagnie d'Exploitation des minerais Rio-Tinto aux meilleurs cours.

Mouvement du Port de Bastia

30 Janvier

ENTRÉES.

De Marseille. brick-goëlette français Hypolite-Marie, cap. Lota, diverses.

De Rio, brick-goëlette italien Aquila, cap. Taddei, minéral.

De Rio, brick-goëlette italien San Rocco, cap. Carletti, minéral.

De Livourne, vapeur (yacht de plaisance), anglais Jason, cap. Birch, lest.

De Livourne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.

De Sainte-Marguerite, gondole italienne Castita, cap. Figallo, lest.

SORTIES

Pour Cagliari, brick-goëlette français paquebot de Glasgow, cap. Dijeu, lest.

Pour Nice, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

Pour Sardaigne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, diverses.

31 Janvier

ENTRÉES

De Macinaggio, esquif français St-Joseph, patron Rennucci, minéral.

De Macinaggio, esquif français Saint-Paul, patron Alessandrini, minéral.

De Macinaggio, esquif français La Foi, patron Daso, minéral.

De Macinaggio, esquif français Ste-Marie, patron Bardone, minéral.

Da Riva, gondole italienne Dorziana, patron Ghio, diverses.

De Cannes, yacht de plaisance anglais Zélie, capit. Miller, lest.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Damiani, Ernest, boulanger, et Sisco, Nicolette, ménagère, tous deux de Bastia.

NAISSANCES

Chiavacci, François.

DÉCÈS

Bedola, Marie-Joséphine, veuve, 67 ans, de Bastia. Bianchi, Antoine-Benoît, 3 ans, de Bastia.

Bourse de Paris du 31 Janv. 1882

Rente 3 p. 0/0	82,00
— 3 p. 0/0 amortissable	82,80
— 4 1/2 p. 0/0	113,50
— 5 p. 0/0	114,50

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRE

GRAVURES: Auber: 1782-1882. — Lettre autographe et air inédit d'Auber. — M. Charles Blanc, membre de l'Académie française, décédé le 17 janvier. — Tunisie: le secte des Aissouas, à Kaïrouan. — La Trêve rompue. — Le passage du Saint-Gothard. — Un amateur de musique. — Une expédition dans les régions polaires: Construction d'une hutte en glace. — Rébus.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AVIS

GRANDE BRASSERIE GASPARINI

Place Saint-Nicolas

Bière de Strasbourg 1 ^{re} qualité.	0.50 le litre en fût.
id. id.	0.60 la bouteille d'un litre.
id. id.	0.40 id. de 3/4.
id. id.	0.20 en bock.
Mélange Biffi à la consommation.	0.20 à l'eau de Seltz.
id. en bouteille d'un litre	4.00.
Eau de Seltz.	0.15.
id. avec appareil	3.15.
Liqueurs fines à la consommation	0.25.
Malaga d'Espagne.	2.20 la bouteille de 3/4.

Saucissons de Bologne 1 ^{re} qualité	6.00 le kilo.
Mortadella id.	6.00 le kilo.

AVIS. — Tout consommateur aura droit pour **0,60** à un bock, mortadella, et du pain, la bière sera remplacée par du vin pour les personnes qui le désirent.

Le Petit Bastiais est en vente :

à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
à Cervione, chez MM. AGOSTINI frères.
à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
à l'Ile Rousse, Librairie AMBROGI.
à Sartene, Librairie SANTARELLI.

DEPOTS A BASTIA

Sisco Louis, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
Sisco D., rue du Marché, buvette et cigares.
FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.
STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
GUELF, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.
GUELF, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Amusante et instructive par ses textes toujours accompagnés de charmants dessins, facile à colporter, la *Lanterne d'Arlequin* est devenue un des plus puissants instruments de propagande. Nos amis l'ont compris, et chacun d'eux doit s'appliquer à répandre à peu de frais cette intelligente publication, qui combat les doctrines funestes de la *Lanterne de Boquillon*, et autres de même genre.

Sommaire du No 43. — Pasquins des; la rentrée; un Abcès; Ce qui se passe; la manifestation Blanqui; Aménités républicaines; Choses et autres; Conseils pratiques.

Le numéro 10 centimes.

Abonnements: 8 francs par an; 4 francs par 6 mois. 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
 CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
 Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 321. — JEUDI, 2 FÉVRIER 1882
 Purification de la très sainte-Vierge.

Rédaction & Administration :
 Imprimerie et Librairie Ollagnier
 8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 7° et 11°.
 Hauteur barométrique, 775 1/2.
 Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.004.
 Vent, à 8 h. m. N-E. frais — à 3 h. s. N-E. frais.
 Etat du ciel, couvert.
 Etat de la mer, calme.
 Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

Beau temps vent de N-E.

BASTIA

M. LE PRÉFET

Notre Préfet est revenu de Paris où il s'était rendu pour traiter différentes affaires intéressant le département. Nous sommes convaincu que ce voyage aura les résultats les plus satisfaisants pour notre pays, et que M. Gragnon rentre à Ajaccio après avoir provoqué et obtenu la solution, sinon de toutes les questions en suspens, du moins des plus importantes.

Jamais, on peut le dire, le besoin d'une administration active, habile et prévoyante ne s'est fait si vivement sentir; jamais aussi le terrain n'a été mieux préparé pour qu'un administrateur véritablement à la hauteur de ses fonctions, puisse donner toute la mesure de son mérite.

En effet, dans les esprits hier encore surexcités par les luttes électorales, il s'est produit une grande détente, un grand calme. Soit lassitude, soit conviction, la majeure partie, la presque totalité de la population accepte aujourd'hui le gouvernement de la République. Le principe de ce gouvernement n'est plus mis en discussion, et la majorité ne suivrait plus aujourd'hui des chefs qui voudraient faire de l'opposition quand même et de la politique de combat.

Ce sentiment si général s'est traduit d'une manière frappante par l'attitude toute nouvelle du Conseil départemental dans sa session extraordinaire du mois de décembre.

Voilà donc ce qui faisait la grande affaire, l'occupation et la préoccupation de tous les préfets de la Corse depuis le 4 septembre 1870; voilà donc cette hostilité au régime nouveau, disparue. La politique passe au second plan, ce qui n'est pas un mal, et l'administration occupe le premier, ce qui est un grand bien.

Nous espérons que tout se ressentira bientôt de cette situation exceptionnellement favorable,

que la prompte expédition des affaires en sera le premier résultat, que les améliorations ne tarderont pas à se produire.

Enfin, sans revenir sur les avantages tant et tant de fois vantés de l'ouverture du chemin de fer, c'est ne rien exagérer que de dire que le jour où les premières locomotives rouleront sur nos rails, la Corse entrera dans une phase d'existence toute nouvelle. Il n'y aura là d'ailleurs rien de particulier à notre pays: il en sera de lui comme de toutes les contrées où successivement a été créé ce merveilleux moyen de transport appelé: les voies ferrées.

Donc, calme dans les esprits, activité, travail, accroissement probable de richesses, telles sont les conditions dans lesquelles M. le préfet de la Corse est appelé à prendre la direction de notre département.

Ces conditions sont excellentes; nous sommes convaincu que M. Gragnon saura en profiter pour rendre au pays les services que l'on attend de lui. Nous espérons que notre Préfet voudra se rendre souvent sur les différents points de l'île pour s'enquérir par lui-même de l'état des choses; nous espérons notamment qu'il viendra souvent à Bastia.

Les rapports les plus complets ne valent jamais une discussion orale; une enquête de visu en dit plus que les descriptions les plus minutieuses. Or il existe en ce moment différentes questions qui touchent aux finances de notre ville et sont, pour elle, de la plus haute importance. Nous comptons beaucoup sur M. Gragnon qui est à la fois notre représentant et celui de l'Etat pour arriver à une solution équitable. Mais pour que M. le Préfet se rende un compte exact de la situation, il est absolument nécessaire qu'il vienne à Bastia, non pas en passant, à propos d'un conseil de révision, mais en administrateur qui veut avoir une opinion motivée.

Nous lui exposerons alors nos griefs et nos espérances; ce ne sera pas une visite d'apparat, sans résultat pratique, mais un voyage d'affaires, sérieux, et qui produira le meilleur effet.

Le dernier numéro du *Journal de la Corse* contient un article sur le phylloxéra en Corse, dans lequel, laissant de côté les considérations scientifiques, notre confrère propose une solution pratique, prompte, bonne, peu coûteuse.

Nous nous joignons à lui pour solliciter de

l'Etat et du gouvernement l'adoption de la mesure indiquée, qui pourrait nous sauver d'une invasion générale. Par suite de l'affluence des demandes de raisins corses, on a fait, spécialement dans l'arrondissement de Bastia, des plantations considérables. Le désastre serait d'autant plus terrible pour le pays, qu'il suivrait de près les pertes subies par les producteurs de cédrats.

Nous reproduisons en entier l'article du *Journal de la Corse*.

LE PHYLLOXERA

Le phylloxéra est un des fléaux les plus redoutés de notre siècle, puisqu'il tarit, dans sa source, la seconde branche de notre industrie agricole.

La Corse a été entamée par le terrible insecte qui a ravagé les vignobles de Corte et qui a déjà pris possession de l'arrondissement d'Ajaccio. L'île entière sera bientôt désolée par l'horrible puceron, si nous restons les bras croisés.

Tous les remèdes, employés jusqu'à ce jour pour combattre le fléau, n'ont été que des palliatifs impuissants à conjurer le mal.

La science n'est pas encore parvenue à découvrir le médicament destiné à guérir la vigne, comme elle est impuissante à sauver les poitrinaires.

Les essais qu'on a tentés, n'ont qu'abouti à démontrer que le seul remède efficace contre le phylloxéra, c'est de réformer le cépage.

Les ceps américains, en effet, résistent aux contaminations de l'insecte et n'ont rien à redouter de sa part. On s'est donc décidé à propager les plants américains et à refaire les vignes déjà détruites.

C'est dans ce sens que le ministre de l'agriculture dirige ses efforts pour triompher du fléau.

La Corse doit se mettre en mesure de conjurer le mal qui n'est chez elle qu'à ses débuts, et ne pas attendre platoniquement la ruine, sans rien faire pour la prévenir.

Nous appelons, à cet effet, l'attention des vigneron sur la planche de salut qui leur reste. Nous appelons, également, le concours du gouvernement et de l'administration pour que toutes les forces convergent vers le but qui peut seul nous délivrer du phylloxéra.

Nous sommes à temps. Il suffit de refaire peu à peu le cépage par les plants américains.

L'essai qu'on vient de faire à Ajaccio est des plus encourageants.

Deux propriétaires ont fait un semis de vignes

américaines. Dès la deuxième année les ceps ont fait des pousses magnifiques et ils ont été transplantés.

Ces deux propriétaires ont l'intention de faire des expériences qui auront un résultat pratique et décisif.

Si les plants américains conviennent à notre terroir, sous le rapport du fruit et du rendement, ils seront maintenus comme l'espèce adaptée à notre sol et à notre climat. Si le raisin des vignes américaines laisse à désirer sous ce rapport, elles seront greffées avec les espèces du pays, mais la racine qui résiste au ver rongeur sera mise à l'abri de ses atteintes.

Dans tous les cas il est reconnu que les vignes américaines n'ont rien à craindre du phylloxéra et le gouvernement encourage par tous les moyens la propagation du cépage américain.

La Corse se trouve dans d'excellentes conditions pour refaire ses vignobles, avant que la maladie les ait anéantis.

Le département a cédé au pénitencier de Castelluccio un vaste et beau domaine, à la condition que cet établissement fournisse un certain nombre d'arbres fruitiers.

Ce domaine c'est la pépinière d'Ajaccio. Il est urgent que notre Conseil général modifie les conditions et impose au pénitencier de Castelluccio l'obligation de faire de l'ancienne pépinière de notre ville un vaste semis de plants américains.

Cette administration possède tout ce qu'il faut pour bien conduire cette grande et utile entreprise. Elle a à sa disposition un immense local avec de l'eau et un nombreux personnel pour soigner les semis qui exigent de grands soins.

Les propriétaires ne pourraient remplir la même tâche qu'avec une infinité de difficultés insurmontables pour la plupart d'entre eux.

Si la pépinière qui est plantée actuellement en luzerne, est employée à cet usage, dans quatre ans au plus tard, la Corse aura refait son cépage, et le fléau aura disparu pour elle sans laisser derrière lui la misère et la ruine ; car une fois que la propagation des plants américains aura pris une certaine extension, la graine fera place à la bouture et la réfection de nos vignobles deviendra aussi rapide que générale.

Nous n'avons donc pas de temps à perdre. Ne laissons pas à l'insecte qui a envahi le littoral le loisir de gagner les vallées de l'intérieur.

Opposons-lui le cépage américain et forçons-le à déguerpir.

N'oublions pas que l'industrie vinicole ne tardera pas à faire la fortune de notre île. Nos vins que les moyens de communication feront apprécier, sont appelés à conquérir la réputation qui leur est due. La Corse peut, dans un prochain avenir, faire concurrence aux crus du bordelais.

La question nous semble donc d'une trop haute importance pour qu'elle ne soit pas prise au sérieux par tous les hommes qui ont souci de leur pays. A cette fin nous sollicitons le réveil de l'opinion publique, la sollicitude individuelle et la préoccupation générale.

Gazette Commerciale

La baisse sur les farines continue à faire des progrès. Voici nos cours :

Cos Extra, premières marques, 46 à 47 fr. la balle de 122 kilos 1/2.

Cos Extra, marques secondaires, 44,50 à 45,50 la balle de 122 kilos 1/2.

MINOT Extra, d'Aix, 61 fr. la balle de 122 kilos 1/2.

MINOT d'Italie, 42 fr. la balle de 100 kilos.

Sucres, calmes, on cote :

Sucre raffiné en pains, de 100 à 102 fr. les 100 kilos.

Sucre pilé extra, 105 fr. les 100 kilos.

Sucre usine, de 85 à 90 fr. les 100 kilos.

CAFÉS toujours en baisse, surtout les qualités secondaires qui sont très-abondantes. Les cafés de 1re qualité sont plus rares et par suite plus fermement tenus. La meilleure qualité offerte en ce moment est le café Ceylan, plantation grosse fève, provenance de Londres, qui se vend de 320 à 330 fr. les 100 kilos, et 3,60 le kilogramme, au détail. Il est inutile de chercher de nos jours le fameux mélange de café Bourbon, Moka et Martinique. Deux de ces qualités n'existent presque plus. Se méfier de la contrefaçon.

Le dégrèvement des droits d'octroi sur les Riz a beaucoup favorisé la vente de cet article pour l'intérieur. D'un autre côté, les approvisionnements de Riz qu'il est possible de faire actuellement, grâce au nouvel état de choses, ont influé sur les cours de notre place qui sont descendus aux prix suivants :

Riz glacé AA., 46 fr. 50 la balle de 100 kilos.

Riz glacé A. 41 fr. 50 la balle de 100 kilos.

Rison du Piémont, 38 fr. 50 la balle de 100 kilos.

Riz de l'Inde, 32 fr. la balle de 100 kilos.

On vend les autres denrées ci-après aux prix suivants :

Savon bleu pâle, 40 fr. les 100 kilos.

Savon rosé Cynos, 50 fr. les 100 kilos.

Pour la consommation, ajouter 6 fr. les 100 kilos, ce qui représente la nouvelle taxe d'octroi appliquée sur les savons.

La taxe d'octroi sur les huiles à brûler qui vient d'être élevée à 6 fr. les 100 kilos, n'a guère modifié sur notre place la situation de cet article, qui est toujours très-calme.

Pétrole, 15 fr. la caisse à l'entrepôt.

Saindoux, en tierçons, 160 fr. les 100 kilos.

Saindoux en barils, 170 fr. les 100 kilos.

Poivre Singapor, 270 fr. les 100 kilos.

Graine de Luzerne No 1, 200 fr. les 100 kilos.

(Note communiquée par la maison THIERS frères.)

La Presse étrangère

Voici l'opinion d'une partie de la presse étrangère sur la retraite du cabinet Gambetta.

Presse anglaise

Les Anglais, en gens pratiques, se préoccupent déjà de l'effet que peut produire la retraite de M. Gambetta sur les rapports de la France et de l'Angleterre, particulièrement en ce qui touche la question égyptienne.

Le *Daily News*, organe ministériel, donne à entendre que cet événement pourrait affecter les relations de l'Angleterre avec la France, et notamment susciter quelques embarras dans l'action commune en Egypte.

L'entente conclue avec M. Gambetta, n'impliquant pas nécessairement un égal accord avec son successeur, il se pourrait, en effet, que l'Angleterre reprît alors sa liberté d'action, ce qui peut être un sujet de réflexion pour les hommes politiques français, soucieux de sauvegarder les intérêts de leur pays dans la vallée du Nil.

Le *Standard*, principal journal tory, ne veut pas admettre que la chute de M. Gambetta affecte en quoi que ce soit les intérêts anglais.

Le *Times*, sans établir de corrélation directe entre la crise française et les affaires égyptiennes, conclut à la nécessité absolue du maintien de la position prise en Egypte par les deux puissances.

Les informations qu'il reçoit du Caire, bien que moins alarmantes que ces jours derniers, militent en faveur d'une intervention.

« Avant tout, dit le *Pal Mall Gazette*, il faut conseiller le maintien du *statu quo* ; une intervention serait le signal d'un assaut donné par l'Allemagne et les autres puissances. »

Presse italienne

Une dépêche de Rome nous apporte ce résumé complet des opinions émises par la presse italienne de toutes les nuances, au sujet de la crise ministérielle de France.

Le *Popolo Romano* croit qu'il faut chercher la véritable cause de la chute de M. Gambetta dans son caractère ferme, énergique, ennemi des transactions. Sa chute n'est pas d'ailleurs définitivement irrémédiable.

M. Gambetta a prouvé, dans les dernières circonstances, qu'il était un homme d'État supérieur connaissant la France ; il se relèvera plus puissant que jamais.

La *Gazetta d'Italia* pense également que M. Gambetta est loin d'être un homme politique fini ; son successeur, quel qu'il soit, devra compter avec lui.

L'*Opinione* dit que le programme de M. Gambetta paraissait trop conservateur aux radicaux, trop radical aux conservateurs ; c'est ce qui a causé sa chute.

Le *Bersagliere* loue M. Gambetta d'avoir donné sa démission aussitôt après avoir su qu'il n'avait pas de majorité. Il croit que l'Italie a peu à espérer du nouveau ministère.

La *Riforma* trouve que M. Gambetta a manqué d'habileté ; elle croit que dans ce moment, la chute de M. Gambetta augmente le danger des complications en Europe.

L'*Italia* dit que tout ce qu'a fait M. Gambetta démontre qu'il a voulu et prémédité sa chute. Avec le moindre esprit de conciliation, il aurait triomphé de toutes les difficultés. Elle croit que M. Gambetta ne sort pas amoindri du débat, et ajoute :

« Le pays qui ne comprend pas les subtilités parlementaires, pensera qu'il voulait simplement les réformes que la Chambre ne lui a pas accordées, et que plus tard, il reviendra au pouvoir dans de meilleures conditions pour accomplir son programme. »

ENCORE LA QUESTION DES EAUX

Sous cette signature : *Une foule de Bastiais*, nous recevons une lettre dans laquelle nos honorables correspondants nous disent : 1° qu'il serait temps que la question des eaux reçût une solution, ce qui est tout-à-fait notre avis ; 2° qu'ils ne croient pas beaucoup à l'efficacité du projet qui concerne la Marmoraggia, et pas plus à l'efficacité de la canalisation des eaux de Suerta et de l'Occhio dei Frati, opinion dont nous leur laissons la responsabilité.

En revanche, ils prient MM. les Membres de la commission et du conseil de visiter la source située à proximité de la gare, au lieu dit Suer-tinca, propriété de M. Casanova, Antoine-Sébastien, de Ville.

Au dire de nos correspondants, le débit de cette source est des plus considérables, et la commune trouverait tout profit en en faisant l'acquisition.

Nos correspondants ont-ils tort ? Ont-ils raison ? Nous n'en savons rien, mais il en coûterait bien peu à MM. les membres de la commission des eaux de s'assurer de la richesse de la source indiquée.

PETITE GAZETTE

Il faut bien se répéter, puisque les abus se répètent. Donc les dames se plaignent avec raison du spectacle, — non compris dans le programme, — que donne le sexe fort aux abords du théâtre et dans les rues adjacentes.

Comment dirai-je ? Même à l'hôtel Rambouillet, on serait embarrassé pour trouver une périphrase.... Bref, le besoin de nombreuses vespasiennes se fait absolument sentir. Ce

n'est que lorsqu'elles seront établies, que l'on pourra légitimement interdire aux amateurs d'opérer en plein air et sous les rayons de la lune.

* *

Accouchement dans la rue

Hier au soir, à onze heures, devant le magasin de tabac de M. Guelfi fils, une jeune femme de 16 à 17 ans a été subitement prise des douleurs d'enfantement. M. Guelfi s'est empressé de la faire entrer dans son magasin. On a eu à peine le temps d'envoyer chercher l'accoucheuse, Madame Tastavin, et la femme est accouchée d'un enfant du sexe masculin, mort-né.

* *

M. le capitaine Lacour est décédé hier après plusieurs mois de souffrances. C'était un ancien officier d'Afrique et de Crimée qui avait conquis tous ses grades sur le champ de bataille et que ses nombreuses blessures avaient obligé de quitter le service, alors qu'il était encore vert et plein d'énergie.

Ce brave soldat est mort entouré des secours de la religion et avec cette résignation chrétienne que donne seule la foi dans une vie meilleure.

* *

M. Antoine Genero a été nommé receveur des postes et télégraphes à Levie.

* *

Le Conseil municipal a eu séance hier au soir. Le rapport de M. Auguste Gaudin sur le budget de 1882 a été déposé.

Nous espérons pouvoir publier ce document, malgré sa longueur, car il est de la plus haute importance pour notre population qu'elle sache de quelle manière sont gérées les finances de la commune.

Lundi 23 janvier M. François Lazari a arrêté un cheval emporté attelé à la voiture de M. le comte Peraldi et qui allait causer de graves accidents.

Ce brave sauveteur qui s'est déjà distingué dans d'autres circonstances périlleuses, a montré le plus grand sang-froid et la plus énergique attitude et n'est parvenu à arrêter ce cheval effolé qu'après avoir couru les plus grands dangers.

Qu'il reçoive nos plus chaleureuses félicitations et espérons qu'on lui tiendra compte de la belle conduite qu'il a su montrer au péril de sa vie.

(L'Aigle).

Les incendies des théâtres

L'épouvantable catastrophe du Ringtheater, à Vienne, donne de l'actualité à la statistique suivante. C'est celle des personnes qui ont péri ou ont été blessées dans les principaux incendies qui ont détruit des théâtres :

1772. Incendie du théâtre d'Amsterdam.	17	»
1778. Colisée de Saragosse	137	»
1781. Opéra du Palais-Royal.	21	»
1794. Théâtre de Capo-d'Istria.	4.006	»
1796. Grand théâtre de Nantes.	7	»
1811. Théâtre de Richmond.	78	»
1836. Lehmann-Théâtre, à Saint-Petersbourg.	800	»
1838. Théâtre de Sinigaglia, Ancône.	2	»
1845. Théâtre de Canton (Chine).	4.670	1.700
1846. Théâtre de Québec (Canada).	200	»
1847. Théâtre de Carlsruhe	63	200
1853. Opéra de Moscou	»	44
1857. Théâtre de Livourne.	»	400
1872. Théâtre de Tientsin (Chine).	600	»
1876. Théâtre Brooklyn (Etats-Unis).	283	300
1880. Théâtre de Nice.	70	»
1881. Ringtheater de Vienne.	449	»

Dernières nouvelles

Selon toutes probabilités le général Chanzy retournera à Saint-Petersbourg.

— Le grand réservoir de Calais a été emporté. Il avait une hauteur de 15 mètres et contenait 500,000 litres d'eau. Les maisons voisines se sont écroulées ; dans l'une d'elles il y avait une école de petits enfants. Le sauvetage est très difficile. On compte déjà 27 victimes.

— Le Temps dit que le nouveau ministère a toute la confiance du parlement et de la nation.

Le Siècle ajoute que le programme de M. Léon Say répond aux vœux du pays.

Le Journal des Débats, le Temps, le Par-

lement et l'Opinion Nationale demandent au cabinet de renvoyer à une époque indéterminée la révision de la constitution.

L'Événement fait observer que tous les députés qui fond partie du ministère ont voté contre la révision intégrale.

Le Journal des Débats dit que le ministère de Freycinet a beaucoup de chances de durée.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 1er février 8 h. s.

La gauche radicale et l'extrême gauche ont tenu une réunion afin d'aviser à la situation nouvelle créée par la déclaration du gouvernement.

— M. de Freycinet prépare une circulaire aux agents diplomatiques dans laquelle il insistera sur les intentions pacifiques de la France, et traitera particulièrement de la question tunisienne.

— M. Charles Dilke a prononcé hier au soir un discours annonçant la conclusion imminente du traité franco-italien.

Paris, 9 h. 10.

Dans une réunion composée uniquement de membres de la gauche radicale, il a été décidé par 39 voix contre 17, qu'il n'y avait pas lieu d'interpeller le gouvernement à la suite de sa déclaration, et qu'on devait le soutenir.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 74.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XVIII. (Suite)

— Eh ! sire, vous renouvez mes douleurs. Que votre Majesté, qui se couvre de gloire, oublie la vie de cette bonne France, je le conçois : un grand prince doit triompher des délices pour ne songer qu'à la renommée, comme disait l'inscription placée au-dessous des batailles d'Alexandre ; mais, moi qui n'ai rien à démêler avec la gloire, je regrette bien fort les soupers de Paris, et le vin de Champagne de mademoiselle Gaussin.

— Vous n'êtes pas sage, chevalier, de vous complaire à ces souvenirs. La Corse est un beau

pays, et nous tâcherons de vous en rendre le séjour agréable.

— Oserai-je demander à Votre Majesté comment s'appelle ce vin dont nous buvons ?

— C'est du vin de Cervione, dit un laquais, debout derrière sa chaise.

— Si j'ose me le rappeler, sire, quand j'avais, autrefois, l'honneur d'être admis à votre table, vous trouviez bon que nous missions dehors tous messieurs les laquais ; et, peut-être ce qui n'avait pas d'inconvénient dans la rue de Richelieu, aurait-il des avantages au monastère de Franciscains.

Théodore fit apporter des fruits et quelques flacons de vin ; puis tout ce qui était là sortit et les laissa seuls.

— A ce coup, je rends grâce à votre Majesté dit le chevalier : elle nous ramène, ce semble, à nos jours de jeunesse.

— Ah ! chevalier, la jeunesse est bien loin, sur mon âme. Pourquoi donc fuit-elle si vite ?

— C'est pour faire place à la gloire. Vous plaît-il que nous buvions à la santé de la gloire ?

— De la gloire, soit : mais elle est bien incertaine ; j'aimerais mieux boire au succès.

— Eh bien ! au succès ! et puis portons une autre santé encore, celle de votre éternelle grandeur.

— Buvons-y ; je serai sûr que du moins quelqu'un l'aura désirée.

— Quoi ! sire, n'êtes-vous donc pas entouré de dévouement, d'hommages, d'affection sincère ?

— Donnez-moi de ce vin grec et ne parlons pas de l'affection des peuples : elle est comme celle des filles. C'est tout dire.

— Vous me mettez la mort dans l'âme. Un roi comme vous, un roi de bonne maison, un roi de Westphalie, qui est venu tout exprès sur un vaisseau, qui a porté des fusils et des souliers, qui parle corse beaucoup mieux qu'un Allemand ordinaire, un si grand roi ne serait pas adoré !

— Mon cher chevalier, les hommes ne valent rien.

— Hélas ! nous l'avons toujours dit autrefois : je crois même que nous étendions ce jugement aux deux sexes.

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 4 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10.

Bourse de Paris du 1 Févr. 1882

Rente 3 p. 0/10	82,50
— 3 p. 0/10 amortissable	81,50
— 4 1/2 p. 0/10	110,00
— 5 p. 0/10	114,40

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRE

GRAVURES: Aubert: 1782-1882. — Lettre autographe et air inédit d'Aubert. — M. Charles Blanc, membre de l'Académie française, décédé le 17 janvier. — Tunisie: le secte des Aissouas, à Kairouan. — La Trêve rompue. — Le passage du Saint-Gothard. — Un amateur de musique. — Une expédition dans les régions polaires: Construction d'une hutte en glace. — Rébus.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Negroni, Antoine.

DÉCÈS

Lacour, Félix-Armand, capitaine en retraite, marié. 64 ans, d'Ajaccio.

Lucciani, Marie-Claire, 40 mois, de Bastia.

Baschetti, enfant, mort-né.

Ghigliermini, Blanche, 4 mois, de Bastia.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Bulletin financier

Paris, 31 janvier 1882.

Le marché est plus ferme, le courage revient aux spéculateurs, les carnets s'ouvrent enfin pour recevoir des ordres, mais en général toutes les opérations ont trait à la liquidation prochaine.

Les rentes s'établissent en hausse dès le début. Le 5 0/10 à 113,90 et 114,15. — L'amortissable 82,10, 82,60. Le 3 0/10 82,25 et 82,72.

Les actions du Crédit Foncier sont l'objet d'un marché très actif, au comptant, l'épargne doit donc se porter sur cette bonne valeur.

Le Crédit Général Français est assez fait à 725.

On demande les bons de l'Assurance Financière à 345, les polices de capitalisation sont en refuge excellent pour les petits capitaux.

Bon cours d'affaires sur le Crédit Lyonnais; cette institution a devant elle un avenir d'autant plus brillant qu'elle n'était nullement engagée dans la tourmente; on inscrit 805.

On cote 690 sur la Banque Romaine; 645 sur la Banque du Mexique et 695 sur la Société Nouvelle.

Tenue en hausse de la Société Française Financière à 1040.

Les actions Alais au Rhône sont fermes par suite de bonnes demandes du comptant. — Quelques affaires se font sur la Compagnie d'exploitation des Minerais de Rio-Tinto.

On demande
un appartement de 6 à 8
pièces dans une belle situa-
tion, s'adresser à l'imprime-
rie du journal.

Bibliographie

La Société de Saint-Augustin établie à Lille, rue Royale, 26, publie depuis plusieurs années une série de Calendriers religieux à effeuiller, dont chaque feuillet contient une pensée pieuse, une maxime, un conseil tirés des écrits des Saints les plus populaires. Il y a ainsi le Calendrier de *Sainte-Thérèse*, de *Saint-François d'Assise*, de *Saint-Benoît*, etc...

L'un des meilleurs et des plus intéressants est sans contredit celui des *Saints-Dominicains*. Ses pensées empruntées aux Saints et aux religieux les plus célèbres de l'ordre de Saint-Dominique, sont signées: Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Antonin, Saint-Vincent Ferrier, Sainte-Catherine de Sienne, Bx Albert le Grand, Sainte-Rose de Lima, Lacordaire, etc.... De ce dernier, il y a de ces mots qui sont des éclairs, par exemple celui-ci: La gloire est comme la beauté, elle s'illumine dans la pudeur. » Et cette autre pensée, est-elle moins profonde? « Se taire et souffrir sont des armes moins éclatantes que la parole, mais elles ont été trempées dans l'éternité. » Nous pourrions en citer jusqu'à demain, sûrs de charmer nos lecteurs, mais nous voulons seulement leur faire connaître l'esprit de ce calendrier, nous le répétons, un des meilleurs qui paraissent.

Deux éditions sont en vente, une de luxe 4 fr.50, et une ordinaire, à un franc. (Société de St-Augustin, Lille, rue Royale, 26.)

AVIS

Navire sous charge

Le Brick-Goëlette français la *Foi*, capitaine Aicardi, jaugeant 92 tonneaux, partira de Bastia pour Calvi, samedi prochain.

Pour frêt s'adresser à M. Sinibaldi, expéditionnaire sur la Marine.

AVIS

GRANDE BRASSERIE GASPARINI

Place Saint-Nicolas

Bière de Strasbourg 1 ^{re} qualité.	0.50 le litre en fût.
id. id.	0.60 la bouteille d'un litre.
id. id.	0.40 id. de 3/4.
id. id.	0.20 en bock.
Mélange Biffi à la consommation.	0.20 à l'eau de Seltz.
id. en bouteille d'un litre	4.00 .
Eau de Seltz	0.15 .
id. avec appareil	3.15 .
Liqueurs fines à la consommation	0.25 .
Malaga d'Espagne	2.20 la bouteille de 3/4.

Saucissons de Bologne 1 ^{re} qualité	6.00 le kilo.
Mortadella id.	6.00 le kilo.

AVIS. — Tout consommateur aura droit pour 0,60 à un bock, mortadella, et du pain, la bière sera remplacée par du vin pour les personnes qui le désirent.

Le Petit Bastiais est en vente :

à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.

à Cervione, chez MM. AGOSTINI frères.

à Corte, Librairie ACQUAVIVA.

à l'Ile Rousse, Librairie AMBROGI.

à Sartene, Librairie SANTARELLI.

DEPOTS A BASTIA

SISCO LOUIS, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.

SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.

FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.

STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.

GUELF, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.

GUELF, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.

SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Amusante et instructive par ses textes toujours accompagnés de charmants dessins, facile à colporter, la *Lanterne d'Arlequin* est devenue un des plus puissants instruments de propagande. Nos amis l'ont compris, et chacun d'eux doit s'appliquer à répandre à peu de frais cette intelligente publication, qui combat les doctrines funestes de la *Lanterne de Boquillon*, et autres de même genre.

Sommaire du No 43. — Pasquades; la rentrée; un Abcès; Ce qui se passe; la manifestation Blanqui; Aménités républicaines; Choses et autres; Conseils pratiques.

Le numéro 10 centimes.

Abonnements: 8 francs par an; 4 francs par 6 mois. 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richieu, 13.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 322. — VENDREDI, 3 FÉVRIER 1882
Saint Sinfronius, martyr.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 7° et 11°.

Hauteur barométrique, 777.

Hausse barométrique sur l'observation précédente, 1/2.

Vent, à 8 h. m. EN-E. faible — à 3 h. s. EN-E. faible.

Etat du ciel, nuageux.

Etat de la mer, agitée.

Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

Beau temps temps nuageux.

BASTIA

Le Port Saint-Nicolas

Bastia, le 2 février 1882.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

En lisant le *Petit Bastiais* du 26 janvier, j'y ai remarqué un article sur les projets de travaux à exécuter au nouveau port St-Nicolas, projets actuellement soumis à l'enquête.

La lecture de cet article m'a porté à passer en revue les idées exposées par son auteur. Mes occupations me mettant journellement en contact avec ce qui touche de près ou de loin aux questions maritimes dans nos parages ; veuillez me permettre de vous adresser le résultat de mes observations, avec prière de leur réserver une place dans les colonnes de votre estimable journal.

En adoptant le projet soumis à l'enquête, c'est-à-dire en prolongeant la jetée actuelle de 250 mètres avec une inclinaison de 7° vers le S.-E., le nouveau port se trouvera suffisamment abrité, quels que soient les temps du large ; si on ouvrait la jetée de 15° vers le S.-E., la mer venant de cette direction, donnerait en plein dans la passe, et les navires qui se trouveraient dans le fond du port opéreraient difficilement à cause de la forte houle.

Quant à la demande de prolongement de la jetée au delà de 250 mètres, j'estime qu'elle peut être discutée lorsque les travaux déjà soumis à l'enquête seront exécutés.

Néanmoins, quelles que soient les dispositions que l'on pourra prendre ultérieurement, si on vise à avoir un calme plat dans l'intérieur du port, on ne devra pas s'écarter de la direction de 7° sous peine de voir les vagues du S.-E. envahir l'entrée et même une partie du port.

Le prolongement de la jetée tel qu'il est établi par le projet, donnera, au milieu de la passe, une profondeur de 10 à 16 mètres et aux abords de l'épi St-Erasme de 6 à 7 mètres, c'est-à-dire une profondeur suffisante pour permettre à tout navire moyen d'aborder notre port par tous les temps. Quant aux vapeurs d'une longueur de

150 mètres (en supposant qu'il en existe) ils ne sauraient trouver un abri convenable dans le nouveau port, la jetée fût-elle prolongée de 380 mètres ; car un bateau de 150 mètres cale au minimum 6 à 7 mètres, et il lui faut au moins 100 mètres de touet ou de chaîne filée ; où trouvera-t-on l'espace pour pareille opération ? Il ne faut pas perdre de vue qu'un bateau de cette longueur doit trouver vers la terre 6 à 7 mètres de profondeur, pour venir mouiller ses ancres.

Cet exposé s'applique avec plus de raison aux navires de l'escadre cuirassée ; on sait que ces navires mouillent sur deux ancres et pivotent sur eux-mêmes, selon la direction des vents. Vouloir les amarrer par l'arrière à la grande jetée serait les exposer par les vents d'O. à de graves dangers. En outre, il faut aux cuirassés 9 mètres de profondeur vers la terre pour leur permettre de mouiller leurs ancres.

A mon avis, la direction qu'on veut donner aux travaux projetés, loin de nuire à l'entrée du vieux port, la garantira, car les vagues soulevées par les vents du Nord et N.-E. suivent la côte, et au lieu de venir s'engouffrer dans le vieux port, elles seront chassées en dehors de la jetée du Dragon et iront se briser à la plage.

Les navires qui arrivent soit en relâche forcée, soit pour opérer dans le nouveau port, avec les vents du N. N.-E. peuvent, même par les plus gros temps, entrer dans le port St-Nicolas, sans mouiller leurs ancres, et se mettre en sûreté en venant s'amarrer sur la première bouée qui se trouve actuellement mouillée à 50 ou 60 mètres en dedans du musoir, sans gêner nullement l'entrée des navires à vapeur, et quand même un voilier devrait mouiller une ancre, il serait à l'abri de la mer.

Les vents qui peuvent nuire le plus aux navires à voiles, à l'entrée, sont les vents Ouest. N.-O. qui repoussent les navires au large, qui plus d'une fois, faute d'espace, pour pouvoir louvoyer, sont obligés de se réfugier dans le vieux port.

L'épi St-Erasme, d'une longueur de 50 mètres, aura pour effet de couvrir les roches qui avoisinent ces parages, de retenir la mer du S. S.-E. qui suit le mur de soutènement de la route nationale, de permettre, dans certains cas, aux voiliers venant par des vents de Ouest, N.-O. de mouiller leurs ancres à proximité, et de mettre une amarre sur les bornes qui y seront disposées.

Veuillez agréer, etc.

FERRERO,

Maître au cabotage, Pilote.

UNE FERME-MOËLE

On nous écrit de Calenzana :

Le Conseil d'arrondissement de Calvi a émis, plusieurs fois, le vœu qu'une ferme-modèle fût établie dans cet arrondissement. Les conseils généraux qui se sont succédé depuis que ce vœu a été émis, semblent n'en avoir pas compris toute l'importance et n'ont pas appuyé une demande dont la réalisation serait seule capable de donner une grande impulsion à notre agriculture.

Jamais l'initiative privée ne réussira, en effet, à faire sortir, de la vieille routine, les agriculteurs de cette belle contrée. La première des raisons qui s'y oppose, c'est que pas un d'entr'eux n'a reçu une instruction agricole dans une école spéciale.

Ce sont, pour la plupart, des gens que l'on a sacrifiés dans leurs familles, à leurs frères que l'on poussait vers des carrières libérales, ou des fruits secs de ces dernières, qui, se trouvant un jour à la tête de leurs exploitations agricoles, par le décès de leurs parents, n'ont même pas pu profiter de leur expérience. Aussi chacun fait son apprentissage à ses frais ou s'en remet aux conseils de routiniers plus anciens, et l'on fait aujourd'hui ce que l'on faisait dans les temps les plus reculés, qui nous ont en outre légué leurs instruments d'agriculture insensés et défectueux.

Quelques-uns ont tenté des essais malheureux d'introduction d'instruments nouveaux ou de cultures nouvelles, qui n'ont servi qu'à décourager ceux qui auraient eu l'idée de vouloir faire un pas vers le progrès.

Les comices agricoles eux-mêmes, composés de gens pour la plupart mieux intentionnés que compétents, n'ont abouti presque à rien.

Il ne suffit pas, en effet, de bonnes intentions dans cette matière : la capacité seule conduit à la réussite.

Comprendra-t-on, enfin, qu'une ferme-modèle, dirigée par un agronome de mérite, peut, seule, en mettant sous les yeux des agriculteurs d'un pays les cultures qu'on n'y connaît pas, en faisant fonctionner, sous leurs yeux, des instruments et des machines adaptées à la localité, à ses terrains, lancer ce pays dans la voie du progrès ? Si oui, pourquoi ne pas créer ces fermes-modèles ? Elles rendraient bien plus de services que nos pépinières actuelles et ne coûteraient pas davantage, car les revenus de ces fermes couvriraient largement les dépenses et la location des terrains, qui ne manquent pas d'ailleurs. M. le Préfet de la Corse ne saurait faire

œuvre plus utile pour les divers arrondissements de l'île. Espérons qu'il aura suffi de lui signaler cette situation pour qu'il s'y intéresse.

A. C.

Recettes de l'Octroi

du 26 au 31 janvier

Bureau de la Marine	1,067,79
— St-Joseph	1,592,46
— St-Nicolas	159,04
— Filippina	124,84
Total fr.	2,944,13

La Presse étrangère

Voici de nouveaux extraits de la presse étrangère sur la retraite du cabinet Gambetta.

Presse autrichienne

Voici les principales appréciations de la presse autrichienne sur la chute de M. Gambetta.

Le *Fremdenblatt* dit que le noyau véritablement républicain de la coalition qui s'est formée pour renverser M. Gambetta éprouvera bien plus de repentir que de satisfaction, au sujet de l'œuvre accomplie avant-hier.

La *Gazette allemande* pense que tous les États qui désirent le maintien de la paix accueilleront provisoirement avec satisfaction la retraite forcée de M. Gambetta.

La *Presse* considère le vote du 26 janvier comme un verdict qui sera ratifié, à l'unanimité, par la nation française.

Pour le *Wiener Extrablatt*, M. Gambetta n'a pas dit avant-hier son dernier mot comme ministre.

« Il est probable, dit ce journal, que M. Gambetta sera rappelé, sinon tout de suite, du moins dans un avenir peu éloigné. La plupart des réformes projetées par lui sont devenues inévitables; il n'y a que lui qui ait assez de prestige pour venir à bout de ces tâches difficiles. »

Le *Tageblatt* s'exprime de la manière suivante :

« On peut accuser M. Gambetta d'avoir voulu faire d'un seul coup trop de choses et des choses trop grandes, mais on est forcé de reconnaître qu'il a obéi à une juste inspiration et qu'il a fait des calculs justes, bien qu'il ait, dès son avènement au pouvoir, posé, d'une manière décisive, la question de discipline à la Chambre des députés. »

« Si M. Gambetta avait absolument tenu à rester ministre, il aurait vraiment pu se dispenser d'attacher tant d'importance au scrutin de liste, mais M. Gambetta était entré dans le cabinet pour remplir une grande mission; sa chute est un grave événement politique pour sa patrie. »

Presse allemande

La *Post* publie, sur la chute de M. Gambetta, un grand article dont voici les principaux passages :

« M. Gambetta a été renversé par suite d'une inconséquence parlementaire dont on n'a pas d'exemple. »

« Avant le vote, les républicains modérés, les monarchistes et les radicaux se sont coalisés en faveur d'une révision illimitée, dont le but prochain est l'anarchie rêvée par le radicalisme. »

« M. Gambetta quitte le pouvoir parce qu'il ne veut prendre la responsabilité que de mesures réfléchies et praticables. Sa retraite est honorable; la victoire de ses adversaires ne l'est pas. »

« Il est douteux que le rôle de M. Gambetta

soit fini, parce que tous ceux qui aspirent à un gouvernement fort et fécond, à l'abri des influences égoïstes de certaines classes, ont les yeux fixés sur lui. »

LOTÉRIE ALGÉRIENNE

TIRAGE DU 26 JANVIER

Suite des quatre cents numéros qui ont gagné chacun un lot de 500 francs :

4.108.325	396.532	4.094.202	2.090.696
4.420.243	4.782.742	4.343.359	235.985
3.808.651	4.707.322	3.604.100	3.364.828
4.508.242	251.300	4.325.789	2.307.240
2.811.227	4.515.931	4.635.010	3.542.258
4.679.632	4.457.688	4.546.958	735.905
3.982.293	518.272	4.632.950	4.974.204
2.808.807	4.721.620	733.687	4.471.578
4.251.761	3.383.406	4.410.596	4.378.326
2.337.307	4.143.326	2.542.422	2.530.603
880.090	442.573	4.887.173	4.860.905
4.027.707	3.363.242	3.744.984	2.255.155
634.342	2.947.250	4.497.809	3.810.090
2.048.645	4.889.699	4.382.688	4.386.870
3.314.449	2.878.205	4.221.820	4.712.892
2.438.149	4.567.599	4.212.977	2.518.521
3.450.672	287.115	3.330.982	2.007.263
492.799	3.491.271	4.494.500	3.484.084
3.378.752	3.236.844	4.708.865	3.659.726
549.956	2.349.516	2.936.102	3.751.445
4.822.112	667.506	4.062.636	3.268.147
2.378.882	4.856.118	4.532.353	553.495
4.105.646	3.626.746	436.449	3.931.825
2.293.079	457.746	429.910	2.258.832
3.695.347	331.749	4.833.994	728.447
65.887	82.404	2.712.279	3.628.085
4.320.076	3.913.994	587.325	2.225.783
936.164	3.795.794	3.128.838	4.596.241
335.242	397.039	4.659.866	408.056
2.575.144	731.989	3.878.163	4.760.904
3.477.808	3.849.879	3.064.382	4.082.190
4.766.906	3.570.640	3.479.168	4.065.816
2.400.686	4.113.500	4.998.890	4.141.461
2.568.598	4.772.815	2.140.005	4.933.338
4.360.514	4.335.874	2.871.717	4.356.666
333.205	3.726.300	3.805.998	895.715
4.743.853	692.948	4.838.629	82.647
3.177.942	209.087	684.187	2.150.934
2.887.137	4.074.501	4.272.450	2.208.915

En recevant le beau tableau de Courdouan, que les anciens retraités lui ont adressé à titre de remerciement et de témoignage de sympathie, M. Casimir Périer vient de répondre la lettre suivante dont les termes seront vivement appréciés par le corps nombreux auquel elle est adressée.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Comment vous exprimer ce que j'éprouve devant le témoignage que je viens de recevoir de votre précieuse et excessive gratitude envers moi et envers les excellents collègues à qui je transmettrai la part de votre hommage qui leur est si bien due ?

Avec eux et comme eux, je n'ai fait, en servant votre cause, que servir à la fois celle du pays et celle du devoir, telle que ma conscience me l'avait tracé. Je n'y avais point cherché de récompense pour mes efforts, autre que leur succès même.

Mais je n'en eusse jamais pu rêver de plus douce que celle dont vous me gratifiez.

Les termes si chaleureux, si hautement honorables de votre lettre, dépassent assurément de beaucoup ce que j'ai pu mériter.

Ils ne m'en touchent que plus profondément,

ils me seront un titre de noblesse auprès de tous ceux qui voudront bien garder mon souvenir; ils me laisseront, jusqu'à mon dernier jour, l'impression la plus chère et que rien ne saurait affaiblir.

Et comment encore vous remercier et vous féliciter de cette heureuse et inappréciable forme, sous laquelle vous avez voulu fixer pour moi la mémoire de vos sentiments généreux ?

Vous semblez avoir deviné combien haut et comme de longue date je goûte et j'admire le rare talent de l'éminent artiste dont est si justement fier le Président de votre Comité. J'ai salué jadis, des premiers, son apparition à l'horizon de l'art, et je fus tout d'abord l'un de ses amis inconnus. Car je suis un vieil amateur, et, comme tel, me piquant de plus, naturellement, d'être un connaisseur, je crois en avoir fait bonne preuve, entre toutes, en distinguant à leur naissante aurore les belles œuvres signées du nom de Courdouan ! Aussi, quel régal pour mes yeux, et quelle joie pour mon cœur, quelle fierté d'en posséder une à de pareils titres, et de la mettre à la première place !

A mon tour donc, Messieurs, je vous remercie du meilleur de mon âme, et pour le fond et pour la forme, du grand témoignage dont vous m'honorez; à mon tour, je vous assure de ma reconnaissance, et je vous prie d'agréer les plus vives expressions de ma haute estime et de mon entier dévouement.

M. Lavielle qui a reçu un pareil tableau, a adressé, de son côté, la lettre suivante :

Messieurs,

J'ai reçu le magnifique tableau que vous avez eu la généreuse pensée de m'offrir.

Je l'ai reçu avec autant d'émotion que de reconnaissance et je le léguerais aux miens, comme un des témoignages d'estime dont je m'honore le plus.

Merci à vous et recevez ici l'assurance nouvelle que je vous appartiens corps et âme.

Informations et Faits

Il va être armé à la Spezia, sous le commandement du vice-amiral Pacoret de Saint-Bon, une escadre composée de neuf navires cuirassés, de trois avisos et de deux bateaux porte-torpilles.

× Une dépêche de Rome annonce la reprise des négociations relatives à la nomination de l'ambassadeur français à Rome et de l'ambassadeur d'Italie à Paris. On parle toujours du comte Corti pour ce dernier poste.

× Le *Courrier du Soir* dit que l'on a remarqué à la Chambre la poignée de main échangée entre M. Gambetta et M. Gavini.

× M. Gambetta a assisté à la séance.

Il s'est placé au premier banc de l'extrême-gauche entouré de la plupart de ses anciens ministres.

Il paraissait fort gai, ainsi que M. Spuller : cette joie n'est pas partagée par tous ses amis.

× Il est question de Monseigneur Perraud, évêque d'Autun, pour le fauteuil de l'académie laissé vacant par la mort de M. Charles Blanc.

× M. Amagat a été réélu à Saint-Flour.

M. de Janzé a été élu à Loudéac; M. Even contre l'abbé Dagonne, à Dinan; M. Codet, à Rochechouard.

Il y a ballottage à Provins, Aubusson et Fougères.

× M. le baron de Courcel reprendra au Ministère des affaires étrangères ses fonctions de directeur politique.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 2 février 8 h. s.

SÉNAT

M. Le Royer a été élu président par 168 voix, sans concurrent.

Après avoir voté un crédit extraordinaire concernant la Tunisie, le Sénat s'est ajourné à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Au début de la séance, M. Andrieux a déposé une proposition de loi ayant pour objet de remédier à la situation financière du marché de Lyon éprouvé par la suspension des paiements de la Société dite *l'Union générale*.

M. Andrieux demande l'urgence.

Sur la proposition de M. Viette et de plusieurs de ses collègues, la question préalable a été votée par mains-levées à une grande majorité.

M. Salis a posé une question à M. le Garde des Sceaux au sujet des mesures prises et à prendre contre les administrateurs de la Société *l'Union générale* à Paris.

M. le Garde des Sceaux a répondu, puis la Chambre s'est ajournée à lundi.

— Les ministres et les sous-secrétaires d'Etat se sont réunis aujourd'hui en Conseil de cabinet sous la présidence de M. de Freycinet, ont arrêté l'attitude à prendre au sujet de l'interpellation de M. Granet, et ont décidé de maintenir l'ajournement de la révision.

— M. Bousquet, ancien chef de cabinet de M. Goblet, lorsqu'il était sous-secrétaire d'Etat, a été nommé chef du cabinet du ministre de l'intérieur.

comme maître ; les certificats des chefs de ces établissements.

2° L'indication des grades qu'il a obtenus, des travaux qu'il a publiés ;

3° L'indication de l'examen auquel il se prépare.

4° L'engagement conditionnel, pour le cas où il serait nommé boursier, de servir dix ans dans l'université ;

5° L'attestation des maîtres qui ont constaté l'aptitude du candidat à l'étude des sciences naturelles.

Les bourses seront données pour un an par M. le Ministre, sur le rapport de l'assemblée des professeurs du Muséum, qui examinera les titres des candidats.

Fausse Monnaie

Les faux-monnayeurs travaillent grand train. Si cela continue, il y aura bientôt plus de fausse monnaie que de la bonne. Voilà qu'on signale aujourd'hui une émission de pièces fausses de 20 francs. Comme les fausses pièces de 2 et de 5 francs, elles sont au millésime de 1865 et à l'effigie de Napoléon III.

Ces pièces ont le poids réglementaire, et il est assez difficile de les reconnaître à première vue ; elles diffèrent cependant des pièces bonnes par leur diamètre, qui est un peu supérieur, et par leur épaisseur, qui est un peu moindre. Leur couleur est terne ; les coins sont blanchâtres, et le relief des lettres O. N. ainsi que le chiffre III, laissent beaucoup à désirer.

Au revers de la pièce, les lettres formant le mot « Empire, » ne se détachent pas très bien et semblent reliées entre elles par de petits filets dans le haut. Enfin, la croix de la Légion d'honneur est mal gravée et presque imperceptible.

(Le Petit Niçois).

Navire sous charge

Le Brick-Goëlette français la *Foi*, capitaine Aicardi, jaugeant 92 tonneaux, partira de Bastia pour Calvi, samedi prochain.

Pour frêt s'adresser à M. Sinibaldi, expéditionnaire sur la Marine.

× L'Événement dit que M. Léon Say a accepté le portefeuille des finances, aux conditions suivantes :

1. L'État ne fera pas la conversion de la rente.
2. Les chemins de fer ne seront pas rachetés.
3. La question de la révision sera ajournée.

La défense des ports

Le ministre de la marine soumettra prochainement à la Chambre un projet de remaniement dans l'armement des ports.

Il fera transporter dans les forts les pièces qui arment actuellement la flotte, au fur et à mesure que la nouvelle artillerie prendra leur place sur les cuirassés. Ces pièces deviendront excellentes dans les conditions de fixité où elles seront dorénavant placées. Il y aura de ce chef, pour le budget général du pays, non pas un surcroît de dépenses, mais une grande et réelle économie.

Le système étudié aujourd'hui présente en outre l'avantage de faire disparaître l'inévitable confusion d'attributions qui existait entre les autorités militaires et les autorités maritimes.

La défense des côtes a été remise à la marine, parce que, logiquement, elle devait lui appartenir, et l'on aurait tort de penser que le ministre qui en aura désormais le souci ait exigé ce surcroît d'attributions à titre de compensation, lorsque l'administration des colonies lui fut enlevée.

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Les pouvoirs publics ont institué auprès du Muséum vingt bourses de 1,500 fr., qui doivent être attribuées à des jeunes gens qui : 1° contracteront l'engagement de servir dix ans dans l'université ; 2° se prépareront à la licence, à l'agrégation ou au doctorat ès-sciences naturelles.

Les candidats doivent adresser leur demande avant le 15 février, au Directeur du Muséum.

La demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

1° Notice individuelle du candidat, indiquant le lieu et la date de sa naissance, les établissements d'instruction où il a été pendant ces cinq dernières années, soit comme élève, soit

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 74.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XVIII. (Suite)

— Est-ce qu'il y a deux sexes en Corse ? Par la morbleu, je ne crois avoir aperçu un visage de femme. En revanche, le chancelier Orticoni, ou le trésorier Paoli, ou des conseillers à mine renfrognée, ou des pères des communes, garnis d'armes comme un arsenal, j'en vois sans cesse, et à tous moments, et toujours. Fi ! quel métier que d'être roi ici !

— Ah ! sire, cependant l'éclat d'une couronne qui vous fait aller de pair avec les Bourbons de France ou les Hapsbourg de l'Empire !

— Tu n'y entends rien, chevalier ; c'est tout

au plus si j'irais de pair avec Stanislas de Pologne, ou les rois de Chypre et de Jérusalem.

— Je ne le croirai jamais, sire.

— Que diable ! je sais ce que je sais. Mais ne parlons plus de ceci ; ce sont des affaires d'Etat. Tiens, parlons de Paris ; donne-m'en des nouvelles ; je n'en sais plus rien ; ma sœur ne m'écrit plus.

— Peste ! elle a tort. Si j'avais un frère roi, je serais terriblement fier de mettre à la poste une lettre sur l'enveloppe de laquelle il y aurait : A monsieur mon frère le baron Théodore de Neuhoff, de présent roi de Corse, en son royaume.

— Tu crois rire ? cela n'est pas charitable. Veux-tu que nous vidions ce verre en l'honneur de ma sœur ? (1)

— De toute mon âme. Est-elle toujours blonde ? Savez-vous qu'elle était bien jolie !

— Si je le sais ! ne me suis-je pas battu avec toi pour elle ?

— Pour elle ? non ; voilà que la mémoire des choses vous échappe. C'est pour mademoiselle de

(1) Elisabeth de Neuhoff. Elle épousa le marquis de Trévoux.

Tlemcy, cette fille d'honneur de madame la princesse, que M. le duc d'Orléans aimait si fort.

— Ah ! oui je me souviens : je la lui avais enlevée.

— Et vous fûtes jaloux de moi.

— A tort cela est vrai.

— A tort, à tort, je ne sais pas trop. Maintenant que nous ne sommes plus à Paris, je crois que vous aviez raison.

(La suite à demain.)

Dernière heure

Marseille, 5 h. soir.

M. Gambetta est arrivé ce matin à 10 heures et demie, avec MM. Arnaud et Scheurer-Kerstner. Il y avait beaucoup de monde pour le recevoir ; il a été accompagné par la foule jusqu'à l'hôtel d'Orléans.

M. Gambetta est reparti dans la soirée pour Nice, où il compte rester quelques semaines.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Bourse de Paris

	1er Fév.	2 Fév.
Rente 3 p. 0/10	82,50	82,75
— 3 p. 0/10 amortissable . .	81,50	82,00
— 4 1/2 p. 0/10	440,00	442,00
— 5 p. 0/10	444,00	445,00

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRE

GRAVURES: Auber: 1782-1882. — Lettre autographe et air inédit d'Auber. — M. Charles Blanc, membre de l'Académie française, décédé le 17 janvier. — Tunisie: le secte des Aissouas, à Kaïrouan. — La Trêve rompue. — Le passage du Saint-Gothard. — Un amateur de musique. — Une expédition dans les régions polaires: Construction d'une hutte en glace. — Rébus.

Bulletin financier

Paris, 1 février 1882.

Le début du marché est mauvais, il règne une grande agitation et une défiance qui paralyse toutes les transactions. Cependant, de bonnes nouvelles circulent à la fin de la séance concernant les efforts faits par la haute Banque pour conjurer la crise. On reprend légèrement le 3 0/10 de 82.05 à 82.60. Le 3 0/10 amortissable de 82, à 82.55. Le 5 0/10 s'établit de 443.50 à 443.75.

La Société Française Financière voit ses actions très recherchées par les capitaux de placement qui apprécient cette valeur. On cote 4035.

L'obligation Communale Nouvelle du Crédit Foncier est très bonne à acheter: elle vaut 480 francs et elle rapporte 4 0/10 nets d'impôt.

Les bons de l'Assurance Financière sont à 350, les polices de capitalisation remboursables à 500 francs, moyennant un versement mensuel de 1 franc sont très recherchées, le tirage aura lieu le 5 février.

La Compagnie Maritime du Pacifique est une entreprise bien connue car c'est la plus ancienne et la plus prospère au Havre. L'action coûte 550 francs. La souscription s'ouvre le 26 janvier, à la Banque Nationale.

On fait 710 sur la Société Nouvelle.

Sur le Crédit Lyonnais on fait 805.

En actions de la Banque Nationale du Mexique les transactions sont peu suivies, l'attention du marché étant ailleurs.

La Banque Romaine fait 600, ces prix sont relativement faibles mais le comptant doit en profiter pour acheter.

Sur la Compagnie d'exploitation des Minerais de Rio-Tinto, il y a peu d'affaires.

L'Hypothèque Foncière continue à recevoir des demandes importantes de ses obligations de 500 francs.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Rome, brick italien Nuovo Arturo, cap. Gionnoni, minéral.

De Porticciolo, cutter français San Frutoso, cap. Francioni, cédrats salés (relâche).

De Livourne, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.

De Nice, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Portovecchio, vapeur yacht de plaisance anglais Zélie, cap. Miller.

Pour Marseille, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, diverses.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Breganti, Marie-Magdeleine. — Alfonsi, Jean-François. — Giannelli, Antoine-François.

DÉCÈS

Castellani, Lucie, 2 ans, de Corte.

Paquet, Clémentine, 2 ans, de Bastia.

30 JOURS DE VENTE

à partir du 10 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS, devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudra prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

Il existe deux boîtes du Journal: l'une dans le vestibule de l'imprimerie, boulevard du Palais, 8, à droite en entrant, et l'autre rue St-Roch, n° 18, au rez-de-chaussée.

Ces boîtes sont ouvertes à 7 h. du matin, à 2 h. et à 6 h. du soir.

AVIS

GRANDE BRASSERIE GASPARINI

Place Saint-Nicolas

Bière de Strasbourg 1 ^{re} qualité	0.50 le litre en fût.
id. id.	0.60 la bouteille d'un litre.
id. id.	0.40 id. de 3/4.
id. id.	0.20 en bock.
Mélange Biffi à la consommation	0.20 à l'eau de Seltz.
id. en bouteille d'un litre	4.00.
Eau de Seltz.	0.15.
id. avec appareil	3.15.
Liqueurs fines à la consommation	0.25.
Malaga d'Espagne.	2.20 la bouteille de 3/4.

Saucissons de Bologne 1 ^{re} qualité	6.00 le kilo.
Mortadella id.	6.90 le kilo.

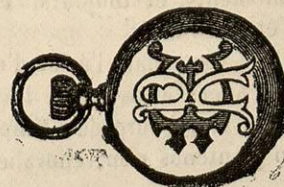
AVIS. — Tout consommateur aura droit pour **0,60** à un bock, mortadella, et du pain, la bière sera remplacée par du vin pour les personnes qui le désirent.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{CE} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines. Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.



Le Petit Bastiais

00047

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 323. — SAMEDI, 4 FÉVRIER 1882
Saint André Corsini, évêque et martyr.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les
abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.
Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 8° et 11°.
Hauteur barométrique, 775.
Hausse barométrique sur l'observation précé-
dente, 00.02.
Vent, à 8 h. m. N. faible — à 3 h. s. calme.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, agitée.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

Beau temps.

BASTIA**LES TRAVAUX DU NOUVEAU PORT**

L'enquête d'utilité publique pour les tra-
vaux du port Saint-Nicolas a été clôturée le 29
janvier. Nous avons accepté avec empres-
sement toutes les communications qui nous
sont parvenues sur cette importante question
et nous avons transmis un exemplaire de
chaque numéro du *Petit Bastiais*, à M. le
sous-préfet, pour être joint au dossier de
l'enquête.

Lundi, 6 février, à 2 heures de l'après-
midi, la commission doit se réunir à la
sous-préfecture, et après avoir examiné les
observations consignées au registre ouvert
à cet effet, elle entendra toutes les personnes
qu'elle croira devoir consulter. Ceux de
nos concitoyens qui désireraient être enten-
dus n'ont qu'à faire connaître cette intention
à M. Limperani, ancien député, président
de la commission, qui se fera certainement
un plaisir d'accéder à leur demande.

Nous publions ci-après une troisième note
de M. le capitaine Bonerandi; notre numéro
de demain contiendra une délibération de
la Chambre de commerce et une autre du
Conseil municipal relatives au même objet.

Bastia, le 3 février 1882.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Pour compléter la série d'observations rela-
tives aux modifications de notre nouveau port,
j'ai l'honneur de vous exposer :

Que bien avant l'ouverture de la séance de la
Commission d'enquête (1881) d'un nouveau pro-
jet de modification au sujet dudit port, la ques-
tion du barrage était déjà tranchée par l'adminis-
tration des ponts-et-chaussées, qui le supprimait

pour des motifs très sérieux; le gouvernement
nous accordait en échange, 250 mètres de pro-
longement de la grande jetée, (qui ont été en-
suite réduits à 230 mètres), la construction d'une
petite jetée, sur la pointe de St-Érasme, et
des plans inclinés avec appontonnements près
du Fango.

En présence des grands avantages d'une pa-
reille compensation, nous jugeâmes prudent
d'aller au plus pressé, et de profiter de ces bonnes
dispositions pour améliorer notre nouveau port,
et par suite, nous acceptâmes ces nouvelles modi-
fications en signant le procès-verbal.

Depuis, dans la nouvelle enquête qui nous
occupe, la question du barrage du nouveau port
ayant été écartée, j'ai cru ne pas devoir en
parler dans mes deux précédents articles relatifs
aux modifications de notre nouveau port.

Cependant, cette question est d'une trop
grande importance pour ne pas en dire quelques
mots; d'abord il est reconnu aujourd'hui, que
tous les grands ports ont besoin d'être barrés,
parce que la mer se développe facilement sous
l'influence du vent sur un grand espace d'eau,
alors qu'elle est poussée par une forte brise,
d'autant plus que notre nouveau port a la plus
grande partie de sa surface, en longueur, du
Nord au Sud, sur une distance de près de deux
kilomètres. Il n'est donc pas étonnant, dans ces
conditions, de voir la mer devenir assez mauvaise
pour empêcher toute opération sur tous les quais
du nouveau port.

Il est en conséquence certain que les avan-
tages de ce barrage seraient très grands, 1^o
parce que cela formerait un abri pour la moitié
du port à peu près, 2^o parce qu'il servirait
d'amarrage aux navires placés dans diverses
positions, 3^o il servirait de débarcadère et don-
nerait un plus grand développement à la sur-
face de nos quais; mais s'il est téméraire au-
jourd'hui de réclamer d'aussi grandes améliora-
tions nous les indiquons à nos enfants pour
qu'ils en obtiennent l'accomplissement plus tard.

Je disais donc que le vent de Sud-Ouest (*Li-
beccio*) deviendrait le seul vent traversier de notre
nouveau port. Ce vent qui, dans ses caprices fu-
rieux, prend tantôt les allures de son voisin de
l'Ouest, tantôt celles de son voisin du Sud, n'en
est pas moins impétueux sous toutes ses trans-
formations, et d'autant plus violent dans cette
partie de notre côte, à cause du grand dévelop-
pement qu'il prend en traversant notre belle
vallée du Fango.

Le fond du nouveau port descend en pente
assez rapide du côté du large, il s'en suit que
avec les forts coups de vent de *Libeccio*, les an-
cres ne mordent pas bien dans le fond, par

suite chassent sur elles-mêmes, et le navire est
contraint d'aller talonner sur les blocs de la
grande jetée. Sans aucun doute, l'adminis-
tration des ponts-et-chaussées pensera à cons-
truire des bornes d'amarrages tout le long de
cette côte, c'est-à-dire depuis la partie Nord de
la Maison Bertin, jusques et sur la petite jetée
ou épi de St-Érasme. Cette jetée ne devra
pas être totalement nue comme un épi ou
comme une arête de poisson, parce qu'elle
peut être utile à bien des choses et en particu-
lier pour y placer des bornes d'amarrage pour le
vent de Sud et Sud-Ouest; il serait donc con-
venable, au moins, que sa partie intérieure fai-
sant face au nouveau port, fût terminée en quais,
avec quelques escaliers pour y donner accès. Il
est bien entendu que pour cela, il faudrait aussi
que sa partie supérieure ou plane, fût dallée,
afin d'y pouvoir marcher la nuit comme le jour;
la direction de cet épi devra sans doute être di-
rigée vers la pointe Sud de l'Île-d'Elbe, qui est
la direction la plus convenable par rapport à nos
jetées et pour l'effet qu'elle doit produire.

Maintenant, il nous reste à dire un mot sur
les corps-morts; ce système d'amarrage est très
utile, mais seulement comme amarrage provi-
soire, soit à l'entrée comme à la sortie, et bien
plus encore comme bouées de hallage ou de
touage, afin de faciliter aux navires les moyens
de changer de place après leurs opérations à
quai; mais comme amarrage permanent dans
l'intérieur des ports, elles présentent de graves
difficultés parce que tous les navires veulent
s'y amarrer; de là une grande quantité de cor-
dages qui se croisent et se raidissent dans tous
les sens et mettent empêchement à la libre cir-
culation des autres navires et embarcations. En
outre, il arrive très souvent que des capitaines
étrangers, et même quelquefois ceux du pays,
qui ne connaissent pas bien la vraie direction de
ces corps-morts, y mouillent leurs ancres dessus;
ou soit par la mauvaise tenue du fond, leur ancre
en chassant s'accroche avec sa patte à l'une des
deux chaînes de ces corps-morts. Alors il
faut aller requérir le plongeur ou le sca-
phandre, pour pouvoir la dégager, car il
est de toute impossibilité de pouvoir mettre
une de ses chaînes hors de l'eau parce que
ces corps-morts sont composés de deux grosses
ancres de frégate, avec une seule patte et 40 à
50 brasses de grosse chaîne chacune, qui partent
de chaque ancre placée à l'opposé l'une de l'autre,
viennent se réunir en se raidissant sur une
grosse pièce de fonte de fer placée au fond de la
mer et sur laquelle est de même adaptée une
troisième chaîne, mesurant la hauteur du fond
et qui vient se marier au-dessous de la grande

bouée d'amarrage. On voit que d'après ce système d'ancres et de chaînes couchées au fond, il est impossible avec les moyens dont dispose les navires, de pouvoir se dégager ; de là des dépenses et des retards qui sont très préjudiciables aux transactions commerciales et maritimes. D'après la direction du vent dominant, ces corps-morts devraient être mouillés dans les directions du Sud-Est, et du Nord-Ouest, et dans tous les cas, on devrait donner connaissance de cette direction à tous les capitaines-marins qui fréquentent notre nouveau port.

Dans les ports bien ordonnés, il est expressément défendu dans les temps ordinaires, de séjourner en permanence sur les bouées d'amarrages, mais pendant le mauvais temps ou la tempête, cette défense n'existe plus, et tout capitaine peut s'y amarrer dans l'intérêt de la conservation de son navire et de son chargement.

En terminant, je regrette de nouveau que dès le principe, la direction donnée à la grande jetée, ne soit pas un peu en dehors de celle du dragon.

Recevez, etc.

F. BONERANDI.

Capitaine marin.

Propreté des Rues

Les nombreux étrangers qui passent par Bastia, ne peuvent s'empêcher d'admirer son climat, sa position, le magnifique panorama qui borne son horizon ; mais ils constatent, à notre profonde confusion, que la ville est on ne peut plus mal entretenue, et dans un état de malpropreté à rappeler les bourgades de l'Algérie.

Cette malpropreté tient à des habitudes invétérées qu'on ne peut déraciner du jour au lendemain ; cependant la police peut contribuer à les faire disparaître, en agissant avec énergie. Personne ne lui en voudra de poursuivre sans trêve des abus qui constituent à la longue un véritable danger pour la santé publique,

Non seulement dans les petites rues, mais aussi dans les principales, on laisse séjourner des tas d'immondices, où tous les chiens du quartier vont chercher quelque nourriture et qu'ils éparpillent. Puis viennent les enfants à la recherche des bouts de cigares : en ce moment la rue présente un aspect repoussant.

Serait-ce une chose impossible que d'obliger les domestiques et les ménagères à ne jeter les immondices que sur la charrette publique dont le passage serait annoncé par une sonnette ? C'est une question d'habitude, simplement, qu'il s'agit de faire prendre. Après tout, puisqu'on a réussi à établir ce système dans d'autres localités, nous ne pouvons désespérer de le voir pratiquer dans notre ville.

PÉTITION D'UN AMATEUR DE MUSIQUE

Sans être très au courant des choses municipales, j'avais toujours cru que le théâtre de Bastia devait être consacré aux combats lyriques. Je reconnais aujourd'hui mon erreur ; ce n'est pas une académie de musique mais vraisemblablement une arène ouverte aux lutteurs à main plate, en attendant sans doute la lutte à main fermée. Encore un peu nous serons dans les cirques de Byzance et nous assisterons aux épopées ridicules des bleus, des verts et des rouges. La chose souffrira une légère variante : tenez-vous pour la blonde, pour la rouge ou pour la brune ?

Je vous avoue que moi, simple d'esprit, uniquement désireux de bercer ma digestion dans un fauteuil, sous l'influence éminemment stomachique des mélodies de Rossini ou de Meyerbeer, je ne comprends absolument rien à ce vacarme anti-musical et anti-digestif. S'il existe du linge sale, c'est affaire à ces dames de le laver en famille, et je ne vois pas pourquoi le public servirait de battoir en cette occasion.

La représentation de jeudi a été interrompue d'une manière irrévérencieuse pour les spectateurs. C'est déplorable, et il est à désirer que l'auteur de cette algarade reçoive le châtiment mérité. Seulement, connaissez-vous l'auteur ? Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, celui de sa coterie, je dirais presque de son parti. Laissez donc à la véritable justice le soin de débrouiller l'écheveau passablement emmêlé des responsabilités. Vous pourrez alors prononcer votre verdict en toute justice.

En attendant la lumière, siffler et injurier sur la scène des femmes peut-être irresponsables de petites vanités déchaînées autour d'elles, serait peu généreux et indigne de la vieille réputation

de loyauté corse. Et cela ne prouverait pas davantage que la raison soit du côté du plus fort.

Enfin, MM. les lutteurs ne sont point seuls dans la salle. Le public féminin est nombreux et choisi, et c'est témoigner envers lui d'un oubli complet des convenances que de s'abandonner à des fureurs hystériques.

Donc, daignez attendre le jugement des tribunaux avant de procéder à l'exécution, et laissez-nous jusque-là tranquillement écouter, rêver ou dormir dans notre fauteuil.

H. S.

COUR D'APPEL DE BASTIA

(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 1^{er} FÉVRIER 1882

Affaires classées pour les audiences des 6, 7 et 8 février 1882.

A Conclure

Istria,	c.	Istria.
De Lorient,	c.	Marini.
Gabrielli,	c.	Zevaco.
Negroni,	c.	Vinciguerra.
Bourgeois,	c.	Angeli.
Bertoni,	c.	Ghirardi.
Deranti,	c.	Martini.

A Plaider

Etat,	c.	Pozzi.
Fantauzzi,	c.	Petit.
Cune de Levie,	c.	Peretti.
Beveraggi,	c.	Colonna.
Zigliara,	c.	Petit.
Aymo,	c.	Maroni.
Maroni,	c.	Aymo.
Thouret,	c.	Coti.
Fille,	c.	Berneau.
Della Rocca,	c.	Peraldi.
Bouret,	c.	Ribetti.
Reghin,	c.	Feitlinger.
Riccardoni,	c.	Ghirardi.
Subrini,	c.	Subrini.
Venturini,	c.	Molinari.
Zevaco,	c.	Guitera.

Boîte du Journal

Bastia, 25 janvier 1882.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*.

Dans votre numéro du 19 de ce mois vous revenez encore sur les cours des jeunes personnes

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 74.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XVIII. (Suite)

— Comment ! vous m'aviez manqué de respect au point de courir sur mes brisées ?

— Voilà qui est curieux. Est-ce que tu étais roi dans ce temps-là ? et quand tu le serais d'ailleurs !...

— Quand je le serais ! Où sommes-nous qu'il faille s'entendre parler de la sorte ! Me prendre ma maîtresse ! Tu m'en rendras raison tout-à-l'heure, chevalier !

— Est-ce que je ne te l'ai pas déjà rendue derrière les fossés de Vincennes. C'est, par Dieu, bien assez d'une fois ! Et puis, tu n'es

plus amoureux de mademoiselle de Tlemcy, puisque tu es roi. Laissons ce soin à ce bon prince, M. d'Orléans.

— Je crois que tu as raison. Buons à M. le duc d'Orléans : il mérite cela ; car il était bien particulier, et nous nous moquions bien de lui.

— Te rappelles-tu, mon aimable roi, ce tour que nous lui fîmes un mardi-gras qu'il devait venir souper chez notre dame, que nous fîmes tout éteindre, avancer toutes les pendules, déshabiller tous les laquais, que nous lui persuadâmes qu'on était au mercredi des cendres, et que ses mauvaises pensées étaient péchés mortels, ce qui fit qu'il s'enfuit à Sainte-Geneviève, et que nous soupâmes à sa place.

— Si je m'en souviens ! vraiment : j'étais derrière une tapisserie de Daphnis et Chloé.

— Et moi, dans la ruelle, contre les rideaux.

— Et cette autre fois qu'il ne voulait pas donner une pension à cette demoiselle de la Comédie-Italienne, parce qu'il prétendait qu'elle était venue le voir un jour de jeûne, ce qui mettrait sa santé en péril.

— Je me le rappelle si bien, que je vais te chanter la chanson que nous fîmes, et que l'on

a répétée depuis Plaisance jusqu'au moulin de Javelle.

Monsieur d'Orléans
Est un fort grand prince
Et des plus savants,
Mais il est bien mince
Parmi les galants.
Si l'on ne l'évince,
Il vivra cent ans,
Vive ce grand prince
Monsieur d'Orléans (1) !

— Répète un peu, chevalier, que je chante avec toi. Les belles choses sont de tous les temps.

Et ils se mirent à chanter ensemble ; puis le chevalier reprit d'un air mélancolique :

— C'était là un bel âge !

— Un âge de fêtes et de joie, dit Théodore : auprès de cela, qu'est-ce qu'être roi ?

— Être roi est un illustre état puisque tu l'as pris, baron, et tu savais ce que tu faisais.

(La suite à demain.)

(1) C'est une chanson attribuée à M. de Maurepas.

établis à Bastia, et cette fois-ci pour dire franchement que, appelé à vous prononcer, vous ne sauriez hésiter à vous en déclarer partisan. Je ne dirai rien là-dessus, car il faudrait dire beaucoup. La question est très grave au point de vue de la famille, de la société, de la religion elle-même. Avant de se prononcer, il me semble qu'il faudrait avoir bien étudié, bien approfondi ces grandes questions. Quelle est la mission de la femme sur la terre ? Quelle est sa place vis-à-vis de l'homme ? Quelles sont ses moyens, ses capacités, ses qualités physiques, psychologiques, morales, intellectuelles... et par-dessus tout, quelles sont les intentions du Créateur à son égard, et s'inspirer particulièrement de ses devoirs pour se prononcer. Autrement on s'expose à fausser la destinée des jeunes personnes, et vous savez ce que cela peut engendrer. Il ne faudrait pas non plus oublier l'histoire des femmes savantes à plusieurs points de vue, du ménage par exemple, comme aussi, l'esprit qui préside à l'établissement de ces cours, qui est, personne ne peut l'ignorer, éminemment anti-chrétien et anti-catholique. Mais je mets de côté tout cela, et bien d'autres considérations pour m'arrêter un instant à la raison, ou mieux à la comparaison sur laquelle vous appuyez votre déclaration. *Autant, dites-vous, l'air et la lumière sont les éléments de la santé physique, autant l'instruction est l'élément de la santé morale.* Autant, je dis, l'air tue et la lumière aveugle physiquement, autant l'instruction perd et tue l'esprit et la morale. Ne vous fâchez pas, Monsieur ; j'ai le même droit que vous de raisonner de la sorte. Mais votre raison, ou mieux votre comparaison, me direz-vous, est inexacte et même fautive. J'en dis autant de la vôtre. Et alors ? Et alors, Monsieur, nous sommes tous les deux dans le faux. Pour être dans le vrai il est absolument nécessaire d'ajouter quelque chose à la comparaison établie. Il faut dire : Autant un bon air, et une lumière proportionnée aux facultés correspondantes sont les éléments de la santé physique, autant une instruction bonne, proportionnée aux exigences, aux facultés, à la mission respective, est l'élément de la santé morale. Voilà ce qui est conforme à la raison, à l'histoire de tous les temps, et même, pour un catholique, à la parole du S.-Esprit par l'apôtre S. Paul. *Non plus sapere quam oportet sapere sed sapere ad sobrietatem.*

Ainsi posée votre comparaison prouve quelque chose. Il resterait à voir si on peut l'appliquer aux cours en question. Ma comparaison aussi deviendrait avec les qualités opposées aux vôtres, mais je ne puis plus la tourner contre vous. La conclusion est, Monsieur, permettez-moi de le dire, que tout raisonnement, même celui qu'on appelle *a simili*, qui est le vôtre, doit être conforme aux règles de la logique, qui sont les règles de la vérité.

Agrérez, etc.

Un lecteur assidu du Petit Bastiais.

Revue des Journaux

La Paix engage les députés à s'unir pour arriver à établir la stabilité ministérielle.

× L'Événement remarque que tous les députés nommés ministres par M. de Freycinet ont voté contre la révision illimitée.

× La Justice dit que le nouveau ministère est plutôt au-dessous qu'au-dessus de nos prévisions, il est lié sur la question de révision qu'il doit faire triompher immédiatement sinon il succombera très prochainement.

× Le Parlement croit que le ministère rece-

vra en France et à l'étranger un accueil très favorable.

× La République française constate que le nouveau cabinet nous reporte 18 mois en arrière, et déclare que les personnalités de MM. de Freycinet, Ferry et Say lui sont sympathiques ; le journal fait remarquer que la majorité du 26 janvier est exclue du gouvernement ; une maigre part est faite aux vainqueurs, c'est le commencement de la justice rendue aux vaincus.

× Le Voltaire dit qu'il était difficile de faire mieux en travaillant dans le vieux.

× Le XIX^e Siècle trouve que le Petit Ministère fait assez bonne figure.

× Le Rappel dit : le ministère n'est pas tel que nous l'avions voulu, mais nous tenons plus aux actes qu'aux personnes.

× Les Débats a confiance dans l'expérience et les lumières du nouveau cabinet, et lui assure une paix de quelque durée.

PETITE GAZETTE

Le Journal Officiel publie la loi portant que « l'obligation de savoir lire et écrire, pour contracter un engagement volontaire dans l'armée de terre, ne sera imposée qu'à partir du 1^{er} janvier 1885. »

★ ★

M. Debonne, conseiller de préfecture, est désigné pour remplir les fonctions de vice-président du conseil de préfecture pendant l'année 1882.

★ ★

Les ministres de l'instruction publique et des finances ont adressé un rapport au président de la République sur les dépenses faites dans les établissements universitaires pendant l'année 1881.

Il ressort de ce rapport qu'une dépense de 141,600 francs a été autorisée pour notre lycée, et que la part contributive de la ville a été de 20,000 francs, et celle du département 10,000 francs.

En ce qui concerne les écoles primaires, l'Etat a accordé des subventions pour un chiffre de 152,800 francs, et les communes ont fourni pour leur contribution complémentaire, 18,854 francs. Ces sommes ont servi à la construction de nouvelles écoles et aux frais de réparations et d'agrandissement de maisons déjà existantes.

★ ★

Ont été nommés :

Vice-consul de France à Varna, M. Arène, Joseph, conseiller général.

Chancelier du consulat de France à Lisbonne, M. Peretti, Joseph-Antoine, chancelier à Malte.

Fouilles gallo-romaines

Des fouilles exécutées à Melun ont donné lieu à de curieuses découvertes, au double point de vue historique et géologique.

A la surface, on a déterré des sépultures de l'époque gallo-romaine, mêlées d'inhumations plus récentes, qui se rattachent au campement des Anglais en cet endroit, pendant le siège de Melun, en l'année 1420.

Une centaine de squelettes environ ont été ainsi trouvés. Au dessous de ce terrain historique on pénètre dans des couches de sable mélangées de cailloux roulés, exactement semblables aux terrains de la Varenne de Meaux, et dans lesquelles il n'est pas rare de rencontrer

des débris de races d'animaux aujourd'hui disparus de la surface du globe, comme le mammoth, etc. Plus bas, on atteint les roches de la période dite crétacée, qui reposent sur un lit d'argile servant de réservoir aux infiltrations des eaux.

Lycée de Marseille

Un cours préparatoire à l'Ecole forestière de Nancy a été ouvert le 1^{er} février au Lycée de Marseille. Ce cours sera fait par M. Amignes, professeur de mathématiques spéciales. MM. Lartail et Dellac, professeurs de mathématiques élémentaires. M. Deleveau, professeur de physique et chimie, et M. Julien, professeur de travaux graphiques.

On sait à quel avenir est appelée l'Ecole forestière et quel développement elle a pris dans ces dernières années. Jusqu'à présent les candidats de la région du midi étaient obligés d'aller jusqu'à Nancy chercher une préparation spéciale ; maintenant, grâce à M. le Ministre de l'Instruction publique, ils la trouveront près d'eux.

Spectacle de ce soir

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-comique en 3 actes

1^{er} Acte, l'Hôtellerie des Mousquetaires. — 2. Le Couvent des Ursulines. — 3. La Récréation.

Le libretto de cet opéra est en vente à notre Librairie.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 3 février 7 h. s.

Le ministre de la marine a adressé une circulaire aux préfets maritimes leur enjoignant de suspendre les travaux commencés en vue des réformes ordonnées par son prédécesseur M. Jauréguiberry désire les examiner à fond avant de prendre aucune décision à ce sujet.

On croit que le ministre actuel n'est pas partisan de la suppression de la caisse des invalides de la marine.

— On parle de M. Decraix, ministre plénipotentiaire à Bruxelles, pour remplacer M. Weiss au ministère des affaires étrangères.

— Un mouvement administratif est en préparation, mais il comprendra très peu de mutations. Le ministre de l'intérieur entend conserver à leur place tous les fonctionnaires.

— M. Gambetta aurait engagé ses amis, avant son départ pour Nice, à ne pas se montrer systématiquement hostiles au gouvernement, en ajoutant qu'il faut lui laisser tranquillement essayer les réformes tout opposées aux siennes, et voir quelles sont celles que le pays préfère et qui seront plus avantageuses pour lui.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 4 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Bourse de Paris

	2 Fév.	3 Fév.
Rente 3 p. 0/10	82,75	82,30
— 3 p. 0/10 amortissable	82,00	82,25
— 4 1/2 p. 0/10	112,00	113,00
— 5 p. 0/10	115,00	115,00

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Palerme, vapeur de l'Etat anglais Beaco, cap. Kand.

De Madeleine, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, lest.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, lest.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Néant.

DÈCÈS

Tafanelli, Pierre-Mathieu-Antoine-Eugène, 6 mois, de San-Martino-de-Lota.

Frediani, Marie-Dominique-Serena, 4 ans, de Bastia.

Bonaguidi, Joseph, 20 mois, de Pontedera, (Italie).

Mattei, Camille, journalier, veuf 48, ans, de Pescaglia, (Italie).

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Bulletin financier

Paris, 2 février 1882.

Le courant des opérations reprend une certaine activité.

Les rentes ont des achats considérables qui font débiter les cours à un niveau très élevé.

83,25 sur le 5 0/10 pour finir à 82,65.

On fait 83,25, et 82,65 sur l'amortissable. Le 5 0/10 ouvre à 114,45 pour rester à 114,65.

Le comptant principalement vient apporter à notre marché un aliment qui contribue puissamment à la reprise.

La Banque de France est à 5350.

Le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre vient d'être élevé de 5 à 6 0/10 et 9 0/10 pour la Banque de Belgique.

Le Comptant est très actif sur le marché du Crédit Foncier de France, les capitalistes qui désirent faire un placement à l'abri de toute spéculation, achètent des obligations communales émises à 480 francs et rapportant 4 0/10 net d'impôt.

L'activité sur les actions de Crédit Général Français est plus grande que ces derniers jours, on achète aux cours de 730, c'est un signe certain en hausse dès que le marché aura retrouvé son équilibre.

Les bons de l'Assurance Financière sont des titres que l'épargne doit chercher à s'attacher, car pour 350 francs on peut être remboursé à 2500 francs.

Signalons la fermeté de la Banque Nationale du Mexique qui est très-recherchée. — Les actions de la Compagnie d'Alais au Rhône sont des mieux classées, le revenu est bien fait pour tenter l'épargne qui doit s'assurer la possession d'une valeur aussi excellente. Bonne tenue de la Compagnie d'Exploitation des Minerais Rio-Tinto.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRE

GRAVURES: Auber: 1782-1882. — Lettre autographe et air inédit d'Auber. — M. Charles Blanc, membre de l'Académie française, décédé le 17 janvier. — Tunisie: le secte des Aissouas, à Kairouan. — La Trêve rompue. — Le passage du Saint-Gothard. — Un amateur de musique. — Une expédition dans les régions polaires: Construction d'une hutte en glace. — Rébus.

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

Il existe deux boîtes du Journal: l'une dans le vestibule de l'imprimerie, boulevard du Palais, 8, à droite en entrant, et l'autre rue St-Roch, n° 18, au rez-de-chaussée.

Ces boîtes sont ouvertes à 7 h. du matin, à 2 h. et à 6 h. du soir.

AVIS

GRANDE BRASSERIE GASPARINI

Place Saint-Nicolas

Bière de Strasbourg 1 ^{re} qualité.	0.50 le litre en fût.
id. id.	0.60 la bouteille d'un litre.
id. id.	0.40 id. de 3/4.
id. id.	0.20 en bock.
Mélange Biffi à la consommation.	0.20 à l'eau de Seltz.
id. en bouteille d'un litre	4.00.
Eau de Seltz.	0.15.
id. avec appareil	3.15.
Liqueurs fines à la consommation	0.25.
Malaga d'Espagne.	2.20 la bouteille de 3/4.

Saucissons de Bologne 1 ^{re} qualité	6.00 le kilo.
Mortadella id.	6.00 le kilo.

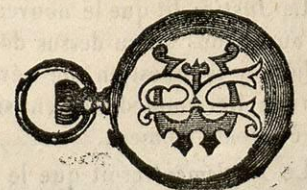
AVIS. — Tout consommateur aura droit pour **0,60** à un bock, mortadella, et du pain, la bière sera remplacée par du vin pour les personnes qui le désirent.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{CE} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines. Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.



Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 326. — MERCREDI, 8 FÉVRIER 1882
St.-Jean de Matha, fondateur des Trinitaires, mort en 1213.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

La 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 10° et 40° 1/2.
Hauteur barométrique, 769 1/2.
Hausse barométrique sur l'observation précédente, 4 1/2.
Vent, à 8 h. m. N. faible. — à 3 h. s. N. faible.
Etat du ciel, peu nuageux.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

BASTIA

LA QUESTION DES EAUX

Nous nous empressons de publier l'importante lettre ci-après.

Bastia, le 7 février 1882.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*.

Si vous voulez bien relire le compte-rendu de la séance du Conseil municipal publié dans votre numéro du 30 décembre dernier, vous en relèverez que M. le Maire exposait au conseil quatre moyens de résoudre la question des eaux dont vous vous préoccupez si fort et à si juste titre. Voici en résumé les quatre solutions proposées par le Maire au Conseil.

- 1^o Traiter avec une des grandes compagnies d'eaux.
- 2^o Faire arriver l'eau de Marmoraggia. Dépense approximative, 550.000 francs.
- 3^o Construire un grand réservoir pour emmagasiner l'eau de nos sources. Dépense approximative, 200.000 francs.
- 4^o Utiliser l'eau de Ficajola à l'aide d'une machine élévatrice. Dépense approximative, 520.000 francs.

De ces quatre projets, le premier seul fut appuyé par un membre du conseil qui fit ressortir l'avantage qu'il y aurait pour la ville à traiter avec une des grandes compagnies qui ont la spécialité de ces travaux et qui offrent toutes les garanties désirables pour leur bonne exécution.

Les trois autres projets ne provoquèrent aucune adhésion au sein du Conseil qui fut sans doute effrayé des gros chiffres de la dépense. Où trouver, en effet, une somme de l'importance indiquée ci-dessus, avec un budget se soldant par un excédent de recettes de 2.201 fr., somme déjà insuffisante pour parer aux dépenses qui se produisent toujours en cours d'exercice ?

En dehors des quatre moyens indiqués par M. le Maire, une opinion fort sensée et fort pratique, fut émise par MM. Bonelli et de Mondésert, qui pour aviser au plus pressé, proposaient de réparer toutes les conduites d'eaux qui alimentent nos fontaines, en employant les 40.000 fr. déposés au Trésor avec cette destination spéciale. L'un de ces deux conseillers municipaux, ou tous deux peut-être, demandèrent que l'architecte fut chargé par le Maire de vérifier si l'eau de Suerta se perd en route, et qu'au cas où des travaux de réfection seraient reconnus nécessaires on en dressât le devis et on entrât en conférence avec l'administration des Ponts et Chaussées pour savoir si elle consentirait à contribuer à la dépense qu'ils entraîneraient.

Cette discussion intéressante fut ainsi close : M. le Maire fut invité à s'adresser aux grandes compagnies d'eaux, à faire dresser par l'architecte un rapport sur l'état des conduites d'eaux de Suerta et à entrer en conférence avec l'administration des Ponts et Chaussées. La commission devait délibérer sur la solution à donner à cette importante question, dès qu'elle aurait les éléments nécessaires pour le faire.

Depuis cette séance du conseil, la commission n'a plus été convoquée, et vous comprendrez pourquoi, lorsque je vous aurais fait savoir qu'à la séance tenue le 30 janvier dernier, un membre se préoccupant des critiques dont la commission des eaux était l'objet de la part de la presse locale, demanda à M. le Maire : 1^o Si après le refus de la Cie des Eaux et Gaz, il s'était adressé à la Cie générale des Eaux, M. le Maire répondit négativement. 2^o Si l'architecte avait fait le rapport demandé sur l'état de la conduite d'eau de Suerta et sur les dépenses à faire pour sa réfection. A cette deuxième demande M. le Maire répondit qu'il avait arrêté d'aller avec M. l'architecte le 28 janvier pour s'assurer de l'état de la canalisation de la source de Suerta, mais qu'ayant passé la nuit du 27 janvier sur le théâtre de l'incendie survenu à la Citadelle, il n'avait pas été en état de faire le lendemain l'excursion projetée.

Après cet exposé, je pense, M. le Directeur, que vous cesserez de vous en prendre à la commission. Sur quoi pouvait bien délibérer cette commission ? Si elle était d'avis de traiter avec une grande compagnie, elle demanderait au Maire s'il en est une qui soit disposée à traiter avec la

ville. Si, au contraire, elle était portée à faire réparer les conduites d'eau de la ville, elle demanderait au Maire dans quel état se trouvent ces conduites, quelle dépense serait à faire pour la réparer, et je constate que sur l'une comme sur l'autre question M. le Maire n'était aucunement en mesure de faire une réponse le 30 janvier écoulé.

Veuillez agréer, etc.

Un Conseiller municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 1882.

STRETTI, Maire, Président.

CARBUCCIA, Secrétaire.

M. de Montera, au nom de ses quatre collègues, MM. Lota, Gaudin, Ramaroni et Carbuccia, et en son nom, demande au Conseil de vouloir bien les relever du mandat qu'il leur avait confié en les constituant en *commission municipale du théâtre*. Il fait connaître que cette détermination est inspirée aux membres de la Commission par cette raison qu'on semble vouloir engager leur responsabilité morale tout au moins, au sujet des désordres qui ont marqué les dernières représentations théâtrales, désordres qu'ils n'ont cependant pas qualité pour faire cesser ou pour prévenir. Il ajoute qu'il serait profondément regrettable que ces désordres, auxquels se trouvent mêlés même des employés de la municipalité, puissent avoir pour conséquence de discréditer notre théâtre de manière à rendre impossible ou dans tous les cas fort difficile pour l'avenir, l'exploitation de notre scène, et exprime le désir qu'on ait promptement raison des quelques perturbateurs qui troublent le spectacle, afin qu'il soit possible à la commission administrative de l'hospice civil d'assurer la représentation dont le produit constitue une des principales ressources de cet établissement de charité.

La démission offerte n'est pas acceptée par le Conseil.

Plusieurs membres qui ont assisté à la représentation de dimanche prennent successivement la parole et font observer à M. le Maire que les troubles de la veille sont dus en grande partie à l'attitude de la police, sur l'autorisation de laquelle sans doute des spectateurs que la gendarmerie venait d'expulser ont pu rentrer dans la salle.

Ces membres expriment le regret que le chef

de la municipalité n'ait pas cru, malgré la communication à lui faite dans la journée par le Directeur du théâtre, devoir se rendre au spectacle du soir où sa seule intervention aurait certainement ramené le bon ordre.

M. le Maire répond qu'étant retenu à la mairie dimanche soir, pour l'ouverture de la session ordinaire, il n'a pu assister à la représentation, mais qu'il avait eu soin de donner ses instructions au commissaire de police.

La réponse de M. le Maire provoque l'étonnement de M. Staffe, lequel fait observer que l'ouverture de la session ordinaire ayant été d'accord à la séance du 1^{er} février, renvoyée au lundi 6 du courant, M. le Maire pouvait se dispenser dimanche 5 de se rendre à la Mairie.

Après cette discussion M. Gaudin propose l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil regrettant que l'autorité municipale soit impuissante à assurer au théâtre l'ordre qui y est depuis longtemps troublé, » déplorant surtout l'attitude de certains employés communaux, et aussi celle complaisamment passive de la police dans la soirée du 5 février, passe à l'ordre du jour. »

M. de Montdesert demande la priorité pour l'ordre du jour pur et simple qui est repoussé.

L'ordre du jour motivé est ensuite adopté à la majorité de 11 voix contre 4, cinq membres s'étant abstenus.

— M. le Maire communique au Conseil le rapport qui lui a été adressé par M. le Commissaire de police à la suite de la représentation. A la lecture de ce document portant « que la presque unanimité des spectateurs a dès le début de la représentation réclamé la résiliation de deux artistes, » les membres du Conseil qui avaient assisté au spectacle protestent énergiquement contre une pareille inexactitude, et affirment de nouveau que les désordres n'ont eu pour auteur qu'un nombre très restreint de personnes, qu'il aurait été très facile de réduire à l'impuissance si la police avait su ou pu faire son devoir à leur rencontre.

Au cours de la discussion M. le Maire ayant dit incidemment qu'au besoin il ferait fermer le théâtre, il lui a été répondu, que si pareille mesure était prise, le Conseil entendait le rendre personnellement responsable des suites de toutes actions judiciaires qui pourraient être engagées.

— M. Staffe propose au Conseil de placer en tête de son ordre du jour la discussion du budget de 1882. M. le Maire déclare n'être pas prêt, et accepte la discussion du rapport de la Commission pour la séance du vendredi 10 février.

(La fin de la séance à demain.)

Revue de la Presse

La *Paix* constate que l'hostilité de M. Gambetta et de ses amis, contre le ministère, augmente tous les jours.

× Le *Mot d'Ordre* dit que l'*Union Générale* est la plus vaste escroquerie des temps modernes, quoique l'œuvre de tous les gens bien pensants ou qui s'intitulent tels.

× Le *Parlement* s'étonne que M. Gambetta ait l'intention de déposer des projets de réformes, après avoir déclaré ces réformes impossibles avant celle de la Constitution.

× Le *XIX^e Siècle* croit que l'interpellation Granet ne peut que fortifier le cabinet.

× Le *Soleil* dit que cette interpellation est une inutile et ridicule comédie.

× La *Vérité* déclare que le parti républicain tout entier est coalisé contre M. Gambetta, par haine de la dictature. L'interpellation Granet échouera piteusement.

× Le *Réveil* dit que le cabinet n'a pas à s'inquiéter de l'interpellation de M. Granet et Lockroy. Les interpellateurs, désapprouvés par leurs collègues, manquent d'autorité.

× La *Lanterne* dit que M. Gambetta déposera de nombreux projets de réformes pour embarrasser le cabinet.

× Le *Radical* rappelle les promesses de M. de Freycinet au sujet de la réforme sur la législation municipale et départementale.

× Le *Voltaire*, dans un article de M. Ranc, dit que l'échec inévitable de l'interpellation Granet montrera la sincérité, au point de vue révisionniste, de la majorité qui a renversé M. Gambetta.

× La *République française* dit que le parti appelé « National » cherche à détruire l'influence européenne en Egypte.

× La *Justice* dit que M. Gambetta est la vraie cause du retour au pouvoir des modérés.

× L'*Intransigeant* invite ses amis à se méfier de l'interpellation Granet.

× Le *Siècle* assure que l'interpellation Granet n'a pas d'intérêt. Il faut attendre le projet de réformes promis par le ministère.

Examens pour les brevets de capacité

Une session ordinaire pour les deux brevets de capacité s'ouvrira dans toute la France, le lundi 6 mars 1882.

Les épreuves auront lieu dans l'ordre suivant :

ASPIRANTES

Brevet élémentaire ou de second ordre.

1^{re} SÉRIE — LUNDI 6 MARS

Séance du matin. — Orthographe. (Dix minutes sont accordées aux candidats pour revoir leur travail.)

Ecriture. (Trois quarts d'heure.) — Exercice de composition française. (Une heure et demie.)

Séance du soir. — Arithmétique. (Une heure et demie.) — Couture.

2^e SÉRIE — MARDI 7 MARS

Séances du matin et du soir. — Même ordre que pendant la journée précédente.

ASPIRANTES

Brevet supérieur ou de premier ordre.

LUNDI 13 MARS

Séance du matin. — Composition sur les sciences. (Quatre heures.)

Séance de l'après-midi. — Composition en dessin. (Trois heures.)

MARDI 14 MARS

Séance du matin. — Composition française. (Trois heures.)

Séance de l'après-midi. — Langues vivantes. (Le thème est commun à toutes les langues. — Deux heures.)

ASPIRANTS

Brevet élémentaire ou de second ordre.

1^{re} SÉRIE — LUNDI 20 MARS

2^e SÉRIE — MARDI 21 MARS

Même ordre et même durée des compositions que pour les aspirantes.

Brevet supérieur ou de premier ordre.

Lundi 27 et mardi 28 mars. — Même ordre et même durée des compositions que pour les aspirantes.

NOTA. — On rappelle que, conformément aux prescriptions des articles 4 et 5 du décret du 4

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 77.

CLAIRE CATALANZI

ou

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XVIII. (Suite)

— Ecoute, baron, nous pouvons être des étourdis, mais il faut rester gentilshommes. Que notre dernière santé soit pour la liberté de la Corse ; noble pays, vois-tu, et digne d'un meilleur sort, pays qu'on peut quitter, mais dont on se souvient toujours.

— A la liberté de la Corse, et au bonheur de ses enfants ! Soldat ou roi, ce sera toujours le vœu le plus cher de mon cœur.

Comme ils portaient ce toast, le chambellan comte de Porsabène frappa doucement à la porte, et se glissa dans la chambre avec mille démonstrations de respect. Il devançait le grand général qui voulait absolument parler à Sa Majesté.

— Allons, dit Théodore, il faut reprendre le masque et la couronne. Adieu la gaieté du soir et les souvenirs de jeunesse.

— Ne te plains pas trop, dit le chevalier ; j'entends des coups de fusil vers les grand'gardes : c'est se trouver roi que d'aller au feu.

— C'est, au moins, montrer qu'on est digne de l'être. Donne-moi ton épée et prends la mienne : nous les avons jadis mesurées ensemble.

— On attaque du côté du fleuve, dit Giafferi en arrivant : où voulez-vous en prendre position ?

— Là on attaque, répondit Théodore en face des ennemis d'abord, sur leurs corps tout-à-l'heure : n'est-ce pas mon droit, monsieur le grand général ? Marchons, et que saint Vindémial nous protège !

Ils marchèrent : le chevalier les suivit, en répétant à demi voix la chanson de M. d'Orléans.

CHAPITRE XIX

L'affaire de Corte fut assez chaude. Les Génois repoussés sur tous les points, revinrent à la charge plusieurs jours durant. Les Allemands auxiliaires de Meldigozzo se battirent comme pour eux. Théodore, qui n'était guère roi que sur le champ de bataille, y donna des preuves d'une rare valeur, et Giafferi resta, comme de coutume, l'objet de l'admiration de ses amis et de ses ennemis. Quant au chevalier, il était toujours partout, chantait devant les balles, plaisantait sans cesse, envoyait des présents de fruits à son ancien ami Meldigozzo, et disait que sa qualité d'étranger ne lui laissant le droit de prendre parti pour ou contre personne, il en était réduit à courir au feu partout où l'on tirait, afin de faire preuve d'impartialité. Son but secret était rempli, puisqu'il avait appris de Théodore ses projets, et de Giafferi les dispositions de l'île, mais son voyage apparent ne pouvait s'achever de la sorte.

(La suite à demain.)

janvier 1881, les candidats au brevet supérieur doivent avoir dix-sept ans révolus et les candidats au brevet élémentaire seize ans révolus au 1er janvier de l'année dans laquelle ils se présentent.

Néanmoins, aux termes du décret du 4 janvier 1882, et par mesure transitoire uniquement applicable à l'année 1882, les aspirantes pourvues du brevet simple sont autorisées à se présenter à l'une des sessions d'examen du brevet supérieur de l'année 1882, sous la seule condition d'avoir dix-sept ans révolus à l'ouverture de la session.

SERVICE VICINAL

ADJUDICATION POUR LE 15 FÉVRIER 1882

A AJACCIO :

Chemin vicinal n° 1, de la commune de Peri. — Construction de la partie comprise entre le pont de Peri et la route nationale n° 193, au lieu dit Carrazzi, sur une longueur de 1,539 m. — Terrassements : 4,423,49. — Ouvrages d'art : 2,991 78. — Somme à valoir : 582,53. — Total : 8,000. — Cautionnement, 248 fr.

A BASTIA :

Chemin de grande communication n° 11, de Vescovato à Cervione. — Construction de la partie comprise entre les lieux dits Chiassetto et Borcolaccio, Trova et Concia, sur une longueur de 1,054 m. — Terrassements, 4,960 31. — Ouvrages d'art : 5,661 83. — Somme à valoir : 877,86. — Total : 11,500. — Cautionnement : 353 fr.

A CALVI :

Chemin de grande communication n° 9, de l'Ile-Rousse à Pioggiola. — Construction de la partie comprise entre la route nationale n° 197, et le village de Speloncato, sur une longueur de 3,775 m. — Terrassements, 16,566 62. — Ouvrages d'art : 8,773 14. — Somme à valoir : 2,660 24. — Total : 28,000. — Cautionnement : 845 fr.

A SARTENE :

Chemin de fer d'intérêt commun n° 43, de Sorbollano à Zonza. — Construction de la partie comprise entre le village de Quenza et le lieu dit Cola, sur une longueur de 2,958 m. 70 — Terrassements : 10,169 20. — Ouvrages d'art : 14,518 05. — Somme à valoir : 2,312 75. — Total : 27,000. — Cautionnement : 823 fr.

Chemin d'intérêt commun n° 46, de Figari à Portovecchio. — Elargissement et amélioration de la partie comprise entre la route nationale n° 196, et le lieu dit Canavaggiolo, sur une longueur de 3,640 m. — Terrassements : 15,978 45. — Ouvrages d'art : 10,543 58. — Somme à valoir : 2,676 17. — Total : 27,000. — Cautionnement, 818 fr.

Les adjudications auront lieu à une heure de l'après-midi. Les concurrents sont admis à prendre connaissance des plans et devis dans les bureaux des agents-voyers d'arrondissement d'Ajaccio, de Bastia, de Calvi et de Sartene. Les certificats de capacité devront être présentés au visa de M. l'agent-voyer en chef, huit jours au moins avant l'adjudication.

L'affaire des fausses pièces de 20 fr.

A la suite d'une expertise à laquelle il a été procédé samedi dernier par MM. Ignace Viale, bijoutier, et Telliet, pharmacien, les chaudronniers grecs qui avaient été arrêtés sous l'inculpation d'émission de fausse monnaie, ont été mis en liberté.

Il a été reconnu qu'aucune pièce fausse n'était en leur possession, et qu'aucune de celles qu'ils avaient mises en circulation ne présentait la moindre irrégularité au point de vue du titre, du poids et de la dimension.

Nous sommes heureux de faire cette constatation dans l'intérêt de la vérité, et pour tranquilliser notre population commerciale que l'article paru dans le *Petit Bastiais* du 3 février avait mise en émoi.

Les pièces que l'on avait cru fausses parce qu'elles se brisaient sans grand effort, sont d'une fabrication défectueuse, mais elles ont le poids légal.

Statistique curieuse

Depuis 1871, nous avons consommé, pendant « cent trente-six mois, 14 cabinets, » comprenant 171 ministres, ce qui donne à chaque cabinet une durée moyenne de 315 jours.

Particularité : M. Léon Say a été « sept fois ministre. »

MM. de Cissey, Decazes, Teisserenc de Bort, ont été « six fois ministres. »

MM. de Fourtou et Waddington l'ont été « cinq fois. »

MM. Dufaure et Fourichon l'ont été « quatre fois. »

11 ministres l'ont été « trois fois. »

22 ministres l'ont été « deux fois. »

(*Courrier du Soir.*)

Un journal de Marseille annonce que M. Humbert s'occupe de revenir sur le mouvement très étendu dans la magistrature corse, que M. Cazot avait brusquement signé dans ces derniers temps.

Il s'agit sans doute du décret paru quelques jours avant la convocation des électeurs de l'arrondissement de Corte, et qui a amené M. Clovis Hugues à la tribune pour poser une question à M. le Garde des Sceaux d'alors.

Le Colonel Antonini

L'arme de l'infanterie vient de perdre un de ses meilleurs chefs de corps, M. le colonel Antonini, commandant le 114^e régiment à Saint-Maixent, appartenait à cette brillante pépinière d'officiers que la Corse nous a donnés. Entré au service comme engagé volontaire en 1845, il avait parcouru tous les échelons de la hiérarchie en gagnant les épaulettes à force de bravoure, de dévouement et d'énergie. Il avait pris part à toutes les campagnes où la France a déployé son drapeau depuis plus de trente ans.

Pendant la guerre de 1870, M. Antonini commandait le 8^e bataillon de chasseurs de marche à la tête duquel il fut deux fois blessé à l'armée de la Loire. Maintenu à sa tête, il le réorganisa en 1871 et fut envoyé en Afrique. Il passa de là comme lieutenant-colonel au 107^e à Bergerac. C'est seulement depuis quelques mois qu'il avait été appelé au commandement du 114^e à Saint-Maixent.

La mort est venue l'enlever prématurément à la tête de ce beau régiment. Il n'avait que 54 ans. Ses obsèques ont eu lieu lundi au milieu d'un grand concours d'officiers de toutes armes. Les services du colonel Antonini ont été retracés en termes émus par le lieutenant-colonel de Saint-Julien au moment du départ du corps pour Bergerac où il sera inhumé.

(*L'Avenir Militaire.*)

Une mer qui baisse

Un abaissement sensible du niveau de la Méditerranée — trente centimètres environ — vient d'être constaté tout récemment à Antibes.

Ce phénomène bizarre est diversement expliqué. Il serait dû à un exhaussement du sol, résultant d'un certain nombre de secousses volcaniques, de tremblements de terre. Les habitants, eux, au contraire, croient devoir l'attribuer à la persistance du beau temps.

Des savants du reste inclinent à admettre cette dernière explication. Ils voient là une action spéciale produite par la pression atmosphérique. Cette pression déterminerait un refoulement de la mer, partant un abaissement du niveau des eaux.

D'ailleurs, cette théorie de l'influence de la pression barométrique sur la hauteur de la mer avait été déjà portée devant l'Académie lors de la constatation d'un phénomène semblable.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 7 février 8 h. s.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre vote un grand nombre de projets de loi d'intérêt local.

Elle adopte, ensuite, après discussion, la loi sur les hypothèques maritimes.

La prochaine séance est fixée à samedi.

La Chambre arrête son ordre du jour et place en tête l'élection des deux vice-présidents et du questeur.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, sous la présidence de M. Grévy.

On s'est occupé des projets de réforme qu'il y a lieu de soumettre aux Chambres.

Il a été décidé que le premier déposé serait celui concernant la réforme judiciaire.

En ce qui concerne la révision des lois constitutionnelles, il a été arrêté que le gouvernement présenterait son projet, à moins qu'au sénat on ne prenne l'initiative de cette proposition.

On a examiné ensuite la question de l'intervention de la France en Egypte. Il n'a été pris aucune décision à cet égard. On a renvoyé la suite de la discussion de cette question à un prochain conseil, afin qu'elle soit bien examinée avant toute décision.

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais.**

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Hayas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 40.

Bourse de Paris

	6 Fév.	7 Fév.
Rente 3 p. 0/10	82,70	83,00
— 3 p. 0/10 amortissable	82,40	83,10
— 4 1/2 p. 0/10	114,00	113,50
— 5 p. 0/10	115,00	115,30

Bulletin financier

Paris, 5 février 1882.

Le comptant seul désormais doit donner la mesure de sa puissance en achetant les bonnes et solides valeurs qui certes ne manquent pas. Il ne faut plus que personne ne se laisse tenter par l'appât de gains trop faciles. Que chacun veuille augmenter ses revenus au moyen d'arbitrage rien de plus juste, mais il ne faut plus qu'on revoie la fièvre du jeu s'emparer du public.

La séance est fiévreuse, les rentes se soutiennent bien.

3 0/10 81,95 82,22. — L'amortissable 82 et 82,25. — 5 0/10 114,70 et 115,20.

La Banque de France à 5650, le bilan donne une augmentation d'or de 42.632.000.

Le Crédit Foncier est très avantageux à acheter aux cours actuels. La somme des prêts autorisés cette semaine, s'élève à plus de 10 millions, celle des prêts réalisés en janvier à 40 millions. Signalons comme placement l'action de la Foncière de France et d'Algérie. Le Crédit Lyonnais est encore très ferme, chaque jour les demandes abondent sur cette valeur et les cours tendent à s'élever on fait 800. Le coupon de 40 qui vient d'être détaché sur l'action de la Société Française Financière va être promptement regagné car on est à 1005. Bonne tenue du Crédit Général Français à 730 on achète également de la Foncière Lyonnaise pour la mettre en portefeuille. On fait 680 sur la Banque Romaine. Signalons les ordres d'achats suivis qui se produisent sur les bons de l'Assurance Financière, les polices de capitalisation de cette so-

ciété, remboursables à 500 francs moyennant un versement de 1 franc par mois sont également demandées par l'épargne.

On demande aux environs de 700 les actions de la Compagnie d'exploitation des Mines de Rio-Tinto, les travaux prennent une marche ascendante qui augmentera les bénéfices de la Société.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Cordoliani, Joseph. — Casanova, Angèle. — Castelli, Hélène-Rose.

DÉCÈS

Cordoliani, Marie-Antoinette, célibataire, 29 ans, de Brando.

Sisco, Antoinette, 3 ans, de Bastia.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Marseille, vapeur français Marie-Louise, cap. Paraque, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vapeur français Comte-Valery, cap. Lota, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur français Marie-Louise, cap. Paraque, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Comte-Valery, cap. Lota passagers, diverses.

LA FRANCE ILLUSTRÉE

JOURNAL POLITIQUE ET RELIGIEUX
Paraissant le Samedi de chaque semaine

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
40, RUE DE LA FONTAINE, PARIS-AUTEUIL

Directeur : M. L'ABBÉ ROUSSEL.

Parmi les journaux illustrés, sérieux et honnêtes, il faut donner une mention toute spéciale à celui dont

M. l'abbé Roussel est le fondateur. La *France illustrée* a le double mérite d'offrir une distraction utile, agréable et variée, tout en étant créée dans un but de charité. On sait le dévouement de l'abbé Roussel pour l'œuvre qu'il poursuit à Auteuil avec un rare courage : il consacre au service de cette œuvre, qui demande d'autant plus de ressources qu'elle s'agrandit chaque jour, toute son énergie et toute son intelligence. Le journal est une des ressources mises au service de sa laborieuse entreprise. Mais du moment où M. l'abbé Roussel fondait un journal, il devait y apporter le soin qu'il met à toutes choses ; aussi la *France illustrée* devait-elle se faire vite une place distinguée au milieu des feuilles périodiques qui l'avaient précédée. Elle se fit aussitôt remarquer par l'intérêt de sa rédaction et le choix de ses gravures. On y trouve, on effet, une chronique de la semaine, des articles sur les événements qui préoccupent l'opinion publique, des romans que tout le monde peut lire. La rédaction appartient à des hommes d'un talent reconnu : Paul Féval, Albin Second, Eugène de Margerie, etc. La typographie est soignée : le journal sort des ateliers de M. l'abbé Roussel, et ses orphelins, qu'il désigne sous le nom d'apprentis, tiennent à honneur de prouver que, par reconnaissance pour leur bienfaiteur, ils deviennent vite d'habiles ouvriers. La *France illustrée* est un journal qu'on devrait trouver dans tous les salons, dans tous les cercles d'ouvriers, dans tous les parois d'institutions catholiques. Son propre mérite, joint à la cause charitable pour laquelle il a été fondé, lui donneront, nous l'espérons, une rapide prospérité.

(Extrait du Polybiblion.)

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AVIS

GRANDE BRASSERIE GASPARINI

Place Saint-Nicolas

Bière de Strasbourg 1 ^{re} qualité.	0.50	le litre en fût.
id. id.	0.60	la bouteille d'un litre.
id. id.	0.40	id. de 3/4.
id. id.	0.20	en bock.
Mélange Biffi à la consommation.	0.20	l'eau de Seltz.
id. en bouteille d'un litre	4.00.	
Eau de Seltz.	0.15.	
id. avec appareil	3.15.	
Liqueurs fines à la consommation	0.25.	
Malaga d'Espagne.	2.20	la bouteille de 3/4.
Saucissons de Bologne 1 ^{re} qualité	6.00	le kilo.
Mortadella id.	6.00	le kilo.

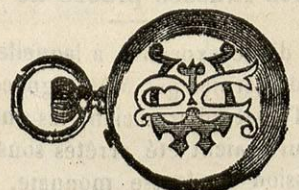
AVIS. — Tout consommateur aura droit pour 0,60 à un bock, mortadella, et du pain, la bière sera remplacée par du vin pour les personnes qui le désirent.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

PCE MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Double. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines. Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.



Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 328. — JEUDI, 9 FÉVRIER 1882
Sainte Apolline, vierge et martyre d'Alexandrie, morte en 249.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. Notice page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 5 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 9° et 10° 1/2.
Hauteur barométrique, 769.
Hausse barométrique sur l'observation précédente, 1 1/2.
Vent, à 8 h. m. calme — à 3 h. s. N.-E. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, peu agitée.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

**A partir du 1^{er} mars le
PETIT BASTIAIS sera imprimé
en caractères neufs.**

BASTIA

Les Vignes Américaines

Le *Petit Bastiais* a reproduit un article du *Journal de la Corse* recommandant l'introduction des vignes américaines dans notre pays.

Il est certain que les plants américains offrent au phylloxéra une résistance confirmée par l'expérience de chaque jour, de même que dans un très grand nombre de vignobles le traitement par les sulfures a remis la vigne en bon état. Dans ces conditions, il importe avant toute chose d'approprier le remède à la nature des vignobles et non pas d'employer partout, exclusivement ou aveuglément, telle ou telle méthode. Il faut d'abord proportionner le prix des moyens de destruction à la valeur intrinsèque d'un hectare de vignes. D'après M. Fallières la dépense en insecticides, main-d'œuvre et engrais, varierait suivant les circonstances de 500 à 1,000 francs par hectare, tandis que le prix de plantation et de greffage des vignes américaines serait moindre de près de moitié. Un autre agronome, M. Lafite, porte à plus de 2,000 francs la dépense exigée par les vignes américaines. Ces chiffres sont évidemment exagérés, mais avant de se décider pour tel ou tel moyen, les propriétaires devront évidemment comparer les prix. Enfin l'emploi des sulfures ne convient pas aux terrains calcaires, peu profonds ou humides.

Les vignes américaines comportent plusieurs variétés de plants. Ceux qui doivent être préférés dans le Midi sont les suivants : Riparia, Salinis, York-Madeira, Violla. Le Salinis doit être réservé aux terrains frais et humides, exposés à garder l'eau en hiver. Il s'accommode même des sols un peu salés, sur le bord des étangs. Le

York-Madeira convient aux terrains très secs et très arides. Le Riparia et le Violla doivent être plantés dans les terres moyennes.

Il ne faudrait cependant pas se laisser aller à des illusions exagérées et croire que par l'emploi des cépages américains on peut mettre les vignes à l'abri des parasites. Ces plants étrangers ont aussi un ennemi redoutable, pourvu d'un nom plus barbare encore que celui du phylloxéra, et se croyant peut-être obligé pour ce motif à rivaliser de férocité avec son congénère européen. Il s'agit du *peronospora*.

Le *Journal Officiel* du 9 janvier a publié un rapport adressé au ministre de l'agriculture par M. Prillieux sur ledit *peronospora*.

Ce petit champignon parasite, connu dans les pays de langue anglaise sous le nom de *Mildew*, dévastait depuis longtemps les vignobles d'Amérique, lorsque, en 1878, on constata sa présence en Europe. Depuis, le mal s'est propagé en France, en Algérie, en Italie, en Espagne et en Grèce.

En 1881, le *peronospora* a causé d'assez grands dommages pour justifier les plus graves inquiétudes. Dans nombre de localités les raisins ne mûrissent que fort incomplètement, et par suite les vignes attaquées ne donnent qu'un vin de mauvaise qualité, le bois s'abîme mal et se montre fort sensible aux gelées de l'hiver. M. Prillieux n'hésite pas à déclarer que le *peronospora* de la vigne possède les moyens de multiplication nécessaires pour se propager d'une année à l'autre, qu'il atteint sous notre climat son plus entier développement, et que les spores d'hiver emmagasinées en quantité effrayante dans les feuilles sèches qui couvrent le sol des vignobles, doivent assurer, pour l'avenir, la réapparition du mal.

Dès que les vignes ont cessé de végéter, toutes les spores d'hiver qui doivent perpétuer la maladie, sont sur le sol, à l'intérieur des feuilles sèches détachées des rameaux. Il faut balayer ces feuilles, les réunir en tas et les brûler. Quant à détruire les spores d'été et avec eux le parasite, c'est chose très difficile. M. Santo-Garavaglio, directeur du laboratoire cryptogamique de Pavie, pense que la chaux est le seul remède économique et efficace contre le *peronospora*.

H. S.

Hier a eu lieu l'installation de M. Stefanini, nommé conseiller à la cour d'appel de Bastia, près laquelle il remplissait déjà les fonctions d'avocat général.

Caractère ferme, esprit très cultivé, travailleur infatigable, M. Stefanini a dirigé avec distinc-

tion les parquets de Calvi, d'Ajaccio et de Bastia. Comme avocat général, il s'était fait remarquer par la netteté et l'élégance de sa parole. C'est une bonne acquisition pour notre magistrature inamovible, au sein de laquelle il retrouvera le souvenir de son regretté père, M. le président Stefanini, magistrat éminent, qui joignait à un haut mérite, une exquise courtoisie.

M. Cottignies qui remplace M. Stefanini était substitut du Procureur de la République à Lille. Les bons souvenirs qu'il a laissés dans ce ressort sont une garantie pour les justiciables de la Corse.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Dimanche 5 février 1882.

STRETTI, Maire, Président.

CARBUCCIA, Secrétaire.

M. Lottero exprime le regret de devoir, pour la troisième fois, demander que l'horloge de St-Joseph soit réparée. M. le Maire répond que des ordres ont été donnés pour que les réparations nécessaires soient effectuées au plus tôt.

— M. Bourgeois émet le vœu que la commission chargée d'examiner les demandes d'indemnités des employés de l'octroi dépose son rapport. M. le Maire dit que ce crédit, si toutefois il est voté par le Conseil, ne pouvant être porté qu'aux chapitres additionnels, le rapport demandé sera utilement déposé lors de la discussion de ces chapitres.

— Sur la demande de M. Ramaroni, et en exécution d'une précédente délibération le Conseil vote la somme de 200 francs destinée à l'achat des brancards pour le transport des blessés.

— M. de Montdésert appelle l'attention de M. le Maire sur l'état de la fontaine de la Filippina, et exprime le désir que les travaux de réparation ordonnés par le Conseil soient au plus tôt effectués. Vœu conforme.

— Le Conseil renvoie à l'examen de la commission du *Fango* la demande par laquelle M. Chauffard fixe à 6,000 francs l'indemnité à laquelle il croit pouvoir prétendre par suite des nouveaux travaux de l'avenue de la gare.

— M. le Maire a le regret de faire connaître au Conseil que malgré la réduction de la mise à prix à 600 francs, le marché du Guadello n'a pas trouvé d'adjudicataire aux enchères du 2 février. En cet état, et vu l'impossibilité d'ouvrir utilement de nouvelles enchères, M. Bonelli propose la suppression jusqu'à nouvel ordre des droits de place au marché du Guadello. Le Conseil adopte

la proposition, et dit que M. le Maire devra donner des ordres pour que, malgré la suppression des droits, la vente des céréales ne puisse avoir lieu qu'au Guadello.

— A une précédente séance, le Conseil avait demandé rapport à M. l'architecte sur l'état de la canalisation de la source des *Capucins*. M. le Maire soumet au Conseil le rapport demandé avec devis : la conduite des *Capucins*, est-il dit, est dans un très mauvais état. Le remplacement total de cette conduite en maçonnerie par des tuyaux en fonte de 0 m. 07 de diamètre s'impose. La longueur de la conduite est de 4,151 m. et la dépense s'élèvera à 7,500 francs.

Le Conseil renvoie à la commission des eaux l'examen du travail dressé par M. l'architecte, et vu l'urgence, exprime le vœu que rapport soit déposé au plus tôt.

— Le Conseil municipal, par délibération du 7 novembre 1881, a demandé à l'autorité supérieure l'autorisation d'appliquer aux travaux de la nouvelle avenue de la gare dans la vallée du Fango, la totalité de l'imposition extraordinaire décrétée le 6 mars 1858 et représentant la part contributive de la ville de Bastia dans la dépense des travaux d'assainissement des marais de Biguglia.

En réponse à cette demande, M. le Préfet de la Corse transmet à M. le Maire de Bastia une lettre de M. le Trésorier Payeur-Général, dont il est donné lecture, et de laquelle il résulte :

1° Que le produit de l'imposition extraordinaire pour le dessèchement des marais de Biguglia s'est élevé en capital et intérêts à partir de l'année 1866 jusqu'au 31 décembre 1880 à la somme de 94,649 fr. 83 c.

2° Que la part contributive de la ville de Bastia dans les travaux sus-mentionnés était de fr. 54,709 68 à laquelle il faut ajouter les intérêts capitalisés de 1866 à 1880, soit 27,473 48

La dette de la ville envers le Trésor est de fr. 82,185 16

3° Que la somme restant libre de toute affectation n'est plus que de 12,466 fr. 67 c., que le Conseil peut employer comme il le juge opportun.

M. le Préfet ajoute qu'en cet état, le Conseil ne peut plus espérer trouver dans le produit de cette imposition, les sommes nécessaires aux nouveaux travaux du Fango, et prie M. le Maire de demander au Conseil le vote immédiat de la somme de 82,185 fr. 16 c.

Le Conseil surseoit à statuer sur la mise en demeure de M. le Préfet, et renvoie à la commission du Fango pour rapport, les documents dont il vient d'être donné lecture.

— Le Conseil renvoie, pour rapport, à la commission des travaux publics, un devis de M. l'architecte pour travaux de raccordement de la traverse avec la rue n° 3.

— Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Bartoli, inspecteur primaire, appelle l'attention de M. le maire sur l'état d'insuffisance du logement de l'instituteur à Cardo. Le Conseil renvoie l'examen de cette demande à une séance ultérieure et charge M. le Maire de prendre sur la question qui fait l'objet de la lettre, l'avis de M. l'adjoint spécial de Cardo.

Les Ports de Bastia

Bastia, le 7 février 1882.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai lu dans votre estimable journal de dimanche dernier les rapports présentés au Conseil

municipal et à la Chambre de commerce relativement aux modifications à apporter dans le nouveau port St-Nicolas.

J'adhère complètement aux conclusions du rapport de la Chambre de commerce, parce qu'il vise les intérêts du moment actuel, et je profite de cette occasion pour en féliciter tous ses membres, et en particulier son honorable rapporteur.

Il serait à désirer, Monsieur le Directeur, que dans sa sagesse et son patriotisme la commission d'enquête nommée à ce sujet, et qui a tenu sa première séance hier 6 courant, l'adoptât dans son entier.

En jetant un coup d'œil sur notre vieux port, on reconnaît que l'espace le plus étroit et le plus resserré sera celui compris entre la pointe St-Erasme et la naissance du vieux môle génois, et d'autant plus resserré, que cette côte est assez accidentée, à cause de quelques rochers qui s'étendent au large ; par conséquent, si l'on construisait la grande jetée dans la direction actuelle, il s'ensuivrait que l'entrée de notre nouveau port serait trop étroite pour permettre, sans danger, les évolutions de grands navires, à l'entrée ou à la sortie.

Il serait donc convenable de donner une direction plus à gauche ou au S.-E. de 12 à 15 degrés, au nouveau prolongement de la grande jetée, afin de laisser plus d'espace à l'entrée.

Cela est d'autant plus nécessaire, que le meilleur mouillage dans le voisinage de nos ports, se trouve directement devant les trois ruelles qui coupent notre horizon à angles droits, (rue du Môle, rue Pino, et rue Baietta).

D'ailleurs, cette nouvelle direction ne portera qu'un très faible préjudice au nouveau port, qui sera doublement compensé par l'épi de St-Erasme. Du reste, la direction de la grande jetée à 12 ou 15 degrés plus au S.-E., sera toujours à l'abri et couverte par la pointe d'Arco, et on ne se trouvera pas, dans l'avenir, avec la porte fermée à tout prolongement, si par la suite on en reconnaissait la nécessité.

Ce qui fait aujourd'hui la grande sûreté du port de Gênes, c'est que sa nouvelle et grande jetée couvre et croise de quelques centaines de mètres, son ancien môle.

Il est vrai qu'un vieux patricien de cette ville lui a laissé par une disposition de son testament, une vingtaine de millions pour son entier achèvement.

Agréer, etc.

F. BONERANDI.

Capitaine marin.

A travers les Journaux

La *France* voit un gage de paix européenne dans la présence de M. de Freycinet aux affaires. M. Gambetta, au contraire, remettait la paix et la liberté en péril.

× Le *Paris* s'occupant du groupement parlementaire, estime qu'en dehors de l'extrême gauche radicale l'ancien groupe de l'union républicaine doit être reconstitué.

× Le *National* constate que les députés reviennent à leur vieille habitude de groupement. L'union démocratique eut tout englobé sans les gambettistes qui ont voulu être distincts.

× La *Gazette de France* observe que la politique de Gambetta a créé de nombreuses difficultés internationales au sujet de la Grèce et de la Tunisie ; et qu'elle a embrouillé la question Egyptienne à ce point qu'il faut abandonner l'Egypte ou faire la guerre.

× Le *Télégraphe* approuve le programme de l'union démocratique, fait pour faciliter l'œuvre du cabinet et l'avenir au besoin. Il espère que l'union républicaine accueillera ce groupe avec satisfaction.

× Le *Soleil* dit que les réformes les plus urgentes sont celles qui concernent les réformes militaires. Il approuve l'ajournement de la révision. Cette question reviendra en temps utile ; c'est alors que la révision s'imposera et se fera.

× La *République française* dit que la Chambre éprouve un malaise. Elle sent que sa conduite n'a pas l'approbation du pays. Cette Chambre a été nommée pour opérer des réformes, et elle n'a de goût que pour la politique d'inertie et de stationnement.

× Le *Journal des Débats* déclare que le cabinet représente l'élément républicain modéré. Il lui souhaite de disposer d'une majorité suffisante pour réaliser les réformes demandées par le pays.

× La *Paix* désire que la Chambre fasse un bon accueil aux projets de réformes qu'i seront présentés par M. Gambetta, s'ils sont bons.

× Le *Radical* déclare que l'interpellation Granet était un piège gambettiste. Les députés radicaux ont bien fait de ne pas s'y laisser prendre.

× Le *Rappel* affirme que l'ajournement de la révision aura pour effet de rendre plus violente la campagne révisionniste.

× La *Justice* désapprouve la Chambre d'abandonner momentanément le projet de révision.

CAISSE D'ÉPARGNE DE BASTIA

Opérations de la semaine

Solde dû aux déposants au 29 Jan-	fr.	c.
vier 1882.	4,049,159	76
Versements	13,971	»
Remboursements.	2,493	97
Excédent	11,477	03
Solde en Caisse au 5 Fév. 1882	1,060,636	79

L'Administrateur,

AUG. PIERANGELI.

Le Caissier,

GUERRINI.

Boîte du Journal

Un Bastiais qui souffre, dans son amour-propre national, des réflexions des étrangers sur la malpropreté de nos rues, nous signale un des inconvénients du balayage à une heure trop avancée de la matinée. Les passants, dit-il, sont couverts de poussière, et les marchands sont obligés de fermer leurs portes pour ne pas recevoir les tourbillons que soulèvent les balayeurs.

Notre correspondant estime avec raison, qu'on pourrait pour parer à cet inconvénient en exigeant des balayeurs qu'ils fonctionnent à une heure plus matinale, à 6 heures par exemple.

La Question des Chiens

Nouvelle lettre au sujet de la taxe des chiens et de la liberté d'allures de ces quadrupèdes. On nous y assure que les abords des magasins, surtout des boucheries, sont rendus presque dangereux par la présence de ces nombreuses bêtes, qui se livrent aussi à des incongruités sur la marchandise en étalage.

Notre correspondant s'excuse dans sa missive de n'être pas lettré : il est tout excusé, et nous saisissons cette occasion pour rassurer les lecteurs

timides, et leur dire que nous accueillons tout ce qui est juste, toute réclamation légitime, sans nous préoccuper de la forme que nous nous chargeons de modifier de notre mieux, de manière à la rendre présentable.

Assises du 1^{er} trimestre 1882

LISTE DES JURÉS

JURÉS TITULAIRES.

Ornano, Jean-Luc, avocat, Ajaccio.
Rognoni, Antoine-Marc, négociant, Venaco.
Raffaelli, Constantin, Maire, Ortiporio.
Graziani, Jean-Baptiste, propriétaire, Poggio d'Oletta.
Poli, Dominique-Mathieu, propriétaire, Guagno.
Tomasi, Jean, propriétaire, Brando.
Polverelli, Paul-Pierre, greffier, Sainte-Marie-Sichè.
Rossi, Philippe, capitaine en retraite, Ajaccio.
Roccaserra, Henry, propriétaire, Sartene.
Giuseppi, Thomas, rentier, Pino.
Giuliani, Jacques-Antoine, propriétaire, Baret-tali.
Piazza, Joseph-Antoine, propriétaire, Poggio-d'Oletta.
Battisti, Jean-Baptiste, suppléant, Ghisoni.
Prelà, Benoît, médecin et bibliothécaire, Bastia.
Totti, Charles, capitaine en retraite, Bastia.
Fataccioli, Mathieu, avocat, Bastelica.
Giordani, François-Dominique, négociant, Bastelica.
Ambrosi, Jean-Innocent, suppléant, Castineto.
Bertini, Ignace, adjoint municipal, Ajaccio.
Filippi, Don-Georges, maire, Portovecchio.
Luigi, Antoine-Louis, maire, Loreto-di-Casinca.
Allegrini, Jean-François, docteur en médecine, Aregno.
Albertini, Charles-François, propriétaire, Corscia.
De Peretti, Pierre-Toussaint, suppléant, Levie.
Antonetti, Pierre-Baptiste, propriétaire, Farinole.
Peretti, Jean-Luc, pharmacien, Portovecchio.
Agustini, François-André, notaire et maire, Ersà.
Battesti, Noël, inspecteur des établissements de bienfaisance, Ajaccio.
Bucchini, Joseph, propriétaire, Zicavo.
Rolilli-Forcioli, Ignace, propriétaire, Arbellara.

Pompei, Innocent, propriétaire, Quercitello.
Tenneroni, Pierre-Toussaint, percepteur en retraite, Sainte-Marie-Sichè.
Testori, Jean, propriétaire, Cervione.
Grimaldi d'Esdra, Paul-André, avocat, Speloncato.
Damiani, Jules, propriétaire, Sisco.
Casabianca, Jean-Pierre, médecin, Calvese.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Orenga, Alexandre, rentier.
Marcelli, Antoine-Pierre, commandant en retraite.
Cournand, César, rentier.
Paoli, Paul, conducteur des ponts et chaussées, tous de Bastia.

Spectacle de ce soir

GUILLAUME TELL

Grand opéra en 5 actes, Musique de Rossini.

Encore les Echecs

Nous lisons dans le *Figaro*.

L'amateur corse, joueur d'échecs et membre du cercle de Bastia, s'est absolument trompé dans l'opinion qu'il émettait hier à cette place, à propos des cas où un simple pion peut se transformer en dame.

La règle du jeu des échecs ne défend nullement à un joueur d'avoir à la fois plusieurs dames, elle lui donne, au contraire, le droit de faire de tout pion parvenu à la huitième case, une dame ou un cavalier, une tour ou un fou à son choix, et cela qu'il ait ou non perdu une de ces pièces.

Ces règles longtemps incertaines sont aujourd'hui adoptées par toutes les sociétés où on joue correctement aux échecs.

Donc, le cercle de Bastia a raison.

Le ministre de la guerre vient de désigner le général Carrey de Bellemare, commandant de la 29^{me} division d'infanterie à Nice, pour commander le 15^e corps d'armée provisoirement, en remplacement de M. le général Billot.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 8 février 8 h. s.

Les obsèques de M. La Serve, sénateur de la Réunion, ont eu lieu aujourd'hui. Elles ont été purement civiles.

— M. Jules Ferry a présidé aujourd'hui la commission d'enquête sur les industries des ouvriers d'arts. Dans cette séance il a prononcé un discours démontrant l'utilité de continuer les travaux entrepris déjà par la commission.

— Le syndic des agents de change de Paris a été reçu par M. René Goblet. Le ministre de l'intérieur lui a déclaré que le gouvernement ne pouvait pas intervenir dans une crise financière.

— La commission d'initiative parlementaire a pris en considération la demande de suppression des livrets d'ouvriers. M. Martin Nadaud a été nommé rapporteur.

— Plusieurs membres du conseil d'administration de la Société l'Union générale ont été entendus par M. le juge d'instruction Feray.

Bonne Nouvelle

Paris, 8 février 6 h. soir.

Le projet du chemin de fer de Casamozza à Migliacciaro a été approuvé.

Il sera présenté à la Chambre dans la séance de samedi.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 77.

CLAIRE CATALANZI

ou

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XIX. (Suite)

Et d'ailleurs, ni par amitié pour Théodore, ni par reconnaissance envers Claire et Saverio, il ne songeait à quitter la Corse avant que le bonheur de l'une et la liberté de l'autre ne fussent assurés. Le baron allemand était bon homme dans le fond : M. de Montry l'avait retrouvé tel, et il se faisait d'ailleurs une nécessité diplomatique de le mettre hors d'embarras. Claire et Saverio lui inspiraient des sentiments d'une autre nature. Il avait des devoirs à remplir envers eux ; il avait aussi quelque chose à faire pour Paul Tremadino, qui semblait, dans les idées

du chevalier, avoir réparé sa faute. Il imagina de faire venir ces divers intérêts au secours l'un de l'autre, et de les mettre assez en rapport pour qu'ils se prêtassent un mutuel appui. Théodore, sans connaître le but éloigné de la démarche de M. de Montry, consentit volontiers à intercéder pour Paul Tremadino. Il écrivit ; et quelques jours après les affaires de Corte, Lazare s'en alla, chargé de dépêches, trouver à Venzolasca le chef de la famille Catalanzi.

Vainement le temps avait passé sur la tête de Saverio, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur le cœur de Claire. Rien n'était changé dans l'habitude de leur vie, rien dans le secret de leur douleur. Chaque jour, au contraire, leur solitude semblait être plus pesante ; chaque jour ils parlaient moins l'un et l'autre. Saverio, dans sa prévoyance paternelle, sentait qu'il fallait qu'une autre affection vînt au secours de sa fille. Claire avait, une fois peut-être, reporté sa pensée et son regret vers Paul Tremadino, mais c'était surtout avec la pensée que Paul serait pour son père un enfant soumis et tendre. Ni l'un ni l'autre n'en avaient rien témoigné cependant ; mais Saverio en était plus préoccupé que Claire, parce qu'il avait à lui préparer un plus long

avenir. Quelques personnes déjà lui étaient venues parler au nom d'Élisabeth Tremadino : il n'avait pas voulu les entendre. Paul n'avait pas quitté la montagne ; Saverio le savait, et ne faisait rien pour qu'il revînt auprès de sa mère ; il ne faisait rien non plus pour que la vengeance fût poursuivie ; et les autres membres de la famille Catalanzi trouvaient que cette situation devait enfin avoir un terme. Mais ils respectaient la douleur de Saverio ; ils attendaient, parce que Saverio était leur chef, et que le chef de la famille a seul droit pour régler les actions de ceux qui portent son nom.

Sur ces entrefaits, le bourg de Venzolasca eut la consolation de voir arriver Lazare, qui fit une entrée triomphale en compagnie de deux petits pères qu'il avait pris pour guides, et se fit pompeusement conduire chez le seigneur Saverio Catalanzi, à qui disait-il, il avait à rendre en mains propres des lettres de sa majesté le roi Théodore. Après quoi, il déposa ses grands, et s'en fut déjeuner avec la vieille Ritta dont il avait conquis les bonnes grâces.

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 40.

Bourse de Paris

	7 Fév.	8 Fév.
Rente 3 p. 0/10	83,00	82,70
— 3 p. 0/10 amortissable	83,40	82,75
— 4 1/2 p. 0/10	113,50	113,50
— 5 p. 0/10	113,30	114,70

Bulletin financier

Paris, 6 février 1882.

Le marché est très ferme, la liquidation étant presque terminée. Les rentes sont bien tenues. Les valeurs elles-mêmes reprennent avec vigueur. Le comptant est excellent et donne de nombreux ordres d'achats qui font bien augurer de l'avenir. Le 3 0/10 débute à 82,35, et clôture à 82,15. L'amortissable 82,35 et 82,10. Le 5 0/10 113,20 descend à 114,82.

La Banque de France cote 5600 et 5650.

La Banque de Paris est à 1125 et 1140.

Sur le Crédit Foncier on inscrit 1550.

Le Crédit Lyonnais témoigne d'une bonne tendance surtout au comptant où elles sont très recherchées et se cotent plus cher qu'à terme.

Le Crédit Général Français est à 720.

La Société Nouvelle aux environs de 625 et la Société Française Financière à 1005 coupon détaché.

La Banque Romaine s'inscrit à 665.

Les valeurs industrielles sont assez bien tenues. Le Suez dépasse 2000 et 2070: les Alais au Rhône font l'objet d'un marché très actif aux meilleurs cours.

Les bons de l'Assurance Financière sont à 340.

Quelques affaires sur le Rio-Tinto. — Les chemins de Fer sont aux cours de la veille.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Negroni, Angèle-Marie. — Davico, Alexandre.

DÉCÈS

Mariotti, Lucie, 14 mois, de Bastia.

Corsini, Dévote, célibataire, 23 ans, de Carchetto.

Corti, Dino, 3 ans, ds Pieraggioli, (Italie).

Pellegrini, Laurine, 4 mois, de Bastia.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Rio, brick-goëlette italien Aquila, cap. Taddei, minéral.

De Rio, brick-goëlette italien San-Rocco, cap. Carletti, minéral.

De Sardaigne, tartane italienne San Antonio Primo, cap. Bregante, orge.

SORTIES

Néant.

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais.**

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

GRANDE BRASSERIE GASPARDINI
Place Saint-Nicolas

Bière de Strasbourg, 1^{re} qualité, 0,50 centimes, le litre en fût, 0,60 la bouteille d'un litre, 0,60 la bouteille de 3/4, — 0,20 en bock. — Mélange Biffé, à la consommation, 0,60 cent. à l'eau de Seltz, en bouteille d'un litre, 4 fr. — Eau de Seltz, 0,15 centimes, avec appareil, 3,15. — Liqueurs fines, à la consommation, 0,25 centimes. — Malaga d'Espagne, 2,20 centimes la bouteille de 3/4.

Saucons de Bologne, 1^{re} qualité, 6 fr. le kilo, Mortadella de Bologne, 1^{re} qualité, 6 fr. le kilo.

AVIS. — Tout consommateur aura droit pour 0,60 centimes à un bock, mortadella, et du pain, la bière sera remplacée par du vin pour les personnes qui le désirent.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve} EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{CE} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Revals. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{re} Titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.



On demande

un appartement de 6 à 8 pièces dans une belle situation, s'adresser à l'imprimerie du journal.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 329. — VENDREDI, 10 FÉVRIER 1882
Sainte Scolastique, vierge, morte en 543.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.
N. 21a 4^e page les tarifs d'insertions)
Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 10° et 11°.
Hauteur barométrique, 770.
Hausse barométrique sur l'observation précédente, 1 1/2.
Vent, à 8 h. m. N.-E. faible, — à 3 h. s. calme.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

A partir du 1^{er} mars le PETIT BASTIAIS sera imprimé en caractères neufs.

BASTIA

LA RÉFORME JUDICIAIRE

Nous n'avons pas encore sous les yeux le projet, déposé ces jours derniers sur le bureau de la Chambre, au sujet de la réforme de la magistrature, par M. Martin-Feuillée, député, ancien sous-secrétaire d'Etat au département de la Justice ; mais il nous est facile d'en connaître les principales dispositions, surtout en ce qui concerne la suppression d'un certain nombre de tribunaux et même celle de plusieurs cours d'appel.

Nous savons d'un autre côté que le ministre actuel de la Justice se dispose très-prochainement à soumettre au Parlement un travail d'ensemble touchant notre organisation judiciaire.

Cette question est depuis longtemps à l'ordre du jour ; mais, il faut le reconnaître, elle vise le service public le plus considérable, comme aussi le plus élevé ; et quoique les esprits même les plus judicieux soient d'accord pour constater qu'il y a quelque chose, peut-être même beaucoup à faire, on s'arrête devant des difficultés d'application et surtout devant celles de l'intérêt de clocher qui exerce une si grande influence dans les déterminations de nos grands corps politiques. Quelques-unes de ces difficultés disparaîtront peut-être le jour où un autre mode de votation sera substitué à celui qui est actuellement en vigueur. Quels sont, en effet, les députés, issus du vote uninominal, qui consentiront jamais à faire le sacrifice du tribunal, par exemple, de leur arrondissement, ceux surtout qui en faveur auprès du Gouvernement ont la faculté, quelquefois même sans se préoccuper du

mérite de leurs candidats, de composer leur magistrature locale comme ils le veulent, reléguant ainsi en arrière l'intérêt sacré de la Justice ?

Nous nous permettrons quelques observations, très-modestement bien entendu, lorsque le projet du nouveau ministre de la Justice sera présenté à la Chambre des députés. On affirme que notre garde des sceaux, M. Humbert, est non-seulement un éminent jurisconsulte, mais qu'il possède un esprit pratique dont nous espérons trouver la trace dans le travail qu'il prépare. Pour le moment, nous n'exprimons qu'un vœu, c'est de voir inscrit dans le préambule de ce projet, un principe dont la nécessité est depuis longtemps proclamée, dont l'application serait à elle seule une véritable réforme, c'est qu'à l'avenir des concours seront ouverts pour obtenir des fonctions dans la magistrature, ou bien que les candidats seront désignés par un corps électoral spécial dont la composition serait réglée de manière à donner satisfaction aux intérêts considérables qui sont en jeu.

Pour le moment arrêtons-nous au projet de M. Martin-Feuillée. Cet honorable député l'a conçu, alors qu'en sa qualité de sous-secrétaire d'Etat, il était le premier collaborateur de M. Cazot, qui a cessé depuis quelques jours d'être ministre de la Justice. Nous n'entendons pas le discuter dans son ensemble, par la raison que nous avons indiquée plus haut. Mais il demande la suppression de la Cour de Bastia ! c'est-à-dire ce que l'ancien régime avait créé, ce que des gouvernements peut-être un peu hostiles à la Corse se sont empressés de maintenir en augmentant même le personnel, ce qu'un gouvernement qui ne se désintéresse pas des principes démocratiques doit être heureux de conserver, à moins qu'il ne proclame hautement que la justice ne doit exister que pour les riches, et que les malheureux insulaires, faute de ressources pour se pourvoir devant les juridictions du continent, devront courber la tête et se soumettre aux volontés de leurs oppresseurs.

Jamais, même pendant les mauvais jours, nos gouvernants n'avaient songé à priver la Corse de sa juridiction supérieure. C'est ici plus qu'ailleurs que la justice a besoin d'être localisée. Nous établirons d'ailleurs en temps et lieu la nécessité de l'existence de notre Cour d'appel, non-seulement par le nombre des affaires soumises à son appréciation, mais par leur nature et les difficultés qu'elles présentent.

Que le Gouvernement de la République nous donne de bons magistrats, comme il le fait parfois. C'est là, au point de vue de l'organisation judiciaire, le plus grand service qu'il peut rendre

à notre pays : qu'il nous soit permis de le dire, à nous qui sommes parfaitement désintéressés dans la distribution des emplois publics.

Recettes de l'Octroi

du 4 au 5 février

Bureau de la Marine	1,014,50
— St-Joseph	1,545,02
— St-Nicolas	114,08
— Filippina	93,51
Total	fr. 2,767,11

Revue des Journaux

Les *Débats* discutant la lettre de M. Paul Bert à M. Castagnary, désapprouvent cette manière d'agir envers les cultes.

× Le *Radical* se déclare hostile au projet Cazot relatif à la réforme de la magistrature, qu'il estime complètement insuffisant.

× La *Justice*, à propos du projet Cazot, déclare que, tant que les juges de paix seront fonctionnaires, le système judiciaire sera mauvais.

× Le *Siècle* dit que tous ceux qui entreprennent la campagne dissolutionniste agissent sous l'influence d'un intérêt purement personnel.

× Le *Réveil* rappelle à M. de Freycinet ses engagements au sujet des réformes pressantes. Les membres du cabinet sont tous l'œuvre personnelle de M. Gambetta.

× Le *Mot d'Ordre* critique le projet de réformes sur la magistrature, que M. Gambetta, lui-même, trouve insuffisant et incomplet.

× L'*Intransigeant* dit que M. Gambetta fait preuve d'une grande maladresse dans ses efforts pour amener la dissolution de la Chambre.

× Le *Télégraphe* relève le mot d'ordre des gambettistes, donné aux journaux de province, pour travestir le vote de la Chambre contre le dernier cabinet.

On cherche à amener l'opinion pour rendre la dissolution possible.

× Le *National* combat la candidature de M. Gambetta à la présidence de la commission du budget, proposée par ses amis. Les projets du ministre des finances s'opposent à cet événement.

× La *Marseillaise* critique les projets de l'ancien ministre, dont le défilé commence par ceux de MM. Martin-Feuillée et Paul Bert. La France les accueillera par un éclat de rire.

× *Paris*, organe gambettiste, observe que depuis la retraite de M. Gambetta, les journaux hostiles à l'ex-ministre se préoccupent trop de ses allées et venues. Puisque M. Gambetta est renversé, il doit avoir toute liberté d'agir et de voyager à sa guise.

× Le *National* ne croit pas que M. Gambetta eût proposé des projets de réforme sérieux s'il était resté au pouvoir.

× Le *Paris* dit que la majorité souhaiterait l'éloignement de M. Gambetta.

× Le *Temps* approuve l'extension de la juridiction des juges de paix, mais demande le perfectionnement de ce personnel pour que les questions soient traitées sérieusement et que la justice soit bien rendue.

COUR D'APPEL DE BASTIA

(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 8 FÉVRIER 1882

Affaires classées pour les audiences des 13, 14 et 15 février 1882.

A Conclure

Istria,	c.	Istria.
Desanti,	c.	Martini.
Palmieri,	c.	Vincentelli.
Bianconi,	c.	Auili.
Piovanacci,	c.	Peraldi.
Aulanier,	c.	Tafari.
Grossetti,	c.	Giacometti.

A Plaider

Etat,	c.	Pozzi.
St-Brice,	c.	Ferrucci et Cie.
Beveraggi,	c.	Colonna.
Zigliara,	c.	Petit.
Aymo,	c.	Maroni.
Maroni,	c.	Aymo.
Thouret,	c.	Coti.
Della Rocca,	c.	Peraldi.
Bouret,	c.	Ribetti.
Reghio,	c.	Feitlinger.
Riccardoni,	c.	Ghirardi.
Venturini,	c.	Molinari.

Le Budget de 1883

Le nouveau budget sera déposé sur le bureau de la Chambre lundi prochain par M. Léon Say. Il ne contiendra aucune innovation, bien que

le ministre se propose pour un prochain exercice de réduire les subdivisions des chapitres afférents aux divers ministères de manière à simplifier la comptabilité générale de l'Etat.

Quant à la présidence de la commission du budget, l'opportunisme ne songe pas à en faire un terrain de combat ; il représente d'ailleurs à la Chambre aujourd'hui une trop restreinte minorité.

M. Léon Say a fait remanier de fond en comble le budget de 1883, préparé par M. Allain-Targé. Chaque ministre a été appelé à réviser les crédits attribués à son ministère. Le ministre des finances s'est réservé la révision de l'ensemble.

(Le Courrier du Soir.)

Vote de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour déposé par M. Gatineau, dans l'interpellation de M. Granet.

Nombre des votants 332

Majorité absolue 167

Pour l'adoption 271

Contre 61

Ont voté pour : MM. Bartoli, Graziani.
N'ont pas pris part au vote, MM. Arène, Gavini, Peraldi.

Un de nos petits bateaux de plaisance, *Le Splendide*, a ramassé à la hauteur de Punta d'Arco une bouteille dans laquelle se trouvait un carré de papier portant ces mots :

En vue du Cap-Corse

Les sous-officiers du bord de l'Annamite
(Transport pour la Cochinchine)

Salut à tous !

A bord, le 21 janvier 1882.

A. Fuzol.

L'Annamite avait quitté Toulon le 20 janvier.

Générosité rare

Le désastre de l'*Union générale* a été marqué par un tel débordement de passions haineuses ou cupides, que pour l'honneur du nom français

on est heureux de rencontrer le spectacle fortifiant d'une véritable grandeur d'âme.

Voici ce fait rapporté par le *Clairon* :

« Il y a dix-huit mois, M. Bontoux se trouva à la chasse avec le général de Miribel. Dans la journée on parle d'affaires, et M. Bontoux ayant demandé au général s'il avait quelque argent disponible, celui-ci répondit qu'il avait cinquante mille francs.

« Confiez-les moi, dit M. Bontoux, ils auront des petits. »

« Un an après le général de Miribel avait dix-huit cent mille francs !

« Il y a quelques jours, en apprenant la situation de l'*Union générale*, le général de Miribel envoyait à M. Bontoux un chèque de dix-sept cent cinquante mille francs. »

Nous ajouterons que le général de Miribel est le chef d'une nombreuse famille tout entière à sa charge. Un tel trait se passe donc de commentaire.

Manifestation d'un Juré

Un incident s'est produit au cours des débats de l'affaire Songarette, condamné par la cour d'assises des Basses-Pyrénées aux travaux forcés à perpétuité pour avortement, meurtre, etc.

A l'occasion de la déposition d'une femme Borko, le juré Sablé frappa ostensiblement ses deux mains l'une dans l'autre. Le défenseur demanda acte de ce geste qu'il considérait comme une manifestation d'opinion.

Le juré, interpellé par le président, déclara « que ce geste avait été motivé par les péripéties de la déposition du témoin, qui, après avoir longtemps nié un fait, avait fini par en faire l'aveu involontaire. »

La cour d'assises, considérant ce geste comme une manifestation de l'opinion du juré, rendit un arrêt par lequel elle le déclara dans l'impossibilité de siéger et le remplaça par un des jurés suppléants.

La cour de cassation vient de juger le contraire en cassant l'arrêt qui a condamné Songarette ; elle a décidé que le geste dont il s'agit

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 78.

CLAIRE CATALANZI

ou

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XIX. (Suite)

Saverio lut avec beaucoup d'attention la lettre que lui adressait Théodore. Cette lettre était affectueuse et pressante. Le roi lui demandait de pardonner à Paul Tremadino, de songer que c'était la main de Paul qui avait vengé son fils ; d'accepter le repentir et les prières d'Elisabeth, et de pourvoir, par une union nécessaire et convenable, à l'avenir et au bonheur de Claire. « Nous sommes informé, disait Théodore, que le jeune homme n'aspire à autre chose qu'à obtenir la main de celle qu'il a offensée. Nous

savons que, d'après les mœurs du pays, lui seul peut l'épouser ; mais nous savons aussi que l'innocence de Claire Catalanzi ayant été solennellement proclamée, c'est de vous seul et de votre fille que l'agrément peut dépendre et nous venons vous le demander avec une réelle instance et un véritable intérêt, ajoutant même que nous consentons à joindre au vœu que nous voulons bien vous faire connaître, le désir de notre grand général Louis Gialferi, et la prière de notre féal serviteur le chevalier de Monty, votre bon ami. »

Saverio relut plusieurs fois la lettre sans mot dire, et sans que sa fille l'interrogeât sur ce que cet écrit contenait. Toute la journée se passa de la sorte. Le lendemain il appela Claire, et lui fit lire la lettre à haute voix ; puis il lui demanda ce qu'elle voulait répondre.

— Je n'ai rien à répondre, mon père, dit-elle ; à vous, à vous seul, appartient de décider ; mon devoir est d'attendre vos ordres ; et quand mon devoir ne me l'ordonnerait pas, le bonheur que j'ai toujours trouvé à dépendre de vous, m'y engagerait encore. Répondez, mon père, je souscris d'avance à tout ce que vous direz.

— Te sens-tu capable de pardonner à Paul ?

— J'ai eu trop de douleur pour que la mémoire d'une offense ait pu conserver sa place. Je n'ai plus pensé à moi depuis que nous avons perdu...

Elle ne put prononcer le nom de son frère, et fondit en larmes. Saverio se tut quelque temps et dévora les siennes ; puis, avec un visible effort :

— Dis-moi : avant tout ceci, avant nos malheurs, aurais-tu consenti à épouser Paul Tremadino ?

— Je le crois, mon père ; mais, alors comme aujourd'hui, je n'aurais fait que ce que vous auriez voulu.

— Dieu te doit du bonheur, mon enfant, car tu en donnes à ton père autant qu'il a le pouvoir d'en ressentir.

Il serra la lettre dans son sein et s'éloigna sans rien ajouter.

Pendant trois jours, il ne parla plus à Claire de ce qui devait si vivement les occuper tous les deux. Il monta, au contraire, à cheval, et fit des courses nombreuses. On sut qu'il avait été chez tous ses parents portant son nom jusqu'au

ne suffit pas pour constituer une manifestation extérieure d'opinion, et que c'était à tort que l'accusé avait été privé du concours d'un juré qui lui était irrévocablement acquis.

L'affaire est renvoyée devant la cour d'assises des Hautes-Pyrénées.

LE CROUP

Voici la fin des observations de M. le docteur Brémond sur la terrible maladie qui ne fait que trop de ravage même dans notre ville.

Précautions hygiéniques. Elles ont trait à l'alimentation de l'enfant, à la manière de le vêtir et de le coucher, à l'air qu'il respire, à l'exercice qu'il fait.

La nourriture sera abondante et tonique. On donnera du vin en assez grande quantité, et un peu de café à tous les repas. On stimulera l'appétit languissant par quelque boisson amère, telle que la tisane de houblon, ou la macération aqueuse de quassia amara. Les vêtements seront amples et flottants, suffisamment chauds pour entretenir une température douce, mais peu épais, de façon à ne pas charger le corps outre mesure, et à éviter les constriction entravant la circulation sanguine et le libre jeu des organes.

Le lit n'aura pas de rideaux. Il se composera d'un sommier ou d'une pailleasse, et d'un simple matelas de crin. On abandonnera et la plume de l'oreiller, et le duvet de l'éderdon.

La chambre à coucher sera sans feu. Si elle est sèche, aérée, close avec soin et exposée au midi, elle réalise l'idéal rêvé par Guersent pour l'installation nocturne du jeune âge.

Chaque jour, l'enfant sera promené au grand air et se livrera sans contrainte aux mouvements vifs qu'il aime. S'il est un peu plus avancé en âge et s'il a une tendance à l'apathie, on organisera pour lui des parties de barre, de paume ou d'autres distractions réveillant la contractilité musculaire. On n'interrompera les sorties que quand l'air sera pluvieux ou chargé d'humidité.

Précautions thérapeutiques. M. Henri Roger, de l'hôpital des enfants, a écrit ce qui suit sur la prophylaxie de l'angine couenneuse :

« Le traitement préventif consiste exclusivement en des mesures de précaution, et la seule précaution à prendre est l'isolement. Il doit être pratiqué aussi complet que le permettent les conditions particulières, les devoirs sociaux et les tendresses de la famille ; et, comme de tous ceux qui sont exposés au mal, les enfants en sont le plus fréquemment atteints,

ce sont eux surtout qu'il faudra éloigner immédiatement de la maison contaminée. »

Un peu plus loin le docteur Henri Roger ajoute que la durée de l'isolement doit être d'au moins un mois.

Pour les familles privilégiées, qui ont toujours la possibilité de se mettre en voyage et d'opposer la distance à la contagion, les précautions thérapeutiques sont inutiles. Nous devons pourtant les indiquer pour la classe trop nombreuse hélas ! des parents que les nécessités de la vie retiennent à l'habitation ordinaire.

A ceux-là nous dirons :

Le croup est une maladie dont le poison est encore inconnu, mais dans laquelle joue un rôle considérable l'action de certains parasites analogues à ceux des fermentations ou des moisissures. Ces parasites ont été constatés sur les muqueuses du pharynx et du larynx. Moizard, Berthold, Barth, Bergeron, Charbonnier, Stuart et d'autres ont prouvé expérimentalement que l'évolution de ces parasites était arrêtée par les substances antifermentescibles et antiputrides, telles que le phénol ou l'acide salicylique ; de là à conclure que l'acide salicylique ou le phénol, s'opposeraient à l'éclosion de mêmes germes morbides, il n'y avait qu'un pas. Il a été franchi, et dans plusieurs chaires d'Europe on professe que, si la plus sûre prophylaxie du croup est toujours l'isolement, la plus pratique consiste dans les vaporisations, les lavages et les gargarismes antiseptiques.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 9 février 8 h. s.

SÉNAT

On procède à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Le Royer.

M. Peyrat est élu par 152 sur 191 votants.

Le sénat a ensuite examiné la proposition de loi de M. Batbie sur les garanties des droits des citoyens.

La commission d'initiative parlementaire conclut à ce que la proposition ne soit pas prise en considération.

Prennent part à la discussion, MM. Batbie, Ninard, rapporteur, et Humbert, ministre de la justice et des cultes.

Les conclusions de la commission sont adoptées par 157 voix contre 101.

La prochaine séance est fixée à samedi.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil de cabinet sous la présidence de M. de Freycinet.

M. Gaston Humbert a soumis à ses collègues un projet de réforme judiciaire qui a été discuté et adopté à l'unanimité. Il a été décidé qu'il serait présenté dans le courant de la semaine prochaine.

On s'est occupé également du traité de commerce avec la Suisse.

Au sujet du traité de commerce avec l'Angleterre, on a reçu de nouvelles propositions qui seront examinées dans un prochain conseil.

— Les candidats aux deux vice-présidences de la Chambre des députés sont nombreux. Jusqu'à présent les plus grandes chances de nomination sont pour MM. Gatineau et Georges Périn.

— Les nouvelles d'Egypte sont assez rassurantes.

— On continue à entendre les membres du conseil d'administration de la Société l'Union générale.

sixième degré, qu'il les avait vus et les avait priés de se rendre à Venzolasca le samedi suivant ; mais il ne s'expliqua en rien sur ce qu'il comptait faire,

Le samedi arrivé, il fit disposer avec soin et préparer la salle de sa maison. L'écusson de ses armes fut attaché au-dessus de la statue de la Vierge qui demeurait toujours au fond de cette salle. En face, il plaça le fusil et le sabre de son père, ceux de son fils et les siens, et, devant ces armes, le livre des Evangiles, présent de la maison Colonna.

L'heure indiquée était sonnée à peine, que tous les parents arrivèrent. Saverio les saluait à leur entrée, et les faisait asseoir des deux côtés de la salle. En peu d'instants, ils furent tous rendus, tous enveloppés de leurs manteaux, le fusil sur l'épaule et le stylet au côté, tous silencieux et pleins d'une gravité patiente. Saverio se plaça au bout de la salle, et les compta des yeux ; puis il se leva, découvrit sa tête et se mit à genoux devant la madone. Tous les assistants l'imitèrent, s'agenouillèrent comme lui, et répétèrent la prière fervente qu'il prononça. Il se releva, chacun se rassit ; et pour lors il prit la parole :

— Aucun de vous n'ignore, dit-il, les malheurs qui m'ont frappé. La commune renommée eût suffi pour vous l'apprendre ; mais vous êtes mes parents, vous portez mon nom, vous avez mes armoiries ; votre devoir était de vous instruire rigoureusement de tout ce qui est arrivé : vous l'avez fait, je ne parle donc que de ce que vous savez aussi bien que moi.

Claire Catalanzi, ma fille et votre cousine, a été publiquement insultée ; et bien que son innocence ait été proclamée aussi publiquement, il reste quelque chose à faire pour que sa jeunesse ne s'écoule pas dans l'ombre et l'oubli. Mon fils Lucien avait rempli son devoir : j'étais, je suis prêt à remplir le mien ; et vous connaissez le motif qui seul a pu me faire différer jusqu'à ce jour.

Cependant plusieurs chefs des villages, quelques uns d'entre vous même, le roi Théodore aussi, sont venus me parler ou m'ont écrit pour que, laissant de côté la vengeance due, je permisse à Paul Tremadino, fils d'Élisabeth, de demander pardon et de solliciter la main de Claire Catalanzi. J'ai imposé silence à ma propre volonté, j'ai voulu savoir quel conseil serait le votre, et je vous ai assemblés pour le connaître.

Sonvenez-vous que nous n'avons tous qu'un nom, qu'une famille, qu'un honneur ; et répondez-moi en songeant au nom, à l'honneur, à la famille qui seront respectés ou flétris, selon que vous l'ordonnerez.

Antoine Catalanzi d'Olmo, au nom de Dieu, de nos enfants et de nos aïeux, quelle est ton opinion ?

Antoine Catalanzi répondit qu'il fallait accorder Claire en mariage à Paul Tremadino.

— Jacques Catalanzi de Saggia, au nom de Dieu, de nos enfants et de nos aïeux, que penses-tu que je doive faire ?

— Pardonner à Paul qui a vengé la mort de Lucien, et lui donner ta fille.

Étienne Catalanzi de Bocognano, au nom de Dieu, de nos enfants et de nos aïeux, que faut-il que je fasse ?

Étienne Catalanzi répondit comme Antoine et comme Jacques, et tous ensuite répondirent de même.

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1^{er} fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Bourse de Paris

	8 Fév.	9 Fév.
Rente 3 p. 0/10	82,70	82,50
— 3 p. 0/10 amortissable	82,75	82,35
— 4 1/2 p. 0/10	113,50	113,00
— 5 p. 0/10	114,70	114,80

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Marj, Angèle. — Colombani, Dominique. — Santelli, Marie-Toussainte. — Vinciguerra, Paul-François. — Zanelli, Jean-Frédien-Pierre-Adonis.

DÈCÈS

Constant, Marie-Françoise, veuve, 63 ans, de Valledorostino.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Livourne, vapeur français Marie-Louise, cap. Paranque, dépêches, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.

De Sardaigne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, diverses.

De Nice, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Comte-Valery, cap. Lota, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Marie-Louise, cap. Paranque, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRE

GRAVURES : Mgr Lamazou, évêque de Limoges. — Tunisie; Ruines romaines à Hydra, (deux gravures). — Tente d'indigène. — Tirage de la loterie nationale algérienne, au cirque des Champs-Élysées. — Le centenaire d'Auber, 1782-1882. — Statue d'Auber, œuvre de M. Delaplanche, destinée à la ville de Caen. — Souvenirs dramatiques. — Une station météorologique aux États-Unis, (cinq gravures). — Une mode de l'ancien régime. — La pêche des perles dans le golfe Persique. — Rébus.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Bulletin financier

Paris, 8 février 1882.

La fermeté du début de la séance est entravée par les mauvaises nouvelles de la coulisse où de nombreuses exécutions viennent d'être faites.

A l'étranger il règne un malaise général. Les rentes s'inscrivent : Le 3 0/10 à 82,30 et 81,60. L'amortissable 82,30 et 81,40. Le 5 0/10 114,60 et 114,42.

Peu d'animation sur le marché à terme et sur les valeurs de spéculation : les capitaux se portent surtout sur les valeurs de placement, parmi les plus recherchées il faut citer les nouvelles obligations émises par le Crédit Foncier à 480.

Le Crédit Lyonnais est très activement demandé, le comptant est d'autant mieux disposé sur cette bonne valeur que la situation de cette société est des plus satisfaisantes.

On conserve le cours de 1045 avec fermeté sur les actions de la Société Française Financière. La Société a mis en paiement le 1^{er} février un coupon de 40 francs à compte sur le dividende de l'exercice de 1881-1882.

On cote 635 sur la Société Nouvelle, il faut voir de la hausse à bref délai sous l'influence des demandes du marché. — La Banque Romaine se tient à 690, l'attention des capitalistes sérieux qui savent que l'avenir de cette société repose sur des bases solides. — La Banque du Mexique dont le privilège est considérable récoltera des bénéfices importants, les actions acquerront promptement des prix élevés. — La compagnie d'Exploitation des Minerais de Rio-Tinto suit activement le courant de son application qui prend un grand développement, les bénéfices à revenir pourront atteindre 25 à 30 0/10. Aux cours actuels, les actions de la Compagnie Alais au Rhône ont devant elles une marge très grande à la hausse. il faut donc au plus tôt se rendre acquéreurs de ces titres,

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{ce} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent de pierres fines

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.



On demande
un appartement de 6 à 8
pièces dans une belle situa-
tion, s'adresser à l'imprime-
rie du journal.

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

un an, 20 fr. 6 mois 12 »
TINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50
DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 331. — DIMANCHE, 12 FÉVRIER 1882
Dim. nche de la Sexagésime, Saint Canut, roi, martyr

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne rend pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 6 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 8 1/2° et 11°.
Baromètre, 77.
Vent, à 8 h. m. N. faible, — à 3 h. s. S.-E. faible.
État du ciel, clair.
Température de la mer, calme.
Pluviomètre, 0.000.

Probable d'aujourd'hui
Variable.

A partir du 1^{er} mars le
PETIT BASTIAIS sera imprimé
en caractères neufs.

BASTIA

SUPPRESSION DE LA COUR DE BASTIA

Les projets élaborés par les membres du cabinet Gambetta ont été présentés aux chambres par les ministres eux-mêmes ou leurs amis, comme émanant de l'initiative parlementaire. C'est ainsi que M. Martin-Feuillée, ancien sous-secrétaire d'Etat à la Justice, a déjà déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, le projet de loi sur la réforme judiciaire.

Ce projet, entr'autres innovations, telles que l'extension de la compétence des juges de paix, la création d'assises correctionnelles, la réduction du nombre des tribunaux de première instance à un seul par département, l'élévation notable des traitements, contient la suppression de huit cours d'appel, parmi lesquelles celle de Bastia. Ce projet porte que les départements formant le ressort actuel des cours supprimées seront rattachés au ressort des cours maintenues.

Il peut se faire que cette dernière réforme soit bonne et pratique en ce qui concerne les sept cours de la France continentale : il ne saurait en être de même pour la cour de Bastia, car ce serait presque supprimer le droit d'appel pour les justiciables de ce ressort. On hésite déjà à recourir à la juridiction supérieure de notre cour d'appel, en l'état des frais considérables qu'exige la seconde instance, qu'en serait-il le jour où il faudrait se rendre à Aix ou à Montpellier pour obtenir la confirmation ou l'annulation d'un jugement rendu en Corse?

Plus que les autres Français nous souffrons

d'être séparés de la grande patrie par une langue de mer ; mais il n'est pas possible de supprimer, dans la pratique, ainsi que le fait M. Martin-Feuillée dans son exposé, les difficultés des communications entre la Corse et le continent.

Les grands hommes d'Etat qui ont présidé aux destinées de la France au moment de l'annexion et jusqu'à la première moitié de ce siècle, n'avaient pas à la légère établi et maintenu toute une organisation judiciaire, militaire, administrative et religieuse, spéciale au département. Ils avaient été guidés par les nécessités de la situation géographique de notre Ile. Or, quels sont les grands changements survenus dans le pays, de nature à motiver des modifications quelconques à ce qui existe? Les communications intérieures sont devenues, il est vrai, plus faciles et plus rapides, mais les communications entre la Corse et le continent français, pour être plus fréquentes n'en sont pas moins aussi longues, aussi fatigantes. Il faut six jours pour recevoir une réponse d'Aix ou de Montpellier. Partant de n'importe quel port de la Corse, il faut plus de deux jours pour arriver dans l'une ou l'autre de ces villes. N'est-ce pas suffisant pour entraver dans une certaine mesure le droit d'appel?

N'étant pas homme de loi, nous n'entrerons pas dans des détails techniques et nous laisserons de côté les considérations purement judiciaires : il est certain toutefois qu'il a été reconnu nécessaire d'établir pour ce ressort une législation toute spéciale relativement aux délais légaux quand l'assignation est donnée sur le continent ou en vient. Cela n'indique-t-il pas suffisamment une situation exceptionnelle qui comporte une réglementation en dehors du droit commun?

Il est incontestable que si l'on considère la cour de Bastia sous le rapport de la population qui en dépend et du nombre des affaires inscrites annuellement à son rôle, on ne trouve pas là une justification suffisante à sa création et à son maintien ; mais la suppression proposée doit être envisagée sous tous les aspects, dans toutes ses conséquences et surtout dans son application pratique. Et quand bien même, par l'adoption d'autres réformes contenues au projet, — l'extension de la compétence des juges de paix, par exemple, qui amènerait immédiatement une diminution dans le nombre des appels, — le chiffre des affaires portées devant la juridiction supérieure se trouverait réduit de moitié ou des deux tiers, on n'en restreindrait pas moins, en fait,

pour ce petit nombre, le droit de rechercher une sanction aux jugements des tribunaux de première instance ou de département.

En matière correctionnelle, les difficultés seraient aussi grandes, et on mettrait les prévenus dans l'alternative d'accepter les conséquences d'une légère condamnation, ou de courir les risques d'un acquittement au prix de sacrifices pécuniaires exorbitants et des dérangements d'une longue absence.

La cour de Bastia est appelée aussi à examiner les décisions des tribunaux de commerce. Dans cet autre ordre d'idées, ne serait-ce pas fausser l'institution même de la juridiction consulaire que d'obliger les commerçants de la Corse à recourir à une cour établie si loin du centre de leurs affaires?

Nous sommes convaincu, d'ailleurs, que cette question soumise à l'appréciation de M. le Premier Président et de M. le Procureur général ne pourrait recevoir de ces hauts fonctionnaires une tout autre solution ; et que nos représentants au Sénat et à la Chambre des Députés sauront, dans les commissions et à la tribune, soutenir pour les justiciables de la Corse leur droit à profiter des recours en appel.

Le maintien de la cour de Bastia s'impose par la situation géographique du département, et sa suppression constituerait une atteinte aux droits des justiciables, en limitant dans une trop forte mesure la possibilité pour eux d'user comme les autres Français des garanties établies par la loi.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1882.

Président : M. STRETTI, maire.

Secrétaire : M. CARBUCCIA.

Au nom de la commission des eaux, et en exécution d'une délibération prise à la séance du 6 février, M. Lottero dit qu'il y a lieu de remplacer au plus tôt la canalisation en maçonnerie des Capucins (Suerta) par des tuyaux en fonte de 0 m. 07 de diamètre, et propose le vote de la somme de 7,500 fr. portée au devis de M. l'Architecte.

Le Conseil vote la somme de 7,500 fr. demandée, dit que, vu l'urgence, les travaux seront effectués en régie, et dit en outre que la somme votée sera prise sur le crédit de 40,000 francs, provenant de l'emprunt.

— M. Gaudin, rapporteur de la commission du budget, donne lecture au Conseil du rapport qui a été déposé à l'une des dernières séances. Avant de passer à la discussion de ce travail, qui critique certains actes de l'administration municipale, M. le Maire déclare au Conseil qu'il veut s'abstenir de répondre aux insinuations contenues dans le rapport, et ajoute que la vérification des actes de la municipalité appartient plutôt à la commission du compte administratif qu'à celle du budget qui doit se borner à discuter les chiffres sans entrer dans des considérations en dehors de sa compétence.

M. Gregorj, président de la commission du budget, fait justice de la théorie de M. le Maire, et en revendiquant pour la commission le droit de contrôle absolu sur les dépenses ordonnées par l'autorité municipale, déclare que la commission du budget ne pouvait approuver sans protestation les travaux entrepris à la veille des élections législatives, sur la place Favalelli, et à l'abreuvoir de Cardo. M. Gregorj reproche à M. le Maire d'avoir ordonné des travaux dont la dépense s'élève à la somme de 2,000 fr. sans prendre l'avis de la commission que le Conseil avait nommée, et sans respect surtout pour des droits de propriété qui, dans l'esprit du chef de la municipalité, devaient cependant l'emporter sur les préoccupations électorales auxquelles M. le Maire a obéi.

M. le Maire ayant objecté qu'il y avait urgence à faire effectuer les travaux de la place Favalelli et qu'il n'a ordonné les travaux de l'abreuvoir de Cardo qu'après avoir plusieurs fois et vainement convoqué la commission, il lui est répondu, d'une part, qu'il ne pouvait y avoir aucune urgence à faire, au mois d'août, des travaux de défoncement, et d'autre part que la commission de Cardo s'est réunie sous la présidence de M. Valéry, 1^{er} adjoint, que cette commission a accepté le devis de M. l'architecte, mais qu'elle a formellement déclaré qu'aucune dépense ne pouvait être effectuée avant un vote du Conseil municipal.

Le Conseil approuve ensuite, sans discussion, et article par article :

1^o les sections I, II, III, IV, V, VI, VII, du chapitre I^{er} (*Recettes ordinaires*) du rapport, se soldant par 500,294 fr.

2^o Le chapitre II, (*Recettes extraordinaires*) se soldant par 22,687 »

Total des Recettes 522,981 fr.

3^o Les sections I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII des *Dépenses ordinaires* du rapport se soldant par 185,675 fr. 70 c.

4^o Le chap. II. (*Dépenses extraordinaires*) du rapport se soldant par 157,000 fr. 26 c.

Total des dépenses 322,675 fr. 96 c.

RÉCAPITULATION.

Recettes ordinaires et extraordinaires 522,981 fr. »

Dépenses ordinaires et extraordinaires 322,675 fr. 96 c.

Excédent 508 fr. 4 c.

La publication du Rapport de la commission qui a été dans son ensemble adopté par le Conseil, fera connaître dans tous ses détails les modifications apportées par l'assemblée communale au projet de Budget présenté par M. le Maire.

Nous relevons dès maintenant les articles suivants qui nous paraissent devoir fixer l'attention de nos lecteurs.

— Traitement du Receveur-Inspecteur de

l'abattoir (1,200 fr.) Maintenu par M. le Maire. Supprimé par le Conseil.

— Demande d'un crédit de 17,820 fr. pour dépenses de police. Sur ce point le rapport de la commission est muet. M. Gregorj fait observer au Conseil que la commission du Budget, à la suite de la réorganisation du service de la police, a vainement demandé à M. le Maire la production des *casiers judiciaires* des agents nouvellement nommés ; que, sur le refus de M. le Maire de déférer au désir exprimé par ses collègues, la commission a cru devoir laisser au Conseil le soin de décider si le crédit allégué au service de la police doit être maintenu au Budget. M. le Maire ayant répondu qu'il n'a pas voulu accéder au vœu de la commission parce qu'il a vu, dans la demande, un empiètement sur les attributions de M. le Préfet, qui seul a qualité, dit-il, pour nommer les agents, M. Bonelli fait connaître à M. le Maire que la nomination des agents appartient exclusivement au chef de la municipalité, aux termes de la loi de 1874, et que M. le Préfet n'a d'autre droit que celui d'agréer le choix fait par le Maire.

Sur la proposition de M. Bonelli, et après quelques observations de M. Ponzevera relatives à des irrégularités commises par un inspecteur de police, le Conseil repousse l'augmentation de crédit demandée par M. le Maire et maintient la somme de 14,700 fr. portée au dernier exercice.

— Sur la demande de M. Valéry, le Conseil élève à la somme de 1,000 francs le secours accordé à l'orphelinat du Bon Pasteur.

— Le Conseil maintient, contrairement à la demande de M. le Maire,

1. Le crédit de 6,165 fr. pour le secours aux employés communaux.

2. La subvention du théâtre, 10,000 fr.

3. Vote la somme de 163 fr. pour supplément d'intérêts à la demoiselle Franceschi, usufructière d'une partie de la maison Nicolai.

4. Ajourne le vote d'un crédit de 5,000 fr. demandé par M. le Maire pour la construction de lavoirs publics au Fangio.

5. Vote la somme de 2,500, sur la demande de M. de Montdesert, pour l'élargissement de la rue des Jardins.

6. Celle de 620 fr. pour le mobilier de la salle du Conseil.

7. Celle de 2,000 fr. pour le reboisement du Pigno, et achat de terrains au Pigno.

8. Et, sur la demande de M. de Zerbi, vote la somme de 60 fr. affectée au traitement d'un sonneur de la cloche de 10 heures dans la haute-Ville.

— Après avoir voté, article par article, le Budget de 1882, le Conseil adopte, dans son ensemble, le projet présenté par la Commission.

— M. de Montera, au nom de la Commission du Théâtre, fait connaître au Conseil qu'à la suite de l'arrêté de résiliation pris par M. le Maire à l'encontre de deux artistes, arrêté qui doit être, en l'état de l'ordre du jour voté par le Conseil à la dernière séance, considéré comme un défi jeté par M. le Maire à la Commission municipale, il prie ses collègues de vouloir bien relever les membres de la Commission théâtrale du mandat qui leur avait été confié.

M. Gregorj exprime le regret que le chef de la municipalité ait cru, malgré l'affirmation portée à la dernière séance par tous les membres présents au spectacle du 5 février, devoir résilier les engagements de deux artistes visés par l'arrêté ; Il relève l'attente grave portée à la dignité du Conseil par un arrêté municipal basé sur un rapport émané de M. le Commis-

saire de police et contre lequel des protestations énergiques se sont produites à la dernière séance de la part des membres de la Commission et de plusieurs Conseillers municipaux, et tout en proposant d'accepter la démission offerte, il dépose sur le bureau l'ordre du jour suivant :

Le Conseil,

Prenant en considération la situation délicate faite aux membres de la Commission théâtrale et s'associant aux sentiments qui ont inspiré les membres démissionnaires, accepte leur démission ; dit cependant n'y avoir lieu de procéder pour le moment à la nomination d'une nouvelle Commission.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté par le Conseil.

Après ce vote, M. le Maire fait observer que le Conseil ne saurait, sans excéder ses pouvoirs, critiquer un arrêté municipal qui est, avant tout, un acte administratif, et prévient qu'il lèvera la séance si l'assemblée persiste à vouloir incriminer l'arrêté pris par lui.

M. Lota proteste contre les paroles de M. le Maire ; il reproche à ce dernier de parler toujours de ses attributions sans jamais se soucier des prérogatives et de la dignité du Conseil, et fait la proposition suivante :

Le Conseil émet le vœu que le projet de loi qui rend à tous les conseils municipaux de France la nomination des maires soit au plus tôt voté par les Chambres, ce qui permettra au Conseil municipal de Bastia d'avoir un Maire possédant toute sa confiance.

Vœu conforme.

— Sur la demande de M. de Montera, le Conseil dit que le rapport de la Commission du Budget sera imprimé aux frais de la Commune.

— Séance levée à minuit 45 m.

A travers les Journaux

Les journaux comptent sur la sagesse du gouvernement en présence de la crise de l'Egypte, et espèrent qu'une entente avec les puissances ne sera pas repoussée, puisque celles-ci demandent seulement le *statu quo*.

× Le *National* ne croit pas que M. Gambetta pose sa candidature à la présidence du budget.

× Le *Siècle* conseille au ministère de présenter immédiatement un projet de révision.

× Le *Rappel* dit qu'il ne tient pas à la chute du ministère de Freycinet, mais il voudrait sauver la dignité de la Chambre et la loi de révision de la Constitution.

× Relativement au résultat de l'interpellation de M. Granet, l'*Union républicaine* croit que M. de Freycinet se mettra aux ordres du Parlement.

× Le *National* blâme le projet déposé par M. Paul Bert, comme étant trop autoritaire et mettant un obstacle à la séparation des Eglises et de l'Etat.

— Le *Paris* dit que les députés préoccupent seulement de savoir s'ils ne suivent pas sans le vouloir l'inspiration de M. Gambetta.

— Le *National* approuve le vote de la Chambre et constate que le ministère a obtenu une déclaration de confiance.

— Le *Télégraphe* estime que M. Granet a rendu service au ministère en éclaircissant la situation.

— Le *Temps* demande qu'après avoir traversé la période des difficultés parlementaires, le ministère procède sans retard à l'étude des réformes sérieuses. La majorité des députés étant acquise, rien n'empêche d'aller en avant.

× Paris affirme que 150 députés ont déjà adhéré au groupe de l'union républicaine.

La première réunion générale du groupe a eu lieu jeudi dans le local du neuvième bureau.

× Le projet du gouvernement que déposera le général Billot, tend aux mêmes résultats que celui du général Campenon, mais il emploie des moyens plus praticables.

× M. de Freycinet prévenu que MM. Ribot des Charmes et Delafosse, interpelleraient sur les affaires égyptiennes, les a priés de remettre leur interpellation à quinzaine.

× Le Gaulois dit que le général Miribel restera chef d'état-major du général Billot ; s'il recevait le commandement d'un corps d'armée, le général Féron le remplacerait.

× Le Temps constate que le cabinet a réuni dans une question particulièrement délicate une majorité suffisante et, quoiqu'il arrive, il est absolument inattaquable dans ses origines, les éléments des 272 étant tous républicains, moins 2 ; et les motifs, des nombreuses abstentions étant étrangers à la politique du cabinet ; de nombreux adhérents augmenteront à la première occasion la majorité des 272.

× M. Gambetta est revenu à Nice, où il se promenait en voiture, jeudi après-midi, sur la promenade des Anglais, après une courte excursion faite à Bordighiera en compagnie de M. le sénateur Scheurer-Kestner.

Une personne qui croit avoir trouvé un remède contre le phylloxéra désirerait qu'un propriétaire de vignes atteintes par l'insecte voulut bien lui laisser essayer son procédé sur cinq ou six ceps.

Pour tous autres renseignements s'adresser au bureau du journal.

Le Lot de 25,000 francs de la Loterie algérienne

Le numéro gagnant faisait partie d'une série acquise par un officier de la place, qui, il y a quelques mois, ayant été désigné pour se rendre à Ajaccio, en faisant ses préparatifs de départ, fit cadeau à sa bonne du billet en question.

La vieille femme le remit à sa fille, qui l'a perdu.

L'officier et les deux femmes sont inconsolables. Avoir fait si peu de cas d'un carré de papier bleu qui aujourd'hui serait échangé contre 25,000 francs, il y a de quoi être navré.

Les pauvres femmes ont bouleversé leur maison, minutieusement fouillé les coins et les recoins ! Pas de billet bleu !

Les 25,000 francs sont perdus.

Spectacle de ce soir

ORPHÉE AUX ENFERS

Opéra bouffe en 4 Actes par Hector Crémieux

1er Acte. Mort d'Eurydice. — 2e Acte. l'Olympe. — 3e Acte. Un Roi de Béotie. — 4e Acte. Les Enfers.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE LES INTIMES

Place St-Nicolas

Programme du 11 février, de 3 à 4 h.

1. Pas redoublé, XXX.
2. Radis Roses, mazurka, Klein.
3. Favorite, fant., Donizetti.
4. Teresita, valse, E. Lota.
5. Tramway, galop de Gabaerts, ar. par Cucchi.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 11 février 8 h. s.

SÉNAT

Vote d'un projet de loi d'intérêt local.

Discussion en deuxième délibération du projet de loi relatif au code rural (titre 5 du bail emphytéotique). Plusieurs orateurs ont pris part à la discussion.

Le projet de loi a été renvoyé à la commission.

Le sénat s'ajourne à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

On procède à l'élection des deux vice-

présidents en remplacement de MM. René Goblet et Tirard.

Sont élus MM. Fallières et Gaston Boyssset.

M. Martin Nadaud a ensuite été élu questeur en remplacement de M. de Mahy.

Il y a eu une longue discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de M. Barodet et plusieurs de ses collègues ayant pour objet la nomination d'une commission chargée d'opérer le dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux de 1881 et de présenter à la Chambre un rapport sur les vœux et les volontés qui y sont exprimés.

Prendent part à cette discussion MM. Barodet, Mir, rapporteur, Lacretelle, Bernard Lavergne et Gatineau.

Contrairement aux conclusions de la commission, la prise en considération a été votée par 381 voix contre 69.

La prochaine séance est fixée à lundi.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Grévy.

Le projet de réforme judiciaire qui a été entièrement adopté sera déposé dans le courant de la semaine.

On a continué l'examen du budget : il sera terminé dans une prochaine séance.

Le Ministre des affaires étrangères a donné connaissance de divers documents diplomatiques relatifs à la question égyptienne.

M. le général Billot a communiqué la liste de nominations aux grands commandements militaires.

M. René Goblet a informé ses collègues qu'il prépare un projet sur les diverses associations et un autre sur les récidivistes.

— On travaille, au ministère des affaires étrangères, à un mouvement diplomatique important.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 80.

CLAIRE CATALANZI

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XX. (Suite)

Une arrière-garde qui couvrait la retraite lui apprit qu'après de nouveaux revers, les Corses, sans munitions et presque sans armes, avaient été contraints d'évacuer ces vallées, qu'ils avaient tenté de forcer le passage de Ponte-Nuovo, par où ils espéraient regagner Morosaglia, qu'ils n'avaient pu y réussir, et qu'en ce moment, ils prenaient position à l'extrémité de la forêt de Bocognano, sous l'abri de laquelle ils passeraient quelques jours, et chercheraient à rallier les petits corps dispersés de droite et de gauche.

Lazare se rendit en toute hâte à ce qu'on appelait le quartier-général. C'était une assez pauvre cabane de pierres sèches, flanquée de deux ou trois granges, devant laquelle le chambellan Porsabène se promenait en médiocre équipage, avec une figure plus médiocre encore que son habit. Lazare lui demanda fort poliment, parce qu'il avait quelque frayeur des sombres visages qui se montraient partout, s'il ne pourrait pas lui indiquer le palais du roi et la demeure de M. le chevalier de Montry, ami particulier de Sa Majesté.

— Le palais ! s'écria Porsabène, le palais de Majesté ! Hélas ! Français, le voilà. C'est dans cette méchante bicoque que le roi tient sa cour ; et votre maître loge avec M. le grand général dans la grange voisine. Depuis la ruine de Louis de France sur les frontières de son royaume de Naples, il ne s'est rien vu de plus pitoyable et de plus extraordinaire ; et si l'inquiétude n'arrêtait l'essor de mon imagination, j'aurais fait là-dessus dix ou douze sonnets, capables d'effacer Pétrarque en son triomphe de la fortune.

— Je ne connais ni le triomphe de la fortune, ni celui que vous appelez Pétrarque, et dont j'ai pourtant entendu parler ; mais j'ai hâte

de retrouver mon maître, et vais lui porter les lettres que j'ai pour lui.

Il s'éloigna, tandis que le chambellan cherchait un terset que, depuis vingt-quatre heures il poursuivait en vain.

M. de Montry ouvrit le paquet et fit porter à Théodore la lettre de Saverio ; puis il vint se rasseoir près de Louis Giasseri, avec lequel il venait de recommencer la conférence. Leur entretien fut grave et long, si grave que le chevalier en était tout étonné lui-même, et que, par moments, il était tenté de demander grâce. La nuit vint sans qu'ils eussent pu rien conclure. En de si grands intérêts, comme disait le premier homme de nos temps modernes, quand on a donné deux tiers à la prudence, il faut accorder plus d'un tiers au hasard.

Ce même soir, et à quelques lieues de là, Paul Tremadino arrivait à Venozasca. Ce que nous avons pu dire des mœurs de ce pays singulier fait assez pressentir comment il fut sur le champ averti de ce qui avait été résolu chez Saverio.

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 11 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10.

Bourse de Paris

40 Fév.	11 Fév.
Rente 3 p. 0/10	82,70 82,60
— 3 p. 0/10 amortissable	82,65 82,25
— 4 1/2 p. 0/10	112,00 112,00
— 5 p. 0/10	114,80 114,50

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRE

GRAVURES : Mgr Lamazou, évêque de Limoges. — Tunisie : Ruines romaines à Hydra, (deux gravures). — Tente d'indigène. — Tirage de la loterie nationale algérienne, au cirque des Champs-Élysées. — Le centenaire d'Auber, 1782-1882. — Statue d'Auber, œuvre de M. Delaplanche, destinée à la ville de Caen. — Souvenirs dramatiques. — Une station météorologique aux États-Unis, (cinq gravures). — Une mode de l'ancien régime. — La pêche des perles dans le golfe Persique. — Rébus.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Colombani, Charles-Antoine. — Funel, Héloïse-Jeanne-Léontine. — Pasquini, Jules. — Ponzevera, Marie.

DÉCÈS

Cristofani, Benoit, 43 mois, de Bastia.
Gavini, Assomption-Virginie, 6 mois, de Bastia.
Picchioli, Ursule-Marie, veuve, 52 ans, de Valle-de-Rostino.
Piereschi, Elisabeth, 1 mois, de Bastia.
Luciani, Marie-Barbe, 4 mois, de Bastia.
Salicetti, Pierre, 14 mois, de Bastia.
Olivieri, Marie, veuve, 76 ans, de Ovada, (Italie).
Cordoliani, Antoine, 5 jours, de Bastia.
Passini, Censo, cultivateur, célibataire, 22 ans, de Bonbonello, (Italie).

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Bône, brick-goëlette français Le Gaulois, cap. Ezano, minéral.
De Livourne, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.
De Madeleine, esquif italien Dante, cap. Cozzolini, agès de pêche.

SORTIES

Néant.

Bulletin financier

Paris, 10 février 1882.

La fermeté du début de la séance est entravée par des mauvaises nouvelles de la coulisse où de nombreuses exécutions viennent d'être faites.

A l'étranger il règne un malaise général. Les rentes s'inscrivent : Le 3 0/10 à 82,30 et 81,60. L'amortissable 82,30 et 81,40. Le 5 0/10 114,60 et 114,42.

Peu d'animation sur le marché à terme et sur les valeurs de spéculation : les capitaux se portent surtout sur les valeurs de placement, parmi les plus recherchées il faut citer les nouvelles obligations émises par le Crédit Foncier à 480.

Le Crédit Lyonnais est très activement demandé, le comptant est d'autant mieux disposé sur cette bonne valeur que la situation de cette société est des plus satisfaisantes.

On conserve le cours de 1045 avec fermeté sur les actions de la Société Française Financière. La Société a mis en paiement le 1er février un coupon de 40 francs à compte sur le dividende de l'exercice de 1881-1882.

On cote 635 sur la Société Nouvelle, il faut voir de la hausse à bref délai sous l'influence des demandes du marché. — La Banque Romaine se tient à 690, l'attention des capitalistes sérieux qui savent que l'avenir de cette société repose sur des bases solides. — La Banque du Mexique dont le privilège est considérable récoltera des bénéfices importants, les actions acquerront promptement des prix élevés. — La compagnie d'Exploitation des Minerais de Rio-Tinto suit activement le courant de son application qui prend un grand développement, les bénéfices à revenir pourront atteindre 25 à 30 0/10. Aux cours actuels, les actions de la Compagnie Alais au Rhône ont devant elles une marge très grande à la hausse. il faut donc au plus tôt se rendre acquéreurs de ces titres.

Il existe deux boîtes du Journal : l'une dans le vestibule de l'imprimerie, boulevard du Palais, 8, à droite en entrant, et l'autre rue St-Roch, n° 18, au rez-de-chaussée.

Ces boîtes sont ouvertes à 7 h. du matin à 2 h. et à 6 h. du soir.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoire — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

PCE MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.



On demande
un appartement de 6 à 8
pièces dans une belle situa-
tion, s'adresser à l'imprime-
rie du journal.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 333. — MERCREDI, 15 FÉVRIER 1882
Saint Agaton, confesseur.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne rend pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 10° et 11° 1/2.
Hauteur barométrique, 775 1/2.
Hausse barométrique sur l'observation précédente, 0,005.
Vent, à 8 h. m. N. faible, — à 3 h. s. N. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0,000.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

A partir du 1^{er} mars le
PETIT BASTIAIS sera imprimé
en caractères neufs.

BASTIA

RAPPORT

présenté au Conseil Municipal, au nom de
la Commission du Budget de 1882, par
M. Auguste Gaudin, rapporteur.

Messieurs,

De toutes les prérogatives que nous tenons de la loi, il n'en est pas de plus importante que celle qui concerne la discussion et le vote du budget.

La vérification du compte communal et les prévisions budgétaires sont, en effet, pour nous, Messieurs, le moyen le plus direct et le plus sûr de contrôler dans le passé et de préparer pour l'avenir la gestion de l'autorité municipale.

Cette année la confection du budget de 1882 emprunte à diverses circonstances une importance particulière, et nous impose la plus grande circonspection dans l'emploi de nos ressources, la ville ayant à faire honneur aux divers engagements qu'elle a contractés.

Aussi, n'est-ce pas sans une certaine surprise mêlée d'inquiétude que nous avons entrepris l'examen du document financier élaboré par M. le Maire, et se soldant par un bien modeste excédent de 2,212 fr. 95 c.

Hâtons-nous de dire que si vous approuvez nos propositions, en adoptant des réductions notables sur divers articles de dépense, vous assurerez tous les services et vous vous ménagerez une disponibilité que commande la prudence la plus vulgaire en l'état des divers projets soumis à l'étude.

Par délibération en date du 7 juin 1881 le Conseil a autorisé M. le Maire à passer contrat avec M. Suzzani, entrepreneur, pour les travaux

de couverture du Fango laissés à notre charge, jusqu'à concurrence de la somme de 90,000 fr. La même décision a investi la commission du budget du soin de pourvoir au service des annuités stipulées au contrat.

Pour faire face à cette dépense la commission vous propose d'affecter dès la première année, 1^{re} 18,000 fr. représentant la différence entre la somme de 75,000 fr. que nous avons au trésor (fonds des marais), et celle de 57,000 fr. que réclame l'administration des Ponts et Chaussées, et que nous n'aurons à verser qu'après plus ample vérification du détail des travaux exécutés; 2^e une somme de 14,500 fr. qui sera inscrite au budget des dépenses extraordinaires sous le titre : « 1^{re} annuité pour les travaux de couverture du Fango. »

Votre commission a pensé qu'il fallait autant que possible élever le montant du premier versement pour rendre moins onéreux le service des intérêts.

Vous avez été saisis à la séance du 17 décembre courant d'un projet par lequel on nous laisse espérer que l'administration de la guerre consentirait à céder à la ville l'emplacement occupé par les écuries et le parc de l'artillerie. Moyennant une contribution de 125,000 fr. le département de la guerre prendrait à sa charge la construction d'une nouvelle caserne pour l'arme de l'artillerie.

L'unanimité du conseil a accueilli avec faveur ce projet; elle a autorisé M. le Maire à continuer les conférences avec les autorités compétentes.

Elle a pensé que sa réalisation en même temps qu'elle contribuerait à l'embellissement de la ville au quartier des Capannelle, leverait toute difficulté relative à l'élargissement de la rue sur laquelle on propose de faire passer la voie destinée à réunir la gare au port St-Nicolas.

C'est donc un projet adopté en principe, et dans la prévision qu'il pourrait bientôt être mis à exécution, votre commission, sans vous proposer actuellement un vote de fonds, a dû se préoccuper d'en préparer d'ores et déjà les voies et moyens.

A son avis la ville trouverait les ressources nécessaires: 1^{re} dans l'inscription au budget de 5 annuités de 10,000 fr.; 2^e dans la vente des emplacements, cédés. Vous savez, en effet, messieurs, qu'en ajoutant à l'emplacement Luri, et aux terrains qui nous seront rétrocédés par l'administration des Ponts et Chaussées, les deux vastes superficies occupées par l'artillerie, nous disposerions de plus de 5,000 mètres carrés de terrains à bâtir, représentant au moins la somme de 75,000 fr. Le moyen de couvrir cette dépense

serait donc assuré, et il importe que nous ayons à notre budget une disponibilité qui nous permette de traiter au premier jour avec l'administration de la guerre.

Votre commission s'est aussi décidée à la plus stricte économie par des considérations d'un autre ordre. Elle a cru ne pas pouvoir approuver certains procédés administratifs de M. le Maire, et elle a voulu, en restreignant divers crédits, assurer au Conseil un contrôle plus direct sur l'emploi des sommes votées et prévenir de nouvelles irrégularités.

Ainsi, en passant en revue les articles de la 2^e section des dépenses ordinaires, elle a été frappée de l'interprétation donnée par M. le Maire à l'art. *Entretien et curage des fontaines*.

Il semblerait que la rubrique seule de cet article dût exclure toute idée d'exécution de nouveaux travaux. Tel cependant n'a pas été l'avis de M. le Maire, lequel a prélevé sur cet article, une somme de 340 fr. environ pour la construction d'un abreuvoir à Cardo.

A ce point de vue votre commission pense ne pas sortir du cercle de ses attributions en invitant M. le Maire à se renfermer plus strictement à l'avenir dans les prévisions du budget.

L'irrégularité de ce mandement est d'autant moins explicable, que vous aviez par un vote spécial, nommé une commission chargée d'étudier la question et de proposer un vote de fonds pour ces travaux, lesquels cependant ont été exécutés avant que la commission munie de votre délégation eût formulé son avis, et fait ses propositions.

Il est une autre dépense sur laquelle a dû se porter notre attention, parce qu'elle révèle une irrégularité dans ses conséquences.

M. le Maire nous demande un crédit de 6,000 fr. pour la continuation du défoncement et de la plantation de la place Favalelli.

Déjà l'année dernière le chef de la municipalité nous invitait à inscrire au budget une somme de 3,500 fr. pour le même travail. On présentait alors un devis de M. l'architecte établissant que la somme demandée serait suffisante pour l'exécution de la totalité du projet. Le crédit de 3,500 fr. fut voté.

Or, il a été effectué cette année un simple défoncement représentant environ le 6^e du travail projeté, et nous savons par une indication qu'a bien voulu nous fournir M. le Maire, qu'il a occasionné une dépense de 1,784 fr. 65 c.

En suivant ces proportions, et en retenant qu'en dehors du défoncement on devrait ensuite procéder à la plantation, il n'est pas téméraire de prévoir que la dépense totale s'élèverait à 13 ou 14,000 fr. environ.

Votre commission a voulu se rendre compte de l'évidente exagération qu'il y a eu dans cet art. de dépense. Elle a d'abord été surprise de ce qu'un travail de cette importance ait été effectué en régie par les soins de M. le Maire.

Vous savez que la loi exige qu'en dehors d'une urgence reconnue, — et ce n'était certainement pas le cas puisque les travaux ont été brusquement interrompus, — vous savez que la loi exige que pour tout travail dont la dépense excède 300 fr. il y ait adjudication publique.

Ces prescriptions, nous avons le regret de le constater, n'ont pas été observées, et les intérêts de la cité en ont souffert.

Nous aurions voulu le prouver en vous présentant le détail de la dépense. A cet effet, nous avons demandé à M. le Maire avec les feuilles de journée, toutes les pièces comptables l'établissant. Il nous a été répondu que cette justification ne pouvait être réclamée que par la commission du compte administratif; force nous est donc, en l'absence de tout élément officiel d'appréciation, de vous proposer de rejeter la demande de crédit de M. le Maire en ce qui concerne cet article, sauf à l'accorder par un vote spécial après vérification du compte administratif.

Il nous appartient cependant de vous dire pour justifier notre proposition de rejet, qu'après renseignements pris auprès des entrepreneurs qui exécutent des travaux de cette nature pour le compte de l'administration des Ponts et Chaussées, on peut affirmer que cette dépense a été excessive.

Nous sommes autorisés à penser que l'administration municipale elle-même a reconnu le bien fondé d'une dénonciation nettement formulée, en renvoyant le cantonnier communal préposé à l'exécution et à la surveillance de ces travaux.

Vous avez pu à maintes reprises constater avec nous que M. l'architecte se laisse trop souvent entraîner dans l'exécution des travaux au-delà des crédits votés par le Conseil; malgré nos justes critiques et des vœux annuellement exprimés au sein de cette assemblée, ces errements semblent se poursuivre.

Votre commission a été saisie d'une demande de crédit extraordinaire de 3,192 fr. destinés à solder les travaux de l'entreprise Ramelli, réfection des rues.

Après examen de la question qui déjà avait été soumise à la commission du compte administratif, et qui n'avait pu être résolue, nous avons pu nous rendre compte que les travaux dont paiement est demandé ont été réellement exécutés en dehors des prévisions; et en présence du fait accompli, nous nous voyons contraints de vous proposer le vote du crédit.

Nous tenons cependant à protester en votre nom contre des procédés qui sembleraient tendre uniquement à dépouiller le conseil de son droit d'initiative en matière de vote de fonds, et à le reléguer au rôle secondaire d'assemblée d'enregistrement.

Votre commission a été appelée à donner son avis sur les demandes de secours émanant d'anciens employés de la commune remplacés dans le courant de l'exercice écoulé. Ces demandes ont été l'objet d'un sérieux examen de la part de la commission spéciale à laquelle vous les aviez primitivement renvoyées; et c'est en conformité des propositions de cette commission que nous aurons nous-mêmes l'honneur de formuler les nôtres à l'occasion de la discussion de l'art. *Secours à divers employés communaux.*

Il a été reconnu en principe, au sein de la

commission, que s'il ne devait être tenu aucun compte des réclamations de serviteurs signalés comme ayant démerité, il y aurait souveraine injustice à laisser sans indemnité des employés ayant servi pendant longtemps, à l'égard desquels aucun manquement professionnel n'a été relevé, et qui ont été remplacés soit par application du règlement sur la limite d'âge, soit pour tout autre motif qu'il nous a paru inutile de rechercher.

(A suivre.)

Revue de la Presse

× Le *Gaulois* écrit que le projet Paul Bert essaie de prendre le clergé par la peur, en le menaçant de pénalités graves pour la première faute, et par la famine en supprimant le traitement pour la majeure partie.

× Le *Soleil* signale au cabinet l'urgence de la nouvelle organisation municipale.

× Le *Petit Parisien* remarque que toute la presse républicaine a approuvé le vote de la Chambre à propos de l'interpellation Granet.

× La *Justice* dit que la Chambre en se déjouant à 10 jours d'intervalle a fait preuve d'une inconséquence inouïe.

× Le *Radical* applaudit la proposition du cabinet tendant à faire nommer tous les maires par les conseils municipaux.

× Le *Parlement* avoue que le projet Martin Feuillée est peu pratique. Pour son exécution il est impraticable.

× Le *Réveil* félicite le Parlement de porter son attention sur la loi municipale. C'est, dit-il, le premier pas dans la voie de la liberté.

× La *Vérité* assure que le seul moyen de faire la révision, est d'étudier soigneusement le projet et de le présenter à l'opinion publique qui l'imposera.

× Le *Mot d'ordre* dit qu'il n'a rien découvert de précis, relatif à la question égyptienne, dans le discours de la reine d'Angleterre.

× Le *Temps* félicite le gouvernement de proposer des réformes nouvelles. Le projet de la nomination des maires par les conseillers municipaux sera bien accueilli dans toute la France.

× La *Marseillaise* approuve le projet de réforme municipale; mais elle regrette que Paris fasse exception, comme toujours, à la règle générale. Cet ostracisme n'est nullement justifié.

× Le *Paris* remarque que les réformes du nouveau ministère consistent à défaire des choses faites. Ainsi agit M. Goblet en revenant sur les mesures par lesquelles on demandait aux préfets de ne tenir aucun compte des demandes apostillées par les sénateurs ou les députés.

× La *France* dit que le ministère a plus fait en huit jours que M. Gambetta en deux mois. Elle le félicite notamment pour le projet municipal, qui est un pas sérieux fait dans la voie démocratique.

× Le *National* félicite le ministère de son projet de réforme municipale, qui constitue un vrai progrès.

× Le *Télégraphe* trouve optimiste le discours de la reine d'Angleterre. Il est peu justifié par les événements.

× Le *Pays* prétend que les projets de réformes du grand ministère n'auraient jamais vu la lumière si M. Gambetta eût duré.

L'Election de Corte

La Commission chargée de vérifier l'élection de M. Emmanuel Arène, avait conclu, comme l'on sait, à la validation pure et simple; elle avait seulement chargé son rapporteur, M. de Salis, de dénoncer les actes arbitraires reprochés par M. Paschal Grousset à certains fonctionnaires.

D'après un télégramme arrivé hier, le troisième bureau n'aurait pas accepté les conclusions de la commission et lui aurait renvoyé le dossier de l'élection.

Le *Courrier Corse*, dit qu'une enquête serait probable.

Le Service des Postes

Le paquebot postal de la Compagnie Fraissinet est arrivé lundi avant 3 heures de l'après-midi.

La distribution du courrier n'était pas commencée à 5 heures et demie, au moment du départ du deuxième ordinaire pour Ajaccio qui porte les dépêches du continent.

Il en est résulté pour nous l'impossibilité de profiter de ce départ pour répondre aux correspondances arrivées par le bateau.

Le même retard va se produire à Ajaccio. Entre l'arrivée de ce courrier et le départ du bateau de Marseille, il n'y aura pas le temps nécessaire pour distribuer la correspondance et répondre.

Nous continuerons à ne pas faire de commentaires; mais nous ajouterons que plusieurs personnes sont venues dans la journée d'hier se plaindre du retard qui a été apporté comme d'habitude dans la distribution des correspondances. L'une d'elles, habitant la maison Bertin, près du nouveau port, n'avait pas reçu ses lettres de France, hier matin à 9 heures et demie.

CAISSE D'ÉPARGNE DE BASTIA

Opérations de la semaine

Solde dû aux déposants au 5 Fé-	fr. c.
vier 1882.	1,060,636 79
Versements	16,807 »
Remboursements.	4,831 75
Excédent	11,975 27 11,975 27
Solde en Caisse au 5 Fév. 1882	1,072,612 06
L'Administrateur,	Le Caissier,
AUG. PIERANGELI.	GUERRINI.

Un Supplément de Recettes

Nous sommes heureux de signaler à la municipalité une ressource qui lui permettra d'ajouter un supplément au budget des recettes. La charmante petite place qui existe derrière le hangar Fraissinet était au temps jadis ombragée par quatre platanes. Ces tristes végétaux, empoisonnés par un sol imprégné de miasmes inconnus même dans les marais de Biguglia, ont successivement perdu leurs feuilles et leur écorce, et remis leur âme exténuée entre les mains de M. l'architecte de la ville.

Par disposition testamentaire ils ont émis le désir d'être arrachés d'un sol fétide, et vendus comme bois à brûler. Leurs cendres devront être ajoutées à celles que les ménagères du quartier ont répandues autour de la fontaine pour en rendre les abords praticables, et le produit de la

vente sera remis à titre de gratification aux agents de la plus magnifique des voiries.

Si quelque habitant du quartier éprouvait le sort de ces arbres infortunés, nous lui recommanderions d'imiter leur générosité posthume.

Un Admirateur de la Voirie.

Le P. Candide Golzio

Le R. P. Golzio, plus généralement connu dans notre ville sous le nom de P. Ministro, parce qu'il était chargé du service de l'économe de l'ancienne maison des Jésuites, est décédé Dimanche. La veille il avait passé une partie de la journée au confessionnal: on peut donc dire qu'il est mort sur la brèche.

Ce digne prêtre était très aimé à Bastia. Arrivé parmi nous il y a plus de seize ans, il avait gagné immédiatement la confiance de tous ceux qui l'approchaient. On se sentait attiré vers lui par la douceur de sa physionomie, fine et presque toujours souriante, et il possédait une affabilité et une bonté d'âme sans pareilles.

Quoique d'une santé délicate, il ne quittait jamais le confessionnal. Il allait d'un couvent à l'autre, du couvent à l'église, laissant partout la tranquillité dans les âmes qui s'ouvraient à lui.

Il déployait dans l'exercice de son ministère une ardeur infatigable, sans souci de sa faible constitution et de la maladie qui devait prématurément le conduire au tombeau.

Son cercueil a été suivi par une foule d'amis, et salué par les nombreuses personnes qui se trouvaient sur son passage.

On conservera longtemps son souvenir, car sévère pour lui-même, il était pour les autres plein d'indulgence et de mansuétude. C'était un prêtre selon l'Evangile.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

Le ministre de l'instruction publique a pris l'Arrêté suivant, qui règle les traitements des membres de l'instruction primaire, en attendant que les augmentations portées au budget de 1883 soient votées par les Chambres.

Jusqu'à la promulgation d'une nouvelle loi déterminant les traitements des fonctionnaires de l'enseignement primaire public et par mesure transitoire limitée à l'exercice 1882, les traitements des instituteurs et institutrices publics, titulaires et adjoints, seront établis d'après les règles ci-après déterminées:

I

Les instituteurs et institutrices titulaires et adjoints n'ayant actuellement que les traitements minima fixés par la loi du 19 juillet 1875 continueront à être régis par ladite loi et conséquemment auront droit aux augmentations, promotions de classe et allocations spécifiées par les articles 1^{er} à 6.

II

Les instituteurs et institutrices titulaires et adjoints, ayant eu dans une des trois dernières années (1879-1881) un traitement supérieur au taux fixé par la loi du 19 juillet 1875, conserveront pour l'année 1882 le supplément de traitement le plus élevé dont ils aient joui dans ces trois années, quelle que soit la provenance dudit supplément (montant de la rétribution scolaire, produit de l'éventuel, traitement fixe consenti par la commune ou allocations sujettes

à retenue.) Ce supplément leur reste acquis sous la garantie de l'Etat même, après un changement de résidence, sauf dans les deux cas suivants: 1^o si l'instituteur a été envoyé sur sa demande dans un poste inférieur; 2^o s'il a été déplacé par mesure disciplinaire après réprimande ou suspension. Dans ces deux cas, il appartiendra au préfet de déterminer la réduction qui pourra être apportée dans les suppléments de traitements sans que jamais le traitement du fonctionnaire puisse s'abaisser au-dessous des limites fixées par la loi de 1875.

Néanmoins, les traitements facultatifs et suppléments de traitement, sujets à retenue, dont les instituteurs et institutrices titulaires et adjoints, ont joui pendant les trois dernières années, ne seront à la charge de l'Etat qu'après que les communes auront fait emploi des ressources prévues par les articles 2 et 3 de la loi du 16 juin et par la loi de finances du 29 juillet, conformément aux bases de répartition établies par le règlement d'administration publique du 26 octobre.

III

Les instituteurs adjoints et les institutrices adjointes, nommés titulaires, ne pourront en aucun cas recevoir un traitement inférieur au traitement fixe qu'ils recevaient comme adjoints.

IV

En cas de vacance d'un des postes d'instituteur ou d'institutrice titulaire auxquels sont attachés actuellement des traitements supérieurs au taux légal, le fonctionnaire nommé à ce poste ne pourra en aucun cas ni recevoir un traitement inférieur à celui dont il jouissait lui-même dans sa précédente résidence, ni recevoir un traitement supérieur à celui qui était alloué à son prédécesseur. La fixation du chiffre du traitement entre ces deux limites sera faite par le préfet, sous réserve de l'approbation ministérielle, pour toute augmentation de traitement dépassant 300 francs.

V

Les instituteurs et institutrices qui débutent dans les fonctions de l'enseignement public, soit comme titulaires, soit comme adjoints, recevront les traitements déterminés par la loi du 19 juillet 1875. Les suppléments de traitement qui peuvent leur être alloués restent à la charge des communes.

VI

Les taux de rétribution qui ont servi à fixer le traitement éventuel des instituteurs et institutrices en 1881 sont maintenus pour l'année 1882, sans que la fixation de ces taux puisse avoir pour effet ni diminution dans le traitement de ces fonctionnaires, ni augmentations autres que celles prévues par les précédentes dispositions du présent arrêté.

VII

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux nominations et mutations postérieures à la promulgation de la loi du 16 juin 1882.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la continuation de notre feuilleton.

Une Fête à Luri

Dimanche prochain, 19 du courant, aura lieu la bénédiction solennelle de la statue de N.-D. de Lourdes au couvent des RR. PP. Capucins de Luri. Une personne pieuse de la commune en a fait cadeau à la chapelle de Saint-Nicolas. M. le comte Matthieu Pozzo-di-Borgo et Mme

la comtesse Bernardini née de Giuseppi assisteront à la bénédiction en qualité de parrain et de marraine.

On annonce qu'il y aura un grand concours de population à cette fête. Les fidèles habitants des communes voisines voudront tous augmenter par leur présence l'éclat de cette solennité en l'honneur de la mère de Dieu.

La chapelle Saint-Nicolas est bâtie près de la tour de Sénèque, dans une situation pittoresque et incomparable. C'est une très heureuse idée que l'on a eue d'y placer une statue de la Vierge.

Les Projets Ministériels

Le budget de 1883 est presque entièrement terminé. M. Léon Say le soumettra dans quelques jours à l'examen du conseil des ministres. Le ministre des finances actuel a relait de fond en comble le projet que son prédécesseur M. Allain-Targé avait déposé sur le bureau de la Chambre et que le nouveau ministère a retiré par décret le jour même de son installation.

D'autre part, le ministre de la guerre travaille activement à la préparation des projets sur les sous-officiers et sur le service de trois ans; mais ces projets ne pourront être déposés avant la fin du mois.

Le nouveau ministre de la justice, M. Humbert, vient d'instituer une commission extra-parlementaire pour étudier le projet de loi sur la réorganisation de la magistrature. Cette commission comprend M. Bozérian, sénateur; M. Charles Ferry, député; M. Lœw, procureur de la République près le tribunal civil de la Seine; M. Lyon-Cayen, professeur à la Faculté de droit de Paris; M. Baudelot, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, etc. M. Bozérian dirigera d'une façon effective, comme vice-président, les travaux de la commission dont la présidence appartiendra au garde des sceaux.

(Le Globe).

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 14 février 8 h. s.

M. Martel, ancien président du Sénat est mort.

— Dans le conseil des ministres tenu ce matin et présidé par M. Grévy, il a été question du projet de réformes judiciaires présenté par M. Humbert. Le Conseil a adopté ce projet.

En ce qui concerne les traités de commerce, on n'a pris aucune décision.

Le Conseil s'est séparé après avoir examiné la question de révision de la loi de 1849 sur l'expulsion des étrangers.

— Le général Forgemol s'est embarqué aujourd'hui à Marseille, pour se rendre à Tunis.

— M. Gambetta était attendu dans la journée à Paris, mais son retour n'aura lieu qu'à la fin de la semaine.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5; à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Bourse de Paris

	13 Fév.	14 Fév.
Rente 3 p. 0/0	82,07	82,25
— 3 p. 0/0 amortissable	82,00	81,85
— 4 1/2 p. 0/0	114,00	114,00
— 5 p. 0/0	114,50	114,10

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au grand rabais.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

GRAVURES : Mgr Lamazou, évêque de Limoges. — Tunisie; Ruines romaines à Hydra, (deux gravures). — Tente d'indigène. — Tirage de la loterie nationale algérienne, au cirque des Champs-Élysées. — Le centenaire d'Auber, 1782-1882. — Statue d'Auber, œuvre de M. Delaplanche, destinée à la ville de Caen. — Souvenirs dramatiques. — Une station météorologique aux États-Unis, (cinq gravures). — Une mode de l'ancien régime. — La pêche des perles dans le golfe Persique. — Rébus.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Giuntini, Christophe, charretier, de Nessa, et Benigni, Marie-Assomption, repasseuse, de Bastia.

Baldi, Jean-Joseph-Ubaldo, tailleur, de pierres, de Stazzema, (Italie), et Verzura, Marie-Assomption, couturière, de Bastia.

Sisco, Jean-Baptiste, préposé des douanes, de Brando, et Bartoli, Marie-Aimé, ménagère, de Brando.

Veschi, André, patron pêcheur, et Margheriti, Marie-Antoinette, de Bastia.

NAISSANCES

Ricci, Napoléon. — Cappuro, Marie-Dominique.

DÉCÈS

Lota, Marie-Nataline, 40 jours, de Bastia.

Giovannoni, Antoine-Charles, préposé des douanes, marié, 76 ans, de Monte.

Monti, Marie-Anne, 3 ans, de Bastia.

Golzio, Candide, abbé, 60 ans, de Moncaglieri, (Italie.)

Peraldi, Marie, veuve, 60 ans, de Pancharaccia.

Prost, Margherite, supérieure de l'Hospice, 68 ans, de St-Gust, (Loire).

Colombani, Charles-Antoine, 6 jours, de Bastia.

Rossi, Antoine, cultivateur, marié, 52 ans, de Pero-Casevecchie.

Antoni, Marie-Dominique, 3 ans, de Bastia.

Marsilj, Pierre-François, préposé en retraite, veuf, 87 ans, de Prediorce.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES

De Marseille, vapeur français Marie-Louise, capit. Paraque, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vapeur français Vannina, cap. Lacotte, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur français Marie-Louise, cap. Paraque, dépêches, passagers, diverses.

Bulletin financier

Paris, 13 février 1882.

Le marché est assez actif, les offres sont nombreuses, mais le comptant absorbe peu à peu les titres qui se présentent, les cours se maintiennent assez fermes. Le 3 0/0 débute à 82,80 et reste à 82,52.

Le 5 0/0 à 114,75 et 114,67. — L'amortissable à 82,70 et 82,30.

Les consolidés anglais arrivent à 99 13/16 soit 1,11 de hausse.

Les valeurs de Crédit sont assez fermes sauf la Banque d'Escompte qui a de la peine à remonter le cours de cette valeur, est très offerte à 580.

La Banque de Paris est aux cours de la veille 400.

La Banque de France oscille de 5300 à 5428.

Sur l'action du Crédit Foncier les achats sont importants. Le mouvement croissant de ses opérations et le tiercement prochain de son capital social rent à ce titre une plus-value considérable.

La Foncière de France et d'Algérie est à 510,00.

L'Assurance Financière voit ses bons très demandés par les capitaux de l'épargne, la petite épargne critique avec empressement aux polices de capitalisation de l'Assurance Financière certaine de faire une opération.

La Société Française Financière est très active demandée à 1005, le comptant ne chôme pas sur excellents titres.

Bonnes demandes sur les actions de la Compagnie d'Alais au Rhône, il est pen de placements aussi sûrs et ayant autant d'avenir que ces titres qui se classent dans les meilleurs portefeuilles. — Achats importants à 625 sur le Rio Tinto et la Compagnie des Minerais du Rio Tinto.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoire — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{ce} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{re} titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.



On demande
un appartement de 6 à 8
pièces dans une belle situa-
tion, s'adresser à l'imprime-
rie du journal.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 334. — JEUDI, 16 FÉVRIER 1882
Sainte Julienne, vierge et martyre.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne reçoit pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 10° et 11° 1/2.
Hauteur barométrique, 776.
Hausse barométrique sur l'observation précédente, 0,005.
Vent, à 8 h. m. N. faible, — à 3 h. s. S.-E. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui
Douteux il menace à O.-S.-O.

A partir du 1^{er} mars le
PETIT BASTIAIS sera imprimé
en caractères neufs.

BASTIA

Pour faciliter la compréhension de ce document financier, il est bon de faire remarquer que la commission du budget a eu d'abord à examiner un premier projet de M. le maire, sur lequel elle a opéré.

Qu'à la suite de la suppression des surtaxes, M. le maire ayant dû modifier ses propositions, la commission du budget, tout en maintenant le 1^{er} rapport dans son ensemble et dans ses considérations générales, a présenté un rapport supplémentaire basé sur les prévisions consignées au second travail du chef de la municipalité.

Le Conseil a adopté dans leur ensemble ces deux documents.

RAPPORT

présenté au Conseil Municipal, au nom de
la Commission du Budget de 1882, par
M. Auguste Gaudin, rapporteur.

(V. le numéro d'hier)

Sous le bénéfice de ces considérations générales nous allons entreprendre l'examen des propositions de M. le Maire.

Recettes ordinaires . . .	fr. 517 454
Recettes extraordinaires . . .	23 896
Total général des recettes .	fr. 541 350
Dépenses ordinaires . . .	fr. 198,972 70
Dépenses extraordinaires . .	140,144 55
Total général des dépenses .	fr. 339,117 05
Excédent des recettes . . .	fr. 2,212 95

SECTION I.

RECETTES ORDINAIRES.

La section 1^{re}, *Impositions communales*, ne subit pas de modifications notables. Elle représente à quelques francs près le produit des recettes constatées au dernier compte.

SECTION II.

Octroi. — Abattoir.

Votre commission après avoir attentivement examiné les augmentations successives des recettes de l'octroi, vous propose d'arrêter à 280,000 fr. le rendement éventuel de 1882 ; elle élève ainsi de 10,000 fr. le chiffre proposé par M. le Maire.

On peut prévoir que l'octroi donnera ce rendement. Vous savez, en effet, qu'après avoir successivement atteint 221,791 fr. en 1879, 247,872 en 1880, l'octroi arrivera en 1881 à 270,000 fr. environ.

Si l'on tient compte d'un côté de cette progression presque constante qui marche de pair avec l'importance et l'extension que prend chaque année notre ville ; si d'autre part on considère que dans le courant de 1881 les travaux du chemin de fer ont été interrompus, et que l'on est certain de les voir reprendre en 1882 avec une grande activité, surtout dans la vallée du Fango, on trouvera que les prévisions de la commission peuvent se justifier.

Ajoutons à cela que s'il est fait droit, comme la commission le propose, sur la demande de M. le Directeur de l'octroi et l'avis conforme de M. le Maire, au projet de transfert de la barrière St-Nicolas à Toga, tout en maintenant un poste à St-Nicolas, on mettra fin à des filtrations nombreuses, qui ne pouvaient manquer de se produire dans le quartier du nouveau port.

Il est peut-être bon aussi de faire remarquer que les bouleversements qui ont eu lieu cette année dans le personnel, peuvent avoir donné ouverture à des abus qu'ont dû faciliter l'inexpérience et l'incapacité même de quelques nouveaux agents.

Par toutes ces considérations la commission estime que l'art. Produit brut des droits d'Octroi peut être porté à 280,000 fr.

Les deux articles suivants, *Part de la ville dans les amendes d'octroi*, et *Produit du magasin d'entrepôt* représentant le montant du dernier compte, sont maintenus.

Le rendement de l'abattoir nous semble justement évalué à 11,000 fr., et nous vous proposons de l'adopter.

La consommation de la viande en ville a subi une augmentation très considérable ; nous vous proposons donc d'adopter ce chiffre pendant l'année 1882.

SECTION III.

Loyer des propriétés communales.

Les quatre premiers articles portés à cette section représentent des recettes résultant de baux ou de procès-verbaux d'adjudication ; votre commission vous propose de les adopter. Elle exprime cependant l'avis de scinder le 1^{er} article et de porter à part les *biens ruraux en ferme et les droits de stationnement et de pâturage*. Les premiers s'appliquent à une recette constante, les autres envisagent des droits mobiles qui peuvent ou se modifier ou disparaître.

Les deux derniers articles représentent les sommes versées par l'autorité militaire et sont affectés en dépense au logement du Général et à la location des bureaux de la subdivision.

SECTION IV.

Voirie.

L'adjudication du droit de stationnement sur la place aux denrées n'ayant pas abouti sur la mise à prix de 1,000 fr., la commission vous propose de réduire cet art. à 800 fr.

Les trois autres articles doivent être maintenus ; le montant en est fixé par des procès-verbaux d'adjudication.

Il convient cependant d'ajouter à l'art. *Loyer de la buvette du théâtre*, une somme de 60 fr. pour la location du mobilier acquis par la ville, location qui a été consentie après l'adjudication.

SECTION V.

Cimetières.

Les formalités de l'acquisition ou de l'expropriation des terrains devant servir à l'agrandissement du cimetière n'ayant pas été accomplies, et tout faisant prévoir que les travaux ne pourront pas être achevés dans le courant de l'année 1882, votre commission n'a pas cru devoir accepter le chiffre de 2,000 fr. prévu en recette par M. le Maire.

Elle vous propose en conséquence de maintenir l'ancien crédit de 200 fr. et d'exprimer le vœu qu'il soit fait au plus tôt emploi de la somme de 10,000 fr. disponible, pour assurer de nouvelles recettes.

L'art. *Droits sur le corbillard* nous semble devoir être maintenu à la somme de 505 fr.

SECTION VI.

Rentes et créances.

Le 1^{er} art. de cette section : *Intérêts de fonds placés au trésor*, peut paraître réduit si l'on considère que la ville a actuellement en caisse 246,790 fr.

Il est bon de faire remarquer à cet égard que toutes ces sommes ne sont pas productives d'in-

crêt, et que quelques-unes d'entr'elles pourront être retirées dans le courant de l'exercice pour être employées suivant leur affectation particulière. On explique ainsi pourquoi M. le Maire n'a porté cet article qu'à la somme de 1,000 fr. que nous vous proposons cependant d'élever à 2,000 fr. D'ailleurs toute différence sur cet art. sera justifiée à la reddition du compte administratif.

L'art. *Rentes foncières non éteintes* représente le droit payé par les hoirs Bonavita et Biguglia en retour de la suppression au profit de leurs immeubles attendant à un petit passage conduisant de la rue St-Jean à la Marine.

SECTION VII.

Recettes à divers titres.

Cette section reproduit en grande partie les recettes constatées au dernier compte; la seule différence un peu notable que nous ayons observée s'applique à l'art. *Attributions sur amendes de police*, lequel est élevé de 600 fr. à la somme de 1,000 fr.

A la suite de ces différentes modifications la commission vous propose de fixer le total des recettes ordinaires à la somme de . 326,494

Différence en plus sur les prévisions de M. le Maire qui étaient de . 317,434

Neufmille soixante fr. 9,060

Revue de la Presse

× La *Paix* déclare que la proposition Barodet n'aboutira à aucun résultat, et qu'elle est une perte de temps.

× Le *Voltaire* fait l'éloge du projet Paul Bert. La seule solution possible de la séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat aurait pour résultat d'augmenter la puissance de l'Eglise.

× La *République française* proteste vigoureusement contre les accusations qu'elle est indignée de rencontrer dans les mêmes journaux républicains. On croirait qu'on veut exclure M. Gambetta du rang des républicains.

× L'*Intransigeant* dit que le cabinet, par ses fautes, prête ses flancs aux attaques de M. Gambetta.

× Le *Soleil* déclare que les projets de loi, présentés par les membres du grand ministère, sont remarquables par leur hypocrisie tyrannique. Ils prouvent que la France était tombée aux mains de forbans politiques.

× Le *XIX^e Siècle* dit que la proposition Barodet est saugrenue. On trouvera dans les programmes électoraux des promesses de candidats et non les vœux du pays.

× Le *Petit Parisien* dit que les projets de réformes élaborés par le grand ministère ne le feront pas regretter.

× Le *Siècle* déclare que les membres du ministère tombé présentent des projets pour faire pièce au cabinet Freycinet.

× Le *Gaulois* dit que les hommes qui composaient le grand ministère sont finis et qu'ils ne se relèveront pas en présentant des projets de loi.

× Le *Radical* croit que l'expulsion de Lavroff prouve la nécessité de l'abrogation des lois de 1849.

× La *Justice* assure qu'on aurait tort d'avoir trop de confiance dans le nouveau ministère.

× La *Vérité* affirme que l'autonomie communale, en Amérique, ne ressemble pas à l'autonomie demandée par M. Sogeon. Washington, comme capitale, n'a aucun droit.

× Le *Mot d'ordre* remarque que le projet Waldeck-Rousseau est un projet dirigé contre la liberté d'association.

× Le *Réveil* rappelle que l'autonomie communale est demandée par tous les cahiers de 1789.

× Le *Paris* regrette l'abandon de la politique tracée en Egypte par la note collective. L'action de toutes les puissances européennes a l'inconvénient de faire intervenir la Turquie. Dès aujourd'hui, le contrôle n'existe plus.

× La *France* félicite la Chambre d'avoir adopté la proposition de M. Barodet. Les députés sauront désormais qu'ils ne doivent pas manquer à leurs engagements.

× Le *Télégraphe* dit que le projet Waldeck-Rousseau sur les associations, met tous les pouvoirs aux mains du gouvernement, et ne fait point faire un pas sérieux vers la liberté.

× Le *National* dit que l'adoption de la proposition Barodet aura l'avantage de donner une leçon de probité politique.

Un homme au fond d'un puits

Un ouvrier tailleur italien, établi depuis plusieurs années à Rogliano, avait disparu depuis le dimanche 22 janvier. Ce jour-là Bilancini s'était rendu à Tomino pour rendre du travail. Après avoir quitté Tomino il se rendit à Macinaggio où il était invité à assister à un baptême, et y resta jusqu'à 6 heures du soir : c'est à partir de ce moment que l'on perd ses traces. On fit mille conjectures sur cette disparition : aucune d'elles cependant ne présentait le moindre fondement. Enfin, le 8 février, dix-huit jours après sa disparition, on retrouva son corps au fond d'un puits aux environs de Macinaggio.

Le corps du malheureux Bilancini ne portait aucune trace de blessures : il avait toujours dans ses poches, sa montre, une chaîne, la clé de la maison, et les trois francs qu'il avait retirés à Tomino pour prix de son travail.

On ne peut croire à un assassinat, car cet étranger n'avait pas d'ennemis. Le caractère jovial de Bilancini éloigne aussi toute supposition de suicide. Il faut donc attribuer ce malheur à un accident, et on croit que Bilancini, en traversant un champ de cédratiers, sans se douter qu'il existait un petit puit découvert et à fleur de terre, perdit pied, heurta de la tête sur la marjelle, et tomba au fond du puits, d'où il ne put sortir malgré des efforts désespérés. Sa mort a été causée par l'asphyxie.

M. le Procureur de la République s'est rendu sur les lieux avec M. le juge d'instruction et M. le docteur Saliceti, et ont procédé à une enquête minutieuse qui n'a pas révélé d'autres faits.

Boîte du Journal

Un de nos lecteurs qui nous dit être obligé par sa profession de sortir pendant la nuit, nous informe que la ruelle des Jardins est plongée depuis 10 heures dans la plus profonde obscurité. C'est d'autant plus fâcheux, ajoute notre correspondant, qu'il y a plusieurs escaliers secrets qui aboutissent à cette ruelle, et par où un malfaiteur peut facilement s'échapper et dépister les agents de police.

Notre correspondant passant par cette ruelle à dix heures a heurté contre un ivrogne couché par terre : il est tombé, et a failli être obligé de livrer combat.

Il demande qu'à l'avenir le bec de gaz fixé

au coin de la dernière maison de la ruelle des Jardins reste allumé toute la nuit.

La requête nous paraît juste : espérons qu'elle paraîtra telle à l'autorité municipale.

Voici, d'après la *Colonie Etrangère*, l'ordre dans lequel les différentes nationalités sont représentées à Nice : les Français comptent 1518; les Anglais, 805; les Américains, 285; les Russes, 261; les Allemands, 209; les Italiens, 137, et les autres nations ensemble, 444. Total : 3,658 familles.

L'escadre d'évolution de la Méditerranée a dû quitter hier le Golfe-Juan pour rentrer à Toulon; elle ne repartira que vers la fin du mois pour mouiller en rade de Villefranche, où elle séjournera huit à dix jours.

La commission d'initiative a pris en considération le projet Viette, Corneau, etc., tendant à assimiler les agents des administrations des douanes et des forêts à l'armée pour les pensions et retraites.

LA SOIRÉE THÉÂTRALE

Avant toute chose, je tiens à prévenir les lecteurs du *Petit Bastiais* que je n'ai nullement l'intention de reprendre la suite des articles dus à la plume alerte du chroniqueur habituel de ce journal. A mon avis, comme au sien, la véritable saison théâtrale a été clôturée le jour où par les soins de M. le Maire les représentations de grand opéra et d'opéra-comique sont devenues impossibles. Si donc j'essaie de rendre compte de l'œuvre de M. Brunelli, *Trois jours à Bastia*, c'est à titre d'événement purement local, et rien de plus.

« Pour faire un civet, prenez un lièvre. » prétend la *Cuisinière bourgeoise*. Or, ce n'étaient point les lièvres qui devaient manquer à M. Brunelli pour la confection de ses petits plats, mais il était à craindre qu'au milieu de cette abondance de léporides il n'en fut soulevé quelqu'un de trop coriace pour la digestion de telle ou telle partie du public. M. Brunelli a manœuvré assez habilement autour de cet écueil, ses lièvres ne manquaient pas de saveur, et n'ont point fait grincer les maxillaires. Nous ne le chicanerons pas sur l'introduction des noms propres, plus ou moins capable d'éveiller les susceptibilités, mais nous ne saurions admettre, que pour le plaisir de produire un jeu de mots, un comparse se soit permis de prononcer sur la scène, lors du boniment chanté par le personnage allégorique du *Journal*, un nom auquel se rattachent tous les troubles survenus au théâtre. On devrait cependant savoir que le feu n'est pas encore éteint, et qu'en s'y frottant on peut s'y brûler.

Il serait puéril de s'attacher à l'analyse méthodique d'une pièce en huit tableaux, dix-neuf acteurs et soixante-six personnages allégoriques. Si vous voulez la connaître, lecteurs, allez au théâtre, vous y trouverez le rire et vous y passerez une soirée agréable, ce qui n'est pas fréquent hélas ! Si vous êtes Jean qui pleure ou Jean qui rit, vous y éprouverez des titillations délectables pour la corde gaie ou pour la corde sensible. Vous y applaudirez l'hommage rendu aux luttes glorieuses de l'indépendance et au génie de la Corse, ou, suivant votre tempérament, vous vous réjouirez de voir que le vin de Morsiglié, représenté par Mme Moreau-Sainti, y gagne en bouquet et en esprit capiteux.

Mme Moreau-Sainti a eu une grande part de succès sous la figure d'un gamin bastiais, débilitant avec une incroyable volubilité la plus étourdissante de toutes les réclames. Si messieurs les commerçants plaçaient à leur porte une telle enseigne parlante ou une affiche comme Mlle Emilie, la clientèle ne manquerait point. Mme Moreau-Sainti est aussi une fine danseuse. Le fameux quadrille de la place St-Nicolas est certainement une merveille d'élégance ; tous les lycéens répandus dans la salle ont bissé avec frénésie.

Mais le grand succès, le véritable clou de la pièce, c'est la figure allégorique du concierge du théâtre. A l'apparition de M. Denis sur la scène, l'illusion a été telle que la salle entière croyait à l'identité des personnages. Les bravos, les acclamations, les trépiquements ont salué cette étonnante création de l'art du grime.

Le pauvre concierge ne s'est jamais trouvé à pareille fête, mais nous croyons qu'elle serait encore plus complète si l'administration municipale jugeait comme M. Brunelli que 360 fr. d'appointements sont bien insuffisants pour qui veut faire des économies.

Nous arrêterons ici cette revue d'une revue interminable. Le moyen de voyager sans fatigue depuis Corte jusqu'à cette grotte de Brando où nul ne saurait pénétrer que la chandelle à la main, et j'avoue que je n'ai plus de feu.

Le dernier rayon de ma lanterne s'arrêtera sur la sérénade de M. Svinens. C'est une petite perle et qui mérite d'être enchassée sur le pupitre de tout piano bastiais. Elle a eu les honneurs du rappel. Ce n'est que justice pure d'associer à cet éloge Mademoiselle Louise qui sait se servir avec goût d'une jolie voix. Enfin M. Riboulet a fait preuve d'esprit et d'invention musicale dans la composition et l'arrangement de la partition.

En somme, M. Brunelli a résolu à la grande satisfaction des spectateurs un difficile problème comme je le disais en commençant. C'est un homme d'esprit et qui laissera un bon souvenir parmi ses auditeurs bastiais. Le « Tout Bastia » voudra connaître son œuvre et ce sera justice.

H. S.

P. S. Nous avons eu la bonhomie de croire les incidents du théâtre terminés à la

grande satisfaction de M. le Maire et des amateurs de désordre. Vanité des opinions humaines !

La coterie qui avait été si heureuse de laver le linge sale en public essayait hier encore d'entamer un nouveau scandale. Le tapage recommençait et le régisseur était encore une fois réclamé, sans doute pour entendre quelqu'une de ces demandes convenues d'où sortent les rapports de police et les arrêtés municipaux.

Cette fois M. le Commissaire de police s'est montré dans le parterre à la tête de ses agents, et le calme s'est immédiatement rétabli. Quelle preuve d'intelligence, et comme les amateurs de désordre ont immédiatement compris que l'heure n'était pas encore venue ! Espérons qu'elle arrivera pour chacun, suivant ses œuvres.

La Réduction du service militaire

On lit dans le *Progrès militaire* :

Le ministre de la guerre est en train d'apporter un certain nombre de modifications au projet de loi sur le recrutement préparé par M. le général Campenon.

L'équilibre des contingents serait obtenu par le système mixte du tirage au sort et du renvoi anticipé des jeunes gens en possession d'un degré élevé d'instruction générale et militaire. Le chiffre des soutiens de famille n'en serait pas moins accru, de manière à donner satisfaction à des intérêts pressants.

Le président de la République signera, samedi, le décret relevant M. le général de division de Miribel de ses fonctions de chef d'état-major-général du ministre de la guerre.

Plusieurs officiers généraux ont été successivement désignés comme devant occuper ces fonctions, notamment M. le général de division Vuillemot, ancien chef d'état-major de la deuxième armée de la Loire, et M. le général de brigade Warnet, qui a rendu les meilleurs services en qualité de sous-chef d'état-major général au début du ministre Farre.

Il est probable que le ministre arrêtera son choix sur M. le colonel du génie Ferron, actuellement sous-chef d'état-major général, dont tout le monde apprécie les hautes aptitudes et la fermeté de caractère.

CAISSE D'ÉPARGNE D'AJACCIO

Opérations de la semaine

Solde dû aux déposants au 5 Fé-	fr.	c.
vrier 1882.	501,894	97
Versements	8,256	»
Remboursements.	6,570	80
Excédent	1,685	20
Solde en Caisse au 12 Fév. 1882	505,580	17

L'Administrateur,
G.-P. CARBONI

Le Caissier,
S. CHIARISOLI.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 15 février 8 h. s.

— Le Président du Conseil a reçu ce matin M. Francis Charmes, député, avec lequel il a eu un très long entretien.

— Le remplacement de M. Roustan à Tunis paraît définitivement arrêté.

— Malgré les dires de certains journaux, il n'existe aucun dissentiment entre le Président du Conseil et le ministre des Finances.

— Les négociations au sujet des affaires égyptiennes continuent.

— Le Conseil municipal de Marseille a émis un vœu pour la création de Chambres du travail élues par les ouvriers.

— En province, les journaux sont unanimes pour louer M. René Goblet de vouloir faire procéder au plus tôt à la nomination des maires par les conseils municipaux.

— Le mouvement administratif qui est en préparation comprend surtout des sous-préfets.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 82.

CLAIRE CATALANZI

ou

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XX. (Suite)

— Paul Tremadino ! s'écria-t-il en se levant précipitamment. Par un mouvement involontaire, il mit la main sur son poignard ; puis, par un second mouvement, aussi contraint que pénible, il laissa retomber sa main sans tirer le stylet de sa ceinture. Paul n'était plus qu'à deux pas devant lui.

— Tu peux le voir et l'écouter, dit le vieillard à sa fille, tu peux l'entendre et lui répondre, puisque la chose a été résolue ainsi ; moi j'ai le droit de différer encore. Reste avec lui, je rentre là haut : si tu veux Ritta, je la ferai descendre.

Il remontait déjà ; Claire l'arrêta par la main.

— Vous ne m'embrassez pas, ce soir, mon père ? dit-elle.

— Oh ! pardon, pardon. Viens, viens : un pauvre père n'a-t-il pas toujours besoin le soir des caresses de son enfant ? Il déposa un long baiser sur le front de Claire, et monta gravement le petit escalier par où l'on rentrait dans la maison.

Claire et Paul demeurèrent debout, en face l'un de l'autre. Dans ce moment, la nuit avait pris tout son calme et tout son silence. Le ciel était si tranquille et si pur, qu'aucune brise ne s'y faisait sentir. A peine un ou deux nuages à la forme élancée paraissaient-ils nager dans l'atmosphère et se détacher sur l'azur foncé du ciel. Quelques étoiles étincelaient de feux qui conservaient pour ainsi dire un reste de la chaleur du jour. La lune avait apparu dans sa muette splendeur. Un ruisseau qui coulait au fond des arbres semblait retenir son murmure, et se glissait parmi des buissons de fleurs, derrière lesquels brillaient les lames d'argent de son onde. Tout était repos et rêverie dans cette belle et calme nature ; tout était amour et émotion dans ces

deux jeunes cœurs, rendus enfin l'un à l'autre. Après un instant, Paul mit un genou en terre et demeura silencieux. Claire la regarda sans le relever. La lune répandait alors toute sa lumière, éclairait, comme à dessein, le visage ardent et passionné du jeune homme, l'émotion gracieuse et pure de Claire. Une minute rapide se passa, moment de trouble et de joie, de crainte et de délices, moment dont on garde toute sa vie le souvenir, moment que les anges envieraient aux hommes, si l'éternelle félicité n'était de rester toujours ainsi près de ce qu'on aime. Enfin la jeune fille releva doucement Paul ; et d'une voix non moins douce, mais légèrement altérée :

— Remerciez notre pauvre Lucien qui ne peut plus nous entendre, mais qui vous voit sans doute et qui vous eût aimé.

— Ah ! Claire ! me pardonnez-vous ?

— Il y a longtemps, peut-être, que je vous avais pardonné ; mais je ne croyais plus vous jamais revoir.

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audoignon et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Bourse de Paris

	14 Fév.	15 Fév.
Rente 3 p. 0/0	82,25	82,20
— 3 p. 0/0 amortissable	81,85	81,85
— 4 1/2 p. 0/0	114,00	113,75
— 5 p. 0/0	114,10	114,35

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Cantinelli, Emile. — Versini, Marie-Antoinette. — Valeani, Marie-Antoinette.

DÉCÈS

Casaleono, Angèle-Félicité, célibataire, 30 ans, de Piazzole.
Poli, Catherine, 48 mois, de Bastia.
Moracchini, Pierre, 7 mois, de Bastia.
Massala, Ignace, ouvrier, boulanger, célibataire, 20 ans, de Sassari.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

Néant.

SORTIES

Pour Livourne, Esquif italien, Le Dante, cap. Carolini, agrès de pêche.
Pour Rio, brick-goëlette italien Aquila, cap. Taddei, lest.
Pour Livourne, vapeur français Vannina, cap. Castelli, passagers, diverses.

Bulletin financier

Paris, 14 février 1882.

Le marché est assez ferme, mais la quantité d'affaires est bien moindre.

Les rentes se tiennent fermes. — Le 3 0/0 82,40. — L'Amortissable 82,15. — Le 5 0/0 114,75.

Les valeurs sont presque sans affaires, il ne faut pas conclure de cette atonie que le marché soit entravé pour l'avenir, la prochaine liquidation nettoiera complètement cette spéculation gênante pour l'épargne sérieuse.

On cote 5450 sur la Banque de France.

La Banque de Paris a été demandée à 1070.

Le Crédit Foncier se tient bien aux cours de la veille. Le Lyonnais fait 770.

Le Mobilier Français s'inscrit à 580. — L'Assurance Financière très ferme se classe dans tous les bons portefeuilles. Pour les polices de capitalisation, l'épargne souscrit avec empressement appréciant l'avantage de ces titres. — Bon courant d'affaires sur la Société Nouvelle à 500. On cote sur le Crédit de France.

La Banque Romaine se tient aux mêmes cours. — La Société Française Financière tient bon à 1005.

Les valeurs industrielles sont fermes.

Le Gaz à 1555. — Le Suez à 2100. — Les actions Alais au Rhône aux cours de la veille, et le Rio-Tinto de 635 à 645.

Les Chemins de Fer : Lyon 1670. — Orléans 1308.

RECETTES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE

Du 3 avril au 31 décembre . 10,107,619 fr. 14
Du 1 janvier au 4 février. . 1,326,414 fr. 70

Total au 4 février. . 11,434,033 fr. 84

Société Générale de Laiterie

Société anonyme au capital de 12,500,000 fr.

Siège social : 146, rue de Rivoli, Paris

Les actionnaires de la Société Générale de Laiterie sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire pour le vendredi 3 mars 1882, à deux heures, à Paris, rue Richelieu No 100, maison Lemardelay.

Ordre du jour :

Rapport sur l'exercice 1881 ;

Approbation, s'il y a lieu, des comptes de cet exercice ; Fixation du dividende, — Modifications aux Statuts.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRE

GRAVURES : Trois nouveaux ministres : M. le général Billot, Guerre. — M. Humbert, Justice. — M. de Mahy, Agriculture. — Mgr de Lavignerie, archevêque d'Alger. — Intérieur de l'habitation d'un riche Tunisien. — Entrée de la citadelle du Caire. — La crise financière à Paris. — La corbeille des agents de change, pendant la liquidation. — Partie de billard jouée au Grand-Hôtel, par MM. Vignaux et Slosson. — Scènes de la vie militaire dans l'Afrique du Sud. — Faut-il dire oui ? — Sauvetage d'un navire abandonné. — Rébus.

Il existe deux boîtes du Journal : l'une dans le vestibule de l'imprimerie, boulevard du Palais, 8, à droite en entrant, et l'autre rue St-Roch, n° 18, au rez-de-chaussée.

Ces boîtes sont ouvertes à 7 h. du matin, à 2 h. et à 6 h. du soir.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve} EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoire — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

On demande
un appartement de 6 à 8
pièces dans une belle situa-
tion, s'adresser à l'imprime-
rie du journal.



AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

PCE MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

Le Petit Bastiais

3 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 3

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 335. — VENDREDI, 17 FÉVRIER 1882
Saint Zosime, pape, confesseur.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 12° et 12°.
Hauteur barométrique, 776.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0,006.
Vent, à 8 h. m. O.-N.-O. frais, — à 3 h. s. S.-E. frais.
Etat du ciel, orageux.
Etat de la mer, peu agitée.
Hauteur pluviométrique, 0,000.

Temps probable d'aujourd'hui
Temps à grains S.-O. fort.

A partir du 1^{er} mars le
PETIT BASTIAIS sera imprimé
en caractères neufs.

BASTIA

REQUÊTE A M. LE PRÉFET

Le voyage de M. le Préfet à Paris aura été fécond en heureux résultats pour la ville d'Ajaccio. Le *Journal de la Corse* annonce que trois questions ont été définitivement résolues : érection du collège en lycée national, rétablissement du service régulier hebdomadaire avec Nice, achèvement des travaux du port. Nous ajoutons nos remerciements à ceux de nos confrères d'Ajaccio : le bien qui se fait sur n'importe quelle partie de l'île rejaillit sur le département tout entier, et c'est en s'occupant ainsi des intérêts publics que M. Gragnon gagnera de plus en plus la confiance de ses administrés.

M. le Préfet a donc pleinement satisfait les vœux des Ajacciens. Nous sommes convaincu qu'il aurait soutenu avec la même ardeur et le même succès les intérêts de notre ville s'ils lui avaient été connus, s'il avait été à même de se rendre compte des besoins de Bastia, comme il a pu se rendre compte de ceux d'Ajaccio. Aussi, encouragé par les excellentes dispositions du gouvernement à accueillir aussi favorablement les requêtes présentées par l'intermédiaire de notre Préfet, nous revenons sur ce que nous avons dit il y a quelques jours, et supplions M. Gragnon de vouloir bien se rendre au milieu de nous, afin de pouvoir prendre plus directement en mains la défense de nos intérêts.

La couverture du ruisseau du Fango est certainement une grosse affaire pour Bastia, puisqu'elle pourra constituer à notre charge une

dépense de plus de 250,000 francs, et cela au moment où le budget communal ne présente que le faible excédant de recettes de 2,000 francs, et où l'eau manquant presque complètement, la ville est dans l'impérieuse nécessité de sacrifier une somme considérable pour cet objet.

Nous laissons de côté pour aujourd'hui d'autres questions moins urgentes. En parcourant les vœux du conseil général M. le Préfet pourra se convaincre qu'il y a beaucoup à demander pour nous, et que jusqu'à présent nous n'avons pas été gâtés.

RAPPORT

présenté au Conseil Municipal, au nom de
la Commission du Budget de 1882, par
M. Auguste Gaudin, rapporteur.

(V. les numéros des 15, 16 février)

CHAPITRE II.

Recettes extraordinaires.

Sous ce chapitre sont comprises diverses recettes qui reparaissent à chaque compte parce qu'elles proviennent soit d'impositions extraordinaires, soit d'allocations ou de rentes fixes.

L'imposition extraordinaire pour l'amortissement de 500,000 fr. rapportera pendant cette année encore la somme de 14,500 fr.

Les centimes extraordinaires pour chemins vicinaux et les six centimes pour dessèchement des marais donneront comme à l'ancien compte les premiers 2,200 fr., les seconds 4,400 fr.

La subvention du département pour les salles d'asile ne varie pas ; elle reste fixée à 1,000 fr.

Les amendes de grande voirie sont réduites de 30 à 15 francs.

L'indemnité de prise d'eau à la caserne des missionnaires est maintenue à 1 fr. par an.

La rente temporaire sur particulier représente la somme annuellement versée par M. Romieu pour salaire au gardien de l'escalier Rinesi.

Trois articles nouveaux doivent figurer sous ce chapitre.

1. Droits d'affichage sur les monuments municipaux accordés par contrat à l'agence Havas 400 fr.

2. Vente de vieux matériaux . . . 600 »

La Commission propose que cette vente ait lieu par voie d'adjudication.

3. Indemnité payée par Madame V^e Tomasi pour le trop plein de l'eau de la fontaine St-Angelo 1 »

Deux articles doivent cesser d'y être mentionnés.

1. La somme versée par le Général pour indemniser la ville du logement qu'elle lui fournit, cette recette étant reportée à la Section III.

2. La somme de 600 fr. mise à la charge des bouchers pour le traitement d'un préposé au pesage des viandes à l'abattoir.

Les marchands-bouchers ont présenté à M. le Maire une demande tendant au dégrèvement de cette obligation.

Consulté sur cette question, M. le Préposé en chef a donné un avis favorable, les bouchers devant se soumettre au pesage des viandes à l'entrée.

Dans ces conditions nous n'hésitons pas à vous proposer la suppression de cet article qui cessera en même temps de figurer en sortie au chapitre des dépenses extraordinaires.

D'après les propositions de votre commission le total des recettes extraordinaires serait ainsi fixé à 23,297

Différence en moins sur les prévisions de M. le Maire qui étaient de . . . 23,896

Cinq cent quatre-vingt-dix-neuf fr. 599

Au total la différence en plus en recettes ordinaires et extraordinaires entre les propositions de M. le Maire et celles de la commission serait de 8,461 fr.

Dépenses ordinaires.

CHAPITRE 1^{er}.

L'état actuel de nos finances et la nécessité que nous vous avons signalée d'assurer une forte disponibilité à notre budget, ne nous permettent point de libéralités en faveur des employés de la mairie.

Nous vous proposons donc d'ajourner à des temps plus prospères les demandes des divers employés, et de maintenir au titulaire de chaque emploi l'allocation fixée au budget de 1881.

Nous nous trouvons d'ailleurs en présence d'un personnel renouvelé en partie depuis moins de 3 ans, qui pourra dans l'avenir donner des preuves d'intelligence et de dévouement, mais qui ne nous semble pas, jusqu'à présent, mériter une augmentation de traitement.

Nous avons cependant été frappés de la modicité des appointements de M. de Luri, J.-B., employé depuis 10 ans au bureau de l'état civil, lequel ne jouit que d'un traitement annuel de 300 fr. et nous vous proposons, tant en considération de ses longs services, que du surcroît de travail constaté dans ce bureau, d'élever ses appointements à 500 fr. par an.

Le premier article de la section première se trouverait ainsi élevé de 6,680 fr. inscrits au dernier compte, à 6,880 fr.

Nous vous proposons également de maintenir à 700 fr. les frais de bureau et impressions, en renouvelant le vote émis l'an dernier en faveur de la mise en adjudication de ces fournitures.

M. le Maire a cru devoir séparer l'article *Entretien de l'éclairage et chauffage de l'hôtel de ville* ; il les a portés séparément à 500 fr., ce qui élèverait à 1,000 fr. le chiffre primitivement affecté à ce double service.

Votre commission estime que rien ne justifie ce dédoublement, et qu'il convient de maintenir à l'article entier la somme de 800 fr. qui figurait à l'ancien compte.

Le restant des articles se rapportant à des dépenses obligatoires doit être maintenu.

Nous nous sommes demandé, au sein de la commission, si l'art. *Frais d'administration* n'englobait pas un trop grand nombre de dépenses sous ce titre général, et s'il ne convenait pas, pour prévenir des empiètements sur tel article au préjudice de tel autre, de les distinguer entre eux et de fixer leur montant d'une manière certaine. Nous nous sommes unanimement prononcés pour cette modification et nous vous proposons de l'adopter.

Chronique Ajaccienne

Pour rompre la monotonie des vaudevilles égrillards, des comédies, des drames, des opérettes et même des grands opéras joués sur un théâtre qui ressemble à celui de Bastia comme une cabane ressemble à un palais, et par des artistes à l'avenant, mais les pauvres gens font ce qu'ils peuvent et pour le prix qu'on y met, on ne saurait, en vérité, exiger davantage, on a ouvert la série des bals masqués. Les masques ne sont autre chose que des femmes qui ont rabattu sur leurs yeux la vieille *Faldetta* nationale. Quant aux débardeurs, aux pierrots, aux titis, il n'y fait point penser.

Les dames du meilleur monde s'y donnaient autrefois rendez-vous, et dans des conversations charmantes, criblaient de fines et cruelles plaisanteries les hommes qui ne manquaient de leur rendre coups d'épingle pour coups d'aiguille. Tout cela s'en est allé avec la bonne et vieille gaité d'autrefois. En est-il encore de même à Bastia ?

Les deux derniers bals ont été sinon brillants, du moins très fréquentés. Le premier était donné au profit de la Société de secours mutuels dont la prospérité ne date réellement que du jour où M. Levie, vérificateur de l'enregistrement, a été élu président. La salle et ses abords étaient élégamment décorés ; la recette a été des plus fructueuses. Hier, dimanche, c'était au bénéfice des pauvres et du bureau de bienfaisance, on a fait salle comble.

Ajoutons, pour faire consciencieusement notre métier de correspondant du *Petit Bastiais*, que le propriétaire de l'hôtel *Germania*, M. Hofer, et quelques personnes de la colonie étrangère qui habitent l'hôtel, ont envoyé à M. Levie et à M. Zevaco, maire par intérim, le produit d'une souscription toute spontanée à ces deux œuvres éminemment charitables, afin de prouver une fois de plus que la charité a le monde entier pour patrie.

Grand émoi chez les jardinières. Presque une révolution. Depuis le 5 février, un arrêté municipal en bonne et due forme les a expulsées *Sub Jove*, c'est-à-dire en plein air, les unes sur la place du Diamant, les autres près du Collège, de façon à épargner aux ménagères la peine de

courir d'un bout de la ville à l'autre pour acheter la provision du jour. La mesure est excellente, mais il conviendrait, dans un intérêt d'humanité et aussi pour la conservation des produits apportés au marché, d'installer un abri où acheteurs et vendeurs ne seraient pas exposés au soleil de l'été et aux pluies de l'hiver. On m'assure qu'on le fera, mais mieux eût valu le faire auparavant. Mettre la charrue avant les bœufs est, en France, à ce qu'il paraît, un fait commun à bien des administrateurs.

Le déplacement du marché aux poissons n'a pas en revanche obtenu l'assentiment général. Avec quelques modifications de peu d'importance, il était aisé de l'agrandir et de lui donner meilleure figure. On l'a caché dans un coin de l'ancienne halle, étroit, sans air et sans eau. Quand viendra l'été, il faudra trouver un autre gîte aux langoustes, aux dentés et aux rougets, si l'on ne veut pas forcer les voisins à déguerpir de leurs maisons.

Par décision de M. le Ministre des travaux publics en date du 8 février, M. Cosmi, ff. d'Ingénieur du service ordinaire des Ponts et Chaussées à Corte, a été élevé au grade de conducteur principal, et M. Saënz, ff. d'Ingénieur à Ajaccio, a été élevé à la première classe de son grade. Tous ceux qui connaissent ces deux honorables fonctionnaires applaudiront à cet acte de bienveillante justice.

En outre, MM. Acciotti et Forcioli ont été nommés conducteurs de 2^e classe, MM. Sanguinetti, Meria et Graziani passent de la 4^e à la 3^e classe.

Dans le service des chemins de fer, une décision du même jour nomme M. Ochs, conducteur de 2^e classe, et MM. Chardon, Susini et Rafini, conducteurs de 3^e classe.

Rendons à César ce qui appartient à César. Le correspondant du *Petit Bastiais* a dernièrement annoncé que le Ministre avait désigné l'*Oliveto* comme l'emplacement du futur lycée d'Ajaccio. C'est à la suite de deux articles publiés, il y a un an, par le *Nouvelliste* et qui paraissent avoir été très remarqués par M. le Recteur de l'Académie d'Aix, que ce site a été choisi de préférence au collège Fesch qu'on avait l'intention de restaurer et d'agrandir, et au *Casone* proposé par la municipalité, mais dont les inconvénients les moins graves étaient d'arrêter du coup le développement de la station d'hiver et de créer un établissement d'instruction publique destiné surtout à être fréquenté par des externes, presque en dehors de la ville.

Revue des Journaux

Les *Débats* disent que le projet de M. Paul Bert de diminuer les ressources des curés est injuste et ridicule.

× Le *Petit Parisien* estime que la Chambre devrait adopter la proposition Barodet relative aux cahiers électoraux.

× La *République française* déclare qu'elle n'est pas opposée à la Chambre ; elle n'entreprendra jamais une campagne dissolutionniste ; elle s'occupera surtout de suivre l'opinion du pays plus que l'opinion parlementaire.

× Le *XIX^e Siècle* n'aimerait pas à voir les préfets déplacés au moment où ils peuvent être le plus utiles.

— Le *Radical* approuve le projet de loi municipale : c'est un excellent début pour le ministère.

— Le *Rappel* regrette que Paris soit l'objet d'une mesure d'exception dans l'excellent projet de loi présenté par le gouvernement.

— Le *Soleil* croit que la proposition de M. Barodet sera rejetée.

— Le *Mot d'Ordre* blâme l'intolérance anglaise, au sujet de l'expulsion de Bradlaugh.

— La *Vérité* trouve que l'exception faite pour Paris, dans la loi municipale, est justifiée. Ce journal n'admet pas un maire à Paris, il prétendrait 20 conseillers municipaux s'occupant chacun des affaires des quartiers.

— Le *Gaulois* croit à un retour offensif de la part des révisionnistes à propos de la discussion de la proposition Barodet, discussion qui aura lieu samedi.

— L'*Intransigeant* dit que M. Gambetta va entreprendre une campagne de banquets. Il espère, dit-il, obtenir des résultats en gavant et en grisant les électeurs.

× La *France* compare la théorie soutenue par M. Gambetta à celle soutenue en 1851 par Bonaparte. Tous les deux méprisent les mandataires de la nation et se disent les seuls représentants du pays.

— Le *Paris* dit que le projet de M. Goblet sur la réorganisation municipale, est la reproduction de l'amendement soutenu par M. Gambetta en 1876 et combattu alors par MM. Ferry et de Marcère.

— Le *Télégraphe* compare le langage de la *République française* à celui des journaux bonapartistes en 1851 avant le coup d'Etat ; il y a les mêmes menaces et on y énonce la même théorie.

— La *Gazette de France* a la même opinion.

— Le *National* dit que le langage tenu aujourd'hui par la *République française* donne raison à ceux qui prétendent que M. Gambetta vise au pouvoir personnel. Ce journal compare ce langage à celui tenu en 1851 par les journaux dévoués au prince Napoléon.

— Le *Temps* dit que la proposition de M. Bathie sur les droits des citoyens, condamnés à un échec certain, paraissait une protestation en faveur des congrégations. Cette question sera résolue lorsque reviendra devant la Chambre la loi sur les associations.

Informations et Faits

D'après certaines conversations recueillies par le *Courrier du Soir*, dont on connaît la compétence en matière d'informations, le cabinet, et en particulier le ministre de l'Intérieur doivent veiller rigoureusement sur leurs fonctionnaires.

La prise de possession du pouvoir a été préparée durant de longs mois par M. Gambetta. Dans le feu Cabinet qui l'a précédé l'ex-président du Conseil avait aussi la haute main sur le personnel administratif.

L'attitude des amis de M. Gambetta, la façon dont ils s'attachent à présenter comme essentiellement provisoire la défaite du ministère du 14 novembre, obligent ses successeurs à prendre des garanties pour s'assurer de l'obéissance et du dévouement de leurs subordonnés de tout grade et de toute catégorie.

M. Gambetta est arrivé dimanche soir à Gênes.

Il a assisté à la représentation du *Barbier de Séville*. La loge qu'il occupait était voisine de celle du maestro Verdi, avec lequel il a échangé des visites.

Le nom du général Chanzy a été véritablement prononcé pour l'Algérie ; mais on a renoncé à sa nomination devant l'hostilité des colons qui sont opposés à tout ce qui rappellerait le régime militaire.

Nous apprenons avec le plus vif regret que les nouvelles de la santé de M. Louis Blanc sont mauvaises.

L'état du député de la Seine s'aggrave de jour en jour : l'inquiétude est grande dans l'entourage du malade, que de rares amis sont seuls admis à visiter.

Le rétablissement de la direction des cultes implique jusqu'à nouvel ordre, d'après les instructions ministérielles, le retour pur et simple jusqu'à nouvel ordre aux traditions du passé.

Les combinaisons anti-concordaires de l'ancien Cabinet sont provisoirement abandonnées.

Les préfets sont reçus par séries au ministère de l'Intérieur, les lundis et vendredis.

Il y aura de très-importantes modifications dans le personnel des préfectures et sous-préfectures.

Mais ces modifications ne seront pas aussi immédiates qu'on a pu le supposer.

LA SOCIÉTÉ DE SAINTE-DÉVOTE

Lundi soir aura lieu une représentation au bénéfice de notre Société de secours mutuels de Sainte-Dévôte.

Le programme de la soirée est des mieux choisis. Il comprend : *Le Chalet*, *le Bouffe et le Tailleur*, enfin le 5^e acte de *La fille du Tambour-Major*.

La location des loges et la vente des billets se feront dimanche de midi à 3 heures, et lundi, de midi à 4 heures, au guichet du théâtre.

Les boîtes aux lettres

Des plaintes aussi fondées que fréquentes sont formulées par le public au sujet de l'inexactitude des indications des levées des boîtes aux lettres supplémentaires existant dans les différents quartiers de la Ville.

Depuis plusieurs mois déjà M. le Receveur des postes a officiellement invité l'Administration municipale à opérer sur ces boîtes les modifications nécessitées par les changements survenus dans la marche des courriers, et, quoique le Conseil municipal ait depuis longtemps voté les fonds nécessaires à cet objet, on persiste à laisser subsister les anciennes indications qui en induisant le public en erreur sur les véritables heures de levées des boîtes, occasionnent souvent à la correspondance les retards les plus prolongés.

Boîte du Journal

Des logeurs pauvres qui n'ont que deux lits ou un lit à offrir aux voyageurs, nous écrivent pour nous prier de faire remarquer à qui de droit, que l'obligation de tenir une lanterne allumée pendant la nuit, absorbe leurs bénéfices, car il faut tenir compte des nuits où les lits sont inoccupés, et où cependant l'huile brûle quand même par ordre municipal.

La requête est touchante ; touchera-t-elle M. le Maire ?

Nous recevons de diverses personnes des plaintes sur la tolérance que la police montre à l'égard des maisons de jeu qui existent dans notre ville : les grecs qui patronnent ces tripots, y attirent les paysans et les ouvriers, et en quelques tours de cartes leur enlèvent l'argent qu'ils ont laborieusement acquis. Nous aurons donné une indication suffisante à M. le Procureur de la République en signalant la rue de la Banque, et deux rues qui avoisinent une maison chiffrée.

Une Fête à Luri

Dimanche prochain, 19 du courant, aura lieu la bénédiction solennelle de la statue de N.-D. de Lourdes au couvent des RR. PP. Capucins de Luri. Une personne pieuse de la commune en a fait cadeau à la chapelle de Saint-Nicolas.

M. le comte Matthieu Pozzo-di-Borgo et Madame la comtesse Bernardini née de Giuseppi assisteront à la bénédiction en qualité de parrain et de marraine.

PORTRAITS-BIJOUX

Un photographe que tout Bastia connaît, M. FOLCHI vient d'arriver après une absence de dix ans. Il a l'intention de ne s'arrêter ici qu'un mois pour y faire des portraits-bijoux, système américain, à 4 fr. 25 la douzaine, et livrables 5 minutes après la pose. Nous croyons que tout le monde voudra posséder une douzaine de ces petits portraits.

Son laboratoire est installé aux Capannelle, à la pierre de l'Impératrice.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 16 février 9 h. s.

SÉNAT

Le Sénat vote après discussion en première délibération le projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif à l'état civil des Indigènes musulmans de l'Algérie.

La prochaine séance est fixée à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Rapport sur les élections de MM. Emmanuel Arène et Chavoix.

Ces élections sont validées.

La Chambre continue la discussion du projet de loi concernant le chemin de fer de Soukaras à Sidi-el-Hamessi, ainsi que l'approbation d'une convention entre le ministre des travaux publics et la Compagnie de Bône-Guelma.

Le projet de loi a été adopté par 339 voix contre 71.

La prochaine séance est fixée au jeudi 23 février.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 85.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XX. (Suite)

— Que j'ai été coupable ! et comment expierai-je jamais mon erreur ?

— Le pardon n'est le pardon que parce qu'il efface la faute et parce qu'il amène l'oubli. Vous avez bien souffert aussi, Paul ?

— Et qui peut parler de souffrance après de vous ?

— Hélas ! moi !... mais j'ai du moins pu soigner mon père.

— Votre père ! il n'a pas voulu me voir ! S'il ne me pardonne, lui, que deviendrai-je, et que n'aurai-je pas à redouter ?

— Vous le soignerez aussi, Paul : il est si malheureux ! Il faut bien lui rendre un fils, puisqu'il n'en a plus.

— Ainsi vous me permettez d'être son fils, vous me permettez d'aspirer au nom de votre époux.

— Seriez-vous ici en ce moment, si cette permission n'eût été donnée ?

— Mais cette permission, elle ne vient pas de vous : c'est votre famille, c'est votre père qui l'ont accordée ; et vous, vous, de qui seule je voudrais vous tenir, vous arbitre de ma destinée et de ma vie, vous que j'avais si cruellement offensée et qui auriez pu n'accepter la main du coupable que comme une expiation nécessaire, vous êtes-vous unie au consentement de votre famille et de votre père ?

— Je sais mes devoirs envers mon père, et j'aurais obéi, quoi qu'il m'eût ordonné : mais mon père est généreux, il m'a consultée d'abord, et je ne me suis opposée à rien de ce qu'il pourrait décider.

— Et maintenant ?

— Et maintenant, je ne m'y oppose pas davantage. Tenez, ajouta-t-elle en détachant un mouchoir du Levant, noué autour de son cou

voilà ce mouchoir qui pensa causer tant de malheurs ! J'aurais pu le rendre à qui me l'avait envoyé, mais la main de Lucien l'avait touché : c'était encore un souvenir de lui. Désormais, c'est avec vous que nous parlerons de Lucien ; vous porterez de ma part ce mouchoir à votre mère ; et peut-être aussi vaudra-t-elle bien avoir un peu d'affection pour moi.

— Ma mère ! dit Paul. Hélas ! elle n'a même osé se présenter à vous. Si vous saviez comme elle a pleuré durant l'absence !

— Paul, dit Claire les larmes aux yeux, savez-vous aussi comme elle a prié près du cercueil de mon frère ? Ah ! elle aurait dû venir.

— Eh ! elle est là, derrière les arbres ; elle est là, qui attend et qui a peur, qui ne sait si vous lui pardonnerez.

— Elle a donc oublié l'église où nous étions ensemble ?

— Non ; mais elle ne savait pas si vous m'aimeriez ; et elle a tant besoin que l'on m'aime !

— Allons.....

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10.

Bourse de Paris

	15 Fév.	16 Fév.
Rente 3 p. 0/0	82,20	82,50
— 3 p. 0/0 amortissable	81,85	82,35
— 4 1/2 p. 0/0	113,75	112,50
— 5 p. 0/0	114,35	114,75

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Dionisi, Charles-Félix, employé, et Silvagnoli, Marie-Angèle, ménagère, tous deux de Santa Reparata.

NAISSANCES

Ario, Justin. — Cecchini, Joséphine.

DÉCÈS

Alerini, Marie-Joséphine, mariée, 23 ans, de Vesco-vato.
Piana, Thérèse, 4 an, de Bastia.
Griva, Joseph-Charles-Alexandre, entrepreneur des poudres et tabacs, célibataire, 45 ans, de Bastia.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES

De Livourne, vapeur français Marie-Louise, cap. Paraque, dépêches, passagers, diverses.
De Livourne, vapeur français Vannina, cap. Lacotte, passagers, diverses.
De Sardaigne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, diverses.
De Nice, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Rio, brick-goëlette italien San-Rocco, cap. Carletti, lest.
Pour Livourne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, diverses.
Pour Marseille, vapeur français Vannina, cap. Lacotte, passagers, diverses.
Pour Marseille, vapeur français Marie-Louise, cap. Paraque, dépêches, passagers, diverses.
Pour Livourne, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

RECETTES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE

Du 3 avril au 31 décembre . . 10,107,619 fr. 14

Du 1 janvier au 4 février . . 1,326,414 fr. 70

Total au 4 février . . 11,434,033 fr. 84

Société Générale de Laiterie

Société anonyme au capital de 12,500,000 fr.

Siège social : 146, rue de Rivoli, Paris

Les actionnaires de la Société Générale de Laiterie sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire pour le vendredi 3 mars 1882, à deux heures, à Paris, rue Richelieu No 100, maison Lemardelay.

Ordre du jour :

Rapport sur l'exercice 1881 ;
Approbation, s'il y a lieu, des comptes de cet exercice ; Fixation du dividende, — Modifications aux Statuts.

Bulletin financier

Paris, 15 février 1882.

La liquidation se fait encore sentir des exécutions importantes ayant lieu, le marché qui était très ferme au début tombe en clôture.

Le 3 0/0 ancien de 83,40 à 82,45.

L'amortissable 83,40 à 82,40.

Le 5 0/0 de 115,25 à 114,65.

L'attitude du marché des valeurs a été incertaine.

On a coté 5600 et 5500 sur la Banque de France. La Banque de Paris se soutient à 1100.

Le Crédit Foncier maintient ses cours. Le mouvement croissant de ses opérations et le tiercement prochain de son capital social assurent à ce titre une plus-value considérable.

La Foncière de France et d'Algérie, fait 510. On le verra bientôt à des cours plus élevés.

Les achats au comptant sont assez considérables sur le Crédit Lyonnais aux environs de 790, la bonne attitude de cet établissement pendant la crise redoutable que nous venons de traverser a montré la solidité de cette institution.

Les capitaux de placement se portent avec empressement sur le Crédit Général Français sur les actions duquel on cote 715, prix excellent pour acheter.

La Banque Romaine attire particulièrement l'attention des gens sérieux, les cours cotés actuellement seront bien vite dépassés.

Signalons la belle opération à faire pour les capitaux en quête d'emploi en achetant de suite des actions et obligations de la Compagnie d'Alais au Rhône, le revenu de ces titres qui repose sur le trafic de cette ligne importante sera de plus de 8 0/0 pour les actions.

— Il se traite de nombreuses opérations au comptant sur le marché en Banque et surtout sur le Rio-Tinto.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve} EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoire — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

On demande

un appartement de 6 à 8 pièces dans une belle situation, s'adresser à l'imprimerie du journal.



AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{ce} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 336. — SAMEDI, 18 FÉVRIER 1882
Saint Siméon, évêque de Jérusalem.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.
(V. à la 1^{re} page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 11° 4/2 et 12°.
Hauteur barométrique, 769.
Hausse barométrique sur l'observation précédente, 0,003.
Vent, à 8 h. m. Est frais, — à 3 h. s. Est faible.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, peu agitée.
Hauteur pluviométrique, 0,047.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

A partir du 1^{er} mars le PETIT BASTIAIS sera imprimé en caractères neufs.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, 17 février, 10 h. m.

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis hier sous la présidence de M. de Freycinet.

M. Jules Ferry soumet un projet sur les nominations des instituteurs. Ce projet est approuvé et sera déposé prochainement.

M. le général Billot demande la création d'une commission pour préparer les projets militaires qui devront être déposés au plus tard vers le 15 mars. Le Conseil approuve la proposition.

M. le général Billot soumet à ses collègues ses propositions pour les nominations aux grands commandements qui devront ensuite être soumises au Président de la République.

M. le Ministre des affaires étrangères fait connaître la nomination de M. Tissot, comme ambassadeur à Londres, en remplacement de M. Challemel-Lacour.

— M. Gambetta est rentré à Paris.

— Le Ministre de la justice a déposé son projet de loi sur l'organisation judiciaire.

Ce projet porte que les cours d'appel qui pendant ces cinq dernières années auront rendu en moyenne moins de 200 arrêts peuvent être supprimés.

La même disposition est applicable aux tribunaux de première instance qui auront prononcé moins de 250 jugements.

Voir les dernières dépêches à la troisième page.

BASTIA

LE PHYLLOXÉRA EN CORSE

Le *Journal de la Corse* poursuit sa campagne contre le phylloxéra. C'est, en effet, la question la plus importante pour notre pays : si en unissant tous nos efforts, nous pouvions paralyser le mal, l'enrayer, le circonscrire aux localités déjà atteintes, nous n'aurons jamais pu mieux employer notre temps, et la presse aura rendu un service réel au pays.

Notre confrère constate que l'on a un peu abandonné la culture de la vigne à Ajaccio. Du côté de Bastia, au contraire, on a fait des plantations très-importantes, et le malheur serait incalculable, si le phylloxéra n'est pas arrêté dans sa marche.

Voici ce que dit notre confrère.

Quand une idée est salutaire, il ne faut pas craindre de la ramener sur le tapis, pour qu'elle puisse porter ses fruits.

Dans un de nos précédents numéros, nous avons entretenu le lecteur sur un sujet qui intéresse la prospérité du département, en présentant le seul moyen pratique de nous délivrer du phylloxéra.

C'est avec un sentiment de vive satisfaction que nous avons vu la presse de Bastia s'associer à nos propositions en nous prêtant un concours aussi empressé que patriotique.

Mais la presse ne doit pas se lasser de tenir en éveil l'opinion publique et d'émoustiller l'apathie de nos compatriotes.

Un désastre financier semble être venu donner raison à ceux qui attachent une idée de stabilité à la fortune immobilière et qui ne voudraient pas voir refouler au dernier plan le progrès agricole.

L'agiotage, qui est devenu la plaie de notre siècle, a détourné les capitaux du pays de leur affectation la plus rationnelle et la plus profitable.

L'agriculture et l'industrie qui sont les uniques sources de la richesse nationale s'en sont ressenties. Une leçon terrible vient d'être infligée aux spéculateurs. Cette leçon était nécessaire pour donner à l'épargne un placement sûr et patriotique.

Nous verrons à la place de ces compa-

financières, fondées en vue de spéculer sur les jeux de la bourse au risque de se ruiner, des sociétés sérieuses et solides parce qu'elles auront pour base le travail.

La Corse profitant du changement qui va s'opérer forcément dans les esprits, ne tardera pas à voir ses coteaux transformés en riches vignobles.

Mais, en attendant que les capitaux viennent se disputer nos terroirs, si admirablement adaptés à la culture de la vigne, commençons par prêcher d'exemple.

Depuis quelques années, les plantations des ceps avaient subi chez nous un relâchement prudent.

L'horrible insecte donnait le froid aux plus audacieux. Ce danger n'existe plus. Avec le cépage américain, on n'a rien à craindre du phylloxéra. Nous pouvons donc nous livrer en toute sécurité à la plantation de la vigne et développer cette culture qui fera un jour la richesse de notre île.

Il est temps de nous mettre au travail. Déjà la production ne suffit plus aux besoins du pays et le vin est devenu aussi rare que cher.

On le paye actuellement 70 centimes à Ajaccio, et il n'est pas extraordinaire de voir enlever sur nos quais le vin qui nous arrive de Sicile, à 50 centimes le litre, bien qu'il ne possède ni le bouquet ni l'étoffe des vins du pays.

Aussi nous ne pouvons pas nous expliquer comment les capitalistes de notre ville hasardent leurs rentes dans des spéculations téméraires, et laissent en friche des terrains magnifiques qui ne leur rapportent pas le 10/0, en les louant au pacage des troupeaux. Ces propriétaires ont été évidemment entraînés par le démon de l'agiotage et s'ils ont été échaudés dans la dernière crise financière, il faut convenir qu'ils l'ont bien mérité.

Leur imprévoyance ne peut s'expliquer que par les craintes que leur inspirait le phylloxéra. Rassurés de ce côté-là, ils donneront à leur argent un placement qui assoira leur fortune sur celle du pays.

Ainsi les circonstances sont favorables ; que nos compatriotes se mettent résolument à l'œuvre. Demandons la graine des ceps américains aux sociétés d'agriculture, et commençons, sans perte de temps, nos semis.

Notre conseil général se fera un devoir dans sa prochaine réunion, d'affecter exclusivement à cet usage le domaine que le département possède dans notre ville.

Le gouvernement, soyons-en convaincus, ne manquera pas d'encourager nos efforts, car il

sait qu'il ne suffit pas d'établir en Corse des chemins de fer, il faut encore pousser au développement de la production. Celle qui mérite le plus ses encouragements est sans contredit l'industrie vinicole.

C'est du moins notre conviction, et en appelant sur cette question l'attention de nos compatriotes et de nos confrères, nous ne craignons pas de rabâcher le sujet.

RAPPORT

présenté au Conseil Municipal, au nom de la Commission du Budget de 1882, par M. Auguste Gaudin, rapporteur.

(V. les numéros des 15, 16, 17 février)

SECTION II.

Loyer et entretien des biens communaux.

En dehors des 4 premiers articles de cette section qui représentent des prix de location à payer suivant contrats intervenus, nous trouvons porté à la somme de 2,900 fr. l'article *Location du logement du Général et des écuries*. Cet article figurait à l'ancien compte pour la somme de 2,500 fr., l'augmentation, soit 400 fr., représenterait le prix de location des écuries.

Vous devez vous rappeler, Messieurs, que le prix élevé de cette location a fait l'objet de quelques observations au sein du Conseil, et qu'il a été nommé une commission, chargée d'étudier la question de savoir : 1° si cette dépense devait rester à la charge de la ville ; 2° s'il pouvait y être pourvu à moins de frais.

Le travail de cette commission ne nous ayant point été soumis, nous vous proposons, sous la réserve de l'examen de la question de droit, de réduire le crédit demandé à 2,740 fr. Nous avons pensé que moyennant 240 fr. par an on pourrait mettre à la disposition de M. le Général un local suffisant pour ses écuries.

Nous vous proposons de réduire de 5,000 à 2,000 fr. l'art. *Entretien des propriétés communales*. Nos établissements municipaux sont actuellement en assez bon état pour qu'il nous soit permis d'espérer que cette somme sera suffisante.

D'ailleurs, M. le Maire pourra toujours, en cas de nécessité recourir à un vote du Conseil pour obtenir des fonds.

Le traitement des garde-horloges est maintenu à 500 fr.

800 fr. sont portés à l'art. *Entretien des promenades et places* ; nous vous proposons de les voter.

Même avis pour l'art. *Entretien et curage des fontaines et conduites d'eau*, porté à 1,000 fr. sous la réserve des observations faites au commencement de cet exposé.

Le traitement du sonneur de la cloche de 10 heures est porté à 60 fr. (maintenu.)

Réparations des rues, places et promenades, 5,000 fr. Nous aurons l'honneur de soumettre à votre approbation, à l'occasion de la discussion des articles des dépenses extraordinaires, le vote d'une somme de 12,000 fr. environ à affecter à diverses grosses réparations de nos rues et places.

Vous savez, en outre, que dans le courant de l'exercice écoulé il a été employé une somme de 55,000 fr. à des travaux reconnus urgents.

La somme de 2,000 fr. que nous vous proposons d'inscrire à cet article nous paraît donc suffisante pour le seul entretien, et pour réparations courantes.

Nous vous proposons d'adopter les prévisions de

M. le Maire s'élevant à 4,410 fr. pour *Dépenses aux chemins vicinaux*.

Nous devons cependant faire observer que les dégradations sur ces chemins proviennent en grande partie du charroi des exploitants de carrières ; que la loi a prévu ce cas, et que les exploitants doivent être l'objet de demandes de subventions à régler soit en argent soit en prestations en nature. (Loi sur les chemins vicinaux, 1852.)

Votre commission vous propose donc de prier M. le Maire d'examiner minutieusement cette question, au point de vue de la contribution à réclamer des exploitants de carrières.

Entretien des chemins ruraux. Cet article qui figurait à l'ancien compte pour une somme de 600 fr. est élevé à 2,600 fr. Les 2,000 fr. d'excédant représentent les travaux que la commission du chemin rural de la Filippina vous propose d'exécuter sur le dit chemin.

La commission du budget ne pense pas devoir vous proposer de voter cette somme. La plus grande partie de la dépense s'appliquerait à l'élargissement et à l'empierrement du chemin de façon à le rendre carrossable.

Nous avons pensé que ce chemin n'ayant pas d'issue ne peut être battu par les voitures, et qu'il est par conséquent inutile de faire procéder à des travaux considérables d'aménagement. Nous vous proposons cependant d'affecter 200 fr. aux réparations urgentes. Le crédit serait ainsi fixé à 800 fr.

Enfin, pour épuiser les articles de cette section, nous vous proposons d'accueillir la demande de crédit pour arrosage des promenades, rues et places, tout en la réduisant à 1,000 fr. et en décidant que cette entreprise sera donnée à l'adjudication.

SECTION III.

Contributions. — Assurances.

Dettes communales.

Le total porté à l'ancien compte était de 5 525 fr., la dépense ne s'est élevée qu'à 4,005 fr. 75 c. ; l'économie a été réalisée presque entièrement sur l'article Assurances contre l'incendie, qui, porté en prévision à la somme de 1,940 fr., n'a donné lieu qu'à une dépense de 782 fr. 90 c.

M. le Maire vous demande de ce chef un crédit de 1,000 fr. ; nous vous proposons de l'adopter et d'arrêter ainsi le total de cette section à la somme de 4,275 fr.

SECTION IV.

Octroi. — Abattoir.

Sur l'avis conforme de M. le Maire nous vous proposons de fixer à 28,500 fr., l'article *Frais de perception de l'octroi*.

Cette dépense figurait au précédent budget pour la somme de 28,500 fr. ; les 200 francs d'excédant représentent une augmentation de traitement que votre commission vous propose de voter en faveur de M. Ghigini, vérificateur de l'octroi au port.

La situation de cet agent nous a paru digne d'intérêt. M. Ghigini compte 17 années de services, dont treize en qualité de vérificateur, aux appointements de 1,000 francs. C'est incontestablement un des employés les plus méritants de l'administration de l'octroi ; nous n'en voulons d'autre preuve que les propositions formelles dont il a été l'objet de la part de ses chefs hiérarchiques et de M. le Maire, largement ratifiées par le monde commercial avec lequel M. Ghigini est constamment en relations.

Dans ces conditions nous estimons que M. Ghigini mérite une augmentation de traitement,

et nous vous proposons d'élever ses appointements de 1,000 à 1,200 fr. par an.

Par un rapport portant la date du 15 octobre 1881, M. le Directeur de l'octroi demande la création d'une nouvelle brigade. — Nous avons voulu nous rendre compte du fonctionnement actuel du service et nous avons relevé que depuis que la brigade ambulante a été englobée dans le service, actif, les cadres comprennent 34 employés dont 26 brigadiers ou gardes. Nous trouvons ce personnel plus que suffisant pour assurer la marche du service tant aux bureaux, qu'aux différentes barrières.

Par une délibération en date du 6 décembre 1871, le Conseil municipal opérait entre les différentes barrières d'octroi la répartition des frais de bureau jugés nécessaires à chacune d'elles. Le crédit était alors de 540 fr. et se répartissait de la manière suivante :

Au bureau central	80 fr.
A Saint-Joseph	150 »
A Saint-Nicolas	120 »
A Sainte Apollonie	50 »
A la Direction	140 »

540 fr.

A charge par chaque chef de bureau de pourvoir avec ces allocations aux frais de chauffage et éclairage et fournitures de bureau.

Votre commission s'est demandé s'il ne convenait pas de revenir à ces anciens errements, et elle s'est prononcée pour l'affirmative.

Elle a pensé qu'il convenait de laisser chaque bureau en présence de ses réels besoins, et elle vous propose de répartir les 650 fr. portés au budget dans les proportions suivantes :

A l'Inspecteur	50 fr.
Au bureau central	140 »
A Saint-Joseph	150 »
A Saint-Nicolas	120 »
A Sainte-Apollonie	50 »
A la Direction	140 »

650 fr.

La commission vous propose de maintenir à 1,800 fr. l'art. *Loyer des bureaux de l'octroi*, achat d'imprimés, etc.

Elle exprime cependant l'avis qu'au cas où la fourniture des imprimés excéderait 500 fr. il y soit procédé par voie d'adjudication.

En ce qui concerne le personnel de l'abattoir, la commission croit devoir vous proposer la suppression du crédit de 1,200 fr. affecté au traitement du Receveur-Inspecteur.

A son avis il y a actuellement à l'abattoir un personnel trop nombreux, pour un service que le pesage des viandes à l'entrée va rendre presque sans importance.

Un garde intelligent pouvant tenir un carnet, pour les écritures journalières, et un garçon préposé à l'entretien, pourront largement suffire.

Nous vous proposons d'ailleurs de décider, en exécution de la délibération du 25 septembre 1878, qui place l'abattoir sous le contrôle de M. l'Inspecteur de l'octroi, que ce fonctionnaire aura la surveillance directe de ce service, et qu'il sera tenu chaque jour d'en centraliser les opérations.

En récompense de ce surcroît de travail nous sommes d'avis d'attribuer à M. l'Inspecteur les frais de bureau précédemment alloués à l'Inspecteur de l'abattoir.

Si vous adoptez notre proposition l'art. *Traitement du personnel de l'abattoir* sera porté de 2,520 à 1,500 fr.

A travers les Journaux

Le *Réveil* blâme l'expulsion de Lawroff; il dit que le cabinet n'était pas engagé par la promesse de M. Gambetta. Il demanda l'abolition de la loi de 1849.

× Le *Mot d'Ordre* déclare que M. Gambetta fait semblant de vouloir soutenir le ministère, pour le renverser à la première occasion.

× Le *XIX^e Siècle* demande l'examen impartial des projets du grand ministère.

× Le *Soleil* dit que l'idée de la suppression du budget des cultes fait des progrès dans certaines régions parlementaires.

× La *Vérité* dit que la commission des programmes électoraux ne pourra constater les vœux précis, mais seulement les mensonges des candidats et les vices du système électoral.

× La *Lanterne* dit que la réforme municipale est insignifiante si le maire reste subordonné au préfet.

× Le *Radical* dit que l'annonce de la réforme municipale a fait espérer l'autonomie parisienne : cette espérance a été déçue par de Freycinet comme par Gambetta.

× Le *Voltaire* dit que la majorité, pour être sûre de subsister encore quatre ans, ajourne toutes les réformes.

× Les *Débats* croient que l'entente de toutes les puissances est nécessaire pour assurer les intérêts européens en Egypte.

× La *République française* proteste qu'elle n'est pas hostile au cabinet ; mais elle le croit incapable d'accomplir les réformes sérieuses que voulait M. Gambetta.

× Le *Clairon* dit que M. d'Allières, élu dimanche à Mamers, est une bonne recrue pour le parti légitimiste.

× Le *Gaulois* espère que la Chambre aura la sagesse de repousser tous les projets du grand ministère.

× L'*Intransigeant* dit que la chute de Gambetta nous a préservé de la guerre ; les dispositions étaient prises pour une descente anglo-française en Egypte.

× Le *Paris* désirerait voir les réformes préparées par le ministère Gambetta exécutées par M. de Freycinet. Il l'espère peu, estimant que la Chambre est peu capable de réformes énergiques.

Informations et Faits

La nouvelle note collective anglo-française adressée aux puissances européennes, montre un désir d'entente avec ces mêmes puissances sur la question égyptienne.

— M. Grévy a visité le concours général agricole.

— La Société des agriculteurs de France tient sa deuxième séance à l'Hôtel Continental, sous la présidence du marquis de Dompierre.

M. de Mahy déposera les projets sur le crédit agricole élaborés déjà par M. Devès.

— La commission du divorce a entendu les docteurs Legrand et Dusaulle, qui ont conclu que la folie était un cas de divorce.

— Le général de Saint-Jean, rappelé de la Tunisie, est allé reprendre le commandement de sa brigade à Dijon, mais il a trouvé son remplaçant qui vient de Paris.

On va soumettre ce cas curieux au général Billot.

— Lord Granville a adressé une note nouvelle aux représentants de Berlin, Vienne, Rome, Saint-Petersbourg, au sujet de la question égyptienne.

— M. de Kerjégu, sénateur du Finistère, est

mort, M. de Kerjégu siégeait à droite.

— M. Lacroix Hovius vient de donner sa démission de membre de la commission d'enquête sur l'élection Ladoucette, parce qu'il a été le concurrent à Saint-Malo de M. Lachambre, beau-père de M. Ladoucette.

M. l'Ingénieur en chef Dubois

Le gouvernement a été certes bien inspiré en reconnaissant les mérites de notre sympathique ingénieur en chef, M. Dubois.

Grâce à lui et à son infatigable activité, nos chemins de fer sont poussés avec une ardeur au-dessus de tout éloge.

Déjà le conseil général, dans la séance du 24 décembre 1881, avait voté des félicitations à M. Dubois.

M. le ministre des travaux publics, en le nommant ingénieur en chef, a fait preuve de sa grande sollicitude pour les hommes de mérite, et de la connaissance profonde qu'il a des intérêts du pays.

La Corse, tout entière, ne peut qu'applaudir à cette nomination si légitime et si heureuse à la fois, pour l'avancement des travaux dont elle aura tous les bénéfices.

(Union républicaine.)

COUR D'APPEL DE BASTIA

(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 16 FÉVRIER 1882

Affaires classées pour les audiences des 20, 21 et 22 février 1882.

A Conclure

Desanti,	c.	Martini.
Piovanacci,	c.	Peraldi.
Grosseti,	c.	Giovannetti.
Valery,	c.	Martignat.
Viola,	c.	Buzzi.
Buafco,	c.	Pietri.

A Plaider

Thouret,	c.	Coti.
Beghin,	c.	Feitleinger.
Riccardoni,	c.	Ghirardi.
Venturini,	c.	Molinari.
Sanviti,	c.	Sanviti.
Faggianelli,	c.	Casabianca.
Fille,	c.	Berneau.
Bourgeois,	c.	Angeli.
Bourret,	c.	Ribetti.

On a distribué le projet de loi du gouvernement tendant à l'abrogation des dispositions législatives concernant l'adjonction, dans certains cas, des plus imposés, aux conseillers municipaux.

L'adjonction des plus imposés, dit l'exposé des motifs, n'est pas inconciliable avec les principes fondamentaux de notre droit politique : elle entraîne, en outre, de graves inconvénients au point de vue des services municipaux, en appelant à délibérer sur ces services, des propriétaires n'ayant pas mandat de pouvoir à leurs besoins et n'étant souvent préoccupés que d'intérêts privés, ou désireux d'entraver la marche de l'administration locale.

La santé de M. Forcade, archevêque d'Aix, inspire en ce moment d'assez vives inquiétudes. Le prélat, de retour de Montauban, où il avait pris part à la cérémonie du sacre de M. Fiaud, a été contraint de s'aliter à son passage à Arles. On sait que M. Augustin Forcade est fils d'une bonne qui avait suivi Napoléon I^{er} à l'île d'Elbe, il a toujours conservé pour la dynastie napoléonienne un ardent amour.

ARMÉE TERRITORIALE

PREMIÈRE PÉRIODE DE PRINTEMPS

Classes 1868 et 1869

Du lundi 20 mars au lundi 3 avril, pour les cadres : artillerie, trains.

Du mercredi 22 mars au lundi 3 avril, pour les hommes non gradés ; artillerie, trains.

DEUXIÈME PÉRIODE DE PRINTEMPS

Classes de 1870-1871

1^{re} Série

Du mardi 11 avril au mardi 25 avril, pour les cadres : infanterie (série unique ou 1^{re} série) ; artillerie, trains, génie, gendarmerie (série unique.)

Du jeudi 18 avril au mardi 25 avril, pour les hommes non gradés : infanterie (série unique ou 1^{re} série), artillerie, trains, génie, gendarmerie (série unique.)

LA SOCIÉTÉ DE SAINTE-DÉVOTE

Lundi soir aura lieu une représentation au bénéfice de notre Société de secours mutuels de Sainte-Dévote.

Le programme de la soirée est des mieux choisis. Il comprend : Le *Chalet*, le *Bouffe et le Tailleur*, enfin le 5^e acte de *La fille du Tambour-Major*.

La location des loges et la vente des billets se feront dimanche de midi à 3 heures, et lundi de midi à 4 heures, au guichet du théâtre.

Spectacle de ce soir

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra bouffe en trois actes

Paroles de MM. A. Vanloo et Leterrier

Musique de Lecocq

Le libretto de cet opéra est en vente à notre Librairie.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 17 février 9 h. s.

Le ministre de la guerre a donné des instructions pour la rentrée immédiate des militaires de la classe de 1876 qui se trouvent toujours en Algérie et en Tunisie.

— L'Officiel de demain contiendra la nomination du gouverneur des Indes, en remplacement de M. Drouhet.

— M. le marquis de Noailles est nommé ambassadeur à Constantinople, en remplacement de M. Tissot qui a été envoyé à Londres.

— La commission d'initiative parlementaire a pris en considération le projet déposé par M. Martin-Feuillée sur la réforme judiciaire, et celui de M. Roques de Filhol sur le cumul pour les députés et sénateurs qui occupent des fonctions salariées.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 11 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Bourse de Paris

	16 Fév.	17 Fév.
Rente 3 p. 0/10	82,50	82,50
— 3 p. 0/10 amortissable	82,35	82,45
— 4 1/2 p. 0/10	112,50	112,00
— 5 p. 0/10	114,75	114,45

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Port-Vendres, trois-mâts français César-Jean, cap. Soulard, minéral.

De Port-Vendres, brick-goëlette Saint-Paschal, cap. Leonetti, minéral.

De Cannes, brick-goëlette français Charles-Eugénie, cap. Devoti.

SORTIES

Néant.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Mamberti, Catherine. — Chiappe, Nicolas. — Ersu, Marie.

DÉCÈS

Santini, Assomption, 48 mois, de Bastia.

RECETTES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE

Du 3 avril au 31 décembre . 40,407,649 fr. 44

Du 1 janvier au 4 février: . 1,326,414 fr. 70

Total au 4 février. . 41,434,033 fr. 84

Société Générale de Laiterie

Société anonyme au capital de 12,500,000 fr.

Siège social: 146, rue de Rivoli, Paris

Les actionnaires de la Société Générale de Laiterie sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire pour le vendredi 3 mars 1882, à deux heures, à Paris, rue Richelieu No 100, maison Lemardelay.

Ordre du jour:

Rapport sur l'exercice 1881;

Approbation, s'il y a lieu, des comptes de cet exercice; Fixation du dividende, — Modifications aux Statuts.

Séances de Magnétisme.

Madame Litsy, somnambule de naissance, professeur de magnétisme, vient d'installer son cabinet, boulevard du Palais, 11, au quatrième, en face l'Hôtel Staffe.

Consultations de 8 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

Bulletin financier

Paris, 16 février 1882.

La tenue du marché est mauvaise, les affaires sont nulles, elles sont entravées par la situation de grosses positions très chargées et non liquidées.

Il faut s'attendre à voir encore cette faiblesse régner longtemps sur notre place.

Les rentes sont sans transactions. — On se tient à 85,32 sur le 3 0/10. — 84,95 sur le 3 0/10 amortissable et 114,50 sur le 5 0/10.

Le Crédit Foncier voit l'épargne se porter sur ses actions et spécialement sur les nouvelles obligations communales émises à 480 qui donnent un intérêt de 4.30 0/10 et une prime de remboursement de 20 francs.

A 505 on demande l'action de la Foncière de France et d'Algérie.

Les actions du Crédit Lyonnais sont demandées à 750, ces prix ont une tendance à être dépassés prochainement.

Bonnes demandes sur la Société Française Financière à 1005, c'est une des meilleures valeurs de portefeuille.

Courant d'affaires suivies sur la Société Nouvelle à 505.

On traite le Crédit Général Français de 690 à 700, le comptant est particulièrement animé sur cette excellente valeur.

La Société Générale s'inscrit à 600 et 605.

La Banque Romaine ne nous semble nullement à son prix réel, la cote inscrit les cours de 570 bien favorables pour les achats.

Les actions de chemin de fer ont un marché très animé, les titres de la compagnie d'Alais au Rhône, jouit surtout d'une grande faveur auprès des capitaux de placement en présence de l'avenir réservé à la Compagnie.

PORTRAITS-BIJOUX

Un photographe que tout Bastia connaît, M. FOLCHI vient d'arriver après une absence de dix ans. Il a l'intention de ne s'arrêter ici qu'un mois pour y faire des portraits-bijoux, système américain, à 1 fr. 25 la douzaine, et livrables 5 minutes après la pose.

Nous croyons que tout le monde voudra posséder une douzaine de ces petits portraits.

Son laboratoire est installé aux Capannelle, à la pierre de l'Impératrice.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{CE} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia



Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve} EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoire — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Le Petit Bastiais

00065

3 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50
IS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 337. — DIMANCHE, 19 FÉVRIER 1882
Dimanche de la Quinquagésime. — Les 26 martyrs du Japon.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent du 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse s'y. à la 4^e page les tarifs d'insertions)
Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 11° 1/2 et 12°.
Hauteur barométrique, 769.
Hausse barométrique sur l'observation précédente, 0.000.
Vent, à 8 h. m. calme. — à 3 h. s. N.-E. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0.047.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

A partir du 1^{er} mars le PETIT BASTIAIS sera imprimé en caractères neufs.

BASTIA**LA SOCIÉTÉ DE SAINTE-DÉVOTE**

La représentation de demain est réservée au bénéfice de notre Société de Secours mutuels. En présence des charges considérables qui pèsent sur elle, les Membres de la Commission ont fait un pressant appel à la population de Bastia. Le programme de la soirée est très varié. Il comprend : *Le Chalet*, *le Bouffe et le Tailleur*, enfin le 5^e acte de *La fille du Tamour-Major*.

La location des loges et la vente des billets commenceront aujourd'hui de midi à 3 heures, et lundi de midi à 4 heures, au guichet du théâtre. Les personnes qui ne pourraient assister à cette représentation peuvent adresser leur offrande à M. Etienne Ponzevera, président de la Société.

Une chose utile

Nous signalons à notre Conseil municipal, à notre maire, à notre commission des eaux, à notre architecte, l'occasion de faire acte de bonne démocratie, et de donner la preuve de leur sollicitude pour les classes laborieuses.

Voici simplement de quoi il s'agit. Les ouvriers du nouveau port sont soumis à un travail des plus pénibles ; ce travail, ils s'y livrent pendant les heures les plus chaudes de la journée, et quand exténués de fatigue, ruisselants de sueur, ils veulent se rafraîchir, ils cherchent vainement une borne-fontaine où se délester.

Comme, en définitive, il faut boire quand on soif, ces pauvres gens se dirigent vers les ba-

vettes circonvoisines, où ils ont l'occasion de dépenser leur argent et de contracter de mauvaises habitudes.

Outre les ouvriers du port, auxquels il n'est que juste de songer, il serait bon de se préoccuper aussi des équipages des navires au mouillage. A ceux-ci également il faut fournir des fontaines rapprochées où le ravitaillement soit facile. C'est une question de bonne renommée pour notre nouveau port ; n'oublions pas que Bastia a été fort décrié, comme point de relâche ou d'arrivée : les mauvaises impressions subsistent longtemps, elles ne sont pas encore effacées, et nous devons nous efforcer de les faire disparaître en rendant notre port commode et agréable à tous les points de vue.

On fera donc une bonne œuvre, et une œuvre de bonne administration en créant la fontaine qui manque.

Recettes de l'Octroi

du 10 au 15 février

Bureau de la Marine	990,25
— St-Joseph	1,471,88
— St-Nicolas	99,51
— Filippins	95,58
Total fr.	2,655,22

Bureaux télégraphiques

Un récent décret présidentiel vient de réduire la part contributive des communes dans les frais de premier établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau principal.

Cette mesure indique de la part du gouvernement l'intention d'installer de nouveaux services.

Nous engageons donc les maires des chefs-lieux de canton qui n'ont pas encore de bureau télégraphique à insister vivement auprès du gouvernement pour obtenir la création de ces bureaux.

Les Maisons d'Ecole

Tout le monde sait combien le département de la Corse est en retard sous le rapport de l'enseignement primaire, combien les écoles sont mal installées, nous ne dirons pas dans la plupart des communes, mais dans toutes.

Tant que l'installation des écoles sera aussi défectueuse, il ne faut point compter faire aimer l'école et par suite faire progresser l'enseignement primaire ; c'est là un fait incontestable.

Mais nos communes sont pauvres et dans l'impossibilité d'emprunter, même aux conditions si avantageuses que fait la *caisse des écoles*.

M. le Préfet, lors de son voyage, s'est occupé de cette intéressante question ; il a exposé à M. le Ministre de l'Instruction publique qu'un grand nombre de communes ne peuvent faire aucun sacrifice pour la construction d'une maison d'école. Il a demandé que l'État voulût bien prendre entièrement à sa charge les dépenses de construction dans un certain nombre de communes.

M. le Ministre de l'Instruction publique a fait droit à cette demande et a mis la somme d'un million à la disposition du Préfet de la Corse.

M. Gragnon en arrivant dans ce département avait promis de s'occuper avec une sollicitude toute spéciale du développement de l'enseignement primaire ; il n'a point attendu pour tenir sa promesse ; la somme mise à sa disposition lui permettra de pousser avec activité la construction des bâtiments scolaires ; il faut espérer que dans quelques années, la Corse sera, comme d'autres départements, largement pourvue de maisons d'école.

A ce point de vue encore la Corse devra son développement et sa prospérité au gouvernement de la République.

(Journal de la Corse.)

Le Vote de nos Députés.

SCRUTIN sur les conclusions de la 1^{re} commission d'initiative parlementaire tendant à la non-prise en considération de la proposition de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet la nomination d'une commission chargée d'opérer le dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux de 1881, et de présenter à la Chambre un rapport sur les vœux et les volontés qui y sont exprimés.

Nombre des votants.....	401
Majorité absolue.....	201
Pour l'adoption.....	57
Contre.....	344

La Chambre des députés n'a pas adopté.

La proposition de M. Barodet et de plusieurs de ses collègues a été prise en considération.

Ont voté contre la non-prise en considération, MM. Bartoli, Gavini, Graziani.

N'ont pas pris part au vote : MM. Arène et Peraldi.

RAPPORT

présenté au Conseil Municipal, au nom de la Commission du Budget de 1882, par M. Auguste Gaudin, rapporteur.

(V. les numéros des 15, 16, 17, 18 février)

Dépenses ordinaires (Suite).

SECTION V.

Police.

Une fatalité semble peser sur notre ville en ce qui concerne le recrutement de la police rurale ou urbaine. Chaque prétendue réorganisation a pour résultat de faire regretter l'ancien personnel.

Echos affaiblis mais autorisés de l'opinion publique, nous pouvons affirmer que les derniers choix de M. le Maire n'ont pas reçu son approbation. On désigne des agents frappés de condamnations multiples. On en signale d'autres dont les antécédents et la conduite actuelle laissent à désirer.

Nous aurions voulu ne pas nous contenter d'apporter au sein de cette assemblée de simples allégations. Pour être complètement et exactement renseignés sur le passé judiciaire de tous les employés communaux, nous avons prié M. le Maire d'exiger de chacun d'eux un extrait de son casier remontant à moins de 2 mois, et de nous le communiquer. Nous comptons vous convier, pièces en mains, à prier M. le Maire d'exiger, à l'avenir, de chaque postulant, ce document que toute administration réclame de ceux qui sollicitent un emploi.

M. le Maire a opposé un refus formel à notre demande.

En présence de ce refus, nous avons dû nous demander si la commission pouvait prendre sur elle de vous proposer le vote du crédit. Après discussion nous avons décidé d'en référer directement au Conseil.

Nous croyons, en conséquence, devoir vous faire part de cette situation; nous pensions et nous pensons encore qu'une assemblée municipale a le droit d'être éclairée sur la valeur morale des agents d'un personnel dont elle est appelée à fixer les subsides.

Ces observations étaient surtout nécessaires pour vous expliquer pourquoi votre commission vous propose de refuser l'augmentation de crédit de 4,380 fr. demandée par M. le Maire pour la création d'une nouvelle brigade de 4 agents.

Au surplus, nous estimons que le personnel des agents est assez élevé; qu'il convient de maintenir les cadres en l'état, quant au nombre; que si le personnel actuel n'est pas à même d'assurer le service, il appartient à M. le Maire de demander à M. le Commissaire de police quelles sont les modifications qu'il convient d'y apporter.

En l'état de ces observations, nous vous proposons de dire s'il convient de maintenir pour la police urbaine l'ancien crédit de 14,700 fr. pour les gardes-champêtres celui de 6,000 fr. et d'arrêter à 100 fr. le dernier article de cette section: *Destruction et enfouissement des chiens errants.*

SECTION VI.

Direction des travaux.

Voirie. — Salubrité. — Eclairage.

Le traitement de M. l'architecte est maintenu à 3,000 fr.

La commission n'est pas d'avis d'adopter la proposition de M. le Maire en ce qui concerne l'augmentation du traitement des cantonniers,

et elle vous convie à conserver le crédit de 1,520 fr. soit 660 fr. pour chacun d'eux.

Elle doit d'ailleurs vous faire observer que cette augmentation s'appliquerait, pour moitié, à un agent qui compte à peine quelques mois de service.

Nous vous proposons d'accueillir en partie la proposition de M. le Maire en ce qui concerne l'augmentation du traitement du vétérinaire et d'élever à 800 fr. le crédit primitivement fixé à 500 fr.

Ce service qui intéresse la salubrité publique exige des soins de jour en jour plus minutieux; M. le vétérinaire devra multiplier ses visites à l'abattoir, et assurer le service lorsque les exigences de sa profession l'obligeront à quitter Bastia.

Le service du balayage se ressent de l'insuffisance de surveillance de la part de la police.

Ce service qui, pour un grand nombre de villes de l'importance de Bastia, est une source de revenu, grève lourdement notre budget communal; une adjudication récente a élevé de 2,600 à 4,460 fr. le crédit qui y était affecté.

Nous avions tout lieu d'espérer qu'en augmentant la dépense dans des proportions aussi considérables, nous aurions obtenu des résultats satisfaisants. Il n'en est rien cependant, et vous avez tous pu constater, Messieurs, qu'au point de vue de la propreté dans la rue, la ville de Bastia n'est pas en progrès.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous pensons que le manque de surveillance est pour beaucoup dans cet état de choses, et tout en vous proposant de voter le crédit, nous vous engageons à appeler sur ce service toute la sollicitude de M. le Maire, et tout le zèle de M. le Commissaire de police.

M. le Maire vous propose d'élever à 20,000 fr. l'art. Eclairage de la ville, qui figurait à l'ancien compte pour la somme de 18,000 fr.

Il résulte des renseignements qui nous ont été fournis, que pendant l'exercice 1881, la dépense dépassera le crédit de 5 ou 600 fr.

D'un autre côté, votre commission devant vous proposer l'établissement de nouveaux becs de gaz (14 becs environ) sur des points de la ville reconnus insuffisamment éclairés, le surcroît de cette dépense se trouve justifié.

En effet la consommation moyenne de chaque bec étant de 2,160 heures par an, 15 becs brûleront pendant 32,400 h. et la dépense sera, à raison de 0,03567 par bec et par heure, de 1,090 fr.

Nous vous proposons en conséquence d'admettre le chiffre de 20,000 fr.

L'art. Dépenses diverses de salubrité porté à 500 fr. par M. le Maire nous semble exagéré; nous vous proposons de le réduire à 150 fr.; nous nous trouvons d'ailleurs ainsi au-dessous de la dépense relevée à l'ancien compte et qui n'est portée qu'à la somme de 125 fr.

L'éventualité de la mise à exécution des divers projets actuellement à l'étude, nous a fait adopter l'augmentation de 50 fr. portant sur les frais de bureau de M. l'Architecte.

Le traitement du concierge du théâtre nous paraît devoir être maintenu à la somme de 560 fr.

Des plaintes nombreuses se sont élevées contre le mauvais état d'entretien du square St-Charles. Nous croyons devoir appeler sur ce point l'attention de M. le Maire.

Le square St-Charles est un but de promenade agréable; il convient d'en assurer la conservation en bon état d'entretien et de propreté.

A cet effet nous sommes d'avis d'adopter le crédit de 600 fr.

L'art. Eclairage et chauffage de l'hôtel de ville est reporté, comme nous l'avons déjà dit, à la section première sous le titre général: *Entretien de l'hôtel de ville, du mobilier, chauffage et éclairage.* Il ne doit donc pas figurer à cette section.

SECTION VII.

Instruction publique. — Beaux-arts.

Cette section est presque maintenue en entier suivant les prévisions de l'ancien compte.

Les seules modifications que votre commission vous propose sont les suivantes:

1. Elever de 100 à 200 fr. l'art. *Achat de papier etc.*, pour les élèves indigents des écoles communales.

2. Porter de 200 à 250 fr. la subvention accordée à la Société de secours mutuels de Sainte-Dévote, société reconnue par décret.

La commission a le regret de ne pouvoir faire accueil à la demande de subvention émanant de la Société de secours des marins de Bastia. Elle pense ne pouvoir vous proposer d'entrer dans une voie qui donnerait ouverture à des demandes de subventions multiples de la part des diverses sociétés de corporations.

SECTION VIII.

Bibliothèque publique.

Le personnel de la bibliothèque communale restant le même, et les travaux de réparation aux volumes n'étant pas achevés, la commission vous propose de maintenir les crédits demandés par M. le Maire, et s'élevant au total à 2,800 fr.

La commission prie M. le Maire de faire apporter le plus de soins et le plus de diligence possible à la confection de l'inventaire du legs Mattei.

SECTION IX.

Culte.

L'art. Indemnité de logement aux curés des deux paroisses doit être modifié. En exécution du vœu exprimé par le Conseil à une de ses dernières réunions, il convient d'affecter en entier les 300 fr. au logement de M. le curé de Sainte-Marie.

Le titulaire de la paroisse de Saint-Jean étant actuellement en jouissance du presbytère communal, toute indemnité de logement doit cesser de lui être servie.

L'art. 1^{er} de la section sera donc ainsi formulé: *Indemnité de logement au curé de Sainte-Marie.*

Les trois articles suivants sont maintenus selon les propositions de M. le Maire.

SECTION X.

Cimetières et inhumations.

Seul l'art. Entretien du cimetière subit une majoration de 100 fr.

Votre commission vous propose de l'adopter et d'arrêter le total de cette section à 900 fr. (A suivre.)

Revue des Journaux

L'Union républicaine déclare que si elle n'obtient pas gain de cause pour ses revendications, ni la chute du ministère, ni la dissolution ne lui feront peur.

× La Justice dit que M. Gambetta ne peut se relever que par une campagne conduite à loisir; l'ajournement de la révision lui fournit pour la faire la meilleure arme qu'il ait pu souhaiter.

× La République française se défend de faire de la politique de rancune; on a voulu, dit ce journal, nous aliéner la Chambre en disant

que nous lui sommes systématiquement hostile, nous resterons toujours avec l'opinion de la démocratie ; mais quand nous ne penserons pas comme la Chambre, nous ne consentirons pas à nous taire sous prétexte que la Chambre est infaillible.

× Le *XIX^e Siècle* juge qu'il est odieux d'imputer au ministère l'inaction dont le seul auteur responsable est M. Gambetta.

× La *France* remarque que M. Gambetta paraît avoir renoncé à ses idées autoritaires. Le langage de la *République française* prouve qu'il s'est décidé à rentrer dans les rangs de la majorité ministérielle.

× Le *Télégraphe* voit dans les récriminations des journaux gambettistes un reste de mauvaise humeur qui disparaîtra avec le temps. Ils commencent, d'ailleurs, à parler des nouveaux ministres, en bons termes. C'est d'un bon augure.

× Le *National* ne croit pas que M. Gambetta pourra contenir l'ardeur de ses partisans et les empêcher de continuer leur campagne dissolutionniste.

× Le *Temps* se déclare partisan du projet sur la réforme de la magistrature déposé par M. Martin Feuillée, surtout en ce qui concerne la substitution du tribunal départemental au tribunal d'arrondissement.

L'Épargne populaire

L'*Épargne populaire*, Société anonyme des coupons commerciaux, a installé une succursale à Bastia.

Au tirage trimestriel du 29 janvier figurent les numéros 162,169 et 225,213 de 100 fr. chacun, appartenant à MM. J. B. Bourgeois, négociant, et Maestracci, Antoine, représentant de commerce.

Les coupons commerciaux ont pris une grande extension, et plusieurs régiments ont également adopté ce système. Le 40^e de ligne a gagné au dernier tirage un bon de 100 francs.

L'*Épargne populaire* est une caisse d'épargne perfectionnée dont on n'a pas encore bien saisi le fonctionnement en Corse. Pour tous renseignements s'adresser à M. Ponzevera, Etienne, à Bastia, et aux divers agents dans les principales localités du département.

Un habitant du quartier Saint-Jean se plaint de ce que son sommeil est trop souvent interrompu, la nuit, par des sérénades et des chants.

Ce citoyen, qui est sans doute déjà âgé et ennemi de la poésie et de la musique, nous prie d'inviter la police à un peu plus de surveillance dans l'intérêt de la tranquillité publique.

Informations et Faits

Les cercles diplomatiques ont appris avec regret le départ de l'amiral Jaurès pour Saint-Petersbourg, notre ambassadeur ayant dans les circonstances les plus délicates su s'acquiescer la sympathie générale.

L'apaisement est complet au sujet de l'incident égyptien. La France et l'Angleterre ont décidé d'entrer à ce propos dans un échange de vues avec les autres puissances.

La sublime Porte se déclare particulièrement satisfaite de la tournure prise par la question égyptienne, grâce à la volonté bonne de la France et de l'Angleterre.

Une dépêche de Constantinople assure que dans une circulaire, la Porte se déclare satisfaite des explications données par la France et l'Angleterre en Egypte. Une dépêche d'Alexandrie du « Daily-News » signale l'arrivée à Port-Saïd le 12 février du cuirassé français « la Reine Blanche » qui était récemment à Tunis.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. B. Carboni, directeur de la musique de Romans, dont nous avons plus d'une fois enregistré les succès, vient d'être l'objet d'une nouvelle marque de distinction.

M. B. Carboni vient en effet d'être admis au nombre des membres de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Nous l'en félicitons très-chaleureusement.

(L'Aigle.)

Ont été promus au grade de capitaine dans le corps de l'infanterie de marine :

MM. Morelli Jacques-Philippe, lieutenant au 2^e régiment d'infanterie, et Silvani, Dominique-Antoine, lieutenant à la compagnie de discipline.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 18 février 9 h. s.

Conseil des ministres

M. Jules Grévy a présidé le conseil des ministres qui a été tenu aujourd'hui.

M. le général Billot a soumis à l'approbation du Président de la République la liste des membres qui devront faire partie de la commission chargée d'élaborer les projets de loi sur les réformes de l'armée. M. le général Osmond a été nommé président de cette commission. Les projets devront être présentés aux chambres dans le mois de mars.

— Il est inexact que M. Francis Charmes devait être nommé ambassadeur à Madrid : le choix du successeur de M. l'amiral Jaurès n'est pas encore fait.

— M. le Ministre de l'intérieur s'est rendu à Alais.

SÉNAT

Le Sénat a discuté en deuxième délibération le projet de loi relatif au code rural (titre 5, bail emphytéotique). Plusieurs articles ayant été renvoyés à la commission pour un nouvel examen, la discussion a continué sur le titre 6, (animaux employés à l'exploitation des propriétés rurales). Ce projet a été adopté dans son ensemble malgré l'opposition de M. de Gavardie.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N^o 84.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XX. (Suite)

— Un seul instant, Claire : au nom de Dieu, dites, oh ! dites-moi, m'aimerez-vous ? m'aimerez-vous ?

Claire leva sur lui son doux regard où la joie brillait à travers les larmes, un regard de paix et de foi, d'amour et d'espérance ; elle lui tendit la main, et dit avec la plus charmante expression du monde :

— Allons chercher notre mère, Paul.

CHAPITRE XXI

Ces trois personnes réunies avaient un doux sujet d'entretien : elles le prolongèrent jusqu'à

ce que l'heure trop avancée leur ordonna de se séparer. Le lendemain, elles se revirent de nouveau, puis le jour suivant, puis après encore. Saverio leur laissait une liberté entière, mais il ne se mêlait en rien à leurs projets, à leurs préparatifs, à leurs discours. Il avait salué respectueusement Elisabeth, accueilli poliment Paul ; mais son visage ne s'était pas éclairci, sa conduite ne s'était pas modifiée. Il avait autorisé la vieille Ritta, d'une part, et de l'autre, tous les hommes de ses domaines ou de sa maison, à exécuter les ordres que donnerait sa fille ; il avait mis à sa disposition tout ce qu'il avait de ressources, et même d'opulence ; il voyait autour de lui les apprêts du mariage, et les regardait sans approbation, sans colère, sans qu'il fut possible de démêler rien de ce qui se passait dans son âme.

Claire et Paul, au contraire, étaient entrés dans ces jours de ravissement où chaque heure est une joie, chaque parole un bien, chaque action un plaisir, où le présent est tout coloré de l'avenir, et d'un avenir qui lui-même est dépouillé d'incertitude, et paraît exempt de craintes. Quand on assortissait des guirlandes ou des fleurs, c'était Paul qui venait les montrer à

Claire ; et Claire souriait un peu de la maladresse avec laquelle il les présentait ; quand les vieux serviteurs de la maison nettoyaient et mettaient en état les armes, les fusils, les carabines, Claire eût pu les montrer à Paul ; mais son instinct de jeune fille triomphait de ses souvenirs, et elle n'y touchait point, de crainte d'en paraître trop peu embarrassée. Que les métayers apportassent les provisions, que le tailleur du bourg vint parler des habits, que les jeunes gens s'occupassent de l'arc de triomphe, tout était joie pour le fils d'Elisabeth et la fille de Saverio, joie douce et pieuse, qui n'oubliait rien des douleurs passées, et se sentait assez pure pour compter sur le bonheur promis. Ils étaient ensemble et ils ne devaient plus se quitter ; et déjà leur affection était un devoir, leur devoir un bonheur. Tout ce qui les entourait y prenait part ; tout ce qui les voyait leur adressait des vœux sincères. On eût dit que le fracas des guerres et le bruit des troubles de l'île s'arrêtaient en dehors de cette atmosphère de paix et d'espérance.

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 3, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10.

Bulletin financier

Paris, 17 février 1882.

La tenue du marché est mauvaise, les affaires sont nulles, elles sont entravées par la situation de grosses positions très chargées et non liquidées.

Il faut s'attendre à voir encore cette faiblesse régner longtemps sur notre place.

Les rentes sont sans transactions. — On se tient à 85,32 sur le 3 0/0. — 81,95 sur le 3 0/0 amortissable et 114,50 sur le 5 0/0.

Le Crédit Foncier voit l'épargne se porter sur ses actions et spécialement sur les nouvelles obligations communales émises à 480 qui donnent un intérêt de 4.30 0/0 et une prime de remboursement de 20 francs.

A 505 on demande l'action de la Foncière de France et d'Algérie.

Les actions du Crédit Lyonnais sont demandées à 750, ces prix ont une tendance à être dépassés prochainement.

Bonnes demandes sur la Société Française Financière à 1005, c'est une des meilleures valeurs de portefeuille.

Courant d'affaires suivies sur la Société Nouvelle à 505.

On traite le Crédit Général Français de 690 à 700, le comptant est particulièrement animé sur cette excellente valeur.

La Société Générale s'inscrit à 600 et 605.

La Banque Romaine ne nous semble nullement à son prix réel, la cote inscrit les cours de 570 bien favorables pour les achats.

Les actions de chemin de fer ont un marché très animé, les titres de la compagnie d'Alais au Rhône, jouit surtout d'une grande faveur auprès des capitaux de placement en présence de l'avenir réservé à la Compagnie.

Bourse de Paris

	17 Fév.	18 Fév.
Rente 3 p. 0/0	82,50	82,60
— 3 p. 0/0 amortissable . .	82,45	83,10
— 4 1/2 p. 0/0	112,00	113,00
— 5 p. 0/0	114,45	114,80

30 JOURS DE VENTE à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

Séances de Magnétisme.

Madame Litsy, somnambule de naissance, professeur de magnétisme, vient d'installer son cabinet, boulevard du Palais, 11, au quatrième, en face l'Hôtel Staffe.

Consultations de 8 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Le Petit Bastiais est en vente :

- à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
- à Cervione, chez MM. AGOSTINI frères.
- à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
- à l'Ile Rousse, Librairie AMBROGI.
- à Sartene, Librairie SANTARELLI.

DEPOTS A BASTIA

SISCO LOUIS, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.

SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.

FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.

STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.

GUELFI, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.

GUELFI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.

SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Livourne, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Néant.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Néant.

DÉCÈS

Menicocci, Chérubine, veuve, 64 ans, de Ponte-Bugiano, (Italie).

Casanova, François, 5 ans, de Bastia.

PORTRAITS-BIJOUX

Un photographe que tout Bastia connaît, M. FOLCHI vient d'arriver après une absence de dix ans. Il a l'intention de ne s'arrêter ici qu'un mois pour y faire des portraits-bijoux, système américain, à 4 fr. 25 a douzaine, et livrables 5 minutes après la pose. Nous croyons que tout le monde voudra posséder une douzaine de ces petits portraits.

Son laboratoire est installé aux Capannelle, à la pierre de l'Impératrice.



AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

PCE MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve} EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoire — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 340. — JEUDI 23 FÉVRIER 1882.
Saint Pierre-Damien, évêque, confesseur.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.
BASTIA
(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)
Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 11° et 12°.
Hauteur barométrique, 768 1/2.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002.
Vent, à 8 h. m. N.-E. faible. — à 3 h. s. N.-E. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

**A partir du 1^{er} mars le
PETIT BASTIAIS sera imprimé
en caractères neufs.**

BASTIA

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Dans la séance de la Chambre d'aujourd'hui, le ministère aura à répondre à deux questions et à deux interpellations :

Question de M. Clovis Hugues sur l'expulsion Lawroff ;

Question de M. Ténor sur le projet du gouvernement, au sujet de la réorganisation administrative financière de la Tunisie.

Interpellation de M. Delafosse sur les affaires d'Orient et sur la question égyptienne ;

Interpellation de MM. Roy de Loulay et Cunéo d'Ornano sur le maintien, sous les drapeaux, en Tunisie, des hommes de la classe de 1876, pour lesquels l'époque de libération du service est arrivée.

Et, enfin, si le cabinet n'a pris aucune décision, nous aurons la question de M. Alype, sur le remplacement de M. Drouhet, comme gouverneur de l'Inde.

M. de Freycinet répondra aux deux questions et à une interpellation.

Le ministre de la guerre répondra à l'interpellation relative à la classe de 1876.

La discussion sur la question de M. Clovis Hugues et sur l'interpellation de M. Delafosse ont été fixées à aujourd'hui sur la demande même du président du conseil.

Quant à la question de M. Ténor qui ne s'est produite qu'après la séparation de la Chambre, ce n'est que samedi que l'honorable député des Hautes-Pyrénées a infor-

mé par lettre M. de Freycinet de son projet.

Le président du conseil a décidé de renvoyer la question à aujourd'hui, de manière à consacrer toute la séance à des débats de ce genre.

L'interpellation de M. Roy de Loulay revenait naturellement aujourd'hui : la Chambre l'ayant renvoyée à quinzaine, sur la demande même du général Billot. Elle aurait, régulièrement, dû être discutée lundi, mais, comme la Chambre n'a pas siégé ce jour-là, on a dû la remettre à la plus prochaine séance.

Spectacle de ce soir

La représentation de ce soir est réservée au bénéfice de l'hospice civil de notre ville.

Le programme comprend : *Les Noces de Jeanette*, *Le Bouffe et le Tailleur*, Un concert, enfin le *Maître d'Ecole*.

Le guichet restera ouvert de 10 heures du matin à 6 heures du soir, pour la vente des billets et la location des loges.

Un supplément de recettes

Les mauvaises langues prétendent que l'édilité bastiaise aurait l'intention d'affermir le quartier de la Marine, et spécialement la place des tonneaux de cédrats, à un éleveur de sangliers domestiques. Tout est préparé pour que ces intéressants animaux soient promptement confits dans la graisse, et nulle part ils ne sauraient trouver une plus grande abondance de cette fange innommée qui fait leurs délices.

L'idée peut donner de beaux bénéfices. Nous demanderons simplement qu'il soit prélevé sur le produit de l'exploitation une modique somme, juste ce qu'il faudra pour construire une vespasienne dans la rue Spinola qui aboutit à la place des tonneaux de cédrats. Le milieu de cette rue, à l'angle rentrant formé par la maison Agostini, est devenu une station de soulagement pour tous ceux qui ne savent point modérer leurs besoins.

Même remarque pour la place des tonneaux de cédrats. Là, c'est à la vue du soleil, assez éhonté pour ne point se voiler la face, que procèdent les producteurs d'engrais. Charmant spectacle pour les pauvres filles obligées d'aller puiser de l'eau à la fontaine ! Il faut qu'une administration soit bien peu soucieuse de ses sujets pour ne pas leur garantir au moins le respect de la décence.

Nous avons visité des villes arabes. On n'y

connaît point l'édilité, les architectes, sous-architectes et aspirants-architectes. C'est ordinairement le domaine de la malpropreté, et cependant nous ne demanderions qu'une chose, c'est que le quartier de la Marine ne soit pas plus fangeux qu'un village bédouin.

Un Admirateur de la Voirie.

Chemins de fer de la Corse

Ajaccio à la station de Mezzana. — Le montant des travaux effectués au 30 septembre était de 1.956,000 fr. Il a été dépensé dans le cours du 4^e trimestre 1881, 106,000 fr. Total au 31 décembre, 2,062,000 fr.

Bastia à Corte. — Montant des travaux au 30 septembre, 5,505,000 fr. Il a été dépensé pendant le 4^e trimestre, 728,000 fr. Total au 31 décembre, 4,251,000 fr.

Mezzana à Corte. — Montant des travaux, 2,055,000 fr. Dépenses du 4^e trimestre, 665,000 fr. Total au 31 décembre, 2,716,000 fr.

Récapitulation : Dépenses faites pendant le 4^e trimestre, 1,497,000 fr. Dépenses générales au 31 décembre, 9,009,000 fr.

Correspondance de l'Intérieur

Nous nous empressons de publier la lettre suivante qui contient une réclamation des plus légitimes.

A M. le Directeur du *Petit Bastiais*,
Croiriez-vous qu'il n'existe pas encore de bureau télégraphique à La Porta et à Orezza. Vous connaissez l'étendue, la richesse, la population du canton de Porta ; notre chef-lieu a même une certaine réputation en Corse. Il semblerait donc naturel qu'on nous dotât de ce moyen de communication dont jouissent aujourd'hui tant de communes rurales.

Nous envoyer au bureau télégraphique de Vescovato est une véritable dérision ; autant s'en aller tout droit à Bastia !

Et que dire, M. le Directeur, d'Orezza, Orezza ! le rendez-vous de tant de voyageurs ; Orezza, dépourvu au moment de la saison des eaux d'un fil télégraphique ! Une foule de malades dont les familles tiennent à connaître la situation jour par jour, dans l'impossibilité d'envoyer une dépêche ! Cela n'est pas croyable, et cependant cela est.

Les nombreux candidats qui se sont présentés aux élections de tout genre ont fait tant de magnifiques promesses dont aucune n'a été tenue.

Accordez-nous donc, M. le Directeur, une place dans votre journal, pour que nous ayons au moins la satisfaction de publier nos légitimes griefs contre cet état de choses qui dure depuis trop longtemps.

Veuillez agréer, etc.

ECOLE D'ARBORICULTURE DE BASTIA

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le ministre de l'Agriculture vient de témoigner une fois de plus sa sollicitude pour notre établissement agricole, en accordant des médailles et des primes aux élèves méritant qui sont sortis dernièrement de l'Ecole d'Arboriculture.

L'élève Ponzevera Antoine, de Bastia, a reçu une médaille d'argent et une prime de 500 fr.

L'élève Brandi Dominique, de Cervione, une médaille de Bronze et 500 fr.

L'an dernier il n'avait été donné qu'une médaille et une prime, elle avait été accordée à l'élève Giordani Toussaint, qui est actuellement conducteur de travaux agricoles à Chiavari. Un autre élève qui était sorti simplement avec un certificat d'apprentissage est également conducteur des travaux agricoles à Casabianda.

Nous espérons que l'administration voudra bien continuer sa sollicitude à un établissement destiné à rendre de grands services au département.

Les Sœurs garde-malades à Ajaccio

Je ne sais à qui attribuer l'honneur d'avoir eu la sublime idée de doter la ville d'Ajaccio de ces pieuses et respectables filles, dont l'humanité et le dévouement les rendent si utiles et si chères à toutes les classes, et surtout aux classes pauvres.

Il serait trop long de narrer avec quel zèle elles ont rivalisé lors de cette terrible épidémie de variole qui a sévi dans notre ville.

Ajaccio sentait le besoin de posséder cet élément de charité pratique qui se distingue par le caractère de l'activité morale qui lui est inhérent, c'est-à-dire, prodigue de bienfaits et de sacrifices.

Nous avons eu, et nous avons peut-être encore, si je ne me trompe, des dames de charité,

fonctions fort honorables je l'avoue, et cependant, comme il arrive quelquefois, que la vanité, l'ambition, plutôt qu'une vocation véritable déterminent ces dames à les accepter, elles les remplissent généralement avec une morgue et une ostentation qui ne leur concilient ni le respect, ni l'affection de leurs pauvres ?

Nous sommes heureux de constater que notre municipalité, toujours vigilante à reconnaître le dévouement et l'abnégation, a voté la somme de 800 francs pour venir en aide à ces 4 pauvres sœurs, qui auraient été infailliblement forcées de rentrer sur le continent, pour ne pas se voir mourir d'inanition.

Nous serions heureux que nos édiles se donnassent la peine d'aller visiter le domicile de ces religieuses, afin de constater leur piteuse installation ; car il n'est pas permis que des femmes après avoir passé des nuits entières au chevet des malades, rentrent chez elles pour n'y trouver même pas le strict nécessaire.

Il me revient, pourtant, si j'ai bonne mémoire, qu'il y a bientôt 2 ans, un concert avait été donné en faveur des établissements de bienfaisance, et qu'une certaine somme leur aurait été destinée.

Que fait-on de cet argent ?

Pourquoi le laisser croupir dans une caisse ?

Pourquoi ne pas l'employer à améliorer leur modeste mobilier ?

Que dis-je ? à créer, car, il n'en existe pas, ou il est très insuffisant.

D'ailleurs, cet argent ne peut et ne doit avoir que son affectation propre, et il serait temps que l'on se décide.

Nous reviendrons sur cette question qui intéresse tous ceux qui ont à cœur de garder le plus longtemps parmi nous ce précieux élément de charité.

E. D.

(Journal de la Corse).

Boîte du Journal

Nouvelle communication au sujet des travaux de la place Favalelli. Notre correspondant nous permettra de lui faire remarquer que la question étant actuellement débattue au Conseil municipal, il convient d'attendre le résultat de la discussion engagée.

Notre correspondant ajoute, et nous reproduisons la fin de sa lettre :

« Hier, un de vos lecteurs a fait observer, avec juste raison, les inconvénients de la lanterne imposée aux aubergistes par M. le Maire. Ce genre de luminaire pourrait parfois présenter un inconvénient de plus : celui de causer à des étrangers du continent une méprise fâcheuse que la pudeur me défend d'expliquer. »

Très juste !

Un lecteur qui nous accuse de nous occuper rarement des questions locales, se plaint de l'état dans lequel se trouvent les vestibules des maisons, et désirerait que la police mit la main sur les faiseurs d'ordures qui se plaisent à décorer nos escaliers.

Nous nous associons au désir de notre lecteur, mais nous ne pouvons demander comme lui, à la police, de cueillir les jeunes décroteurs qui circulent dans la ville, ou jouent dans les vestibules. Ce serait une mesure cruelle, alors que quelques taloches ou quelques coups de canne suffisent pour éloigner les plus importuns.

Recettes de l'Octroi

du 16 au 20 février

Bureau de la Marine	1,231,07
— St-Joseph	1,555,44
— St-Nicolas	255,42
— Filippina	102,51
Total	fr. 2,924,44

LA SOIRÉE THÉÂTRALE

Je lis l'affiche : Soirée au bénéfice de la Société de Secours mutuels, *Le Chalet, Le Bouffe et le Tailleur* et le 5^e acte de la *Fille du Tambour-Major*, en deux tableaux et à grand spectacle.

A la bonne heure ! j'en aurai là pour mon argent...

Voici Max, Bettly et son amoureux transi ; ils ont tous fait serment de satisfaire l'ombre d'Adam et ce n'est pas la bonne volonté qui leur manque. La salle applaudit... je ne demande pas mieux, et je vais faire comme la

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 86.

CLAIRE CATALANZI

ou

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XXI

Saverio, en même temps qu'il laissait disposer les apprêts du mariage de sa fille, avait des soins à prendre comme chef des villages environnants : pour rassembler ses hommes, pour les mettre en état de s'éloigner, ne fût-ce que peu de temps, quelques jours lui étaient nécessaires. Les cérémonies de l'hymen devaient être terminées, pour qu'il pût agir librement, et comme il convenait dans l'intérêt de la défense. On se hâta donc, et tout fut disposé pour le jour où l'Eglise fête les saints anges gardiens.

Ce jour vint enfin. Il se leva dans toute sa splendeur, avec une chaude lumière, ses ombres transparentes, les riches teintes que le commencement d'octobre apporte à ces contrées, avec sa température féconde, le luxe de ses nuages, de ses rayons, de ses ombrages, avec sa chaleur et sa magnificence.

Dès le matin, la porte de l'habitation de Paul, à Mariana, et le perron de la demeure de Claire, à Venzolasca, avaient été parés de guirlandes ; le chemin qui peut conduire de l'une à l'autre avait été visité soigneusement et mis en état, pour que les chevaux ne s'y blessassent point les pieds ; à l'entrée du makis de Mariana, comme à l'entrée du bourg de Venzolasca, deux arcs de triomphe avaient été construits avec du gazon, des branches et de la verdure ; des couronnes de fleurs, et parmi celles-là, au milieu, une couronne de roses blanches, descendaient de la voûte de celui qui s'élevait près de Mariana ; sous celui de Venzolasca, tombaient des couronnes de feuillages, dont une de roses. A Mariana, l'autel et la table du repas étaient préparés ; à Venzolasca, la fête et le lit nuptial. Sur la place du bourg, les jeunes gens, en habits de fête, étaient rassemblés, tenant par la bride

leurs chevaux, dont le harnachement était couvert de petites plaques de métal mobiles ; leurs armes étaient brillantes, leurs cartouchières garnies, et les chevaux, comme impatients, frappaient du pied la terre. Anprès d'eux, les notables et les vieillards, armés aussi, la tête couverte du bonnet Corse ou Phrygien, de cuir, à forme haute, et le capelet drapé autour du corps. Les jeunes filles et les femmes, avec leurs enfants, avaient revêtu leur parure de dimanches, et tenaient des branches de genêt ou de myrthe, des bouquets, des palmes et des fleurs.

Claire s'était levée avec un sentiment dont elle avait peine à se rendre compte, un mélange de joie et d'anxiété, une émotion d'impatience et de crainte. Ritta, en entrant chez elle, la trouva déjà vêtue de ses habits ordinaires, et son chapelet à la main : elle en témoigna son étonnement.

— Ritta, lui dit la jeune fille, n'ai-je donc pas pas un consentement à aller chercher avant la cérémonie ?

(La suite à demain).

salle : Bravo ! Bravissimo ! Pourquoi se singulariser ?

Après l'opéra-comique, la farce : le *Bouffe et le Tailleur*. C'est à effrayer le pinceau le plus osé du caricaturiste. Sans quelques points d'orgue habilement faufilés par le Bouffe dans la romance de la tourterelle, l'habit du Tailleur fut demeuré à l'état de veste, comme dirait M. Brunelli.

Le 3^e acte de *La Fille du Tambour-Major* est remorqué par un escadron d'artillerie emprunté à la caserne du Gouvernement. Et en avant la musique ! Tout cela est fort curieux à voir. Les Funambules ont abandonné le boulevard ; ils ont pris domicile à Bastia.

Le spectacle n'était que l'accessoire. L'essentiel c'était la recette. Elle devait être fructueuse, car il faut rendre cette justice à la population de Bastia : elle ne laisse pas une place inoccupée au théâtre lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre. Aussi, la Société de Secours mutuels a encaissé 800 francs, et paraît, dit-on, satisfaite. Nous ne pouvons pas nous montrer plus difficile, et reprocher à M. Jeanroy les conditions léonines que lui prêtaient quelques novellistes. Mais n'eût-il pas mieux valu prélever simplement les frais, et abandonner à la Société le surplus de la recette ?

H. S.

Revue des Journaux

Le *National* trouve étrange que les anciens ministres aient attendu de ne plus être au pouvoir pour déposer les projets de réformes, ce qui ferait croire qu'ils avaient besoin de temps pour compléter leurs études.

× Le *Paris* dit que la seule différence entre le libéralisme de M. de Freycinet et l'autoritarisme de M. Gambetta consiste en ce que M. Gambetta entend maintenir avec raison l'indépendance du pouvoir exécutif dans sa sphère d'action.

× Le *Télégraphe* déclare que le langage de la *République française* prouve bien que le ministère aura l'appui des députés gambettistes.

SERVICE DIRECT DE BASTIA A LONDRES

Le vapeur *Néva*, capitaine Lapérotier, arrivera à Bastia le 27 du courant et repartira le 3 ou le 4 mars à destination de Londres.

Il recevra des marchandises avec connaissances directs pour les autres ports d'Angleterre, ainsi que pour Hambourg, Amsterdam et Rotterdam, avec transbordement à Londres.

Pour fret et tous renseignements, s'adresser à M. Arthur C. SOUTHWELL, au nouveau port.

Les Instituteurs

Le projet de loi sur les instituteurs que va déposer M. Jules Ferry, comprend 25 articles. Il comprend :

Un titre 1^{er} relatif à la réorganisation des conseils départementaux et des comités cantonaux de l'enseignement primaire.

Un titre II relatif à la nomination et au traitement des instituteurs.

Les instituteurs sont divisés en stagiaires et titulaires.

Les stagiaires sont nommés et révoqués par les inspecteurs d'académie.

Les titulaires sont nommés et révoqués par les recteurs.

La nomination se fait sur la présentation de l'inspecteur d'académie.

D'après des listes d'admissibilité dressées par les conseils départementaux, les instituteurs sont divisés en cinq classes.

L'avancement a lieu à l'ancienneté de cinq ans en cinq ans jusqu'à la 3^e classe et au choix pour les deux premières.

L'avancement peut avoir lieu sur place, les traitements sont ainsi fixés :

1^{re} classe ; instituteurs, 1,000 fr. ; institutrices, 800 fr.

2^e classe : instituteurs, 1,200 ; institutrices, 1,000.

3^e classe : instituteurs, 1,500 ; institutrices, 1,200.

4^e classe : instituteurs, 1,800 ; institutrices, 1,500.

5^e classe : instituteurs, 2,400 ; institutrices, 1,800.

Les stagiaires ont 900 francs pour les instituteurs, 700 à 800 pour les institutrices.

Achat de Chevaux en Corse

Le comité permanent d'achat de chevaux suivra l'itinéraire suivant :

1^{er} mars. Route et opérations à Saint-Florent (10 heures.)

24 — Route pour Folelli.

25 — Opérations à Folelli (11 heures.)

26 — Route pour Bastia.

M. de Pietri, Don-Jean-Baptiste, avoué, a été, nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Sartène, en remplacement de M. Cagnani, qui a été nommé juge.

COUR D'APPEL DE BASTIA

(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 22 FÉVRIER 1882

Affaires classées pour les audiences des 27, 28 février et 1^{er} mars 1882.

A Conclure

Desanti,	c.	Martini.
Piovanacce,	c.	Peraldi.
Grosseti,	c.	Giovannetti.
Atqui,	c.	Peraldi et Cie.

A Plaider

Faggianelli,	c.	Casabianca.
Damei,	c.	Ordioni.
Della Rocca,	c.	Peraldi.
Beveraggi,	c.	Colonna.
Riccardoni,	c.	Ghirardi.
Venturini,	c.	Molinari.
Sanviti,	c.	Sanviti.
Fille,	c.	Berneau.
Bourgeois,	c.	Angeli.
De Loriol,	c.	Marini.
Vinciguerra,	c.	Negroni.

Les bienfaits de l'eucalyptus

Aux nombreux mérites de l'eucalyptus, cet arbre si bienfaisant pour l'humanité, on pourrait en ajouter un nouveau, s'il faut en croire les rapports adressés d'Australie. En effet, les feuilles de l'eucalyptus sont detestées par la plupart des insectes qui vivent sur les arbres fruitiers.

Il suffit de jeter des feuilles d'eucalyptus sur le sol, sous les arbres fruitiers, pour que les bandes dévastatrices se tiennent à distance. Ou bien si l'on veut être plus sûr d'éloigner ces dernières, il n'y a qu'à attacher de l'écorce d'eucalyptus tout autour des troncs que l'on désire protéger. Un fait assez curieux, c'est qu'il existe une espèce d'insecte dont l'eucalyptus est le régiment ; or, cet insecte n'a aucun goût pour les fruits.

Si ces détails sont exacts, les feuilles d'eucalyptus donneront certainement naissance à un nouveau commerce entre l'Europe et les Antipodes ; peut-être trouvera-t-on que ces feuilles sont un remède efficace contre le phylloxéra lui-même.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Barthélemy Marinetti, décédé à l'âge de 84 ans.

M. Marinetti est le fondateur d'une des plus importantes maisons de commerce de notre ville.

Il avait, il y a quelques années, quitté les affaires, dont il avait laissé la direction à ses fils.

Il s'est éteint entouré de l'estime de tous ; nous adressons à sa famille nos vifs et sincères compliments de condoléance.

Réunion des Instituteurs

Judi dernier tous les instituteurs et institutrices de l'arrondissement étaient réunis à Ajaccio, sur une convocation de M. le Vice-Recteur.

Cette réunion à laquelle assistaient également les élèves des écoles normales, avait pour objet d'organiser le corps d'enseignement primaire en Société de secours mutuels, d'arrêter les bases de l'association et le montant de la cotisation individuelle. Les autres arrondissements ont dû être appelés à concourir à cette œuvre éminemment philanthropique, à laquelle nous applaudissons, pour ne former qu'une société départementale entre tous les instituteurs et institutrices de la Corse.

Nous souhaitons prospérité à cette nouvelle association et nous espérons que le gouvernement, le département et même les communes tiendront à honneur d'y concourir généreusement en offrant des subventions à la caisse de l'œuvre.

M. le préfet de la Corse n'a pas laissé échapper l'occasion de réunir dans les salons de la préfecture le personnel des instituteurs.

Tous se sont rendus à sa gracieuse invitation ; tous ont fait honneur à la généreuse hospitalité de M. Gragnon.

Seules les institutrices ont dû regretter que M. le préfet soit célibataire.

Nous pouvons ajouter que maintes danseuses, maints danseurs ajacciens partagent le regret des institutrices, surtout en cette période de carnaval.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 22 février 9 h. s.

Le traité franco-belge sera signé demain par MM. de Freycinet et Tirard, du côté de la France, et par MM. Kern et Droz du côté de la Suisse.

— On dit que MM. Gambetta et Spuller interviendront très probablement dans l'interpellation de M. Delafosse sur les affaires d'Orient et la question égyptienne.

— M. Talandier déposera demain son projet d'assurances sur la vie, qui a pour objet de résoudre une importante question sociale.

— On s'attend à de nombreux incidents à la séance de la Chambre de demain.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 14 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 40.

Bourse de Paris

	21 Fév.	22 Fév.
Rente 3 p. 0/10	82,50	82,80
— 3 p. 0/10 amortissable . .	83,30	83,52
— 4 1/2 p. 0/10	113,00	113,10
— 5 p. 0/10	114,75	114,85

Bulletin financier

Paris, 21 février 1882.

Les affaires sont de plus en plus restreintes, le calme succède à un mouvement trop précipité de reprise. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de cet arrêt momentané qui permettra aux positions en retard de se liquider complètement.

En clôture les cours progressent.

Les rentes sont inscrites :

Le 3 0/10 82,45 et 82,80. — L'amortissable 82,45 et 82,85. — Le 5 0/10 114,57 et 114,77 1/2.

Quelques affaires sur la Banque de France de 5490 elle varie à 5150.

Le Crédit Foncier reprend peu à peu, c'est une valeur dont on ne pouvait douter un seul instant de voir le niveau des cours se relever.

Les Magasins de France et d'Algérie sont très fermes.

Le Crédit Lyonnais fait 750, prix d'attente.

La Société Française Financière est à 4005, c'est de la fermeté, la hausse viendra vers la fin de ce mois.

Signalons la Banque Romaine qui s'inscrit à 630.

Le Crédit Général Français à 635.

La Société Nouvelle à 505.

La Société Générale à 617.

Le Mobilier 550.

Les chemins sont fermes.

L'action Alais au Rhône monte à 500, l'obligation se tient à 295.

Les valeurs industrielles demeurent animées. Le Rio-Tinto cote 630. — Le Gaz 1560. Le Suez 2217.50.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

Néant.

SORTIES

Pour Calzarelo, brick-goëlette français Beau-Père, cap. Bonelli, lest.

Pour Livourne, vapeur français Spahis, cap. Litar-di, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Vannina, cap. Lacotte, passagers, diverses.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Donsimoni, Charles-Augustin, forgeron, de Chiatra, et Signanini, Marie-Jérôme, tailleuse, de Bastia.

Pierrini, Pierre, cordonnier, de Nessa, et Calisti, Marie, ménagère, de Coscia.

Falcucci, Astolfo-Louis, propriétaire, de Taglio-Isolaccio, et Fregosini, Nicolette, ménagère, de Bastia.

NAISSANCES

Canavaggia, Assomption. — Godinot de Vilaire, Faustine-Marie-Eugénie.

DÉCÈS

Simoni, François-Marie-Napoléon, ex-commerçant, marié, 27 ans, de Calenzana.

Guerrini, Marie-Félicité, 2 ans, de Bastia.

Coffrini, Antoine-Laurent, 1 an, de Bastia.

Nobili, Charles-Mathieu, 4 jour, de Bastia.

Zucchetto, François, cultivateur, célibataire, 20 ans, de Milan, (Italie).

Giacobini, Marie-Angélique-Thérèse, veuve, 77 ans, de Livourne, (Italie).

Santoni, Magdeleine, veuve, 75 ans, de Forli, (Ital.)

Mariani, Pauline-Françoise-Marie, 62 ans, de Pero-Casevecchie.

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie, chaussure, etc, etc, du bazar central, Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser son commerce met tous ces articles en vente **grand rabais.**

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

Séances de Magnétisme.

Madame Litsy, somnambule de naissance, professeur de magnétisme, vient d'installer son cabinet, boulevard du Palais, 11, au quatrième en face l'Hôtel Staffe.

Consultations de 8 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

GRAVURES : Evénements d'Egypte : le khédive entouré des chefs du parti national. — Un peintre de la cour des seigneurs au XVIIIe siècle. — La crise financière à Paris : Types de boursiers. — Parasina. — Revue comique du mois par Draner, (12 gravures.) — Le Caire, vue générale de la citadelle. — Rébus.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

COMPAGNIE MARITIME

VALERY FRÈRES ET FILS

Le Directeur-Gérant de la Compagnie Valery frères et fils a l'honneur de prévenir les porteurs d'obligations que le tirage des titres remboursables le 1^{er} avril prochain, sera effectué le 12 mars, à 1 heure de relevée, dans les bureaux de l'Agence,

Bastia, le 21 février 1882.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{CE} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia



Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{re} Titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve}

EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoire — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNEE, N° 341. — VENDREDI 24 FÉVRIER 1882.
Saint Mathias, apôtre, mort dans le 1^{er} siècle.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse s

(V. à la 1^{re} page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 11° et 12° 1/2.
Hauteur barométrique, 770 1/2.
Hausse barométrique sur l'observation précédente, 0.002.
Vent, à 8 h. m. calme. — à 3 h. s. S.-E. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui
S.-O. frais

A partir du 1^{er} mars le
PETIT BASTIAIS sera imprimé
en caractères neufs.

BASTIA

Encore les vignes américaines

Nous avons essayé dans un précédent article de formuler les indications principales de l'emploi des vignes américaines. Après avoir énuméré les diverses espèces de cépages, et les motifs qui doivent guider le viticulteur dans le choix de ces espèces suivant la nature du terrain, nous avons voulu prévenir tout enthousiasme exagéré. La substitution des vignes américaines à nos anciens cépages n'est pas une solution à la question du phylloxéra, mais une simple atténuation, un moyen d'arrêter l'invasion de cet ennemi insaisissable. Sans donner à notre opinion une autre portée que la très-moderate valeur d'une appréciation personnelle, nous croyons que le spécifique, destructeur du phylloxéra, ne sera pas plus découvert que ne l'a été le remède curatif du choléra.

Très diverse dans ses effets, la nature est toujours simple dans ses origines, et le fonctionnement vital des deux règnes animés, le règne végétal et le règne animal, est soumis, plus qu'on ne le pense généralement, aux mêmes influences. Les maladies de la vigne, qu'il s'agisse de l'oidium, du phylloxéra ou du peronospora, sont engendrées par les infiniments petits, par la molécule organique à l'état le plus rudimentaire, comme le charbon, la malaria, et toutes les maladies infectieuses, le sont par ces autres formes de l'atome, désignées sous l'appellation générale de bactériidies. Dans la lutte contre l'envahissement mortel du monde microscopique, la science n'a sans doute pas dit son dernier

mot, mais comme la lecture de l'arrêt définitif est probablement réservée à nos petits-neveux ou à leur descendance, nous devons nous contenter de pallier le mal, et ne pas nous borner à espérer, dans l'inaction, le remède sauveur comme on attend un quine à la loterie.

Cette lutte ne peut être engagée avec quelque avantage que si les hommes intelligents et actifs s'unissent contre l'ennemi commun. Ces hommes ne font point défaut dans notre département, et s'il est absolument impossible de galvaniser la Société d'Agriculture passée à l'état de somnambule, pourquoi ne formeraient-ils pas un comité de défense? Ces comités existent sur le continent. Avec le produit d'une subvention de l'État, d'un secours accordé par le Conseil général et enfin des cotisations personnelles des propriétaires de vignobles, l'effort général porte successivement sur chaque parcelle de terrain attaqué, au fur et à mesure que l'ennemi envahit un nouveau territoire. De cette manière, l'insuffisance de ses propres ressources pécuniaires ne laisse pas le petit propriétaire désarmé, et comme un bienfait n'est jamais perdu, les voisins se préservent ainsi du fléau.

Nous ferons remarquer qu'il ne s'agit point ici d'une entreprise livrée à la seule initiative d'un particulier et semblable à celle qui avait été déjà confiée à M. Catta, par le Conseil général. Un syndicat comme nous le demandons n'eût sans doute pas suivi les mêmes errements, et n'eût pas abandonné l'œuvre de défense au hasard des inspirations personnelles.

Si un comité semblable pouvait se former dans notre département, ses premiers soins devraient être consacrés à des semis de vignes américaines. Et cela pour une double raison : une économie considérable est seule capable de permettre l'introduction générale des cépages américains ; en second lieu, la nécessité de ne pas ajouter par l'importation des plants du continent le peronospora au phylloxéra.

Abondance de biens ne saurait profiter en pareil cas.

Enfin, le comité devrait étudier et signaler à l'autorité préfectorale les mesures propres à établir autour des vignobles phylloxérés une sorte de quarantaine.

Peut-on autoriser, par exemple, un fait comme celui qui s'est produit dernièrement dans l'arrondissement de Bastia : la plantation d'un vignoble nouveau avec des cépages provenant d'un

terrain attaqué? Nous n'avons pas à rechercher ici les responsabilités, mais évidemment le premier devoir d'un comité serait de former opposition à une pareille application du libre-échange. — En résumé, nos concitoyens tiennent en leurs mains la fortune de la Corse. Cette fortune peut compenser amplement tous les labeurs, s'ils veulent appliquer l'admirable devise : *Un pour tous, tous pour un.*

H. S.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

présenté au Conseil Municipal, au nom de
la Commission du Budget de 1882, par
M. Auguste Gaudin, rapporteur.

Messieurs,

A la séance du 31 décembre 1881, la commission du budget à laquelle vous aviez soumis l'examen des propositions de M. le maire s'était fait un devoir de vous présenter son travail.

Elle avait opéré en l'état des prévisions de recettes contenues dans le projet de budget de M. le maire, et elle avait soldé par un excédant calculé sur ces prévisions.

Après la lecture de notre rapport, M. le maire a demandé à présenter un nouveau projet, et a annoncé au Conseil qu'un décret venait de supprimer les surtaxes sur les blés, farines, riz, etc. que cette suppression entraînait une moins-value de 26,000 fr. environ sur les recettes de l'octroi, et que dans cette situation il demandait à établir un nouveau compte.

C'est donc en l'état de ces nouvelles propositions que votre délibération doit intervenir pour l'établissement de la situation financière de la commune.

Je suis cependant chargé de vous faire savoir que la commission du budget n'est pas d'avis de considérer la suppression des surtaxes comme un fait irrévocablement accompli.

Notre opinion formelle est que des démarches doivent incessamment être tentées en vue d'obtenir une nouvelle prorogation quinquennale ; que les raisons invoquées par le passé peuvent être utilement reproduites ; et que si une délibération motivée, sur des nécessités budgétaires impérieuses intervient, le Gouvernement n'hésitera pas à nous donner une nouvelle preuve de sa sollicitude pour les intérêts communaux, en accordant la continuation d'une faveur qui, sans peser lourdement sur la population, nous permettra de faire honneur à nos engagements.

Voilà pourquoi nous vous proposons d'adopter en principe, dans son ensemble et dans ses considérations générales, le rapport primitif de la commission, sauf à modifier sur certains points, suivant la situation du moment, les chiffres précédemment établis.

La tâche sera facile, M. le Maire ayant à peu près adopté, pour équilibrer son compte, les réductions que nous vous avons indiquées dans notre premier travail.

Force nous est cependant de reprendre en détail l'examen de ses nouvelles propositions.

Recettes ordinaires.

Nous sommes d'avis d'admettre dans leur entier les 1^{re} et 2^{es} sections. Vous remarquerez que nous réduisons à 250,000 fr. le produit éventuel de l'octroi, pour ne retenir, au vu de la loi, que le montant de la recette constatée au dernier exercice clos.

A la section III nous portons à 600 fr. le droit de stationnement sur la place aux denrées, parce que les deux premières adjudications à 1,000 et à 800 fr. n'ont pas abouti.

Par les raisons déduites dans notre premier rapport, nous vous proposons de porter à 800 au lieu de 2,000 fr. l'art. Concession de terrains dans le cimetière, et à 5,000 fr. au lieu de 1,500 fr. l'art. Intérêts des fonds placés au trésor.

Il est enfin un article qui subit sur la proposition de M. le Maire une majoration de 1,000 fr. c'est l'art. Attributions sur amendes de police.

A ce propos nous sommes les interprètes de l'opinion publique en signalant à M. le Maire s'il ne les connaît déjà, les procédés parfois vexatoires de ses agents. Les audiences ordinaires de simple police ne suffisent plus à l'examen des contraventions urbaines, et il s'y produit des contradictions regrettables entre les agents verbalisateurs, contradictions qui semblent révéler un parti-pris contre certaine catégorie de délinquants.

Certes les agents doivent assurer le respect des lois et des arrêtés municipaux ; mais, s'ils ne peuvent prévenir avant de verbaliser, encore faut-il que leurs procès-verbaux constatent toujours et par dessus tout la rigoureuse et impartiale vérité, et n'empruntent jamais, de près ou de loin, le caractère de la vexation.

En l'état des modifications ci-dessus le chapitre des recettes ordinaires serait arrêté à la somme de fr. 500,894

Celui des recettes extraordinaires, après suppression des 600 fr. alloués à l'employé chargé du pesage des viandes à l'abattoir, à celle de . . . 22,697

Total général des recettes. . fr. 523,591

SECTION I.

Dépenses ordinaires.

La commission persiste dans ses premières propositions en ce qui concerne les divers art. de la section 1^{re}. Elle renouvelle l'avis de scinder les différents sous-articles compris sous le titre général *Frais d'administration*. Enfin elle vous propose d'admettre l'augmentation proposée par M. le Maire pour l'achat du timbre de l'état civil, et de porter cet article de 744 à 800 fr.

Suivant nos propositions cette section donnerait au total la somme de 16,828 fr. 50 cent.

SECTION II.

La section II reproduit presque exactement les propositions de notre rapport. M. le Maire maintient cependant au chiffre de 2,900 fr. l'art. Location du logement du général, et

réduit de 1,200 à 800 fr. le crédit pour l'arrosage. A notre tour nous vous proposons de réduire à 2,740 fr., le 1^{er} article, et d'adopter le second.

Cette section se solderait ainsi par 17,311 fr.

SECTION III.

Rien n'est modifié à la section III, ni sur les propositions de M. le Maire, ni sur celles de votre commission ; elle reste donc fixée à 4,075 fr.

SECTION IV.

Les frais de bureau de l'octroi sont élevés dans le nouveau projet de la somme de 650 à celle de 750 fr. ; rien ne nous semble motiver cette augmentation, et nous vous proposons de maintenir l'ancien crédit, en votant la répartition par bureau de recette, ainsi que nous l'avons déjà indiqué.

Nous maintenons également nos propositions en ce qui concerne la suppression des 1,200 fr. affectés au traitement de l'Inspecteur de l'abattoir.

Au total cette section serait arrêtée sur nos propositions à 32,270 fr.

SECTION V.

M. le Maire qui portait à son premier compte 18,060 fr. pour les dépenses de police, réduit ce chiffre à 17,820 fr.

Sous les réserves expressément formulées dans le premier rapport, dans lesquelles votre commission persiste de plus fort, nous vous proposons de refuser l'augmentation de crédit demandée, nous en rapportant directement au Conseil, sur la question de savoir si le crédit primitif lui-même, soit la somme de 14,700 fr. doit être voté.

Nous vous proposons également d'adopter la réduction à 50 fr. de l'article suivant.

Total de cette section suivant nos propositions, 20,750 fr.

SECTION VI.

La commission vous propose d'adopter les anciens chiffres par elle arrêtés au total de 30,840 fr.

SECTION VII.

Notre premier compte fixait les dépenses contenues dans cette section à 37,054 fr. 40 cent. M. le Maire propose la somme de 37,144 fr. 40 c. La différence en plus s'applique à l'indemnité de logement à l'Institutur de Cardo, laquelle est portée de 200 à 500 fr. Votre commission vous propose de l'adopter.

SECTIONS VIII, IX, X.

Il n'est pas apporté de changements aux sections VIII, IX, X, lesquelles sont arrêtées d'accord avec M. le Maire, la section VIII à 2,800 fr., la section IX à 1,920 fr. la section X à 900 fr.

SECTION XI.

Les modifications que M. le maire apporte à ses premières propositions sont les suivantes.

1^o Réduction de 1,200 à 1,000 fr. portant sur l'art. *Secours aux indigents* ; 2^o Suppression complète de l'art. *Secours à divers employés communaux*.

La commission est d'avis d'arrêter à 800 fr. comme à l'ancien compte, le premier article.

En ce qui concerne le second, elle ne saurait s'expliquer la résolution prise par M. le Maire. Après le vote intervenu à la date du 31 décembre 1881, lequel consacre des précédents que toutes les administrations ont respectés, cette détermination du chef de la municipalité peut être considérée comme une protestation contre une délibération prise, et qui s'impose tant qu'elle n'a été l'objet d'une décision contraire de la part de l'autorité compétente.

Nous tenons aussi à vous faire remarquer que M. le Maire lui-même avait reconnu les droits à

un secours des anciens employés, en maintenant au budget l'allocation qui y figure depuis un grand nombre d'années.

Nous n'hésitons donc pas à croire que, contrairement aux propositions de M. le Maire, vous adopterez l'inscription au budget de la somme de 6,165 fr. pour secours à divers employés communaux, laquelle représente en même temps l'ancien article, et le crédit par vous voté à la séance du 31 décembre.

Ce crédit subit une augmentation de 100 fr. sur nos propositions, à la suite de la délibération du 28 janvier dernier par laquelle vous avez accordé une indemnité de pareille somme à l'ancien garde d'octroi Albertini.

Vous n'ignorez pas que si ce crédit atteint cette année, pour les causes déduites dans un précédent rapport, ce chiffre exceptionnellement élevé, il ne se produira pas dans l'avenir avec la même importance.

Sur nos propositions, les sept articles de cette section s'élèveront à la somme de 17.965 fr.

SECTION XII.

M. le Maire a réduit, conformément à nos premières propositions, l'article de dépenses : *Fêtes publiques*, de 5,000 à 1,500 fr. Il maintient à 800 fr. le crédit pour dépenses imprévues.

Nous vous proposons d'adopter ces deux articles.

Il ajoute à cette section sous le titre : *Foires et marchés*, un article s'élevant à 1,500 fr.

Votre commission vous propose d'ajourner ce vote. L'établissement de foires et de marchés périodiques nécessite des formalités qui n'ont pas encore été remplies.

De plus, ce n'est pas avec un crédit de 1,500 fr. que l'on pourra faire face à cette dépense, et le Conseil pourra plus utilement en arbitrer le quantum lorsque M. le Maire lui aura fait connaître ses projets en détail.

Total de la section XII 2,500 fr.

Total général des dépenses ordinaires 185,115 fr. 70 cent.

CHAPITRE II.

Dépenses extraordinaires.

Ce chapitre a subi des modifications importantes dans le nouveau projet de M. le maire. Dans l'ordre des réductions ou des suppressions nous remarquons : 1^o l'art. Enregistrement des actes notariés réduit de 1800 fr. à 1000.

2^o La subvention du théâtre, 10,000 fr. supprimée.

3^o Le crédit pour réparation à l'abattoir 500 fr. supprimé.

4^o Le crédit pour la plantation de la place Favalelli, 600 fr. supprimé.

5^o L'art. acquisition pour élargissement de la rue des Jardins, 5,400 fr. supprimé. 6^o Grosses réparations à faire aux rues et places réduit de 14,500 à 12,500 fr. 6^o Le mobilier de la salle des délibérations du Conseil porté de 5,500 à 120 fr.

M. le maire ajoute en dépense, ainsi que nous vous l'avons nous-même proposé : 1^o 18,000 fr. pour la 1^{re} annuité des travaux du Fango ; 2^o 5.192 fr. 91 c. pour solder l'entreprise Ramelli.

Il maintient le restant de ses propositions, et solde ce chapitre à la somme de 152,157 fr. 27 c.

Votre commission est d'avis d'admettre la réduction de 800 fr. sur l'art. Frais d'enregistrement d'actes notariés ; elle cadre avec notre première proposition.

Elle vous propose de maintenir le crédit de 10,000 fr. affecté à la subvention du théâtre. La suppression de cette allocation nous semble illogique après les grands sacrifices que la ville a dû s'imposer pour la construction du nouveau

théâtre. L'expérience nous a démontré que cette subvention est indispensable pour assurer l'exploitation de notre scène. Notre ville est d'ailleurs trop dépourvue d'agrément pour que vous puissiez consentir à fermer notre théâtre pendant les seuls quatre mois qui constituent la saison d'hiver.

Elle adopte la suppression du crédit pour réparations à l'abattoir, divers travaux ayant été reconnus inutiles.

Même avis en ce qui concerne la suppression déjà proposée par nous, du crédit de 6,000 fr. pour travaux de défoncement et de plantation de la place Favalelli, et de celui de 5,400 fr. primitivement destiné à l'acquisition d'immeubles pour l'élargissement de la rue des Jardins.

Elle propose le maintien à la somme de 12,000 fr. de l'art. Réparations à faire aux rues et places.

Enfin elle adopte, en la réduisant, comme M. le Maire, de 5,500 à 120 fr. l'art. Mobilier de la salle des délibérations du Conseil.

En ce qui concerne les art. Habillement de la police ; construction de lavoirs publics ; ouverture de la rue n° 3, la commission persiste à vous proposer l'ajournement du vote de ces crédits pour les raisons déduites dans notre premier rapport.

Enfin la commission vous propose de maintenir au budget 2,000 fr. pour acquisition de terrains au Pigno.

En l'état des suppressions opérées par M. le Maire que nous vous proposons d'adopter, et des modifications que nous venons de vous signaler, le chapitre des dépenses extraordinaires se solderait par 155,937 fr. 26 cent.

Récapitulation Générale.

Recettes ordinaires . . . fr.	500,894 00
Recettes extraordinaires. . .	22,697 00
Total des recettes . . . fr.	523,591 00
Dépenses ordinaires. . . fr.	185,115 70
Dépenses extraordinaires. . .	155,937 26
Total des dépenses . . . fr.	341,053 96
Excédant de recettes . . .	182,537 04

Le rapporteur,
A. GAUDIN.

Informations et Faits

M. Gambetta déposera la semaine prochaine le projet de loi relatif à la réduction du service militaire à trois ans ainsi que le projet relatif à la création d'un corps spécial d'artillerie de forteresse.

Contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs journaux, ce n'est pas jeudi que M. de Freycinet déposera le projet relatif aux modifications à apporter à la loi de 1849 sur l'expulsion des étrangers. M. de Freycinet l'annoncera dans sa réponse à M. Clovis Hugues, mais il le déposera seulement à la fin de la semaine.

La commission à laquelle sera envoyé le projet de M. Humbert sur la magistrature aura en outre à examiner le projet Versigny sur les assises correctionnelles et le projet Ribière sur l'abolition de l'inaévitabilité.

La cour de cassation de Florence avait à statuer sur le pourvoi de la partie civile contre le jugement rendu par la cour de Lucques,

laquelle avait purement et simplement confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Livourne qui ne faisait encourir aucune responsabilité au capitaine Cusianno, commandant de l'*Ortigia*.

La cour a cassé les deux jugements et a renvoyé les parties devant la cour d'appel de Florence ; à qui incombe désormais la tâche difficile de définir les terribles responsabilités de cet affreux sinistre maritime.

Une heureuse nouvelle

On nous annonce l'arrivée dans notre ville du Gaspillage de Porcelaines et Verreries dont la renommée de bon marché leur est si justement acquise.

Les dames de Bastia ne manqueront pas de profiter de cette merveilleuse occasion.

Un prochain avis indiquera le jour exact de l'ouverture.

CAISSE D'ÉPARGNE D'AJACCIO

Opérations de la semaine

Solde au 12 Février 1882 . . .	503,579 97
Versements . . . 14,707 »	
Remboursements. . . 2,560 08	
Excédant . . . 12,146 92	14,146 92
Solde au 19 Février 1882. . .	515,726 29
L'Administrateur, J. CHIAPPE.	Le Caissier, S. CHIARISOLI.

C'est M. l'abbé Money, connu déjà dans notre ville pour avoir dirigé dernièrement la retraite des Dames, qui est chargé de la prédication pendant la station quadragesimale à Saint-Jean Baptiste.

M. l'abbé Money a commencé hier la série de ses sermons. Sa réputation a attiré dès le premier soir un très grand nombre d'auditeurs, ce qui fait présumer que ses discours seront très suivis.

M. l'abbé Money doit prêcher le mercredi et le vendredi, à 7 heures et demie du soir, et le dimanche, à 4 heures, à l'issue des vêpres.

Le bateau à vapeur « Blidah », venant de Bastia, commandé par le capitaine Arnaud, est arrivé dans notre port, hier, vers neuf heures du matin. Parmi les marchandises qui ont été débarquées de ce navire, il y a eu environ, savoir : 1,248 k. de volailles vivantes ; 279 k. gibier ; 14,000 k. farine ; 5,720 litres eaux minérales provenant de la Corse, et 750 k. de légumes. (Petit Niçois.)

M. Mariani, Jean-Baptiste-Félix, ancien directeur des affaires commerciales et consulaires, ministre plénipotentiaire de seconde classe, a été nommé chargé d'affaires de la République française près S. M. le roi de Bavière.

Par un autre décret du même jour, M. Mariani a été promu au grade d'Officier de la légion d'honneur. M. Mariani était chevalier du 14 janvier 1872.

— M. Pollio, Joseph, vice-consul de France à Fiume, a été nommé aux mêmes fonctions à Figueras.

Nous sommes très heureux d'annoncer que M. Tavera, Antoine, conducteur des ponts-et-chaussées, a été nommé ingénieur ordinaire de 3e classe.

M. Tavera a été très longtemps attaché au bureau de Bastia et spécialement chargé du service de la ville. Il s'était conquis une très bonne place dans l'estime de ses collègues et de nos concitoyens.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 23 février 9 h. s.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. de Freycinet. Ils ont arrêté la conduite qu'ils devaient tenir relativement aux interpellations de MM. Clovis Hugues et Delafosse.

Le Ministre de l'intérieur communique au conseil les projets de loi concernant les associations et les récidivistes.

Les ministres se sont entretenus des ambassades de Rome et de Madrid ; rien n'a été arrêté à ce sujet.

— L'OFFICIEL publie la nomination de M. Roustan comme ministre plénipotentiaire à Washington, et celle de M. Cambon, préfet du Nord, à Tunis, comme ministre plénipotentiaire de 2e classe.

Paris, 23 février 9 h. s.

SÉNAT

Après avoir validé l'élection de M. de Freycinet, élu sénateur dans l'Inde, le sénat a discuté la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés concernant la durée des heures de travail dans les manufactures et les usines.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Plusieurs questions ont été adressées à M. le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères.

La première, par M. Ténor, au sujet de l'organisation des services administratifs en Tunisie.

La seconde, par M. Clovis Hugues, sur l'expulsion de M. Lawroff, sujet russe.

Est venue ensuite la discussion de l'interpellation de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues sur la situation des militaires de la classe de 1876 qui se trouvent en Algérie et en Tunisie.

Aucun vote n'a eu lieu.

Enfin M. Delafosse a développé son interpellation sur les affaires d'Egypte.

Après une réponse de M. le Président du Conseil, qui a été fort applaudie, et un discours de M. Charmes, la discussion a été close.

Aucun ordre du jour n'a été proposé au cours des débats.

M. le Ministre du commerce a donné lecture d'un projet de loi concernant les tarifs douaniers.

La séance est renvoyée à samedi.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

Séances de Magnétisme.

Madame Litsy, somnambule de naissance, professeur de magnétisme, vient d'installer son cabinet, boulevard du Palais, 11, au quatrième, en face l'Hôtel Staffe.

Consultations de 8 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

GRAVURES : Evénements d'Egypte : le khédive entouré des chefs du parti national. — Un peintre d'enseignes au XVIII^e siècle. — La crise financière à Paris : Types de boursiers. — Parasina. — Revue comique du mois par Draner, (12 gravures.) — Le Caire, vue générale de la citadelle. — Rebus.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Bourse de Paris

	22 Fév.	23 Fév.
Rente 3 p. 0/0	82,80	82,90
— 3 p. 0/0 amortissable . .	83,52	83,30
— 4 1/2 p. 0/0	113,10	113,00
— 5 p. 0/0	114,85	114,90

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Luciani, Marc-Antoine, journalier, de Murato, et Paoli, Marie-Françoise, ménagère, de Bastia.

NAISSANCES

Alessandrini, Marie-Françoise. — Albertini, Louis.

DÉCÈS

Mordiconi, Sauveur, 46 mois, de Bastia.
Casabianca, Marie-Victoire, veuve, 40 ans, de Velone-Ornelo.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Livourne, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur français Vannina, cap. Lota, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Rio, brick-goëlette italien San Rocco, capit. Carletti, lest.

Pour Marciana, gondole italienne San Giovan Battista, cap. Pieruzzini.

Pour Macinaggio, esquif français La Foi, cap. Dasso, lest.

Pour Marseille, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Vannina, cap. Lacotte, passagers, diverses.

Bulletin financier

Paris, 22 février 1882.

L'indécision succède à une amélioration que l'on pouvait croire continue. On ne doit pas se plaindre de la modération employée par la haute banque, plus on empêchera la hausse d'être violente et prompt, plus on consolidera le marché. Il faut faire de la bonne besogne et ne plus se lancer dans les aventures. Plus que jamais nous croyons à la nécessité de l'intervention active des capitaux sans emploi, acheter en ce moment c'est entreprendre la meilleure des opérations.

Nos fonds français se tiennent aux cours suivants : Le 3 0/0 perpétuel oscille de 82,40 à 82,45. De 82,35, l'amortissable arrive à 82,45. Sur le 5 0/0 on inscrit 114,70 et 114,65.

Mentionnons la Barque de France qui cote 5225 et 5200.

L'action du Crédit Foncier a été l'objet d'un certain nombre de rente du fait de la spéculation qui a besoin de se créer des ressources. Il s'en est suivi une baisse qui ne sera que momentane.

Les affaires de la Société suivent leur marche progressive, de Conseil d'administration a autorisé dans sa dernière séance pour 12,800,000 francs de prêts nouveaux. — Les achats au comptant sont très actifs sur les actions de la Foncière de France, et sur celles des Magasins Généraux de France et d'Algérie.

Le Crédit Lyonnais se tient à 745, nous croyons que les capitalistes qui mettent en portefeuille les actions de ce grand établissement de crédit, sont bien inspirés.

Les titres d'Alais au Rhône ont toujours le même regain de demandes; les Compagnies de Chemins de Fer ont un avenir des plus brillants, on a donc intérêt à s'assurer les actions de ces grandes entreprises dès leur création.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{CE} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia



Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{re} Titre — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

Entreprise du défonçage à vapeur

MM. les propriétaires qui désirent faire défoncer leurs terres sont priés de s'adresser à M. Demy, ingénieur civil, hôtel Staffe, avant le 1^{er} avril.

Facilités de paiement.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve} EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoire — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Le Petit Bastiais

00071

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 342. — SAMEDI 25 FÉVRIER 1882.
Sainte Marguerite de Cortone.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 11° et 12° 1/2.
Hauteur barométrique, 772.
Hausse barométrique sur l'observation précédente, 0,002 1/2.
Vent, à 8 h. m. S. faible. — à 3 h. s. S. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0,000.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

A partir du 1^{er} mars le
PETIT BASTIAIS sera imprimé
en caractères neufs.

BASTIA

SUPPRESSION DE LA COUR DE BASTIA

Nous reproduisons un article du *Journal la Corse* sur cette question qui est à l'ordre du jour. Notre confrère complète d'autres arguments indiscutables, ceux que nous avons présentés à cette place. Nous espérons que les raisons qui militent pour le maintien de la cour de Bastia, l'emporteront sur celles qu'on pourrait donner dans le sens opposé, et que l'on reconnaîtra la nécessité de laisser subsister le statu quo en ce qui concerne notre ressort.

Dans les projets de réforme judiciaire la Corse est menacée de perdre la Cour d'appel de Bastia. Le travail de M. Cazot proposait la suppression de sept Cours d'Appel.

M. Humbert, dans son projet sur la magistrature, maintient les principes de son prédécesseur, la réduction des cours et tribunaux.

La Cour de Bastia se trouve comprise dans le nombre de celles dont on propose la suppression.

Petit Bastiais a publié sur cette grave question un article très sensé où il fait ressortir les inconvénients qui résulteraient d'une pareille mesure, pour la bonne expédition des affaires et les intérêts des justiciables.

Notre situation géographique nous place dans une condition exceptionnelle. La mer rend les communications difficiles, et la loi en nous assimilant à nos frères du Continent sous le rapport de la législation, ne parviendra jamais à nous placer sur le même niveau par rapport aux distances.

Cette fâcheuse situation nous crée de tristes

privileges, que tous les gouvernements et tous les législateurs ont compris.

Nous sommes assez malheureux de nous trouver privés, à cause de cette situation, du mouvement civilisateur de la mère-patrie. Il ne faudrait pas imposer aux insulaires une conformité que la nature n'autorise pas et que le mistral et le sirocco pourraient ne pas sanctionner.

Supposons un instant que la Cour de Bastia soit supprimée et que notre département soit justiciable de la Cour d'Aix.

Notre législation établit des délais légaux qui ne pourront pas être les mêmes entre ceux du Continent et les nôtres. Ces délais ne pourront pas, pour ce qui nous concerne, être déterminés par des longueurs kilométriques. La tempête sera plus d'une fois de la partie et se moquera des prescriptions du législateur. Il faudrait donc remanier le code et établir une juridiction spéciale pour la Cour d'Aix, à cause de la condition spéciale de l'île qui fait partie de son ressort.

Cet inconvénient serait, d'après nous, péremptoire, pour ne pas admettre la suppression de la Cour de Bastia.

Un autre existe et qui n'est pas moins grand.

« En matière correctionnelle, dit notre confrère, les difficultés seraient aussi grandes, et on mettrait les prévenus dans l'alternative d'accepter les conséquences d'une légère condamnation ou de courir les risques d'un acquittement au prix de sacrifices pécuniaires exorbitants et des dérangements d'une longue absence. »

Cette considération prime toutes les autres.

Un voyage sur le continent est pour le Corse une entreprise d'une haute difficulté et à laquelle il ne se résigne qu'à son corps défendant.

Le Corse, cependant, aime savoir qu'il a tort, dans les affaires litigieuses, et il épuise à cet effet tous les degrés de la hiérarchie.

Si l'on fait la statistique des affaires correctionnelles présentées devant la Cour de Bastia, on trouvera qu'elle est aussi chargée que n'importe quelle autre Cour. Soumettre la Corse à la juridiction de celle d'Aix pour les affaires correctionnelles, c'est nous apprendre à éviter le chemin des tribunaux, mais en ruinant tout d'abord les justiciables.

Notre confrère fait valoir une troisième considération qui est aussi d'une grande valeur.

« La cour de Bastia, dit-il, est appelée à examiner les décisions des tribunaux de commerce. Dans cet ordre d'idées, ne serait-ce pas fausser l'institution même de la juridiction consulaire que d'obliger les commerçants de

la Corse à recourir à une cour établie si loin du centre de leurs affaires ? »

Nous ajouterons que ce serait l'entrave la plus ruineuse à la prompte expédition des affaires commerciales et le coup le plus terrible porté au commerce de la Corse.

Ainsi, à tous les points de vue, la suppression de la Cour de Bastia serait désastreuse pour les insulaires. Aussi nous avons confiance dans une chambre républicaine qui donne, dans toutes les circonstances, des marques d'intérêt à notre pays.

La Corse se trouve dans une situation exceptionnelle et à cause de cette situation on aurait tort de l'assimiler en tout et pour tout aux autres départements.

Arrêté Municipal

Nous, Maire de la Ville de Bastia.

Vu l'article 259 du code pénal,

Attendu que dans la journée de mardi dernier, des personnes masquées ont parcouru les rues de la ville déguisées en militaires.

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est expressément défendu à toutes personnes masquées de se déguiser avec des habits militaires.

Art. 2. Les contrevenants seront arrêtés et conduits au poste de la police, pour être pris à leur égard telles mesures administratives qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer devant les tribunaux, tant contre eux que contre les pères et mères, et autres civilement responsables suivant la loi.

Art. 3. M. le Commissaire de police et la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'hôtel de ville, le 24 février 1882.

Pour le Maire en congé,

Le 1^{er} Adjoint délégué,

P. VALÉRY.

Nous approuvons entièrement cet arrêté; nous nous permettrons seulement d'ajouter qu'il est d'autres déguisements que l'on devrait ne pas tolérer, ceux des ecclésiastiques par exemple.

M. l'adjoint au Maire ferait bien d'ajouter un autre paragraphe à son arrêté ci-dessus.

CAUSERIE AJACCIEUNE

Depuis quelques jours nous assistons à Ajaccio à un spectacle écœurant. Le *Journal de la Corse* ne cesse d'attaquer l'honorable M. Zevaco et cela à propos des marchés en plein air.

Correspondance

Bastia, le 23 février 1882.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les procureurs de l'université ou corporation des marins ont remarqué dans votre estimable journal du 19 courant, à la section VII du rapport de M. Auguste Gaudin, que la commission du budget de 1882 avait le regret de ne pouvoir faire accueil à la demande de subvention émanant de la Société de secours des marins de Bastia.

Nous avons l'honneur d'affirmer que ce n'est pas la confrérie des marins de Bastia qui a porté cette demande de secours devant MM. les Conseillers municipaux ; c'est probablement une autre société récemment établie.

L'université des marins existe depuis plus d'un siècle, c'est-à-dire depuis que l'église St-Erasme a été transformée en caserne ; l'église de Saint-Jean-Baptiste dédia alors une chapelle à perpétuité, au Saint, protecteur des marins, qui instituèrent une caisse dans laquelle les capitaines versaient à chaque voyage une certaine somme ; en même temps plus de deux cents frères marins y versaient une cotisation hebdomadaire. Par ces moyens, l'université des marins se créa des revenus suffisants ; et avec l'aide de bienfaiteurs elle distribue des secours aux marins nécessiteux, et se charge de l'enterrement des confrères qui ont satisfait à leurs obligations.

En ce moment les statuts de notre confrérie ont été refondus, du consentement de plus de trente capitaines-marins, sous la présidence de M. le curé Rigo, dans le seul but d'unir en un seul corps les marins de Bastia, qui veulent marcher sur les traces de leurs aïeux, et offrir l'assistance de leur nombreuse confrérie aux familles qui l'appelleront aux obsèques de leurs défunts.

Les Procureurs de la Confrérie.

Le traité de commerce franco-anglais

On télégraphie de Paris au *Times* :

Hier le conseil de cabinet a décidé au sujet du traité de commerce, qu'il était impossible d'aller au-delà des dernières concessions offertes à l'Angleterre.

Les réductions nouvelles que celle-ci réclame sont telles que le gouvernement français est

obligé de les considérer comme un refus des concessions proposées.

Aucune nouvelle proposition n'ayant été faite ni par la France, ni par l'Angleterre, on peut regarder les négociations comme ayant définitivement échoué.

Il se confirme que le gouvernement anglais n'est pas disposé à considérer comme suffisantes les dernières concessions françaises au sujet du traité de commerce.

Les négociations subissent donc, de ce chef, un temps d'arrêt dont il est difficile de prévoir la durée ; mais l'impression, dans les cercles bien informés, est que le *Times* va trop loin quand il a l'air de considérer, dès à présent, les négociations comme ayant échoué.

En ce qui concerne les affaires d'Egypte, la situation est celle-ci :

Les puissances ont fait l'accueil le plus favorable à la communication anglo-française, et se sont déclarées prêtes à l'échange de vues, qui leur était proposé sur la base du maintien du *statu quo* et du respect des engagements internationaux.

Cette démarche des deux puissances occidentales a amené une détente complète, mais on assure qu'aucun fait diplomatique ne s'est produit depuis lors, et qu'il y a comme un accord tacite pour attendre les actes du nouveau cabinet égyptien, afin de régler sur eux les décisions à prendre éventuellement.

Les Noms des Rues

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Il est bien fâcheux que les rues de la ville n'aient pas toutes leur nom. Il se fait des substitutions de noms très désagréables, dégradante même. Ainsi la rue Campanari est communément appelée rue des ânes (Caruggio sommarajo) ; on conviendra que ce n'est pas flatteur pour ceux qui l'habitent.

Près du Pontetto se trouve une petite place qu'on appelait autrefois *Place aux huiles* ou de l'huile, et qu'on nomme aujourd'hui la *place du N° 1*. A la citadelle existe une rue qui porte deux noms : *Cala braghe* et *rue du N° 2* ; si l'un est mauvais l'autre est pire.

Un continental, qui avait entendu causer de

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 87.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XXI

Elle sortit par derrière, évita la place, et vint, prenant une porte dérobée, dans l'église où étaient les tombeaux de son frère et de sa mère. Elle y fit une fervente prière, y répandit ses dernières larmes ; et quand elle se releva, Paul était près d'elle. Le joli visage de Claire s'illumina d'une expression de tendresse et de reconnaissance ; elle remercia Paul par un doux regard, et chacun d'eux rentra en hâte dans sa maison.

Ritta s'était donné mille soins pour tout

préparer : aussi la toilette de Claire ne fut-elle pas très longue. Elle avait un corset de velours vert, brodé d'or, une jupe d'étoffe turque, à fleurs damassées, blanc, or et rouge, des bas de soie de la couleur de son corset, et brodés de même, les cheveux rattachés sur sa tête avec deux longues épingles de filigrane d'or. Ritta ne pouvait retenir ses exclamations, et la conduisit en s'écriant sans cesse, jusqu'à la porte de la chambre où son père était enfermé encore. Cette porte ouverte, elle vit Saverio, la tête appuyée sur ses deux mains, et dans l'attitude d'une méditation profonde. En attendant du bruit, il se leva tout d'un coup, et se plaça devant la table où étaient son rosaire et ses armes. Claire entra.

— Mon Dieu ! s'écria-t-il, comme vous ressemblez à votre mère !

— Au nom de ma mère et au mien, mon père, je viens vous demander votre bénédiction, dit-elle ; et elle courba la tête devant lui.

— La bénédiction du père est toujours acquise à l'enfant qui en est digne, répondit Saverio.

— Donnez moi donc la votre, car j'espère l'avoir méritée.

— Oui, vous l'avez méritée, Claire, et vous l'aurez, mais plus tard.

— Plus tard ! mon père : oh ! j'aurais tant besoin de la recevoir en cet instant solennel !

— Solennel ! vous avez raison ; plus solennel encore que vous ne croyez peut être... Allez en paix, ma fille, vous savez si je vous aime, et si j'ai le cœur plein de vous : je ferai ce que je dois faire, et vous aimerai toujours, comme on peut aimer l'enfant le plus cher.

— Mon père !

— Ne soyez point triste en un jour de joie ; mais venez, descendons, l'on nous attend.

Tout le village, en effet, était rassemblé déjà. Des acclamations de joie saluèrent leur arrivée ; puis, le plus proche parent de Saverio donna le signal du départ, et l'on se mit en marche.

D'abord, venait un groupe de jeunes gens à cheval : c'étaient ceux de Mariana, lançant, de moment en moment, leurs chevaux au galop s'arrêtant au bout de vingt pas, et tirant des coups de fusil.

(La suite à demain).

cela, me demande si la traverse N° 5 n'avait pas quelque rapport avec... Je ne lui ai pas laissé le temps de finir et me suis empressé de lui démontrer qu'il n'en existait aucun, sinon qu'au lieu d'un nom elle portait un N° comme les deux autres.

Voilà où nous mène l'absence de noms aux rues. Je sais le conseil municipal très-occupé, constamment occupé, comme l'étaient ses devanciers, mais nos honorables devraient profiter d'un jour de fête pour régénérer dans les grandes eaux à venir ces rues sans nom ou qui en ont de bien mauvais.

Je vous remercie pour l'insertion de ma réclamation au sujet du catalogue de la Bibliothèque ; j'ai peu d'espoir toutefois que l'on donne de l'eau aux fontaines, des noms aux rues, un catalogue à la Bibliothèque.

Agréé etc.

JANUS.

On nous annonce la prochaine arrivée dans notre ville d'un célèbre oculiste, M. le Docteur Sichel.

M. le Docteur Sichel sera ici le 2 mars, il descendra à l'hôtel Staffe, et restera à Bastia une semaine.

Nous ne doutons pas que pendant son séjour à Bastia il ne veuille prodiguer ses soins aux personnes qui iront le consulter.

La soirée donnée par M. le Premier Président et Madame Morcrette a ouvert et clôturé la série des divertissements de l'hiver de 1882. On ne s'amuse plus à Bastia, nous répète à toutes les occasions un vieillard qui ne s'est pas ennuyé dans sa jeunesse. Il a ma foi ! raison. Depuis que la politique règne en maîtresse dans nos parages toutes les agréables distractions de l'hiver ont disparu : réunions intimes, réceptions officielles, casino. Rien n'a subsisté : pas même la soirée improvisée où le premier violoneux venu, moyennant vingt sous par tête et le petit souper, nous faisait danser quatre ou cinq heures durant !

A cette époque, nous dit notre vieil ami, avoir vingt ans signifiait quelque chose : les journaux étaient peu lus, le cercle peu fréquenté, le jeu peu suivi, mais, jour de Dieu ! comme l'on aimait, comme l'on dansait ! Alors, pas de visages plombés par les veilles du baccarat, pas de figures crispées par les ambitions déçues, mais de joyeuses faces de gens qui savent jouir du présent, et remettre à leurs heures les affaires importantes.

Quand on songe qu'il ne s'est pas trouvé dix jeunes hommes de bonne volonté pour organiser un bal et faire danser nos charmantes demoiselles : c'est à désespérer de la jeunesse bastiaise.

Allons, messieurs, le carnaval est fini, c'est vrai ; mais la mi-carême est encore loin. Un bon mouvement : reprenez la devise des troubadours de 1830 : tout pour les Dames ! Donnez-nous une fête qui nous dédommage de toutes celles qui nous ont fait défaut.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATION NOUVELLE

Un nouveau journal illustré vient de paraître. Son nom c'est le *Drapeau*.

Ses collaborateurs comme écrivains sont : MM. About, de Amicis, de Bornier, Brunet, Jules Claretie, Delpit, Paul Déroulède, Erckmann-Chatrian, Raoul Frary, Claude Genest, Victor de Laprade, Manuel, Alf. Mézières, Ed. Turquet, Villiers de l'Isle-Adam, etc., etc. Comme dessinateurs : MM. Berne-Bellecour, E. Chaperon, L. Couturier, E. Dettaille, Dupray, G.

Jacquet, E. de Liphard, A. de Neuville, E. Peyrboire, Th. Polipot, Philippoteaux, Marius Roy, Quinsad, Sergent, etc., etc.

Avec de pareils patrons, nos lecteurs se doutent bien que la fibre patriotique doit vibrer souvent dans les colonnes de ce nouveau-né. En effet, les fondateurs n'ont eu d'autre but que de tenir continuellement éveillé chez leurs abonnés, par des écrits et des dessins empruntés du plus pur patriotisme, le sentiment d'amour aveugle pour la patrie que chaque citoyen doit conserver précieusement au plus profond de son cœur.

Ce journal qui, dans chaque numéro, reproduit sept ou huit dessins inédits de nos meilleurs peintres et dessinateurs militaires, ravive aussi, sans fatigue pour le lecteur, par des articles rétrospectifs savamment écrits, les souvenirs douloureux de 1870. Il s'occupe également de tir, de gymnastique, de sauvetage, d'escrime, d'histoire militaire, d'équitation ; en un mot de tout ce qui touche à la régénération physique et morale de la nation.

Nos meilleurs poètes militaires y produisent des chants patriotiques, qui sont mis, avec intention, en regard des nombreux chants populaires avec lesquels les patriotes allemands ont entretenu, pendant près d'un demi-siècle, chez leurs concitoyens, ce sentiment de patriotisme *sauvage* qui devait faire arriver leur pays au premier rang des puissances militaires de l'Europe.

Enfin un feuilleton de Jules Claretie couronne dignement tous ces efforts, tentés par une phalange d'artistes et d'écrivains de très grand mérite, en faveur de cette patrie française, qu'ils aiment avec la vigueur de l'élan dont tout vrai patriote doit faire preuve tant qu'il y aura des puissances menaçantes pour la sécurité de nos foyers et la liberté de nos institutions.

Un tel journal ne pouvait pas tarder à être apprécié en haut lieu. Aussi apprenons-nous avec la plus grande satisfaction que M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'y faire abonner tous les lycées de France.

Nous ne saurions donc trop encourager à suivre cet exemple les cercles militaires, les chefs d'institutions et les pères de famille ; car nos jeunes soldats et nos enfants y puiseront sans efforts ces belles et saines pensées civiques qui doivent faire d'eux plus tard de bons et de courageux citoyens.

L'abonnement coûte : par an, 48 fr., six mois, 42 fr. ; trois mois, 6 francs.

Pour MM. les militaires, instituteurs et membres des sociétés de gymnastique et de tir : un an, 45 fr. ; six mois, 8 fr. ; trois mois, 4 francs.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé : 22, rue Saint-Augustin, à Paris, à M. Louis d'HURCOURT, directeur du *Drapeau*.

Boîte du Journal

Nous informons le correspondant inconnu qui, dans une lettre écrite en italien, nous a communiqué des plaintes contre un agent de police, que sa réclamation sort du cadre de celles que nous pouvons insérer. De pareils griefs doivent être soumis à l'autorité compétente avec signature à l'appui.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Une des petites plaies de Bastia est représentée par cette foule d'enfants, décroisseurs ou mendiants, qui grouillent au coin des carrefours et dans les vestibules. Ces enfants, la plupart sans famille, n'ont pas plus tôt gagné quelques sous qu'ils s'empressent de se les disputer au jeu. Pensez-vous, Monsieur, que la police n'ait pas le droit d'intervenir et d'empêcher que l'argent gagné ne soit si légèrement gaspillé ?

Avec ces habitudes les enfants apprennent à tricher aux cartes et à voler : il ne saurait en être autrement, et ils vont finir leurs jours dans les maisons centrales et au bagne.

A tout hasard, veuillez insérer ces quelques

lignes : elles pourraient amener M. le Commissaire en chef à donner des instructions à ses agents.

Revue des Journaux

La *Paix* dit que dans quelques jours les maires élus auront remplacé les maires nommés. Elle félicite la Chambre de cette réforme.

× La *République française* dit que le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement restent en présence.

On va voir quel résultat va donner au point de vue progressiste le scrutin d'arrondissement.

× Les *Débats* félicitent M. Ferry de rendre dans son projet, les nominations d'instituteurs aux recteurs.

× Le *Gaulois* reproche à M. Gambetta d'avoir surexcité les haines qu'il ne peut plus contenir, notamment celles contre le clergé.

× Le *Siècle* dit que la Chambre devrait nommer un plus grand nombre de commissions pour étudier plus rapidement les projets présentés.

× La *Justice* dit que la réforme judiciaire déposée par M. Humbert, est une réforme qui n'a produit que la désillusion.

× La *Vérité* espère que les députés, maintenant victorieux du dictateur, entreprendront les réformes sérieuses.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 24 février 9 h. s.

Un avis publié au JOURNAL OFFICIEL porte que les bureaux de poste du département de la Corse sont ouverts au service des caisses d'épargne postale.

— Les négociations pour la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre ont échouées. Le gouvernement français proposera une loi réglant les droits applicables à l'entrée des marchandises anglaises.

— Le traité franco-suisse a été signé.

— La gauche sénatoriale était convoquée pour examiner la proposition Labor-dère. La réunion n'a pas eu lieu.

— La commission des hypothèques maritimes a nommé président M. Dumesnil, et rapporteur, M. Barne.

SÉNAT

Le Sénat, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Feray, Tolain, Lenoel, Claude, rapporteur, et le Ministre de la justice, a rejeté par 157 voix contre 98 l'article 1^{er} de la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés concernant la durée des heures de travail dans les usines et les manufactures. Tous les autres articles ont été successivement repoussés.

La prochaine séance a été fixée à mardi.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 40.

Bourse de Paris

	23 Fév.	24 Fév.
Rente 3 p. 0/10	82,90	83,00
— 3 p. 0/10 amortissable . .	83,30	83,35
— 4 1/2 p. 0/10	113,00	113,00
— 5 p. 0/10	114,90	114,82

Séances de Magnétisme.

Madame Litsy, somnambule de naissance, professeur de magnétisme, vient d'installer son cabinet, boulevard du Palais, 11, au quatrième, en face l'Hôtel Staffe.

Consultations de 8 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Madeleine, vapeur italien Piemonte, cap. Pillas, dépêches, passagers.

De Nice, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

De Macinaggio, esquif français La Foi, cap. Dasso, lest.

De Newcastle, brick norvégien Haugas, cap. Jacobsur, houilles.

SORTIES

Pour Cannes, brick-goëlette Gaulois, cap. Ezano, lest.

Pour Livourne, vapeur italien Piemonte, cap. Pillas, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Bulletin financier

Paris, 24 février 1882.

L'amélioration se continue, la Bourse offre le spectacle d'une régénération complète. Chacun se met à l'œuvre pour arriver à donner dès maintenant une base solide et honnête à toutes les opérations. Les capitaux de placement ne doivent pas rester à l'écart, plus ils attendront, plus ils regretteront de ne pas être venus apporter leur concours si puissant. D'ailleurs les achats effectués en ce moment sur les valeurs de crédit, les rentes et les valeurs industrielles, permettront de doubler certainement l'argent engagé.

Les rentes ont progressé. — Le 3 0/10 de 82,45 à 82,52. — L'amortissable 82,25 et 82,35. — Le 5 0/10 114,60 et 114,72.

Le Bilan de la Banque de France accuse une rentrée d'or de près de 40 millions.

L'action du Crédit Foncier a été l'objet d'un certain nombre de ventes du fait de la spéculation qui a besoin de se créer des ressources. Il s'en est suivi une baisse qui ne sera que momentanée.

Les affaires de la Société suivent leur marche progressive. Le conseil d'administration a autorisé dans sa dernière séance pour 12.800.000 francs de prêts nouveaux.

La Banque Romaine progresse vivement de 605, à 625, cette attitude ne doit nullement surprendre en présence de la sécurité de la Société.

Le rapport présenté aux actionnaires de la Compagnie d'Alais au Rhône réunit aujourd'hui en Assemblée Générale a été accueilli avec enthousiasme et celle se conçoit aisément; on s'attend à une hausse certaine sur les titres de cette société.

A VENDRE une partie de planches de sapin, longueur 2 m. 50, à 10 fr. 50 c. la canne.

S'adresser chez M. MONTALTI, Place d'Armes, à Bastia.

AVIS

Grande Economie, plus de Gaz

MM. les Cafetiers, Maîtres d'hôtel, Buvetiers, Négociants, etc., n'ont qu'à prendre la **LAMPE MITRAILLEUSE**, 12 mèches.

S'adresser chez M. MONTALTI, Place d'Armes, Bastia.

On vend séparément les becs seuls, qui peuvent s'adapter aux anciennes lampes à huile ou à pétrole.

SERVICE DIRECT DE BASTIA A LONDRES

Le vapeur Néva, capitaine Lapérotier, arrivera à Bastia le 27 du courant et repartira le 3 ou le 4 mars à destination de Londres.

Il recevra des marchandises avec connaissances directs pour les autres ports d'Angleterre, ainsi que pour Hambourg, Amsterdam et Rotterdam, avec transbordement à Londres.

Pour fret et tous renseignements, s'adresser à M. Arthur C. SOUTHWELL, au nouveau port.

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

Entreprise du défoncement à vapeur

MM. les propriétaires qui désirent faire défoncer leurs terres sont priés de s'adresser avant le 1er avril à M. Demy, ingénieur civil, hôtel Staffe.

Facilités de paiement.



AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{CE} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

D^{QUE} MATTEI AINÉ

a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il met en vente une grande quantité de ballots de Soufre Romagna et Calgi, de la fabrique Tellini de Livourne.

Il les engage à en faire l'essai pour en apprécier la qualité.

PRIX. — Ballots de 50 kilos Romagna, 12 francs, de 50 k. Calgi, 11,50. de 34 k. Calgi, 8,50. de 50 k. de la fabrique Esmieu de Marseille, 10 francs.

Le Magasin est sis rue Napoléon, 22, Bastia.

Je cote cette semaine pour les autres articles, Savoir :

Farine Tuxelle Mey, la balle de 122 k., 500 gr. fr. 60 et 61	Sucre raffiné en pains (St-Louis), les 100 kilos . . . fr. 102,00	Savon Cynos, par caisses. 49,00
Cos extra, S ^{te} -Colombe 45	Sucre scié en caisse de 50 kilos 112,00	Riz glacé AA, Franchino la balle de 100 kilos, fr. 44,00
— Paul fils aîné 45,50-46	Sucre pilé extra . . . 104,00	— A, — 42,00
Novella Champsaur 45,50-46	— batarde, 2 . . . 86,50	Rison 6 étoiles . . . 37,50
Cos courant . . . 43,00	— 3, — 82,00	Café Moka, les 100 k fr. 380,00
Minot d'Italie Tellini	— 2, Médi-terrannée. 87,50	— Ceylan roule. . . 350,00
B. en balle de 100 k. 43,50	Sucre vergeoise anglaise blanche 86,50	— Java grosse fève . 340,00
C. — 41,00	blonde 81,00	— Santos vert . . . 240,00
S. Bougloux frères, 42,00		— — courant . . . 220,00
		— Guayra. . . fr. 280 à 290

N. B. — Ces prix sont pour l'extérieur, pour la consommation du gros il y a les droits d'octroi en sus

On demande

un appartement de 6 à 8 pièces dans une belle situation, s'adresser à l'imprimerie du journal.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

GRAVURES : Evénements d'Egypte : le khédive entouré des chefs du parti national. — Un peintre d'enseignes au XVIII^e siècle. — La crise financière à Paris : Types de boursiers. — Parasina. — Revue comique du mois par Draner, (12 gravures.) — Le Caire, vue générale de la citadelle. — Rébus.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »
Autres pays, le port en sus.

7^e ANNÉE, N° 343

LUNDI, 27 ET MARDI, 28 FÉVRIER 1882

Rédaction & Administration :

Imprimerie et Librairie Ollagnier

8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresses.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 11° 1/2 et 13°.

Hauteur barométrique, 753.

Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0,019.

Vent, à 8 h. m. S.-O. fort. — à 3 h. s. S.-O. fort.

État du ciel, nuageux.

État de la mer, fort au large.

Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

S.-O. très fort.

A partir de demain le
PETIT BASTIAIS sera imprimé
en caractères neufs.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 27 février 9 h. s.

Elections Législatives

du 26 février

ALPES-MARITIMES.

M. Léon Renault a été élu dans l'arrondissement de Grasse, en remplacement de M. Chiris, élu sénateur le 8 janvier dernier.

M. Léon Renault était soutenu par M. Chiris, et combattu par cinq candidats locaux ayant tous fait un programme radical, MM. Muraour, Borniol, Giraud, Mirande et Pollion de Massini.

GARD.

L'arrondissement d'Uzès avait à élire un député en remplacement de M. Bosc, décédé.

M. Fernand Roux, avocat à Nîmes, candidat républicain, a obtenu 2181 voix.

Il y a ballottage.

Les concurrents de M. Roux étaient MM. Emile Martin, propriétaire, conseiller municipal à Uzès, et Bonnefoy-Sibour, conseiller général et maire de Pont Saint-Esprit.

HÉRAULT.

Le siège de la deuxième circonscription de Béziers se trouve vacant par suite de

l'option de M. Devès pour Bagnères de Bigorre.

M. Sigismond Lacroix, ancien président du conseil municipal de Paris, chef du groupe autonomiste, était en lutte contre le candidat opportuniste, M. Michel Vernières, et M. Joseph Chauvet, candidat conservateur.

M. Vernières a obtenu 6150 voix.

Il y a ballottage.

PAS-DE-CALAIS.

Dans la première circonscription de Saint-Omer, M. Lefebvre de Prey, conservateur, a obtenu 4285 voix.

Il y a ballottage.

Cette circonscription était vacante par suite de la nomination au sénat de M. Devaux.

M. Lefebvre de Prey avait pour concurrents deux républicains, MM. Hermant-Bouquillon et Gémy-Fontenier.

BASSES-PYRÉNÉES.

La première circonscription de Pau était appelée à élire un député en remplacement de M. Marcel Barthe, élu sénateur.

M. Émile Garet, conseiller municipal, républicain, rédacteur en chef de l'*Indépendant des Basses-Pyrénées*, a été élu.

M. Henri Rey, républicain, a été élu dans l'arrondissement d'Oloron, en remplacement de M. La Caze, élu sénateur.

RHONE.

Trois candidats opportunistes, MM. Million, Carriez et Thiers, se trouvaient en présence dans la première circonscription de Villefranche pour succéder à M. Guyot, élu sénateur.

M. Million a obtenu 4192 voix.

Il y a ballottage.

SARTHE.

Il y a eu trois élections dans ce département.

Pour la première circonscription du Mans, il n'y avait qu'un candidat. M. Leporché, avocat, conseiller général, républicain, a été élu.

Cette circonscription était vacante par

suite de la démission de M. Rubillard au Sénat.

Dans la deuxième circonscription, M. Paillard-Ducel, précédemment élu, ayant été invalidé, se trouvait de nouveau en lutte avec M. Haentjens, ancien député, bonapartiste.

M. Haentjens a été élu.

M. Le Monnier député de Saint-Calais, ayant été élu sénateur, il y a eu lieu à une nouvelle élection.

M. Godefroy Cavaignac, républicain, maître des requêtes au Conseil d'Etat, fils de l'ancien chef du pouvoir exécutif en 1848, a été élu.

SOMME.

Première circonscription d'Abbeville, vacante par suite de l'élection de M. Labitte au sénat.

M. Carrette, conseiller général, avocat, ancien maire d'Abbeville, républicain, a été élu.

Deuxième circonscription de Péronne, vacante par suite de l'élection de M. Magniez, au sénat.

M. Estournelle, conservateur, a obtenu 2385 voix.

Il y a ballottage.

Les concurrents de M. Estournelle, étaient MM. Lamarle, Cattiaux, Toulet et Sarot, républicains, et M. Jolibois fils, conservateur.

VAUCLUSE.

M. Gaillard, candidat du parti radical, a été élu dans l'arrondissement d'Orange, en remplacement de M. Gent, élu sénateur.

SEINE.

Dans le 11^e arrondissement, M. Cadet, conseiller municipal, opportuniste, a été élu.

M. Cadet avait pour concurrents deux socialistes, MM. John Labusquière et Gelez.

Ce siège était vacant par suite de la démission de M. Floquet, nommé préfet de la Seine.

Voir les dernières dépêches à la troisième page.

BASTIA

LA PROPOSITION MARTIN-FEUILLEE

Cette proposition est la reproduction du projet de loi que devait présenter le cabinet Gambetta, sur la réforme de l'organisation judiciaire.

On y remarque la création d'assises correctionnelles et une large extension de la compétence des juges de paix. Ces magistrats devraient connaître de presque toutes les affaires réservées actuellement aux tribunaux de première instance, et présider les assises correctionnelles avec l'assistance de quatre jurés. Nous ne savons jusqu'à quel point il peut être utile pour une meilleure administration de la justice de réunir tant d'attributions sur la tête d'un seul magistrat ; nous y voyons, au contraire, des inconvénients sérieux.

En ce qui concerne la création des assises correctionnelles, nos lecteurs trouveront les meilleurs arguments contre cette innovation dans la savante étude de M. Stefanini, qui a envisagé la question sous tous ses aspects, dans le remarquable discours de rentrée qu'il a prononcé en novembre dernier.

Le juge de paix de M. Martin-Feuillée est un mythe : ce n'est pas une loi nouvelle, eût-elle pour objet la réorganisation de la magistrature, qui le fera subitement éclore sur le fauteuil des magistrats cantonaux que l'on connaît, et même sur le siège de la plupart des membres des tribunaux de première instance.

Si le juge de paix tel que l'exige et le peint le projet, fait défaut, tout croûle. On a beau porter le traitement de ces magistrats jusqu'à 8,000 fr. à Paris, 5,000 fr. dans les chefs-lieux d'arrondissement, et 4,000 fr. dans les chefs-lieux de canton, on n'augmentera ni leur indépendance ni leur considération, car ces qualités ne se tariffent pas.

Assurément, l'amélioration de la situation amènera des candidats plus nombreux et rendra peut-être le choix plus facile, jamais assez cependant pour pourvoir aux sièges de tous les cantons ; grâce aux connaissances multiples que nécessitera leur nouvelle compétence, il est à peu près certain que les deux tiers de ces magistrats seront au-dessous de leurs fonctions. C'est cependant à eux que sera confiée la mission de décider souvent en dernier ressort, et presque toujours en première instance, des questions touchant une foule d'intérêts, et surtout ceux de la classe pauvre ou peu aisée.

Avec cette transformation des tribunaux inférieurs, M. Martin-Feuillée en arrive à la suppression de la Cour de Bastia. La question est grave pour notre pays, et mérite que nous nous y arrêtions de nouveau.

Et d'abord, pourquoi le projet fait-il une exception pour les trois départements de l'Algérie, qui ne sont touchés qu'au point de vue du traitement et de la discipline des magistrats ? N'est-ce pas reconnaître en principe que ces départements étant séparés de la France continentale ont besoin d'être soumis à une organisation propre, et ne sommes-nous pas malheureusement dans la même situation géographique par rapport à la mère-patrie ?

La Cour de Bastia a jugé, en moyenne,

pendant ces cinq dernières années, 129 affaires civiles et commerciales ; c'est peut-être peu pour un ressort de cour d'appel, mais c'est beaucoup pour un seul département ; et si l'on examine les moyennes données par M. Martin-Feuillée à l'appui de sa proposition, on trouve que le département de la Corse occupe le dixième rang dans l'ordre de ceux qui donnent le plus d'appels : cela suffit pour établir l'importance de la Corse, au point de vue judiciaire, et malgré le chiffre peu élevé de la population.

M. Martin-Feuillée dit dans son exposé qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper des raisons graves qui peuvent être invoquées contre la suppression de certaines cours, et plus loin : Quelques intéressantes qu'elles puissent être, les considérations d'intérêt local doivent céder lorsqu'une réforme a pour but l'intérêt général. L'ancien sous-secrétaire d'État a-t-il bien pesé les difficultés que créait à la Corse l'adoption de son projet ; s'est-il souvenu que la Corse est une île, éloignée de 24 heures de Marseille ; enfin, pourrait-il nous dire en quoi l'intérêt général souffrirait du maintien de la Cour de Bastia, avec sa moyenne de 129 affaires, et un personnel composé de 1 premier président, 1 président de Chambre, 12 conseillers, 1 procureur général, 2 avocats généraux, 1 substitut, 1 greffier en chef, 3 commis-greffiers ?

Il resterait à la cour d'Aix, à laquelle on voudrait nous annexer, une moyenne de 424 affaires, ce qui lui assignerait toujours un rang envié parmi les cours de France. Notre cour serait la dernière, c'est vrai ; elle servirait d'échelon sans doute à des situations correspondantes dans les autres cours : c'est le sort réservé à tous les centres peu peuplés.

Ici le véritable intérêt général, c'est l'intérêt des nombreux justiciables qu'on priverait d'un droit ; car, pratiquement, l'exercice en deviendrait impossible : nous l'avons dit dans un précédent article, et nous en trouvons une nouvelle preuve dans l'excessivement petit nombre de pourvois en cour de cassation arrivant de notre département. Certes, très souvent, nos plaideurs voudraient soumettre à la cour suprême des questions de droit qu'à tort ou à raison, ils supposent avoir été mal décidées. Mais les frais de voyage et de séjour à Paris arrêtent les plus hardis. Assurément, en matière de pourvoi en cassation, le mal n'est pas grand ; mais il serait immense si les mêmes difficultés se présentaient pour la cour d'appel.

Nul de nous ne doit rester indifférent devant la situation qu'on tente de nous faire ; personne ne peut se dire désintéressé, car chacun est exposé à un procès, comme chacun est exposé aux maladies, et l'exercice facile du droit d'appel est une précieuse garantie.

Il ne s'agit pas ici de quelques fonctionnaires de plus ou de moins à conserver ; il s'agit du droit que nous avons, comme tous les citoyens français, de trouver des juges sans frais et sans déplacement.

Les vignes Américaines

Ce n'est point seulement dans notre département que la question des vignes américaines préoccupe tous les esprits soucieux du bien-être général. Ainsi nous lisons dans le dernier numéro

du *Lyon républicain* quelques lignes que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs.

« Le temps presse pour résoudre cette question des pépinières de vignes américaines. Si on laisse passer le mois d'avril sans rien faire, il sera trop tard pour planter cette année. Le Conseil général ne pourrait-il se réunir avant cette époque et prendre une décision ?... »

« Ce qu'il conviendrait de créer, ce sont de nombreuses pépinières cantonales ou même communales, placées sous la surveillance gratuite des municipalités, des instituteurs ou des syndicats de viticulteurs qui s'associeraient pour planter et cultiver les pépinières dont le gouvernement et le département auraient mis à leur disposition les premiers plants, et aussi le terrain pris en location chaque fois qu'il serait possible. »

Cette organisation est à peu de chose près celle que nous avons réclamée dans un précédent numéro. Nous demanderons cependant la substitution des semis aux pépinières pour deux raisons, déjà indiquées, mais sur lesquelles nous ne saurions trop insister :

1° L'économie considérable obtenue par le système des semis.

2° La nécessité d'éviter l'introduction du périonospora, comme il pourrait arriver avec des cépages continentaux.

La Loi municipale

Dans sa dernière réunion le Conseil des ministres a examiné la situation qui sera faite aux 3,000 municipalités, auxquelles, par suite du vote prochain de la loi municipale, l'élection de leur maire va être rendue.

Il a été décidé qu'il ne serait pas procédé à de nouvelles élections générales pour toutes les municipalités, et qu'il y aurait seulement des élections complémentaires, pour remplir les vides qui se sont produits dans un certain nombre de municipalités.

Spectacle de ce soir

Quatrième acte du *Trouvère*.
Quatrième acte des *Huguenots*.
Les deux aveugles.
Premier acte de *La Juive*.

La direction a engagé comme première chanteuse légère Mlle Léonie Desforges, des théâtres de Lyon et Bordeaux.

Avis important aux Ménagères

Aujourd'hui a lieu l'ouverture du Gaspillage de Porcelaines et Verreries.

La vente se fera de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Les magasins sont situés sur la place Saint-Nicolas, près la Brasserie Gasparini.

On a trouvé sur la place Saint-Nicolas, hier matin, un petit livre de messe. La personne qui l'a perdu peut le réclamer dans nos bureaux.

Mandats Télégraphiques

On nous écrit de Calenzana :

En s'embarquant, à Marseille, sur le paquebot postal de Calvi, lundi dernier, à destination de Calenzana, un voyageur s'aperçoit qu'il a oublié chez lui une somme de douze cents francs.

qui lui était indispensable pour l'affaire qui l'amenait en Corse. Il prie un de ses amis qui l'avait accompagné au bateau de dire à sa femme de lui envoyer cette somme par mandat télégraphique, à Calenzana, s'imaginant que cette somme arriverait avant lui à destination. Le 7 au matin il débarque à Calvi, galope vers Calenzana et croit y trouver la somme ci-dessus. Le 8 au matin, il est averti qu'un mandat télégraphique est arrivé pour lui. Il se présente au bureau; il n'y a pas d'argent; on écrit au Receveur des finances de Calvi pour avoir la somme qui arrive à Calenzana le 10 au matin.

Il paraît, au dire des employés, que les règlements s'opposent à ce qu'on fasse autrement. Il faut que le bureau payant avertisse le Receveur, par lettre; et, comme le courrier de Calenzana part le soir à 4 h. de cette commune, pour Calvi, où il arrive à 7 heures du soir, et en repart le lendemain à 4 1/2 du matin, les lettres n'étant distribuées qu'après le départ du courrier pour Calenzana, on répond dans la journée et c'est le surlendemain seulement que la réponse arrive, ainsi que l'argent.

L'expéditeur n'avait aucune connaissance de ces difficultés; autrement, il aurait prié sa femme de lui adresser les 1,200 fr. dans une lettre chargée, qui aurait profité du départ du *mardi* de Marseille pour Nice où le bateau touche le mercredi pour arriver à Bastia le jeudi matin, et le vendredi matin sa lettre serait parvenue à Calenzana en même temps et avant l'argent fourni par la recette avec une économie relativement considérable. Ce mandat lui coûte au moins 15 fr. et la lettre chargée, valeur déclarée, lui aurait coûté 2 fr. 80.

Pourquoi ne pas avertir au moins le public de cette anomalie, ou, mieux encore, pourquoi n'y porte-t-on pas remède?

Si le bureau de Calenzana était autorisé à fournir des mandats sur le Receveur des finances, le porteur pourrait se rendre à Calvi, s'il était pressé de toucher son argent, sans attendre, trois jours durant, que les formalités exigées actuellement soient remplies.

Différemment à quoi bon le télégraphe!

Un Voyageur.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 27 février

Présidence de M. le conseiller de Gaffori

Meurtre

Le nommé Massa, Joseph, âgé de 21 ans, journalier, sujet italien, a à répondre d'un homicide volontaire qui aurait été commis dans les circonstances suivantes.

Le 20 novembre 1881, Massa, après quelques libations se livrait sur la place de Penta-di-Casinca, en compagnie de plusieurs de ses compatriotes, à des jeux de gymnastique au moyen d'une barre en bois qui lui servait de trapèze. Il avait, en effet, appuyé l'une des extrémités de cette barre sur les branches d'un ormeau, tandis que l'autre était soutenue par Brandoni Venanzio. A un moment donné, il se débarrassa de son couteau sous prétexte qu'il le gênait et le remit à Querci Pierre, puis il recommença ses exercices. Gherardi Maxime, ayant été invité à y prendre part, y déploya une grande adresse, au point que des applaudissements éclatèrent, et Brandoni déclara que Gherardi avait été le plus habile de tous. Massa se récria vivement contre une telle appréciation et une discussion s'ensuivit entre lui et Brandoni. Cependant les assistants s'interposèrent et les empêchèrent d'en venir aux mains. Tout paraissait terminé, lorsque soudain Massa demanda à Querci le couteau qu'il lui avait confié un instant auparavant, et l'ayant ouvert il se précipita sur Brandoni, qui causait à quelques pas de lui, et le frappa violemment à la cuisse gauche. Brandoni s'éloigna en portant les mains sur le siège de sa blessure, mais bientôt on le vit s'affaïsser. Le sieur Campana accourut auprès de lui et le fit transporter dans une cour voisine où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Le médecin a constaté que l'artère crurale avait été tranchée.

Quant à Massa, après avoir été amené par ses compatriotes loin du théâtre du crime, il alla se livrer lui-même au garde-champêtre qui le mit en état d'arrestation.

M. l'avocat général Bissaud a soutenu l'accusation.

M^e Mattei a présenté la défense de Massa, il

a demandé aux jurés d'écarter l'intention homicide et de déclarer que l'acte de son client avait été provoqué.

Reconnu coupable de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, Massa, en faveur de qui le jury a admis des circonstances atténuantes, a été condamné à cinq ans de prison.

Les caisses d'épargne postales

Le décret qui prescrit l'ouverture des caisses d'épargne postales dans le département de la Corse vient de paraître.

Nous doutons fort qu'il puisse être exécuté à la pleine satisfaction du public dans notre bureau de Bastia où les employés ne peuvent pas suffire aux exigences du service courant. Il était bon que la Corse profitât des avantages de cette institution qui fonctionne déjà régulièrement sur le continent depuis quelque temps, mais encore faut-il que l'on mesure l'augmentation de travail à l'effectif des employés. Evidemment on a perdu de vue cette considération en ce qui concerne le bureau de Bastia.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, 27 février, 10 h. s.

SÉNAT.

M. Tirard, ministre du commerce, dépose le projet de loi voté par la Chambre des députés relatif au régime douanier applicable aux produits anglais à leur entrée en France.

Après avoir entendu M. Teisserenc de Bort, rapporteur du projet de loi, le Sénat l'a voté sans discussion.

La prochaine séance a été renvoyée à demain.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

No 89.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XXI

— Je lui ai promis appui et protection; je lui donne mon amour et mon nom. J'ai des terres pour la nourrir, des armes pour la défendre, des aïeux pour l'honorer, une place à l'église pour l'y conduire.

— Et toi, jeune fille, qui viens parmi nous, qu'apportes-tu dans ta famille nouvelle?

— La dot que me donne mon père, mon amour pour mon mari, ma foi à notre religion sainte, et la volonté d'élever les enfants que l'amour me donnera, pour être dignes de leur Dieu, de leur père et de leur patrie.

— Jeune fille, nous te recevons. Quitte la couronne d'enfant et prends la couronne d'épouse: passe donc et va avec ton époux, là où ton époux te conduit.

Il détacha la couronne de roses blanches qu'il mit sur la tête de Claire. Paul s'approcha d'elle et lui prit la main. Puis l'on marcha vers l'église.

CHAPITRE XXII.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler de cette vieille église de Mariana; gothique édifice, construit en des siècles si loin de nous, que l'on en conserve à peine la mémoire, lieu renversé presque en entier sur lui-même, et demeuré cependant le chef-lieu titulaire d'un évêché, le plus considérable et le plus glorieux de la Corse. Il n'a plus ses prélats qui ont abandonné sa chancelante demeure, il n'a plus ses reliques saintes qu'un évêque porta jadis à Trévise: mais il a son ciel qui l'environne de feux, sa mer qui semble menacer de l'envahir, son désert et son silence qui lui prêtent leur grandeur et leur voix. Le sage prêtre qui avait si hautement proclamé contre Paul l'innocence de Claire, était celui que Paul avait choisi pour présider à son union avec elle. Par ses soins, les ruines de Ma-

riana s'étaient parées d'un luxe modeste. Des feuillages avaient été suspendus le long des arceaux, des fûts de colonnes brisées avaient été roulés dans le cœur pour servir de sièges aux assistants; deux statues d'anges, conservées par hasard près de l'autel, avaient été chargées de guirlandes qu'elles semblaient présenter au Seigneur; une nappe bien blanche, un calice de vermeil, seul luxe d'un pauvre prêtre, un livre d'évangiles, produit de l'art ancien et décoré de peintures dont on ne connaissait pas le prix, couvraient la table du sacrifice; quelques petits enfants étaient sur les marches pour répondre à la prière du célébrant; un peu d'encens fumait dans un bien simple vase; et le soleil inondant de sa lumière les ruines et l'autel, la nef, et les statues, et le prêtre, et la plaine déserte encore, semblait suffire lui seul à célébrer la grandeur, à étaler la magnificence de Dieu.

Le cortège se déploya lentement en avant de la façade.

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1/4 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

AVIS

Grande Economie, plus de Gaz

MM. les Cafetiers, Maîtres d'hôtel, Buvetiers, Négociants, etc., n'ont qu'à prendre la LAMPE MITRAILLEUSE, 12 mèches.

S'adresser chez M. MONTALTI, Place d'Armes, Bastia.

On vend séparément les becs seuls, qui peuvent s'adapter aux anciennes lampes à huile ou à pétrole.

SERVICE DIRECT DE BASTIA A LONDRES

Le vapeur Néva, capitaine Lapérotier, arrivera à Bastia le 27 du courant et repartira le 3 ou le 4 mars à destination de Londres.

Il recevra des marchandises avec connaissances directs pour les autres ports d'Angleterre, ainsi que pour Hambourg, Amsterdam et Rotterdam, avec transbordement à Londres.

Pour fret et tous renseignements, s'adresser à M. Arthur C. SOUTHWELL, au nouveau port.

30 JOURS DE VENTE

à partir du 14 février courant

Des articles en mercerie, quincaillerie chaussure, etc, etc, du bazar central, rue Napoléon 11.

M. MICOLIN MARIUS devant cesser le commerce met tous ces articles en vente au **grand rabais**.

Si quelqu'un voudrait prendre la suite de son commerce, il lui sera fait des conditions très avantageuses.

Bourse de Paris

	25 Fév.	27 Fév.
Rente 3 p. 0/10	83,40	83,00
— 3 p. 0/10 amortissable	83,20	83,35
— 4 1/2 p. 0/10	112,50	113,00
— 5 p. 0/10	114,85	115,10

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Livourne, vapeur italien Lombardia, cap. Barbieri, dépêches, passagers.

SORTIES.

Pour Nice, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

Pour Aleria, brick-goëlette français Marie-Joséphine, cap. Lombardi, diverses.

Pour Madeleine, vapeur italien Lombardia, cap. Barbieri, dépêches, passagers.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Guasco, Claire. — Manichetti, Sylvestre. — Vallecalle, Louis. — Maccari, Louis. — Macigli, Jean-Pierre. — Rappallini, Marie-Annonciade. — Odoni, Louis. — Lorenzini, Marie-Vincente.

DÉCÈS

Toschi, Eugène, 4 ans, de Bastia.

A VENDRE une partie de planches de sapin, longueur 2 m. 50, à 10 fr. 50 c. la canne.

S'adresser chez M. MONTALTI, Place d'Armes, à Bastia.

Bulletin financier

Paris, 27 février 1882.

La hausse de ces dernières séances est le résultat des achats suivis du comptant, la spéculation est très restreinte : ce n'est pas un mal, les agents officiels et les intermédiaires cependant ont tout intérêt à ne pas l'annihiler entièrement. Les opérations à terme sont nécessaires, mais elles ne doivent être exécutées qu'avec des acheteurs solides.

Les consolidés Anglais arrivent à 100 fr. 16 sans changement sur la veille.

Les fonds étrangers, sont faibles.

L'Italien 85,90 à 85 0/10.

Le Turc de 41,40.

Les valeurs de nos établissements de Crédit sont fermes au début et restent au-dessous des cours d'ouverture.

Le Crédit Foncier attire de plus en plus les acheteurs du comptant. Les capitalistes sérieux ne peuvent faire de meilleurs placements.

Toujours demandes nombreuses sur les obligations communales de 500 francs 4 0/10 émises par la Société à 480.

Le Crédit Lyonnais est excellent à 752,50 pour le pargne : il y a là un titre d'avenir qui donne un rendement très rémunérateur.

Sur la Société Française Financière on se tient couramment à 1005.

On cote 625 sur la Générale, 585 sur le Mobilier. Les Chemins de Fer sont moins bons qu'hier. Parmi ces titres l'action Alais au Rhône cependant se fait remarquer par sa grande fermeté, l'avenir de la Compagnie est des plus brillant. Bonne tenue des valeurs industrielles. Le Suez descend de 2290 à 2255. Gaz de 1580 à 1575. Le Rio Tinto qui de 630 est arrivé à 640. Signalons cette valeur comme des plus recommandables, pour les capitaux de placement.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Entreprise du défoncement à vapeur

MM. les propriétaires qui désirent faire défoncer leurs terres sont priés de s'adresser avant le 1er avril à M. Demy, ingénieur civil, hôtel Staffe.

Facilités de paiement.

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{CE} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia



Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. Bijouterie Or. Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{re} T^{re}. — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

COMPAGNIE MARITIME VALERY FRÈRES ET FILS

Le Directeur-Gérant de la Compagnie Valery frères et fils a l'honneur de prévenir les porteurs d'obligations que le tirage des titres remboursables le 1^{er} avril prochain, sera effectué le 12 mars, à 1 heure de relevée, dans les bureaux de l'Agence, Bastia, le 21 février 1882.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

GRAVURES : Evénements d'Egypte : le khédivé entouré des chefs du parternational. — Un peintre d'enseignes au XVIII^e siècle. — La crise financière à Paris : Types de boursiers. — Parasina. — Revue comique du mois par Draner, (12 gravures.) — Le Caire, vue générale de la citadelle. — Rébus.

D^U MATTEI AINÉ

a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il met en vente une grande quantité de ballots Soufre Romagna et Calgi, de la fabrique Tellini de Livourne.

Il les engage à en faire l'essai pour en apprécier la qualité.

PRIX. — Ballots de 50 kilos Romagna, 12 francs, de 50 k. Calgi, 11,50. de 34 k. Calgi, 8, de 50 k. de la fabrique Esmieu de Marseille, 10 francs.

Le Magasin est sis rue Napoléon, 22, Bastia.

Je cote cette semaine pour les autres articles, Savoir :

Farine Tuxelle Mey, la balle de 122 k., 500 gr. fr. 60 et 61	Sucre raffiné en pains (St-Louis), les 100 kilos . . . fr. 102,00	Savon Cygnos, par caisses.
Cos extra, S ^e -Colombe 45	Sucre scié en caisse de 50 kilos 112,00	Riz glacé AA, Franchino la balle de 400 kilos, fr. 42,00
— Paul fils aîné 45,50-46	Sucre pilé extra . . . 104,00	— A, — 37,00
Novella Champsaur 45,50-46	— batarde, 2 . . . 86,50	Rison 6 étoiles . . . 380,00
Cos courant . . . 43,00	— 3 . . . 82,00	Café Moka, les 100 k. fr. 350,00
Minot d'Italie Tellini	— 2, Méditerranée . . . 87,50	— Ceylan roule . . . 340,00
B. en balle de 100 k. 42,50	Sucre vergeoise anglaise blanche . . . 86,50	— Java grosse fève . . . 240,00
C. — 41,00	blonde . . . 81,00	— Santos vert . . . 220,00
S. Bougleux frères, 42,00		— — courant . . . 220,00
		— Guayra . . fr. 280 à 290

N. B. — Ces prix sont pour l'extérieur, pour la consommation du gros il y a les droits d'octroi en plus.